

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME



COMMUNE de

SAINT NECTAIRE

1.4

SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr



Plan Local d'Urbanisme

Rapport de Présentation

Tome 4 – Annexes (Diagnostic et Etat initial de l'environnement – version complète)

PRESCRIPTION
Délibération du conseil municipal du 12 juin 2008

ARRET DU PROJET
Délibération du conseil municipal du 19 juin 2017

APPROBATION
Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Préambule | 1 |
| Le contenu du PLU | 2 |
| Les ETAPES du PLU | 2 |
| L'Évaluation Environnementale | 3 |
| Prise en compte du Développement Durable | 4 |
| Prise en compte de la Santé Environnementale | 4 |
| Présentation du territoire de Saint Nectaire | 6 |
| 1/ Situation du Territoire à différentes échelles | 7 |
| 2/ Articulation du PLU avec les autres documents | 9 |
| 3/ Fondements du Territoire | 15 |
| Le Relief | 15 |
| Hydrographie | 17 |
| Géologie | 19 |
| Climat | 21 |
| Rappels historiques | 22 |
| Démographie | 26 |
| 1.1/ Le Contexte Supra communal | 27 |
| 1.2/ Le diagnostic démographique de Saint NECTAIRE | 27 |
| Vocation Économique | 30 |
| 1/ Le tissu Économique | 31 |
| 2/ Les Services et Équipements | 34 |
| 3/ La Vocation Touristique | 36 |
| 4/ La Vocation AGRICOLE | 38 |
| Mobilité | 45 |
| Habitat et Urbanisme | 50 |
| Architecture | 51 |
| Éléments d'archéologie | 51 |
| Éléments du Petit Patrimoine | 51 |
| Architecture Majeure | 57 |
| L'Habitat : architecture ancienne et récente | 59 |
| Habitat : Le parc des Logements | 67 |
| les Formes Urbaines | 73 |
| Évolution du territoire | 73 |
| Le Bourg de Saint NECTAIRE | 74 |
| FREYDEFONT | 78 |
| BOISSIERES | 79 |
| LAMBRE | 80 |
| Les ARNATS | 81 |
| LENTEUGE | 82 |
| SAILLANT | 82 |
| SAUVAGNAT | 84 |
| TREIZANCHES | 84 |
| FARGES | 85 |
| Les GRANGES | 85 |
| SAILLES | 86 |
| SAPCHAT | 86 |
| Le Potentiel foncier actuel | 87 |
| Introduction : PLU et santé | 92 |
| Les données sur le CLIMAT | 93 |
| Les données sur l'AIR | 95 |
| Les données sur l'EAU | 99 |
| Les données sur l'EAU POTABLE | 112 |
| Les données sur l'ASSAINISSEMENT | 116 |
| Les données sur les SOLS | 126 |
| Les données sur les ENERGIES | 128 |
| Les Espaces naturels | 134 |
| Les Corridors Écologiques | 142 |
| Les Risques Naturels et Technologiques | 165 |
| Les paysages | 178 |
| Synthèse des Orientations Générales | 187 |

PREAMBULE

... concernant le contenu du PLU



La commune de Saint NECTAIRE a prescrit l'élaboration du PLU le 12 juin 2008.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal **document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal**. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi 2000-1208 du 13 décembre 2000) dite loi SRU.

Un document permettant aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme
précise le droit des sols
pour l'intérêt général

il délimite des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

il définit exactement ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire. Il comporte un règlement et des documents graphiques

il couvre l'intégralité du territoire communal

il comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

LE CONTENU DU PLU

Selon l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

- 1° L'équilibre entre :
 - a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
 - b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
 - e) Les besoins en matière de mobilité ;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- 4° La sécurité et la salubrité publiques ;
- 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

Selon l'article L. 151-1 du Code de l'Urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme respecte les principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3.

Il est compatible avec les documents énumérés à l'article L. 131-4 et prend en compte ceux énumérés à l'article L. 131-5. »

Article L131-4 du Code de l'Urbanisme :

« Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :

- 1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;
- 2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévus à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- 3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes conformément à l'article L. 112-4. »

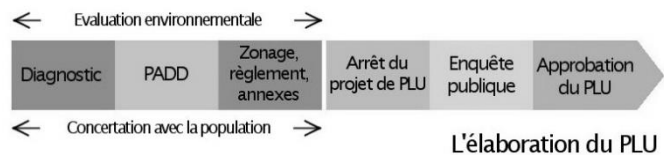
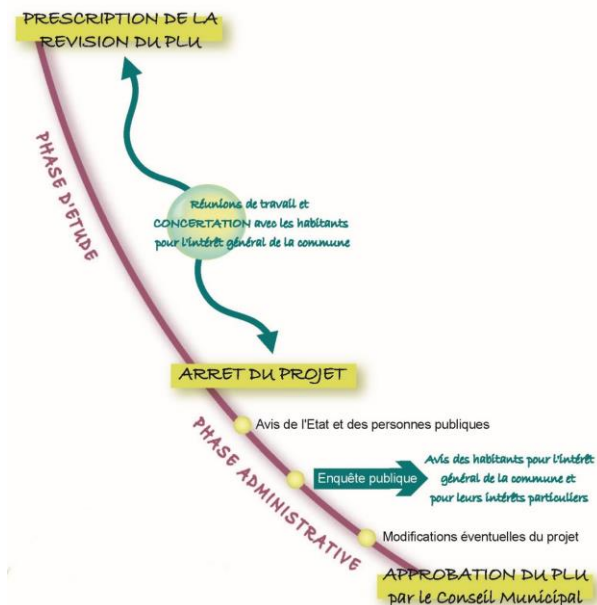
Selon l'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;
- 3° Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- 4° Un règlement ;
- 5° Des annexes.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Ces documents graphiques peuvent contenir des indications relatives au relief des espaces auxquels il s'applique. »

LES ETAPES DU PLU



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Qu'est-ce qu'une Évaluation Environnementale ?

- en tant que concept est une démarche d'intégration de l'environnement en rendant compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de toute initiative
 - en tant que procédure est un cadre particulier pour formaliser l'exigence d'intégration de l'environnement dans la prise de décision.
- L'évaluation environnementale n'est pas une étape, encore moins une formalité, elle se fait en continu et nourrit la conception même du plan.

La préservation de l'environnement apparaît comme un des objectifs les PLU.

La Directive européenne sur l'évaluation des incidences des Plans et Programmes sur l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale des plans et programmes, et vient compléter les exigences de la Loi SRU.

Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004. Cette transposition a été complétée par la parution de 2 décrets d'application en date du 27 mai 2005.

Le décret n°2005-613 décline la notion d'évaluation environnementale des plans et programmes de manière générale et en dessine le contenu.

Le décret n°2005-608 est relatif à l'évaluation environnementale des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifie le code de l'urbanisme.

Et également par le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Article R*121-14, modifié par Décret n°2012-995 du 23 août 2012 - art. 1

I. — Font l'objet d'une évaluation environnementale, dans les conditions prévues par la présente section, les documents d'urbanisme suivants, à l'occasion de leur élaboration :

- 1° Les directives territoriales d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;
- 3° Les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer prévus à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;
- 4° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales ;
- 5° Les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteur et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux comprenant les dispositions d'un schéma de cohérence territoriale dans les conditions prévues à l'article L. 123-1-7 ;
- 6° Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui tiennent lieu de plans de déplacements urbains mentionnés à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 7° Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 145-7 ;
- 8° Les schémas d'aménagement prévus à l'article L. 146-6-1 ;
- 9° Les cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000.

II. — Font également l'objet d'une évaluation environnementale les documents d'urbanisme suivants, à l'occasion de leur élaboration :

- 1° Les plans locaux d'urbanisme dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 ;
- 2° Les plans locaux d'urbanisme couvrant le territoire d'au moins une commune littorale au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement ;
- 3° Les plans locaux d'urbanisme situés en zone de montagne qui prévoient la réalisation d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation en application de l'article L. 145-11.

III. — Font l'objet d'une évaluation environnementale, après un examen au cas par cas défini à l'article R. 121-14-1, à l'occasion de leur élaboration :

- 1° Les plans locaux d'urbanisme ne relevant ni du I ni du II du présent article, s'il est établi qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- 2° Les cartes communales de communes limitrophes d'une commune dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, s'il est établi qu'elles sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.

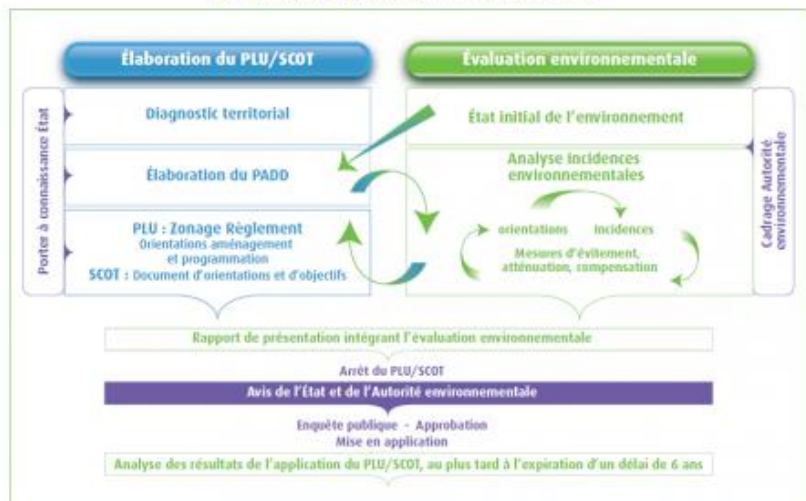
La démarche / description de la manière dont l'E.E a été réalisée

L'évaluation environnementale doit avoir pour but de justifier les orientations du PLU au regard des enjeux environnementaux, à partir d'un état initial solide et d'une étude objective des incidences du PLU.

L'évaluation environnementale a été réalisée de manière parallèle à l'élaboration du projet en phase suffisamment avancée de ce dernier afin de pouvoir travailler sur des données assez exhaustives.

Les facteurs environnementaux (constituant les deux thèmes majeurs : environnement lié à la planète, environnement lié à l'homme) sont pris en compte dans l'élaboration du PLU et analysés dans l'évaluation environnementale.

La démarche d'évaluation environnementale



PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Prendre en compte l'environnement dans les plans locaux d'urbanisme nécessite d'une part d'identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire communal, et d'autre part, de s'assurer de leur intégration au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Ainsi, l'objectif principal du rapport de présentation vise à comprendre le territoire dans toutes ses dimensions et composantes - traduit au travers d'un diagnostic et d'une évaluation environnementale - afin d'en dégager des enjeux et orientations.

Cette étude a été réalisée dans le souci de répondre, au mieux, aux objectifs de développement durable. Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société pour tenter de remédier aux excès d'un mode de développement économique dont les limites sont devenues perceptibles.

L'étude invite ainsi chacun à réfléchir à son mode de vie, à ses comportements, à son mode de consommation, de production et de l'inciter à en changer afin de le rendre compatible avec les valeurs qu'il défend

Le développement durable est à l'intersection des trois sphères environnementale, sociale et économique. Le rapport de présentation analyse ainsi les paramètres de l'état environnemental initial - dans ses dimensions territoriales, paysagères, naturelles, patrimoniales et socio économiques - permettant de dégager les différents atouts et menaces du territoire communal. Ce profil environnemental permet de dégager d'une part les enjeux, et d'autre part les stratégies de développement de la commune.

La présentation des différentes problématiques analysées n'est pas hiérarchisée, tant les enjeux mis en évidence sont tous importants et surtout dépendants les uns des autres pour le devenir du territoire.



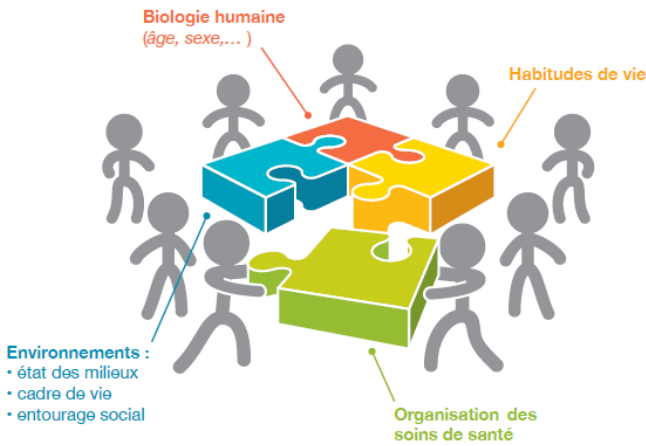
Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental.

PRISE EN COMPTE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Interroger les liens entre la ville et la santé est une question complexe, tant les facteurs de la santé sont nombreux. La santé est en elle-même une notion aux enjeux multiples, comme en atteste la définition que lui en a donné l'OMS en 1946 : « La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

Une approche globale de la santé...

La santé ne se réduit donc ni aux déterminants biologiques ni à l'accès à l'offre de soin : elle doit être envisagée dans toutes ses dimensions qu'elles soient sociale, économique ou environnementale.



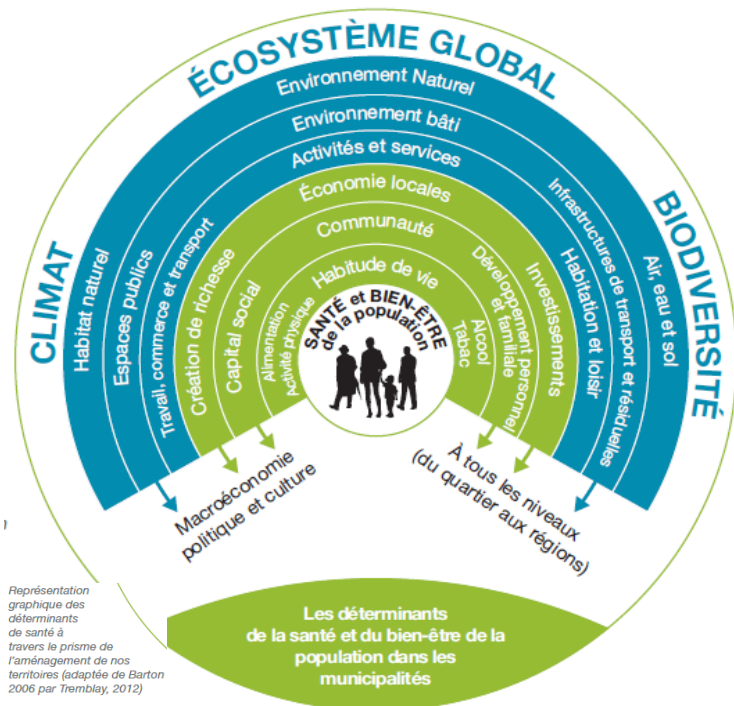
La santé est l'affaire de tous...

La santé n'est pas non plus qu'une affaire de spécialistes du domaine sanitaire : les acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme sont tout particulièrement concernés puisque les modifications apportées à l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'une offre de transports efficace, d'une offre de logements répondant aux besoins et desirs de tous, ... sont à même d'agir directement ou indirectement sur la santé des populations. Ainsi, l'ensemble des décisions politiques prises dans le champ de l'urbanisme ont impacté aussi la santé publique. C'est pourquoi les questions de santé publique doivent être considérées comme un critère à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Source : Agir pour un urbanisme favorable à la santé - 2014.

Ces thèmes ont tous une influence sur la santé de l'homme :

- Forme urbaine et prise en compte de la consommation d'espace.
- Les performances bioclimatiques seront abordées dès cette étape avec identification par cartographie et justification des futurs sites à habiter.
- **Déplacements doux** avec cartographie des chemins à conserver et réfléchir sur d'éventuels nouveaux cheminements à mettre en place. Possibilité d'une identification de zonage à cet effet sur la cartographie du PLU.
- **Stationnement** avec définition des besoins par rapport à l'usage et le traitement environnemental de ceux-ci dans le cadre du développement durable. Introduction de ces données dans le règlement des zones du PLU. Réflexion sur les aires de co-voiturage.
- **Risques naturels et technologiques** avec identification des secteurs à risque (mouvement de terrain, feux de forêt, inondation....)
- Se poser la question du risque combiné naturels et technologiques. La santé de l'homme se raccroche à la notion de risque qui se retrouvera déterminant pour des choix de zonage.
- **L'eau potable, superficielle et profonde.** Il relève aujourd'hui d'un intérêt majeur de protéger les différentes ressources qui sont indispensable à la qualité de l'environnement et donc de la vie de l'homme et inévitablement de sa santé.
- **Trame verte et bleue**, un zonage identification est absolument nécessaire pour analyser le fonctionnement écologique indispensable au bon équilibre de la biodiversité nécessaire pour bien vivre ensemble et préserver l'avenir (Cours d'eau, milieux humides, forêts, haies, plantation d'alignement....).
- **Utilisation de la biodiversité** comme élément de confort et d'amélioration du bien-être. Réalisation de fiches sur les végétaux en fonction de la géographie du territoire communal et des « espaces à habiter »
- **Patrimoine urbain et paysagé.** Identification des éléments à protéger ou à mettre en valeur dans le cadre du bien vivre ensemble dans un cadre agréable. Repérage des zones d'habitat en fonction de micro climat et d'ensoleillement.
- **Identification des équipements partagés** avec un essai de zonage spécifique de ceux-ci, nous permettant d'affiner la notion de qualité de vie, du bien vivre ensemble et forcément l'impact sur la santé de l'homme.
- **L'agriculture** comme élément fort de l'homme sur le territoire avec les différents espaces d'utilisation entraînant parfois des lignes de transition avec l'espace urbain.
- Réflexion sur la **consommation responsable** des espaces avec une vision sur les espaces de proximité qui peuvent être nécessaire à l'économie de l'homme et sa santé par le biais d'une production raisonnée.



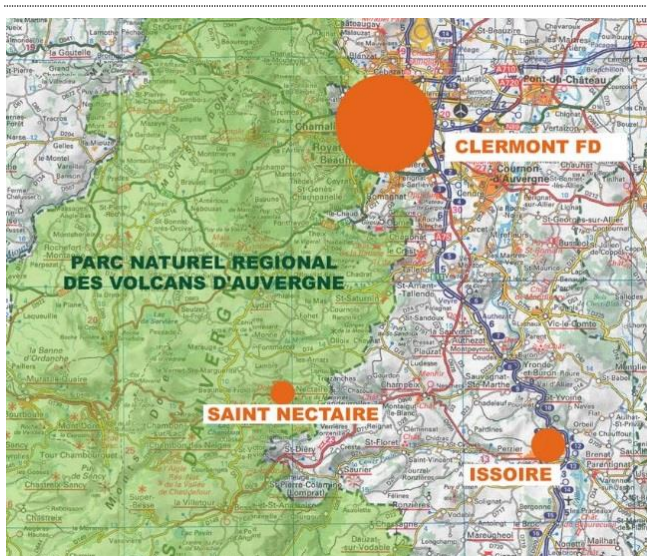
Représentation graphique des déterminants de santé à travers le prisme de l'aménagement de nos territoires (adaptée de Barton 2006 par Tremblay, 2012)

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE SAINT NECTAIRE



1/ SITUATION DU TERRITOIRE A DIFFERENTES ECHELLES

Localisation



Saint-Nectaire est implanté dans le massif des Monts Dore qui fait partie du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

- La commune de Saint Nectaire se situe à
- 38 km au sud ouest de Clermont Ferrand
 - 25 km d'Issoire.

Les communes voisines :

- au nord : Cournols, Aydat, Olloix
- à l'est : Grandeyrolles, Verrière
- au sud : Saint Dierry, Saint Victor la Rivière
- à l'ouest : Murol, Le Vernet Sainte Marguerite.

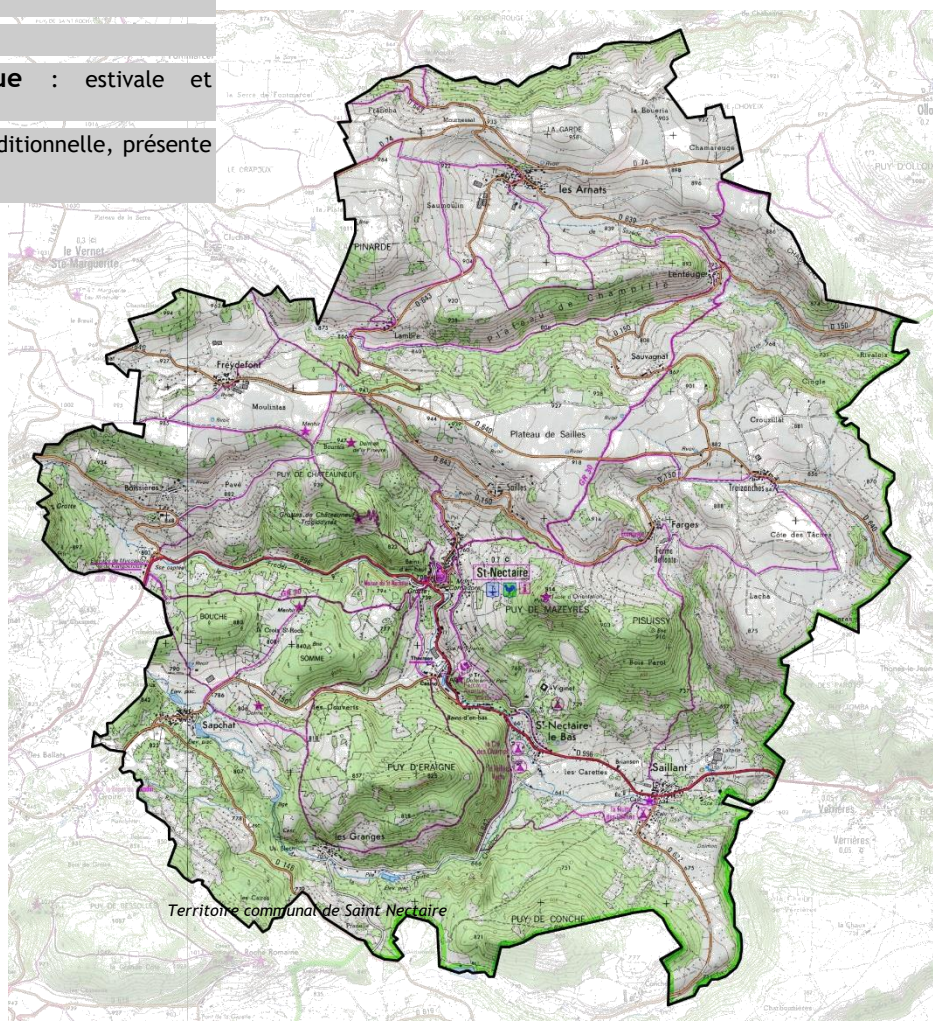
La commune se caractérise par un habitat dispersé : 12 villages et hameaux ponctuent un territoire de 3326 ha. Le bourg de Saint Nectaire s'étire sur 2 km en 2 secteurs distincts :

- le bourg Haut : le bourg d'origine
- le bourg Bas : la station thermale

L'évolution démographique majeure de la commune s'est déroulée essentiellement au 19e et début 20e siècles, avec la naissance et de le développement de sa vocation thermale. Depuis les années 1960, la population est en baisse.

La commune développe plusieurs vocations économiques :

- Une **vocation thermale**.
- Une **vocation touristique** : estivale et hivernale.
- Une **vocation agricole**, traditionnelle, présente sur 56% du territoire communal.

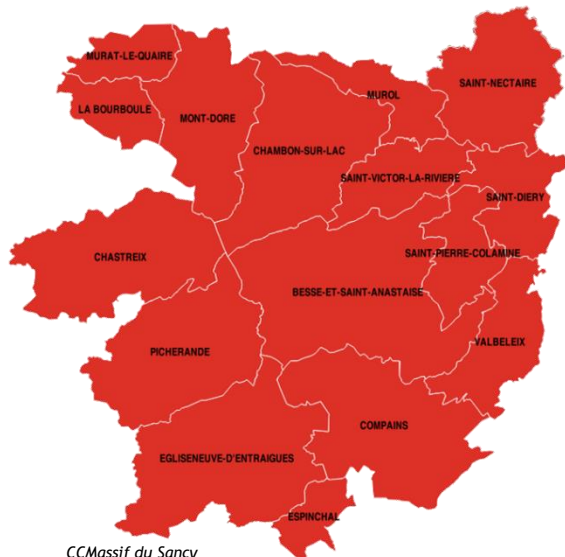


Intercommunalité

La commune adhère au SIVOM du Pays de Besse - Cézallier - Sancy.

Ce syndicat intercommunal à vocations multiples regroupe les communes de St Victor la Rivière, St Nectaire, Chambon sur Lac, St Diéry, St Pierre Colamine, Besse et St Anastaise, Valbelex, Compains, Eglise neuve d'Entraigues, Espinchal.

La commune adhère à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.



CCMassif du Sancy

Les compétences :

1/ Aménagement de l'espace :

- Élaboration et suivi d'une Charte Locale Paysagère ;
- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Élaboration d'un schéma de signalisation destiné à la circulation touristique sur l'ensemble du territoire ;
- Aménagement rural comprenant notamment la protection et la restauration du patrimoine bâti vernaculaire ;
- Aménagement et gestion de zones d'aménagement concerté ;
- Mise en œuvre de la politique de Pays.

2/ Actions de développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques ;
- Soutien logistique à l'implantation et à la reprise d'activités,
- Équipement de la voirie communautaire,
- Aide à une meilleure intégration de l'agro-tourisme dans l'activité économique ;
- Soutien à l'hébergement touristique ;
- Aménagement des domaines skiabiles alpin et nordique ;
- Élaboration d'un schéma de communication, de promotion et de commercialisation touristique ;
- Collecte et gestion de la taxe de séjour ;
- Création d'événementiels spécifique au Massif du Sancy ;
- Développement du commerce de l'artisanat et de l'agriculture.

3/ Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Réhabilitation et revégétalisation du Massif du Sancy ;

- Information et sensibilisation en matière de patrimoine naturel et bâti local ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

4/ Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en œuvre d'actions programmées d'amélioration de l'habitat, de programmes d'intérêt général et d'actions collectives d'amélioration de l'habitat privé ;
- Gestion d'une bourse du logement locatif ;
- Mise en œuvre d'une politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Aide à la rénovation des façades d'intérêt communautaire ;
- Action en faveur de la jeunesse.

5/ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

- Entretien des chemins ruraux et communaux non goudronnés équipés de la signalétique directionnelle de la communauté.

6/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs :

- Réalisation d'une étude diagnostic des besoins et moyens dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs à vocation locale et touristique, sensibilisation à la musique en milieu scolaire.



2/ ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le document du PLU doit prendre en compte un certain nombre de grandes directives à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale).

En application de l'article L 111.1.1 modifié (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, article 13) du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec un certain nombre de documents.

« ... Les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. En l'absence de schéma de cohérence territoriale, ils doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral prévues aux articles L. 145-1 à L. 146-9, le schéma directeur de la région d'Ile-de-France, les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer, le plan d'aménagement et de développement durable de Corse, les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Ils doivent prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans climat-énergie territoriaux lorsqu'ils existent. »

L'articulation du PLU avec les documents de rang supérieur

PRISE EN COMPTE

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Plan Climat Energie Territorial (PCET)
- Programmes d'équipement public de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et services publics
- Schéma Régional des Carrières (SRC)

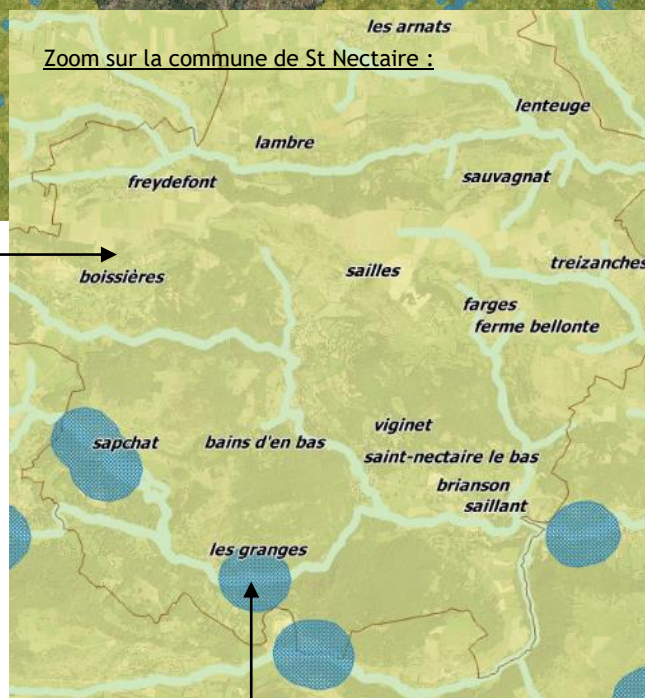
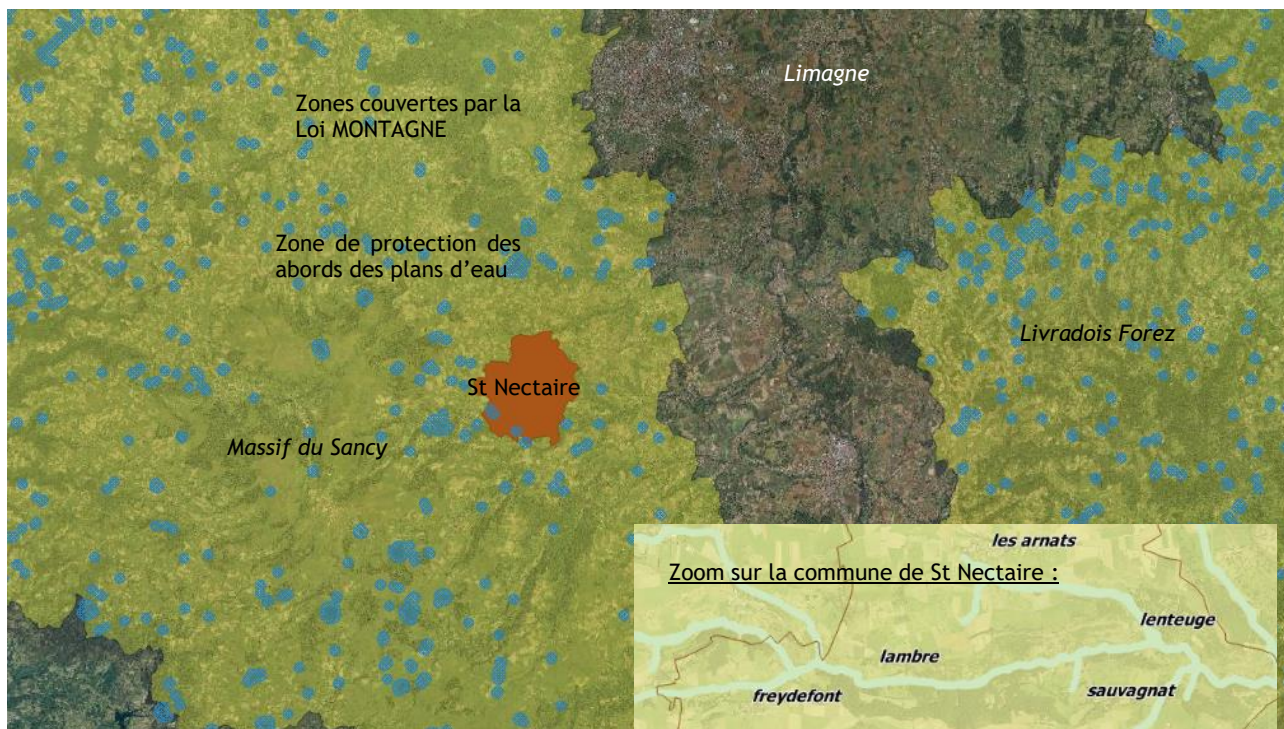
COMPATIBILITE

- Dispositions particulières Zones de bruit des aéroports
- Charte Parc Naturel Régional (PNR)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages (DPMVP)

D'un point de vue juridique, l'obligation de compatibilité entre différents documents est «une obligation négative de non-contrariété», c'est-à-dire que la règle inférieure ne doit pas avoir pour effet ou pour objet d'empêcher l'application de la règle supérieure. Il n'est pas exigé que le destinataire de la règle s'y conforme rigoureusement mais simplement qu'il ne contrevienne pas à ses aspects essentiels.

Les Textes législatifs

- La diversité biologique : Code de l'Environnement - Livre IV, titre I - protection de la faune et de la flore I : L414-1 et suivants et R414-1 et suivants
- Protection de la flore et de la faune : Code de l'Environnement Livre IV, titre I - protection de la faune et de la flore I : L411-1 et suivants
 - Accès à la nature : Code l'environnement Livre III, titre IV, L.361.1 à L.364.1
 - Paysages : Code l'environnement Livre III, titre V, L.350.1 et L.350.2
 - Sites : Code de l'environnement Livre III, titre IV, L.341.1 à L.342.1
- La ressource en eau : code de l'Environnement - Livre II, titre I - eau et milieux aquatiques ; L210-1 à L 218-81-1
 - Directive cadre sur l'eau (DCE)
 - Gestion de la qualité des eaux et de la ressource : Code de l'environnement Livre II, titre I, L.210.1 à L.218.81
 - Eau et milieux aquatiques : Code de l'environnement Livre II, titre I, L..211 Livre IV, titre I ; L.414.1 et s & R.214.1 et s
 - Eaux résiduaires urbaines Code des communes L 372-1-1 et L 372-3
- Air/ Energie : Code de l'Environnement Livre II, titre II - Air et atmosphère : L 122.3, L 220.1, L 221.1, L 222.1, L 222-4, L 222.5
- Consommation d'espace : Code de l'urbanisme, L 121-1, L. 122.1 et suiv ; L 123.1 et suiv
 - Urbanisation en continuité avec l'existant, extension limitée et hameaux nouveaux intégrés à l'environnement Code de l'urbanisme - L 146-4
 - Opérations d'aménagement : Code de l'urbanisme, Livre I, Titre I, L 110, Titre II, L 121.1. et s., L 123.1, L 123- 1.7, Titre IV : L 142-1 et s., L 145-1 et s., L 146.1 et s., Livre III, titre I, L.313.1 à L.313.15 ; R 11-1
- Matières premières :
 - Code de l'environnement - Livre V, Titre I, Installations classées pour la protection de l'environnement, L 511-1 et suiv.
 - Code de l'urbanisme, Livre I, Titre II, Prévision des règles d'urbanisme, L 123.19, L 130.1
 - Déchets : code de l'environnement, Livre V, titre IV, L.541.1 à L.542.14
 - Prévention des nuisances acoustiques et visuelles : code de l'environnement, Livre V, titre VII, L.571.1 et s
 - Développement et aménagement de l'espace rural : code rural - Livre I, titre I - L.111.1 et s
 - Préservation des espaces agricoles et forestiers Code Urbanisme : L 121.1 et L 123.1, L 143-1 et s., R 123-1-2-2
 - Forêt défrichement : code forestier : L 311-1 et s.
 - Forêt débroussaillage : Code forestier : L 321-1 et s.
 - Changement de destination Code Urbanisme : R 123-1- 2-2
 - Zones agricoles protégées - Code rural - Art. L112-2 et Art. R112-1-4, R112-1-6, R112-1-7, R112-1-8, R 112-1-9, R 126-1



La commune de Saint Nectaire se situe en Loi MONTAGNE.

Les principaux objectifs de la loi du 9 janvier 1985 relative à la protection et à l'aménagement de la montagne sont :

- Réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes d'habitations ou de constructions traditionnelles existants,
- S'assurer de la compatibilité de la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation avec la préservation des espaces naturels et agricoles
- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières
- Préserver les espaces, paysages, et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard,
- Encadrer le développement touristique par la réalisation d'une unité touristique nouvelle (UTN)
- Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau, d'une superficie inférieure à 1000 ha sur une distance de 300m. Sont interdits : Toutes constructions, installations et routes nouvelles ; Toutes extractions et tous affouillements

Plusieurs pièces d'eau sont identifiées sur le territoire de Saint Nectaire : Plan d'eau de SAPCHAT, Plan d'eau de VALETTE, Plan d'eau de GOURSAT sur la commune de St Diéry, Plan d'eau de LA PRAIRIE sur la commune de Verrières.

Les documents supra communaux



Le TERRITOIRE

Le Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE)

Le SRCAE est élaboré conjointement par la région Auvergne et l'État, a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2012. Il fixe à l'horizon 2020 et 2050 les orientations permettant de réduire la consommation d'énergie par secteur et les objectifs régionaux en matière de maîtrise et de récupération d'énergie, ainsi que de production d'énergie renouvelable.

Le SRCAE ne s'oppose pas directement au PLU mais au PCET (Plan Climat Énergie Territorial).

Concernant la production d'énergie renouvelable, le schéma éolien ne liste pas la commune d'Aydat comme une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

Cependant, au regard des objectifs régionaux, le PLU doit permettre de favoriser le développement des énergies renouvelables « urbaines » comme le solaire photovoltaïque et/ou thermique en toiture, les réseaux de chaleur, la géothermie.

Un Schéma Régional de Cohérence Écologique sur la Région Auvergne.

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Le schéma est élaboré par l'État et la Région dans un cadre largement concerté auprès des acteurs de la région. Il comprend :

Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.

La cartographie de la trame verte et bleue d'importance régionale.

Un plan d'actions, constitué de mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.

Le SDAGE Loire Bretagne

Arrêté le 18 novembre 2009, il a été approuvé le 18 novembre 2015.

Le PGRI Loire Bretagne

Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne (PGRI) pris en application de l'article L.566-7 du code de l'environnement.

Le PGRI du bassin Loire Bretagne a été approuvé le 23 novembre 2015.

Le SAGE Allier Aval

Le S.A.G.E. est un outil de réglementation et de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation des zones humides. La finalité du S.A.G.E. est de concilier, dans une gestion équilibrée, l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques.

Le S.A.G.E. se compose d'un plan d'aménagement et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'un règlement fixant les règles générales permettant d'atteindre les objectifs fixés par le plan.

Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage ou travaux. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion. Un règlement a été élaboré en 2011.

Informations sur les milieux aquatiques:

L'Allier, affluent rive gauche de la Loire, s'étend sur un bassin * versant * de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 km depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au bec d'Allier.

Le bassin hydrographique du SAGE Allier aval s'étend, quant à lui, de Vieille Brioude (confluence avec la Senouire) au bec d'allier soit un bassin de 6 741 km².

Les principaux affluents de l'Allier dans cette partie ne sont pas intégrés dans le périmètre du SAGE * : l'Alagnon, la Dore et la Sioule. Ces cours d'eau font ou feront l'objet d'une procédure SAGE spécifique.

Enjeux :

La gestion qualitative de la ressource en eau : maîtriser les pollutions pour mieux satisfaire les différents usages et préserver la qualité des milieux.

La gestion concertée de l'espace alluvial : concilier les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier, étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau.

La gestion de la ressource en eau de la chaîne des puy : préserver cette ressource de qualité mais fragile.

Un Schéma Régional de Cohérence Écologique sur la Région Auvergne.

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Le schéma est élaboré par l'État et la Région dans un cadre largement concerté auprès des acteurs de la région. Il a été arrêté le 7 juillet 2015. Il comprend :

Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.

La cartographie de la trame verte et bleue d'importance régionale.

Un plan d'actions, constitué de mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.



Le Schéma régional de gestion sylvicole de l'Auvergne

Approuvé en avril 2005, ce schéma a pour rôle d'encadrer la rédaction des plans simples de gestion, des règlements types de gestion et des codes de bonnes pratiques sylvicoles qui doivent lui être conformes. A ce titre, il constitue le document de référence pour leur agrément. Il a été rédigé dans le souci d'une gestion durable. La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et international.

Ce schéma fixe 6 objectifs :

- la conservation et l'amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- le maintien et l'encouragement des fonctions de production des forêts
- le maintien, la conservation et l'amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
- le maintien et l'amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau)
- le maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Le PLU prendra en compte ce schéma régional et édictera certaines préconisations concernant la valorisation du patrimoine forestier avec notamment une préservation des espaces forestiers et paysager ainsi qu'un accompagnement du développement de la filière bois.

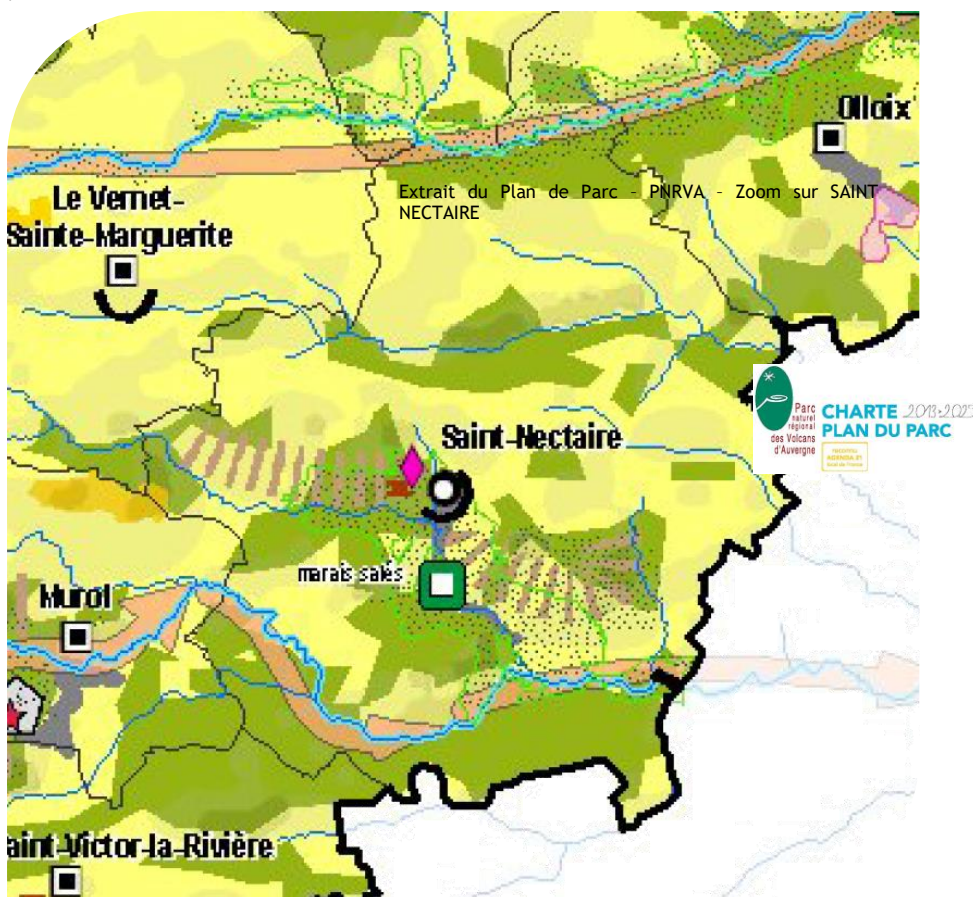
Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Les PNR constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La Charte détermine les orientations et les principes fondamentaux, notamment de protection des structures paysagères sur le territoire du Parc. Les PNR situés dans les massifs de montagne constituent des instruments au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et des paysages.

En 2010, le SMPNRVA a fait réaliser un Schéma Paysager à l'échelle du territoire du Parc.

Cette étude paysagère, destinée à préparer la stratégie paysagère du Parc dans le cadre du projet de révision de la Charte, a surtout permis de disposer d'éléments synthétiques en matière d'inventaire, de connaissance et d'analyse du paysage. L'étude identifie plusieurs sous-ensembles paysagers ayant fait l'objet d'une analyse spécifique.

Une nouvelle Charte a été réalisée pour 2013-2024.

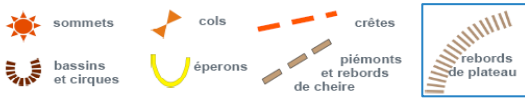


Concernant la commune de Saint Nectaire, les éléments relevés dans la Charte sont :



ELEMENTS STRUCTURANTS ET / OU IDENTITAIRES

→ conserver leur lisibilité et les mettre en valeur



conservent l'ouverture du paysage par le maintien de l'activité agricole et la reconquête des espaces en friche
 améliorer les points de vue sur et depuis ces éléments
 maîtriser les extensions d'urbanisation
 assurer une certaine homogénéité à la périphérie des structures d'accueil touristique
 faire ressortir les points de basculement des cols dans les aménagements envisagés (rapport p 64 & 98)

prairies et pelouses au dessus de 900m d'altitude (dont les estives)
 conserver l'ouverture du paysage en maintenant l'activité pastorale (rapport p 63, p 98 & p 112)

vallées et vallons principaux
 assurer la lisibilité de la continuité de leur fond et de leur profil (rapport p 64) , en :

inscrivant les infrastructures de transport dans le profil de la vallée et la révéler
 conservant l'ouverture du paysage par le maintien de l'activité agricole et la reconquête des espaces en friche (rapport p 112)

réduisant les boisements, notamment par le non renouvellement des plantations au moment de leur exploitation mais en conservant les ruisivies (rapport p 138)

maîtrisant les extensions envisagées du bâti sur les pentes et en fond de vallées (rapport p 98)

présence importante de murs en pierres sèches
 les conserver au mieux dans le cadre des aménagements notamment fonciers (rapport p 64 & p 113)

sites forestiers importants au plan paysager
 les conforter et mettre en valeur leurs spécificités paysagères (rapport p 64 & p 138)

curiosités géologiques
 préserver et faire connaître leurs particularités (rapport p 64 & p 98)

maars
 révéler leur genèse géomorphologique et leur façonnage historique et culturel par une scénographie cohérente des projets avec les spécificités des lieux (rapport p 64 & p 98)

bourgs en balcon **bourgs en articulation** **bourgs en piémont**
 conforter leur position géographique et conserver leur silhouette : veiller à la cohérence architecturale et maîtriser l'extension de l'urbanisation (rapport p 98)

W bourgs, villages et hameaux remarquables
 conserver/restaurer leur caractère emblématique en valorisant le noyau urbain ancien, ainsi qu'en appliquant aux extensions du bâti une exigence d'intégration de même niveau que celle attendue du bâti ancien (rapport p 98)

limite d'urbanisation*
 contenir l'urbanisation en deçà de la limite, hormis pour l'implantation du bâti agricole à examiner au cas par cas (rapport p 98)

espace de respiration*
 à classer / maintenir en zone Agricole et/ou Naturelle (A et/ou N) dans les PLU (rapport p 98)

espace à requalifier*
 améliorer sa qualité urbaine (rapport p 98)

espace à maintenir compact*
 privilégier une forme urbaine compacte ou relativement compacte (rapport p 98)

ESPACES PATRIMONIAUX REMARQUABLES ET SENSIBLES

→ à reconnaître, préserver ou prendre en compte

hauts lieux vecteurs d'image emblématique
 préserver leurs spécificités paysagères et écologiques dans les PLU : justifier la localisation des constructions et des aménagements, intégrer une évaluation de leurs impacts sur la biodiversité, définir les conditions de la prise en compte de la richesse écologique et fixer des orientations d'aménagement

escarpement de la Faille de la Limagne
 conserver et protéger les boisements

espaces sensibles de maîtrise de l'urbanisation
 garantir une bonne intégration des constructions et des réhabilitations dans le paysage notamment en intégrant des orientations d'aménagement dans les documents d'urbanisme

TRAME VERTE ET BLEUE, RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ à maintenir

corridors écologiques les plus sensibles et/ou les plus fragiles identifiés dans leur principe
 conserver, restaurer ou créer leur fonctionnalité

vallées identifiées comme réservoirs biologiques et corridors écologiques

les préserver dans les PLU par des zonages et/ou des prescriptions intégrant les spécificités du terrain et/ou la présence d'une ou de plusieurs espèces d'intérêt communautaire

TRAME VERTE & BLEUE

→ la préserver en termes de richesses biologiques et de fonctionnalités

prairies et pelouses à plus de 900 m d'alt. **prairies à moins de 900 m d'alt.** **milieux boisés**
 tout en maintenant leur vocation première, conserver/restaurer leur biodiversité en adaptant les pratiques des activités agricoles et/ou sylvicoles et les aménagements, ainsi qu'en maintenant les continuités écologiques de ces milieux dans les documents d'urbanisme et de planification (rapport p 70, p 98, p 112 & p 1138)

lacs, étangs **tourbières**

maintenir ou restaurer leur qualité écologique dans le cadre de modes de gestion existants (Natura 2000, convention, etc.), adapter les pratiques agricoles et forestières pour préserver leurs bassins versants et freiner leur eutrophisation, développer, sur les sites les plus fréquentés les actions de restauration / d'entretien / de surveillance / de maîtrise de la fréquentation, lutter contre les atteintes aux zones humides (rapport p 63, p 70, p 112 & p 139)

lacs d'intérêt patrimonial remarquable

mettre en place des plans de gestion, notamment dans le cadre d'outils de gestion territoriale de l'eau à l'échelle de leur bassin d'alimentation, pour protéger ou restaurer leur qualité patrimoniale et pérenniser, dans ces conditions, les activités récréatives existantes (rapport p 79)

ensemble du réseau hydrographique

assurer / restaurer leur continuité et qualités écologiques, notamment adapter les aménagements routiers au niveau des ouvrages de franchissement des cours d'eau (rapport p 70 & p 78)
 assurer une solidarité amont-aval pour la qualité et la disponibilité de la ressource, et veiller à un partage équilibré entre les différents usages, en cohérence avec les SAGE (rapport p 78)

cours d'eau à forte valeur patrimoniale

encourager l'effacement des seuils ou équiper les ouvrages de systèmes de franchissement fonctionnels,
 subordonner l'installation de nouveaux équipements hydroélectriques à la nécessité de ne pas mettre pas en péril la trame bleue, ni l'état ou du très bon état écologique des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (rapport p 70 & p 78)

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ les conserver dans le cadre d'une gestion adaptée

réservoirs de biodiversité
 les préserver au sein des documents d'urbanisme par un zonage et un règlement garantissant leur richesse et leur fonctionnalité et dans le cadre des aménagements (rapport p 71, p 97 & p 101)

Réserve Naturelle Nationale **sites Natura 2000**

Espace Naturel Sensible, convention de gestion...
 mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour envisager leur protection et leur gestion par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées (rapport p 71 & p 72)

sites prioritaires

assurer, poursuivre ou renforcer leur gestion et mettre en réseau les gestionnaires pour optimiser leurs savoir-faire et développer des références pour la gestion écologique d'autres milieux naturels (rapport p 71)

Extrait du Plan de Parc - PNRVA - Zoom sur SAINT NECTAIRE

Par la loi de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000, les Parcs Naturels Régionaux sont considérés comme Personnes Publiques Associées (PPA). Ils doivent à ce titre être sollicités pour avis lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme et peuvent être consultés dans le cadre de projets d'urbanisme opérationnel (habitat, activités, espace public, etc.).

La Charte du Pays du Grand Sancy

Elaborée en 2006, elle présente les axes de développement prioritaires que le Pays souhaite engager pour mettre en œuvre un projet politique participatif, pour un territoire rural vivant, actif, qui maîtrise son devenir. Au regard de l'enjeu central d'organiser le développement durable du territoire, les axes du projet de territoire déclinent à la fois :

- la nécessité de maintenir un niveau satisfaisant d'offres de services de proximité
- le souhait de renforcer l'attractivité du territoire
- la volonté de trouver un équilibre et une cohérence dans l'organisation et la répartition des services dans le souci de renforcer la cohésion interne du territoire.



Le PLH (Programme Local de l'Habitat)

Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes et les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme local de l'habitat de la communauté de communes du Massif du Sancy a été prescrit le 25/03/2010. L'étude est confiée aux bureaux d'études ENEIS Conseil & Pact 63. Il est en cours d'élaboration. Un diagnostic est réalisé en 2012.

Mais aussi ...

- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Puy de Dôme 2013-2018.
- Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Le plan départemental d'élimination des déchets des travaux publics
- Le schéma départemental des Gens du Voyage
- L'Agenda 21 du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Il doit intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil général du Puy-de-Dôme et établir une réflexion partagée entre tous sur l'avenir de notre territoire.

Le territoire communal de Saint Nectaire n'est soumis à aucun SCOT.

Les documents communaux

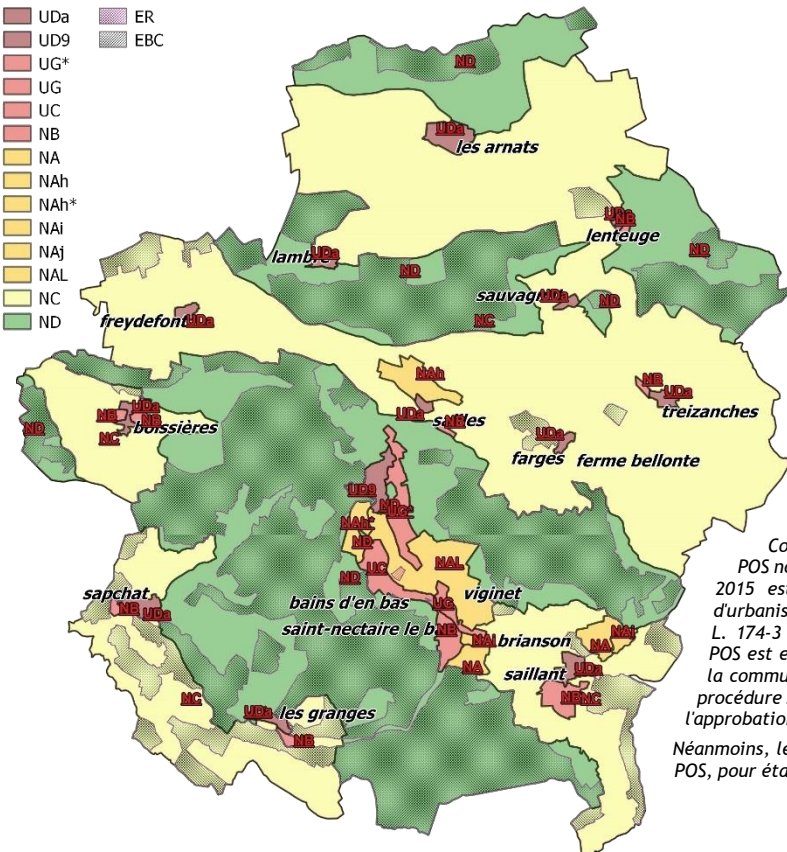
La commune est soumise à des Servitudes d'Utilité Publique : eau, assainissement, monument historique, alignement, transport et distribution d'énergie électrique, voisinage des cimetières, transmissions radio électriques, communications téléphoniques et télégraphiques, installations classées, risques naturels (PPRNPi).

La moitié nord de la commune a été remembrée en 1970.

La commune est régie par un POS approuvé en 1981.

Zonage POS prescription POS

| | |
|------|-----|
| UDa | ER |
| UD9 | EBC |
| UG* | |
| UG | |
| UC | |
| NB | |
| NA | |
| NAh | |
| NAh* | |
| NAj | |
| NAL | |
| NC | |
| ND | |

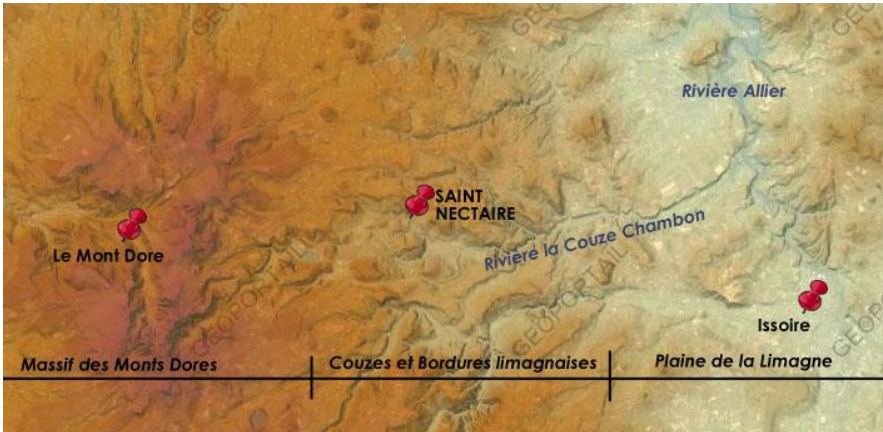


| Date | Procédure |
|------------|--|
| 28/05/1985 | Modification n°1 |
| 29/04/1986 | Modification n°2 |
| 28/03/1991 | Modification n°3 |
| 20/10/1994 | Modification n°4 |
| 02/04/1996 | Modification n°5 |
| 26/03/2001 | Modification n°6 |
| 18/12/2003 | Modification n°6 annulée en partie par le TA |
| 31/03/2004 | Modification n°7 |
| 10/05/2006 | Modification n°7 annulée en partie par le TA |
| 27/11/2007 | Révision simplifiée n°1 |
| 12/06/2008 | PLU prescrit |
| 27/11/2007 | Modification n°8 |
| 16/06/2009 | Modification n°8 annulée en partie par le TA |
| 24/02/2010 | Modification n°9 |
| 05/09/2012 | Mise à jour |
| 05/10/2013 | Modification simplifiée n°1 |
| 01/03/2014 | Modification n°10 |

Conformément à l'article L. 174-1 du code de l'urbanisme, un POS non transformé en plan local d'urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 est devenu caduc, avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) à compter du 1er janvier 2016. Néanmoins, l'article L. 174-3 prévoit une dérogation lorsqu'une procédure de révision du POS est engagée avant le 31 décembre 2015 (comme c'est le cas pour la commune de SAINT NECTAIRE). Depuis le 27 mars 2017, bien que la procédure soit engagée, le POS devient caduc et le RNU s'applique jusqu'à l'approbation définitive du PLU.

Néanmoins, le présent dossier du PLU pour arrêt prend en considération le POS, pour établir un état des lieux et expliquer les justifications du projet.

3/ FONDEMENTS DU TERRITOIRE

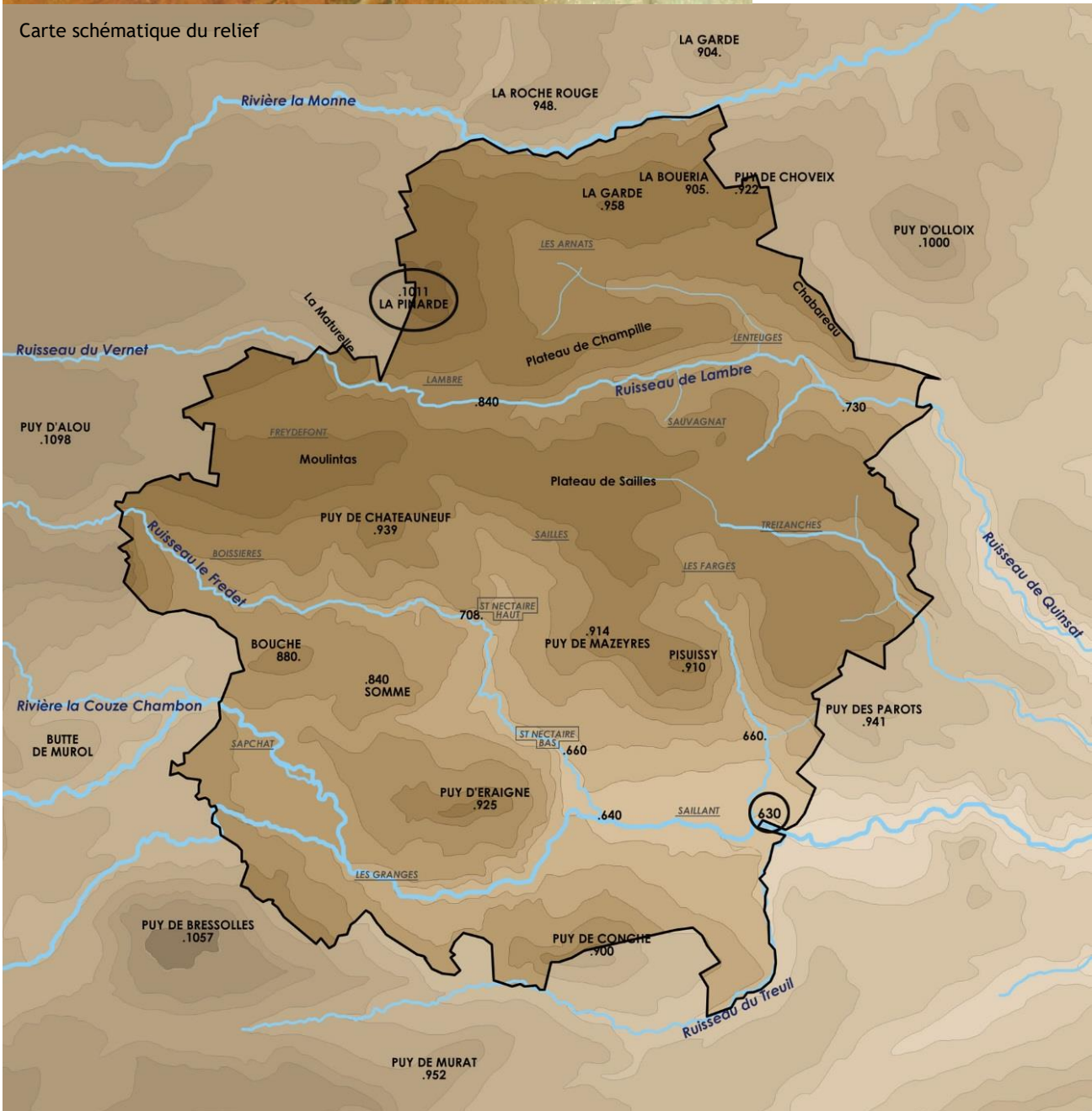


Le Relief



Situation générale de la commune de Saint Nectaire dans les grands ensembles géographiques (source : geoportail.fr)

Carte schématique du relief





La commune est située au milieu de la vallée de la Couze Chambon, sur les contreforts est du massif du Sancy. Les points les plus bas se situent en fonds de vallée (630m d'altitude environ en bordure de la Couze Chambon, au sud-est du territoire). Les points les plus hauts concernent les puys éparpillés sur le territoire (La Pinarde culmine à 1011m d'altitude, au nord-ouest).

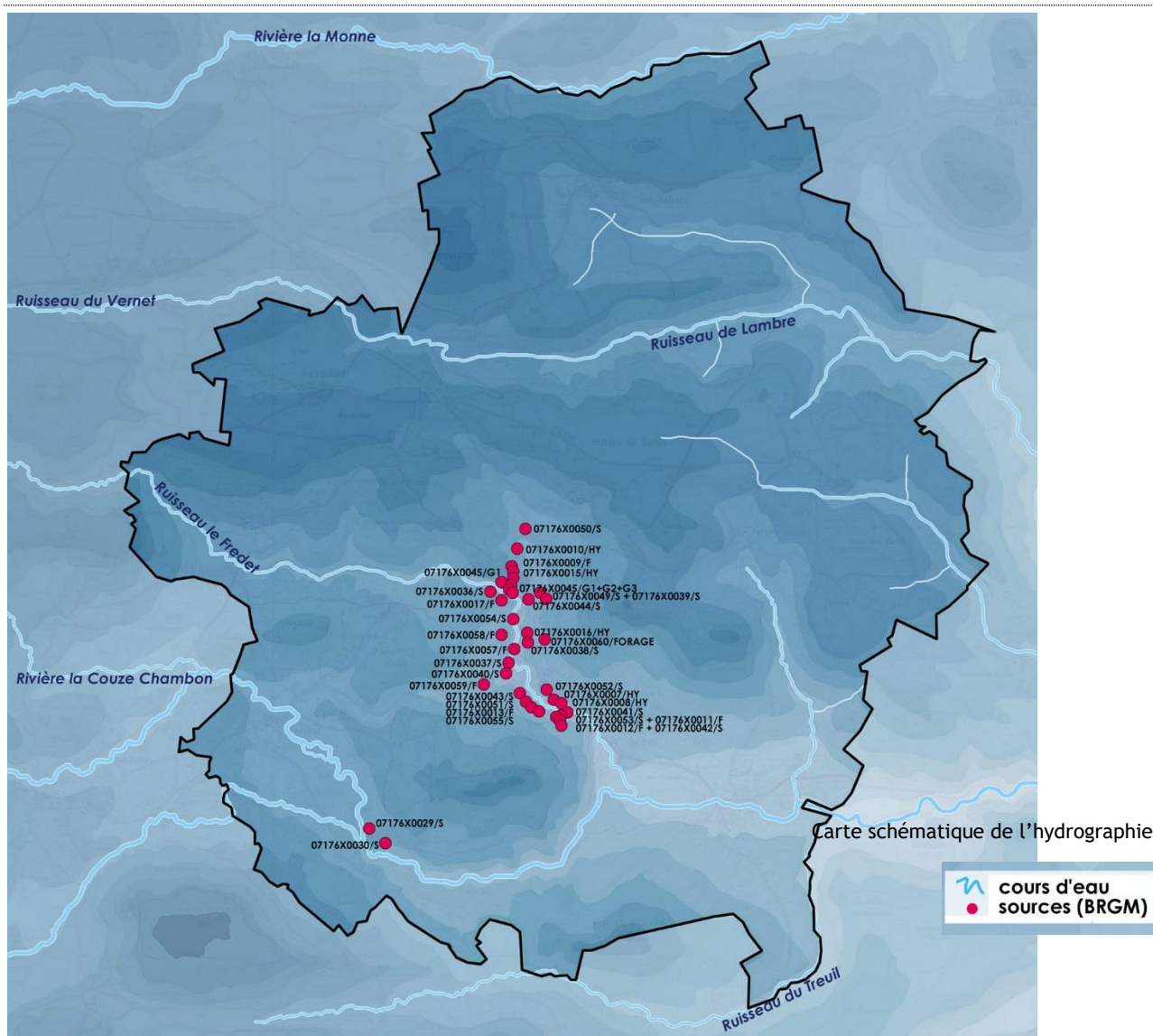
Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types de reliefs :

- au nord, les plateaux, avec une altitude moyenne de 850m, sur lesquels se situent la plus grande partie des terres agricoles.
- au sud, des reliefs plus variés constitués de puys, à une altitude moyenne de 900m, où se situent la majorité du domaine boisé.

Le territoire est drainé par plusieurs cours d'eau, prenant naissance à proximité du massif du Sancy. Ils traversent le territoire d'ouest en est, se dirigeant vers l'Allier. Ce réseau hydrographique a façonné le secteur, avec des vallons à fond plat ou des vallées très encaissées.



Hydrographie



Carte schématique de l'hydrographie

 cours d'eau
 sources (BRGM)

A/ Les eaux de surfaces :

La commune est drainée par plusieurs ruisseaux :

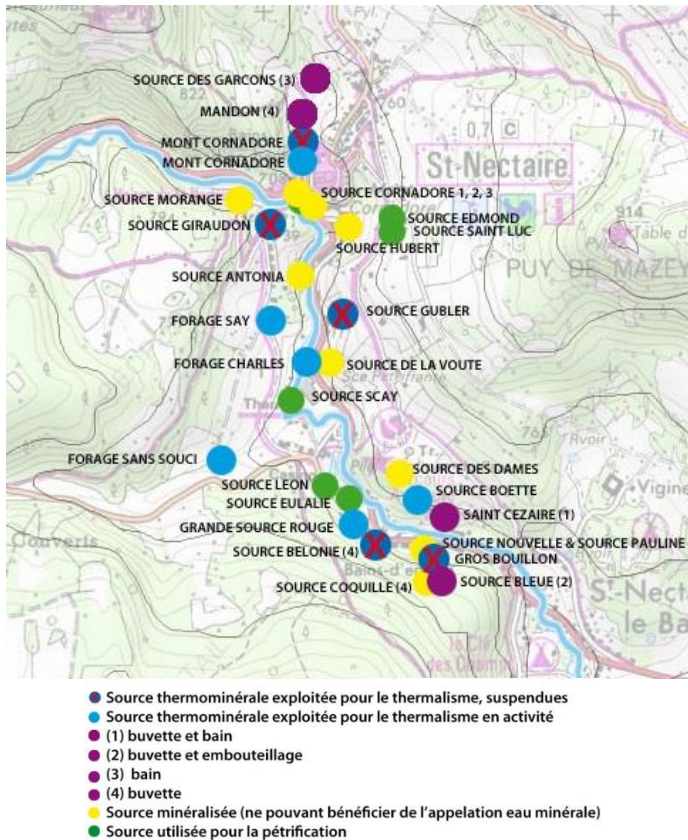
- La rivière la Monne borde la limite communale nord
- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet
- Le ruisseau du Vernet (à hauteur de la commune du Vernet Sainte Marguerite) devient le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.
- La Couze-Chambon résulte de la confluence de deux ruisseaux : la Couze Surain et la Couze de Chauffour qui prennent respectivement leur source au niveau du Puy de Surain (1520 m) et au niveau du Puy Ferrand (1854 m). La rivière est alimentée le long de son cours par de nombreux ruisseaux qui l'influencent. Elle traverse les villages de Sapchat, des Granges (grosie par le ruisseau de la Planchette venant de Murol), Saillant (grosie par le ruisseau du Fredet en amont du village, puis par le ruisseau des Farges en aval du village).

A noter : La Couze Chambon est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Voir Les Risques Naturels.



B/ Les eaux souterraines

Les sources hydrothermales



Localisation schématique des sources

Les sources pétifiantes

Certaines sources sont utilisées dans l'industrie des pétifications : Fontaines Pétifiantes, et Grottes du Cornadore.

L'eau jaillit à plus de 50° C de failles volcaniques. Depuis 1821, sept générations d'une même famille ont développé la technique de pétification, transformant l'incrustation sur moulage en véritable métier d'art.

Les sources salées

D'autres sources minérales salées ont donné lieu à la naissance des marais salés. Véritable curiosité naturelle abritant une faune et une flore typique analogue à celles des bords de mer, patrimoine d'intérêt européen, ils font actuellement l'objet de toute l'attention des scientifiques.

Le gisement d'eau minéral de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Le nombre de sources émergeant de la fracturation du socle et leur localisation permettent de le constater.

Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m³/h à elles toutes.

Les besoins en eau minérale sont satisfaits, malgré la baisse continue des débits des forages.

Cependant, plusieurs problèmes se soulèvent :

- l'eau superficielle s'infiltrer facilement dans les captages des sources. Seuls les forages ne sont pas affectés.
- L'entartrage des canalisations entraîne une diminution des débits et un déficit d'exploitation.

Cette ressource naturelle est exploitée essentiellement pour le thermalisme et la pétification.

On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées.

- Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables (chauffage, comme à Chaudes Aigues). Voir les ressources naturelles.
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

Par un jeu de failles profondes où l'eau circule, recoupées par de nombreuses diaclases superficielles, la commune de Saint Nectaire est un site hydrothermal.

L'eau est carbogazeuse, de type bicarbonaté chloruré sodique et contient de l'arsenic, du bore et des éléments radioactifs (radon, potassium, tritium). (source : BRGM)

- Un premier groupe est constitué de sources oligométalliques (froides), eau de diurèse par excellence, essentiellement pure.

- Un deuxième groupe est constitué de sources polymétalliques (chaudes) à pouvoir catalytique important. Ce sont des eaux faiblement minéralisées, actives sur le métabolisme des hydrates de carbone et des triglycérides.

La ville thermale possède une quarantaine de sources toutes différentes et utilisées selon leur composition. Elles sont connues depuis l'antiquité et leur usage au cours des siècles a été déterminant dans le développement de St Nectaire.

La station thermale de Saint Nectaire Bas exploite 6 sources (3 pour les soins, 3 pour les buvettes). Leurs eaux jaillissent à des températures allant de 8 à 56° et sont utilisées pour soigner les affections rénales et métaboliques.

Les besoins sont satisfaits. (source : étude BRGM, 2003).

Menaces : Le forage Charles et les 3 sources exploitées sont vulnérables en raison de leur implantation en contexte urbain et de l'état médiocre des captages des sources. (source : étude BRGM, 2003)

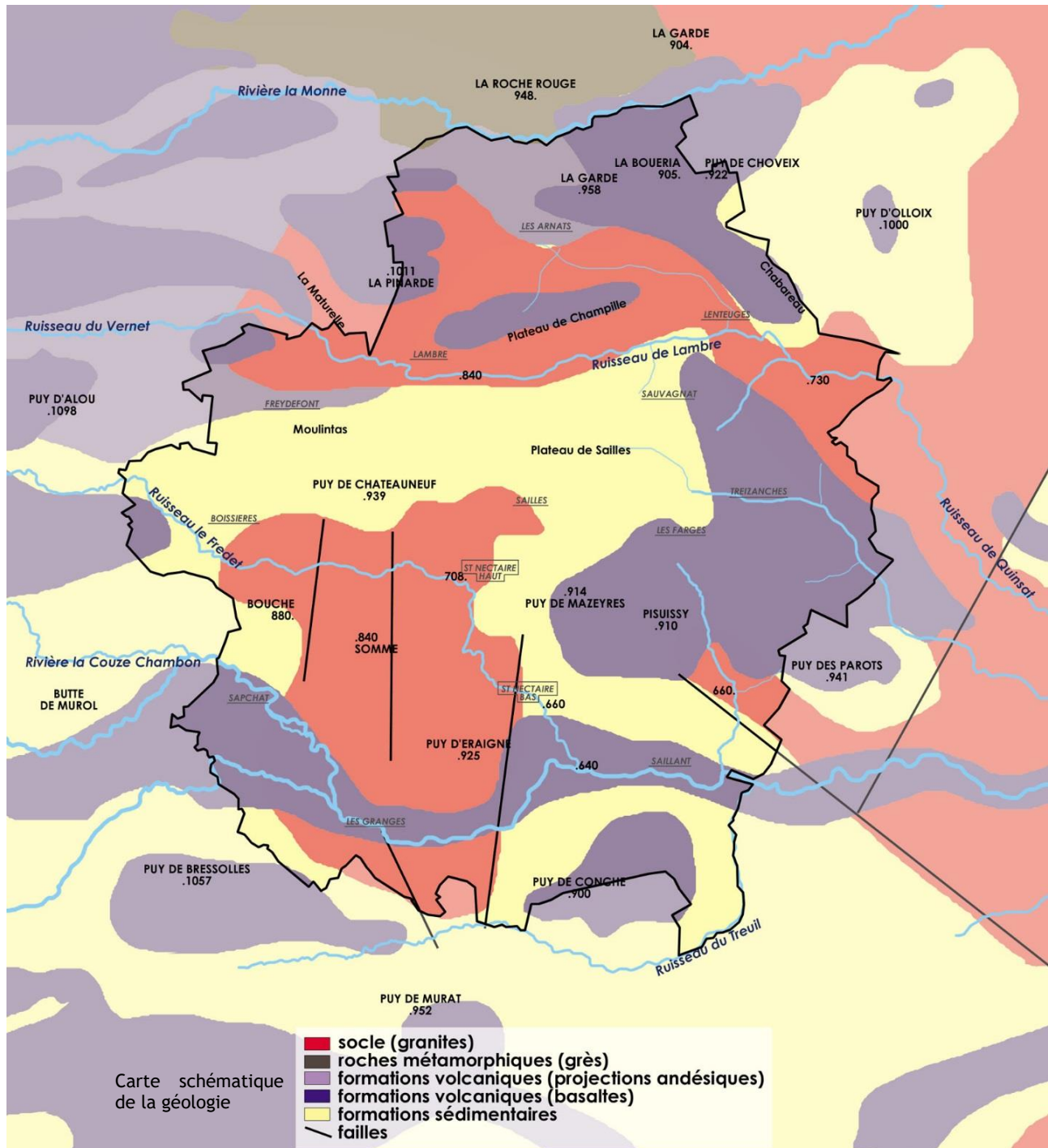


Géologie

L'environnement géologique de la commune est fortement marqué par la présence **d'évènements volcaniques** (Monts Dore à l'ouest, Chaîne des Puys au nord, Cézallier au sud, plaine de la Limagne à l'est) générant ainsi : une tectonique cassante d'orientation nord-sud, et des coulées volcaniques d'orientations est-ouest.

La commune se situe au cœur des Pays Coupés. Ce secteur entre Massif du Mont Dore et Val d'Allier offre une succession de bassins d'effondrement séparés par de reliefs souvent d'origine volcanique. Il en résulte une morphologie complexe où l'on peut lire l'histoire géologique de ce secteur.

Le TERRITOIRE





1 - Le socle granitique ou métamorphique :

Les émergences du socle constituent des vestiges de la chaîne hercynienne élevée vers la fin de l'ère Primaire.

Ce socle est constitué d'une mosaïque d'unités, de natures et d'âges variés, dont la mise en contact résulte de la multiplicité et de la complexité des épisodes d'orogénèse et de métamorphisme.

Le socle, très ancien (précambrien) est constitué d'un mélange **de roches métamorphiques (granites et gneiss)**. Ces formations d'origine apparaissent par endroit dans les points bas du territoire.

Le socle ancien métamorphique a été recouvert par les coulées, les sédiments ou dégagé par l'érosion fluviale.



2 - Les formations volcaniques

Le volcanisme constitue l'une des originalités de la région.

Durant le Pliocène, les éruptions se sont poursuivies, édifiant le groupement des Monts Dore.

Des phénomènes volcaniques très étalés dans le temps ont adopté de nombreuses formes et ont recouvert les formations plus anciennes, les masquant et orientant les formes d'érosion ultérieures.

- Les principaux pointements volcaniques sont des necks basaltiques.

- Des coulées de lave prennent la forme de plateaux (Sailles).

- Il peut s'agir également de lac de lave solidifiée : on peut observer des colonnes d'orgues volcaniques plus ou moins vertical, suivant que les coulées ont refroidi sur une surface plus ou moins inclinée sur de nombreux secteurs du territoire.

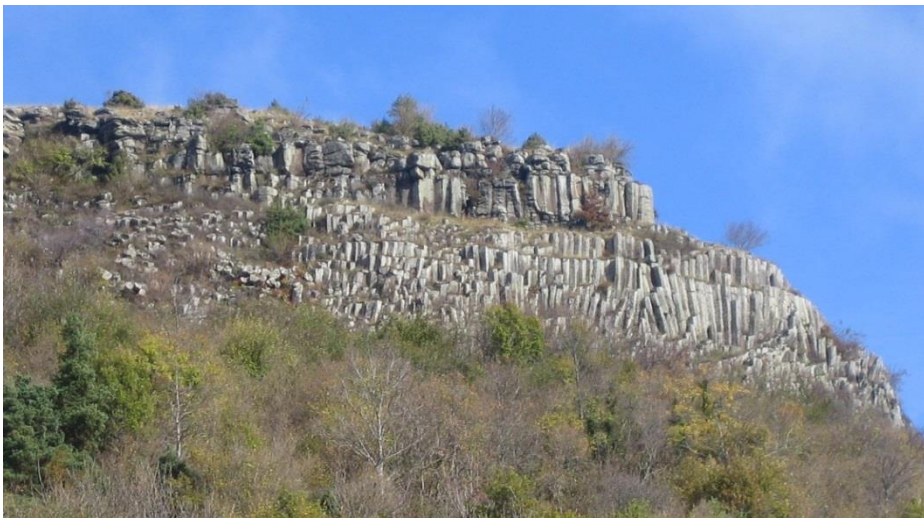


3 - Les formations sédimentaires

Des langues de terrains sédimentaires datant du Tertiaire s'étirent dans les vallées, composés essentiellement de sables argileux.

Les formations sédimentaires se retrouvent dans les fonds de vallées et bas de versants.

A l'ouest et à l'est du territoire, elles sont recouvertes par des coulées volcaniques. Ex : plateau de Saille (formations pyroclastiques recouvertes de sédiments).



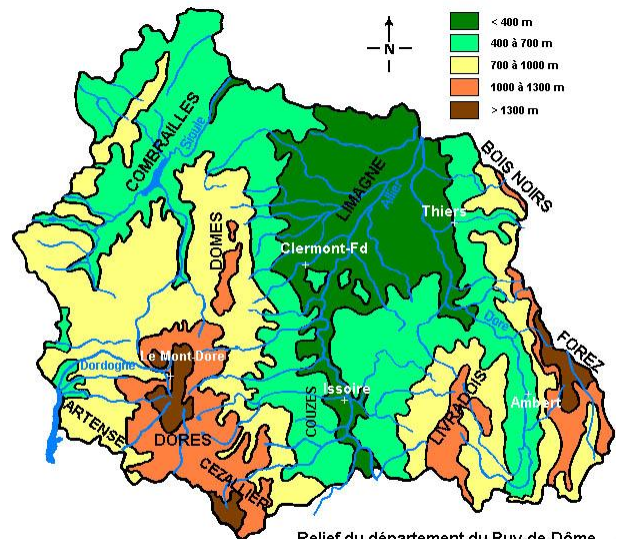
Contrefort sud du plateau de Chabareau.

Les différentes couches d'orgues basaltiques ont été mises en évidence par l'érosion

Climat

Le Puy-de-Dôme est l'un des départements français où la variabilité spatiale des paramètres climatiques est la plus grande. Il est, certes, situé à la charnière des influences océanique et continentale, mais cette variabilité est essentiellement dû à l'influence de son relief contrasté :

L'influence du relief est prédominante essentiellement de par la disposition des obstacles montagneux et des fossés d'effondrement axés Nord-Sud. Cette disposition, perpendiculaire à la circulation générale d'Ouest en Est de l'atmosphère qui caractérise nos latitudes, est à l'origine des fortes pluies des versants Ouest des reliefs et de la sécheresse relative des Limagnes. Ces caractères climatiques sont les conséquences de deux effets dus au relief : "effet d'altitude" (versant Ouest : soulèvement => détente => refroidissement => condensation => précipitations), "effet de foehn" (versant Est : redescente => compression => réchauffement => désaturation => arrêt des précipitations).



Source Météo France

Relief du département du Puy-de-Dôme

Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans un climat de type subocéanique humide et froid.

Sur les plateaux et montagnes du sud-ouest (Artense, Cézallier, Sancy) dont les versants occidentaux et les sommets constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan, les perturbations, par effet d'ascendance, se réactivent et déchargent régulièrement leur « lame d'eau » (ou de neige).

Les moyennes pluviométriques sont marquées :

- 134 cm/an à Tauves
- 150 cm à St Genès Champespe
- 141 cm à La Godivelle
- 173 cm au Mont-Dore
- 180 cm à Picherande
- plus de 200 cm autour du puy de Sancy.

Les versants orientaux sont plus secs :

- 125 cm à Besse
- 117 cm à Saulzet-le-Froid
- 94 cm à Anzat.

Le vent est partout soutenu, également de dominante ouest. L'altitude, de 800 à 1 800 m, induit des températures basses avec une amplitude entre l'été et l'hiver modérée par l'influence océanique (redoux hivernaux et les étés frais sont fréquents). Isotherme 0°C vers 900 m en janvier, isotherme +10° vers 1 600 m en juillet. Ces conditions donnent un enneigement important mais soumis à de grosses variations quantitatives (zones balayées par le vent et corniches d'accumulations, brusques redoux etc.) et qualitatives (forte tendance au tassement et au verglas due à l'alternance gel-dégel).

Le manteau au sol se maintient environ trois mois par an vers 1 100 m (entre novembre et avril avec des intervalles déneigés) et peut atteindre deux mètres d'épaisseur près des plus hauts sommets où il perdure généralement en continu six mois par an avec des névés en versants nord-est jusqu'en juillet. Les vallées autour du puy de Sancy sont très exposées aux avalanches.

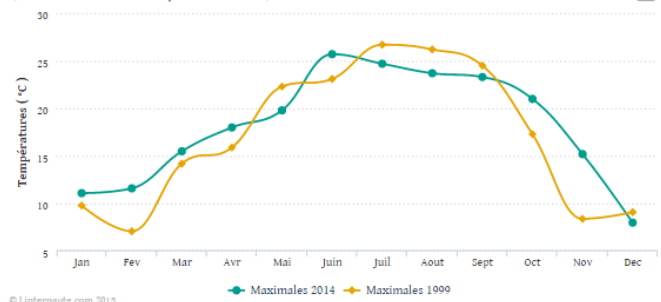
Les hauts pâturages et les somptueuses hêtraies retrouvent la verdure en mai-juin. La sécheresse au sens strict est un phénomène rarissime.

Source :

La météo de la France (J. Kessler/R. Chambraud).
<http://www.meteo-mc.fr/climat-Puy-de-Dome.html>

Les températures maximales à Saint-Nectaire en 2014 et 1999

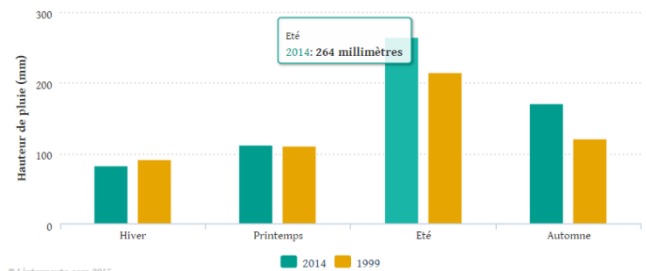
(source : Linternaute.com d'après Météo France)



© Linternaute.com 2015

La pluie à Saint-Nectaire en 2014 et 1999

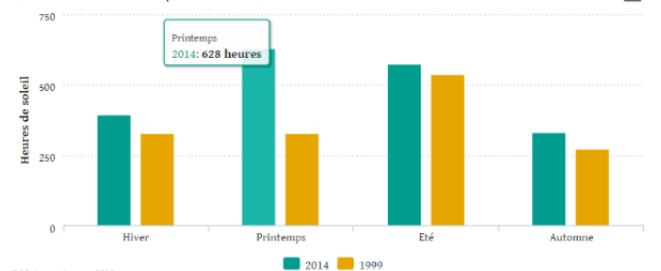
(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



© Linternaute.com 2015

Le soleil à Saint-Nectaire en 2014 et 1999

(source : Linternaute.com d'après Météo France)



© Linternaute.com 2015

Rappels historiques

Le mont Cornadore, qui porte Saint Nectaire et dont le nom signifie « réservoir des eaux », était habité dès l'époque celtique. Le site fut très anciennement habité si l'on s'en rapporte aux grottes artificielles, en particulier celles du Puy de Chateaufneuf, et aux nombreux monuments mégalithiques épars sur toute la commune.

Après la conquête, les romains à leur tour sont venus habiter la vallée ou, tout du moins ont utilisé les eaux thermales comme en témoignent les vestiges de thermes gallo-romains, retrouvés lors de fouilles réalisées aux 19^e et 20^e siècles.

Au Moyen Âge s'établit un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu; un château, dont il ne reste plus trace, s'élève également sur la butte.

D'abord sous la tutelle du Comptourat de Murol, Saint-Nectaire acquiert son indépendance au XIII^e siècle. L'histoire du bourg se confond alors avec celle des seigneurs qui le possèdent. La famille de Saint-Nectaire dont le nom, par transformations successives s'est écrit : Senectère, Senectaire, et enfin Sennecterre, apparaît vers l'an 1040 et s'éteint à la fin du XVIII^e siècle.

Le château bâti autrefois sur le Mont Cornadore à côté de l'église, a aujourd'hui entièrement disparu. Le seul vestige qui nous reste du château seigneurial est le motif ornemental de la fontaine qu' Henri de Sennecterre fit construire en 1548 (fontaine installée dans la cour du château) qui sert aujourd'hui de support de bénitier dans l'église. Le château fut pillé et incendié au XVIII^e siècle.



Carte de Cassini, 18^e siècle



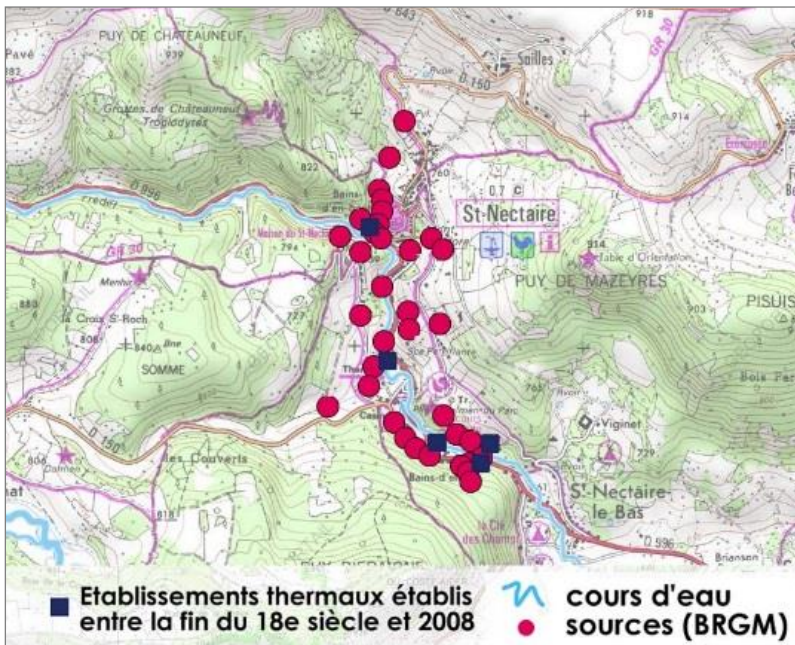
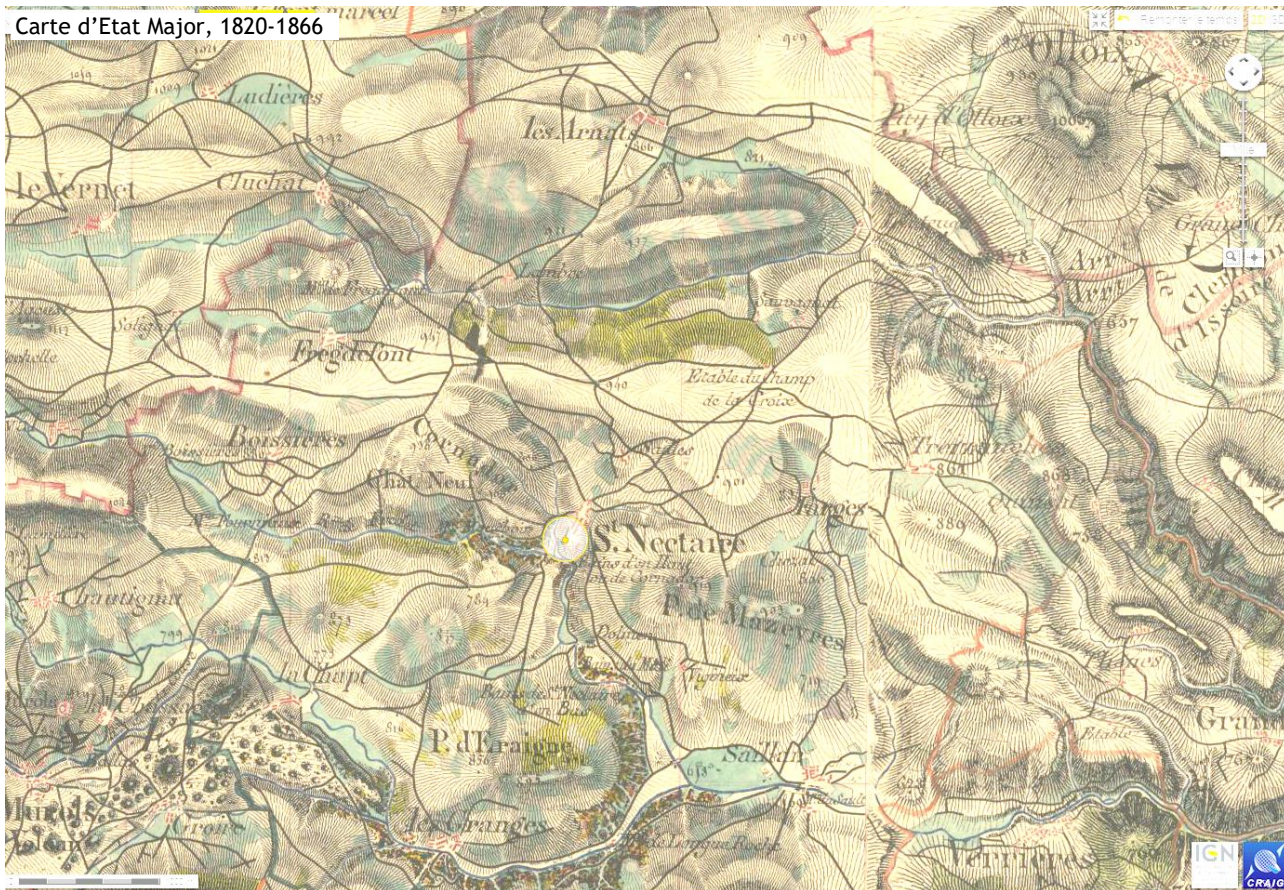
- Saint Nectaire le Haut, dominant la vallée, correspond au bourg ancien avec son église du 12^e siècle.

Selon une légende, des fées résidaient dans les grottes du Mont, déjà nommé Cornadore lorsque Nectaire, disciple d'Austremoine, prêcha la foi de Jésus à la fin du III^e siècle. Accompagné des prêtres Auditor et Baudenius, il y fit bâtir une première église qui accueillit ses reliques après sa mort.

Entre 1146 et 1178, les moines de la Chaise-Dieu reçurent en donation de la part de Guillaume VII, comte d'Auvergne, la terre de Saint-Nectaire pour y établir un prieuré. L'église actuelle, construite durant cette période, est-elle l'œuvre de Guillaume VII ou celle des moines du prieuré ? On ne le sait toujours pas.

- Saint Nectaire le Bas s'inscrit dans la vallée. Le site est particulièrement marqué par une vocation thermale.

Elle s'est développée grâce à la présence d'une quarantaine de sources plus ou moins chaudes, mais fortement minéralisées. Leurs propriétés thérapeutiques permettent essentiellement le traitement d'infections rénales et urinaires.



Ces eaux arsenicales, dont la température va jusqu'à 56 degrés, sont connues depuis les Romains.

Au Moyen Age, ces sources tombent dans l'oubli. Les eaux commencent à être reconnues au début du 17e siècle. Un premier établissement thermal voit le jour à la fin du 18e siècle (établissement Mandon, devenu les Bains Romains, actuel hôtel Mercure).

La naissance et l'essor de la station thermale date essentiellement du 19e siècle, notamment sous l'impulsion de Jean Giraudon, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale : construction des Grands Thermes, agrandissement des Bains Romains, Hotel du Parc, villas, pont, casino, parc thermal et parc du dolmen.

Le nom de « Saint Nectaire » s'applique aussi à un fromage bien connu, laitier ou fermier, fabriqué depuis des siècles dans une zone déterminée des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Histoire thermale

Source : Saint-Nectaire - Inventaire du patrimoine thermal - Route des Villes d'Eaux du Massif Central.

Antiquité

L'utilisation des sources thermales de Saint-Nectaire-le-Haut remonte à l'époque romaine, comme en témoignent les thermes troglodytiques et les vestiges découverts lors de plusieurs campagnes de fouilles : piscines, villas, voies dallées, thermes situés sous les Bains Romains. Les thermes troglodytiques sont accessibles. Le site touristique « Les Grottes du Cornadore » met en valeur le parcours romain : salle tiède (tepidarium) et salle chaude (caldarium), ainsi que leurs installations (2 baignoires parfaitement conservées, une piscine, les cuves des bains).

Renaissance - Les sources Gros Bouillon et du Tambour L'utilisation de l'eau thermale semble remonter à la fin du XVII^e siècle. Leur renommée serait due à Lafond père et fils, médecins de la ville de Besse et docteurs en médecine de la Faculté de Montpellier.

Au XVIII^e siècle, la station aurait été fréquentée au printemps et en automne par des gens de la Haute Auvergne, du Limousin et de la Limagne. Une enquête réalisée par la « commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux thermales » mentionne une source appelée le « Gros Bouillon », située près du bourg de Saint-Nectaire-le-Bas, et exploitée par Etienne Bergogne. Son aménagement rudimentaire se composait d'un bassin circulaire couvert d'une voûte. Une autre enquête, effectuée en 1772, mentionne la « Source du Tambour » appartenant également à Etienne Bergogne. Elle bouillonnait beaucoup et était située non loin d'une voûte... Le Grand d'Aussy, venu en visite à Saint-Nectaire en 1787, confirme qu'à cette date il n'y avait toujours pas de bains, et signale les deux fontaines enfermées chacune dans un petit bâtiment. Il pense que « tant qu'il n'y aura ni chemin pour y parvenir, ni logement pour les malades, on ne pourra espérer y voir des bains. »

Naissance de la Station de Saint-Nectaire -le-Bas

Le premier établissement de bains est construit à l'initiative de Jacques Mandon et du Dr Marcon. Mandon est un maçon originaire de la Creuse, marié à la fille du propriétaire de la source du Tambour. Décédé en 1845, l'exploitation est reprise par ses fils Joseph et Jules. Le Dr Marcon est nommé médecin inspecteur en 1812 par le préfet Ramond de Carbonnières. On ne peut pas encore parler de création de ville thermale. En 1817, Saint-Nectaire-le-Bas se composait seulement de bains rudimentaires et de deux chaumières, celle du médecin-inspecteur et celle de Mandon élevée près des bains. Dans un courrier adressé au préfet, l'architecte Ledru déclare que ces bains sont misérables et sombres. Peu après, Jacques Mandon reconstruit ces installations qui correspondent à la partie inférieure et à la moitié Est des Bains Romains actuels.

En 1824, Boëtte, garçon baigneur de Mandon, fait construire un second établissement de bains qui portera son nom jusqu'en 1890. Boëtte avait découvert trois sources à partir de 1821 : la source du Rocher, la source Boëtte et la source Saint-Cézaire. Les bains Boëtte abritaient au rez-de-chaussée une salle donnant accès à 9 cabinets, et au premier étage les réservoirs de deux sources qui dégageaient une grande quantité d'acide carbonique.

Naissance de la Station de Saint-Nectaire -le-Haut

En 1827, Serre met au jour une abondante source d'eau chaude au Mont-Cornadore. Suivant les conseils du géologue, botaniste et pharmacien Henri Lecoq, il obtient en 1829 l'autorisation par la commission préfectorale de construire un nouvel établissement thermal. Les Bains du Mont-Cornadore sont bâtis en 1832 grâce au financement du Dr Vernière, médecin inspecteur des Bains Cornadore de 1831 à 1848. Les fils de Jacques Mandon (décédé en 1845), exploitent ensemble les Bains Romains jusqu'en 1840. Joseph Mandon quitte l'affaire familiale pour prendre part au développement des Bains du Mont-Cornadore. Serre et le Dr Vernière l'autorisent à construire des chambres pour les baigneurs au premier étage. L'Hôtel Mandon (futur Hôtel du Mont-Cornadore) est bâti en 1841, tout près des Bains du Mont-Cornadore.

Deux hameaux isolés au coeur des montagnes

La création des Bains Romains, des Bains Boëtte et des Bains du Mont-Cornadore n'incite pas les deux communes à aménager leurs villages afin de mieux recevoir les baigneurs. Saint-Nectaire-le-Bas se compose en 1825 de quatre maisons bordant une route étroite surplombée de roches. Les Gravières ne sont qu'un marécage. Les eaux du Courançon vagabondent. La montagne du dolmen, sans végétation, est triste mais pittoresque.

A Saint-Nectaire-le-Haut, seuls quelques raidillons, coursiers, chemins et pont rustique permettent de suivre les rives ou de franchir le Courançon. Dans son ouvrage publié en 1851, Théobald de Solaud fait un triste tableau des thermes du Mont-Cornadore : « les pensionnaires, à la différence de ceux du Mont-Dore, sont de vrais malades... Les seules distractions, après l'absorption d'une abominable eau chaude à goût d'encre, consistent dans la contemplation des cimes du Mont Cornadore ou dans les visites des grottes naturelles ouvertes à ses pieds, dont les stalactites blanches et rouges ont le brillant et le glacé du marbre poli... » 1. En plus de tout cela, les deux groupes thermaux sont totalement isolés l'un de l'autre. Bien qu'ils soient géographiquement peu éloignés, les quelques voies de communication les reliant sont difficiles à pratiquer.

L'image de Saint-Nectaire à cette époque est vraiment peu flatteuse. Dans son Voyage pittoresque dans la Basse-Auvergne, 2 Michel n'hésite pas à qualifier les deux villages de « trou infecte », « de pays isolé au fond des montagnes », de « pays brûlé par les soleils où les distractions sont un mythe », enfin de « fort vilain hameau dont le triste aspect s'enlaidit encore par les masses de traversin stérile qu'y déposent d'abondantes sources minérales ». Même le Docteur Basset cherche à avertir les baigneurs de l'aspect sauvage et hostile de Saint-Nectaire. Il déclare dans son étude sur les eaux de Saint-Nectaire publiée en 1860 qu'il « faut se garder de juger Saint-Nectaire sur la première impression qu'il produit. En arrivant des pittoresques défilés où la Couze bondit de cascades en cascades, l'aspect sauvage du vallon qui renferme les sources minérales est peu fait pour charmer le premier coup d'oeil. » 3

Développement de la station de Saint-Nectaire-le-Haut

La situation stagne dans les années 1850-1860. Le docteur Vernière rachète les parts de son associé Serre et devient le seul propriétaire des Bains Cornadore. Il réussit une gestion saine et rentable de son établissement en nommant Joseph Mandon directeur. Appelé à l'inspection du Mont-Dore en 1858, le docteur Vernière revend toutes ses parts à Joseph Mandon. Tout se débloque en 1870, année où Edouard Versepuy, gendre de Joseph Mandon, prend en main le groupe thermal et hôtelier. L'aménagement de la station prend forme vers 1874. Le raidillon conduisant au village est remplacé par une voie plus large et de pente plus douce. L'hôtel du Mont-Cornadore est surélevé de plusieurs étages. Adossé à la montagne, il est bordé d'une terrasse plantée de tilleuls et de marronniers, d'un petit café, d'une salle de billard et d'une bibliothèque. Un grand hall, avec fronton triangulaire surmonté d'une voûte en verre, est construit



en 1873 devant les Bains Cornadore par Louis-Clémentin Bruyères, ou Bruyères, (1831-1887), architecte des Monuments Historiques venu à Saint-Nectaire pour restaurer les tours et le clocher de l'église. A défaut de casino, des spectacles sont programmés à l'intérieur des bains. En face de l'Hôtel, la villa de La Poste est entourée par les pelouses d'un jardin anglais. D'autres jardins s'étendent sur les berges du Maupas. Le pavillon de la Source Rouge est construit en bordure de la route qui mène à Champeix. De nombreuses villas ont été aménagées par leurs propriétaires pour recevoir des baigneurs pendant l'été. Les hôtels sont gigantesques.

La station du Mont-Cornadore connaît une période de prospérité jusque dans les années 1890. Même les médecins désertent Saint-Nectaire-le-Bas pour habiter le haut. La station se transforme cependant davantage en lieu de villégiature qu'en lieu de cure. Les exploitants successifs des Bains Cornadore deviennent petit à petit les uniques propriétaires de la station thermale. Ayant acquis progressivement tous les emplacements utiles, ils s'opposent à toute nouvelle construction. Ils sont avant tout des hôteliers et ne cherchent pas à développer la partie thermale. Les bains sont pour eux un simple moyen d'achalander leurs hôtels. Ils limitent la capacité aux seuls besoins de leur propre clientèle. Cet isolement aura des répercussions défavorables dès l'instant où des personnes vont s'intéresser à Saint-Nectaire-le-Bas pour créer un centre thermal plus important.



Développement de la station de Saint-Nectaire-le-Bas

En 1865, Jules Mandon cède les Bains Romains à Boëtte Rochette. Vers 1879, ce dernier en confie la direction à son gendre Vauzy-Boëtte, qui restaure l'établissement et double ses capacités. C'est à cette époque que le banquier parisien Brocard, principal représentant d'un groupe important de financiers, projette de métamorphoser la station thermale de Saint-Nectaire-le-Bas en « reine du Massif central ». Il prévoit pour cela d'acquérir le groupe thermal ainsi que la majeure partie des prairies de la plaine de Saillant. Ce vaste projet échoue en raison de difficultés rencontrées avec certains propriétaires. Brocard se tourne alors vers d'autres stations, telles que la Bourboule, Royat ou Châtel-Guyon qui bénéficieront largement de ses projets. De son côté, le propriétaire des deux établissements de bains, Vauzy-Boëtte, projette en 1889 de construire un nouvel établissement plus moderne pour remplacer les Bains Boëtte devenus trop vétustes. Sa séparation d'avec son épouse ne lui permettra pas d'effectuer ces travaux : la liquidation des biens est prononcée, entraînant leur vente judiciaire. Les deux établissements de bains de Saint-Nectaire-le-Bas deviennent ainsi la propriété de Jean Giraudon. Cet entrepreneur audacieux va créer en moins de dix ans une véritable ville thermale. Il fait construire les Grands Thermes sur l'emplacement des Bains Boëtte et agrandit les Bains Romains. Giraudon dompte totalement l'environnement jugé jusqu'à présent si hostile. Il acquiert le marécage des Gravières et le transforme en parc près duquel il fait élever le Grand Hôtel du Parc et quelques villas. Il achète la montagne stérile du dolmen qu'il plante d'arbres verts. Il relie ce nouveau parc au côté opposé de la vallée grâce à un pont, et dresse à cet emplacement un casino (1890 ; brûlé vers 1937), alimenté en électricité grâce à une petite usine qu'il installe sur la chute de la Couze. Il est intéressant de voir comment Jean Giraudon a cherché à tempérer une nature prédominante par les artifices d'une représentation factice de la station. Le caractère imposant de la montagne s'efface derrière les proportions gigantesques du Grand Hôtel du Parc. L'aménagement de promenades modestes rassure également les baigneurs. Ce mélange de nature et d'artifices permet aux baigneurs mondains de se dépayser tout en conservant les avantages et les attraits de la ville.

Epoque contemporaine

De grands projets sont conçus vers 1911 pour donner un nouvel essor à la station. Les difficultés économiques engendrées par un plan trop ambitieux arrêtent le projet. Faute d'entretien, les bâtiments se dégradent. En 1921, les actions de la Compagnie Thermale des eaux de Saint-Nectaire deviennent la propriété d'un groupe hollandais qui les cèdera par la suite à la municipalité. La station thermale va petit à petit décliner à partir de la Seconde Guerre Mondiale. Par manque de moyens financiers, les installations se dégradent. Délaissés par la clientèle mondaine, Saint-Nectaire attire 4 445 curistes en 1957. Une tentative pour relancer la station est faite en 1978 avec la construction d'un nouvel établissement thermal de plus modernes. Les Grands Thermes, désaffectés, sont restaurés en 1993 pour y installer l'Office de Tourisme. Après une période de flottement, Saint-Nectaire est contrainte d'abandonner les cures thérapeutiques. La station développe désormais des produits de bien-être grâce à Thermadore, espace moderne de détente, de beauté et de remise en forme.

1 Théoblad de Solaud, *Causeries sur l'Auvergne*, Angers, Pignet, 1851.

2 Michel, *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, Moulins, Desroziers, 1867, vol III, *Voyage pittoresque dans la Basse Auvergne*, p. 167 et suiv.

3 P.L. Basset, *Etudes sur les eaux de Saint-Nectaire*, Paris, Remquet, 1860.

DEMOGRAPHIE

Évolution démographique et projections

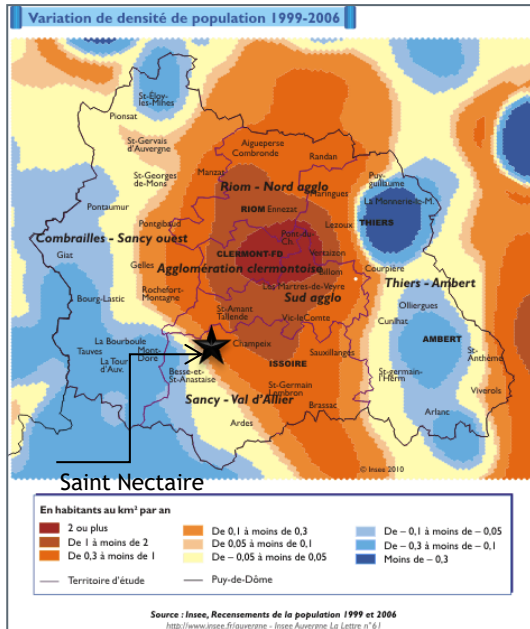
ÉTAT DES LIEUX DEMOGRAPHIQUE

1.1/ Le Contexte Supra communal

Le contexte départemental

La commune de SAINT NECTAIRE se situe dans le territoire Sancy Val d'Allier.

De 2006 à 2011, la croissance démographique auvergnate fléchit sauf dans les couronnes périurbaines :



« Entre 2006 et 2011, la croissance de la population auvergnate fléchit légèrement. Cette tendance ne remet pas en cause les évolutions démographiques constatées dans les différents types d'espace au cours des années précédentes. Les couronnes des grandes agglomérations bénéficient toujours des plus fortes croissances. L'essentiel des gains de population se concentre dans deux zones marquées par l'étalement urbain : un large couloir de densification allant de l'aire de Vichy à celle de Brioude et l'arrondissement d'Yssingeaux, en périphérie stéphanoise. Des inflexions se sont toutefois produites depuis 2006. La croissance s'intensifie entre Riom et Vichy alors qu'elle se réduit à l'est de Clermont-Ferrand, au sud d'Issoire, ainsi que dans l'Yssingelais. **Hors de l'influence des grands pôles urbains, la baisse de la population s'accroît.** Certains espaces ruraux tirent cependant leur épingle du jeu. ». Alain Batifoulouier, Vincent Vallès, Insee Auvergne.

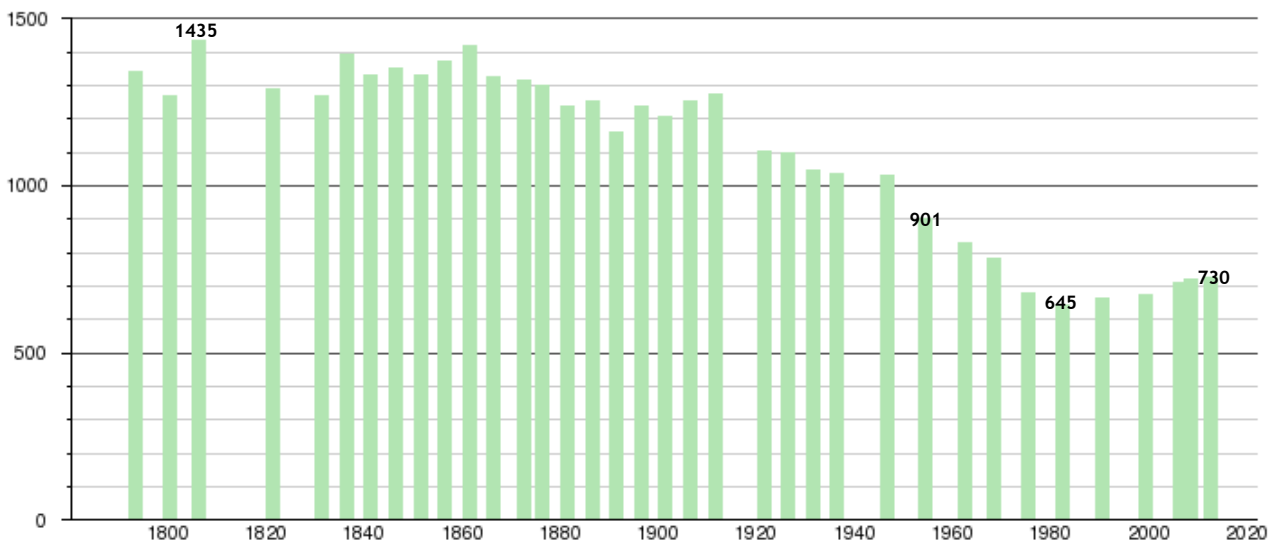
Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=20646

Dans le territoire de Sancy-Val d'Allier, le quart de la progression de population est dû aux échanges migratoires avec la métropole régionale.

« La croissance démographique du Puy-de-Dôme se renforce. Ce dynamisme, porté par une amélioration de l'attractivité, se concentre dans un couloir central gagné par l'étalement urbain. D'ici 2031, si les mouvements de périurbanisation se maintiennent, les taux de croissance de la population des territoires d'étude situés dans ce couloir devraient être identiques à ceux enregistrés entre 1999 et 2006. **Dans les contreforts montagneux du Sancy, des Combrailles et du Livradois Forez la croissance devrait être moins soutenue. Le vieillissement de la population prendrait des formes différentes.** Le nombre d'enfants devrait progresser seulement dans les territoires périurbains. Mais dans ce type d'espace, **la hausse des seniors devrait être aussi beaucoup plus prononcée que dans les territoires ruraux.** ». François LASBATS, Vincent VALLÈS, Insee Auvergne.

Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=16326

1.2/ Le diagnostic démographique de Saint NECTAIRE



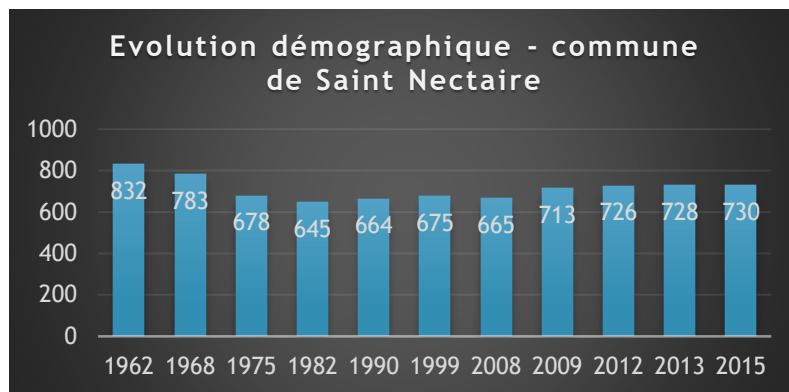
Sources : base Cassini de l'IEHSS et base Insee.



Une stabilité réamorcée

Le début du 20^e siècle marque une longue phase de récession démographique qui semble prendre fin à partir des années 1990. En 25 ans, la commune a regagné 81 habitants (soit 3.24 habitants/an). **La population communale en 2015 est de 730 habitants.**

- Sur la période 1999-2009, la commune a enregistré un taux annuel moyen de variation positif de 0,9%.
- Le taux annuel moyen entre 2008 et 2013 est de +0.1%.



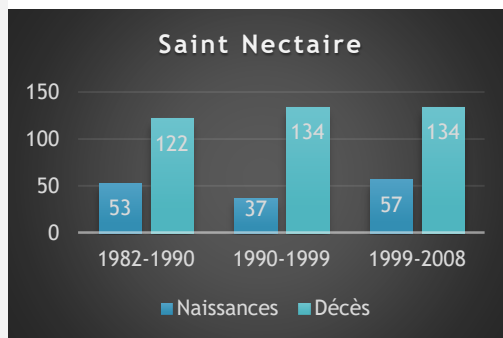
Le renouvellement de la population s'effectue surtout par l'accueil de nouvelles populations. Le solde naturel ne participe que peu dans le renouvellement démographique. Le nombre de naissance est pourtant positif, mais toujours inférieur au nombre de décès.

Cette donnée élevée s'explique par la présence sur la commune, d'un foyer logement pour personnes âgées. Cet établissement peut accueillir 58 personnes au maximum.

Il est à rappeler que la commune de Saint Nectaire se caractérise notamment par une vocation touristique, ce qui génère une augmentation de la population durant la période estivale.

POP T2M - Indicateurs démographiques

| | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2008 | 2008 à 2013 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | -2,0 | -0,7 | 0,4 | 0,2 | 0,8 | 0,1 |
| due au solde naturel en % | -1,0 | -1,2 | -1,3 | -1,6 | -1,7 | -1,7 |
| due au solde apparent des entrées sorties en % | -1,0 | 0,5 | 1,7 | 1,8 | 2,5 | 1,8 |
| Taux de natalité (‰) | 10,3 | 9,4 | 10,1 | 6,1 | 9,7 | 10,7 |
| Taux de mortalité (‰) | 20,4 | 21,2 | 23,3 | 22,2 | 26,8 | 28,1 |



Les ménages

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. La commune de Saint Nectaire compte 328 ménages en 2012.

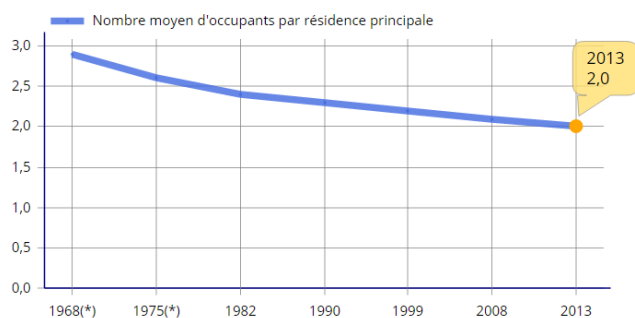
On constate que le phénomène de desserrement des ménages(*) n'épargne pas la commune. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale baisse régulièrement depuis plusieurs décennies. **La taille des ménages en 2012 et 2013 est de 2 pers/ménage** (contre 2.9pers/ménage en 1968).

(*) *Le desserrement des ménages est un phénomène national. La diminution de la taille des ménages (liée au vieillissement, au développement des familles monoparentales...) accroît significativement la demande en logement et participe largement au dynamisme de la construction neuve depuis plusieurs années. Elle a également une incidence sur la demande locative de logements et la demande de logements adaptés à des besoins spécifiques.*

Cette donnée va évoluer notamment du fait du desserrement des ménages qui va en s'accroissant. On peut extrapoler pour 2032, que la commune de SAINT NECTAIRE comptera 1.7 pers/ménage. (**)

(**) *En 45 ans, le nb de pers/ménage a chuté de 0.9.*

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les projections de développement de SAINT NECTAIRE se portent sur la période 2017-2032 :

- 2015 : 730 habitants. Ce chiffre est estimé à 732 habitants en 2017.
- Les ambitions démographiques ne concernent que la population communale permanente.
- Plusieurs projets en cours d'analyse sur la commune devraient générer un apport de nouvelles populations, nécessitant des besoins en logements supplémentaires : extension du site de la Laiterie de Saillant, restructuration du centre de Thermadore.

Scénario 1 - Une croissance comparable aux dernières années. Taux de croissance annuelle : +0.1%/an.

Nombre d'habitants en 2017 : 732

Nombre d'habitants en 2032 : 743

Scénario 2 - Une évolution basée sur les objectifs du PLH. Croissance de 0,5% par an en moyenne d'ici à 2018 (selon la Note des Besoins en Logements réalisée par le PLH en 2014).

Nombre d'habitants en 2017 : 732

Nombre d'habitants en 2032 : 789

Scénario 3 - Une évolution basée sur la croissance attendue dans le territoire Sancy Val d'Allier. Les projections de l'Insee visent 2031. La croissance attendue dans ce secteur est de +0.8%/an.

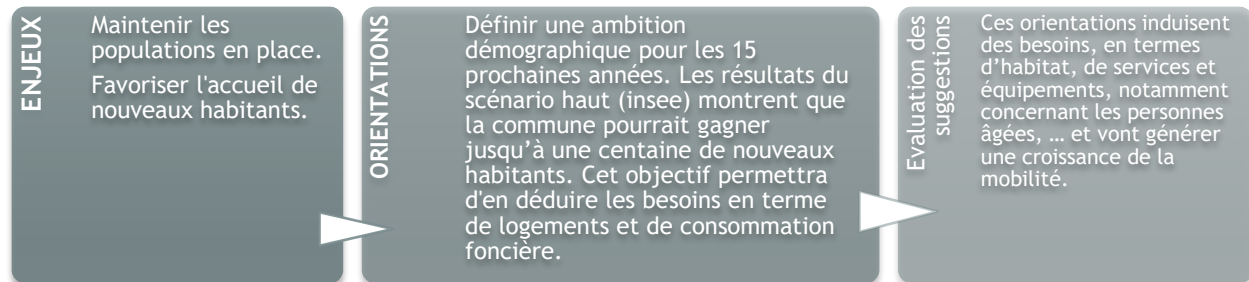
Nombre d'habitants en 2017 : 732

Nombre d'habitants en 2032 : 825

Dynamisme démographique des territoires d'études

| Territoires d'étude | Variation 2006-2031 | | Taux de variation annuel de la population | | |
|----------------------------|---------------------|----------|---|------------------------|-----------|
| | Absolue | Relative | Projeté 2006-2031 | Observé au recensement | |
| | | | | 1999-2006 | 1982-1999 |
| Puy-de-Dôme | 57 600 | + 9,2 % | + 0,4 % | + 0,4 % | + 0,1 % |
| Agglomération clermontoise | 7 600 | + 2,7 % | + 0,1 % | + 0,3 % | + 0,1 % |
| Combrailles-Sancy ouest | 2 200 | + 3,8 % | + 0,2 % | 0,0 % | - 0,9 % |
| Riom-Nord agglo | 14 500 | + 18,5 % | + 0,7 % | + 0,9 % | + 0,7 % |
| Sancy-Val d'Allier | 11 600 | + 20,4 % | + 0,8 % | + 0,9 % | - 0,1 % |
| Sud agglo | 16 900 | + 27,9 % | + 1,1 % | + 1,5 % | + 1,4 % |
| Thiers-Ambert | 4 800 | + 5,4 % | + 0,2 % | 0,0 % | - 0,3 % |

Sources : Insee, Recensements de la population - Projections de population : Omphale 2010



VOCATION ÉCONOMIQUE

1/ LE TISSU ÉCONOMIQUE

État des lieux

Contexte intercommunal

En 2011, la population âgée de 15 à 64 ans s'élevait à 5 809 personnes, parmi lesquelles on comptait 76,1 % d'actifs dont 69,5 % ayant un emploi et 6,6 % de chômeurs.

On comptait 4 750 emplois dans la zone d'emploi. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone étant de 4 096, l'indicateur de concentration d'emploi est de 116 %, ce qui signifie que l'intercommunalité offre plus d'un emploi par habitant actif.

Des zones d'activités, dont la communauté de communes établit un schéma depuis 2005, ont été réalisées à Besse et à La Bourboule, mais également à Murol, Saint-Diéry et à Égliseneuve-d'Entraigues. Par ailleurs, trois zones doivent être requalifiées.

Au 1^{er} janvier 2013, la communauté de communes comptait 1 038 entreprises : 69 dans l'industrie, 108 dans la construction, 733 dans le commerce, les transports et les services divers et 128 dans le secteur administratif, ainsi que 1 275 établissements.



Contexte communal

Malgré le redressement démographique que connaît la commune depuis quelques années, la population active est en baisse, passant de 438 personnes en 2007 à 430 personnes en 2012. La situation 2013 confirme la tendance.

Cependant la part des actifs ayant un emploi semble progresser.

- 52% des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune de Saint Nectaire. La situation de 2012-2013 apparaît légèrement moins favorable qu'en 2007 (54%).
- 47% des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune du Puy de Dôme. La voiture personnelle reste le moyen de transport dominant.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

| | 2013 | 2008 |
|--|------------|------------|
| Ensemble | 431 | 442 |
| Actifs en % | 76,1 | 71,9 |
| actifs ayant un emploi en % | 67,3 | 64,3 |
| chômeurs en % | 8,8 | 7,7 |
| Inactifs en % | 23,9 | 28,1 |
| élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en % | 4,2 | 6,1 |
| retraités ou préretraités en % | 9,3 | 10,4 |
| autres inactifs en % | 10,4 | 11,5 |

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

| Emploi - Chômage | Saint-Nectaire |
|---|----------------|
| Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2012 | 343 |
| dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2012, en % | 73,2 |
| Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2007 et 2012, en % | +0,7 |
| Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012 | 11,6 |

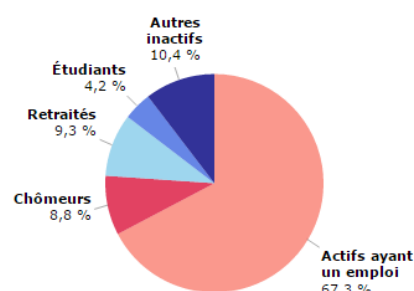
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

| Établissements | Saint-Nectaire |
|--|----------------|
| Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2012 | 164 |
| Part de l'agriculture, en % | 15,2 |
| Part de l'industrie, en % | 9,1 |
| Part de la construction, en % | 5,5 |
| Part du commerce, transports et services divers, en % | 61,6 |
| Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en % | 8,5 |
| Part des établissements de 1 à 9 salariés, en % | 19,5 |
| Part des établissements de 10 salariés ou plus, en % | 3,0 |

Champ : ensemble des activités

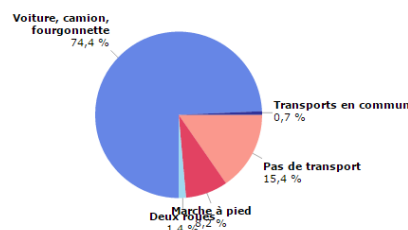
Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Les entreprises

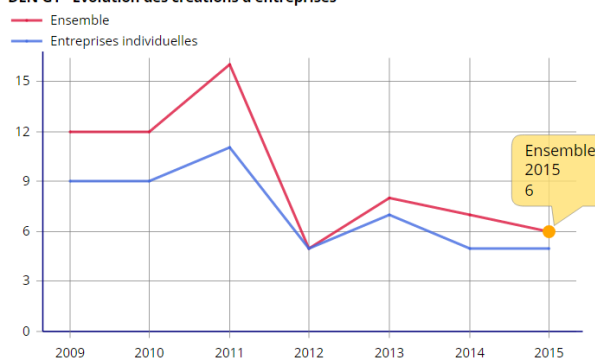
DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

| | Nombre | % |
|--|-----------|--------------|
| Ensemble | 90 | 100,0 |
| Industrie | 10 | 11,1 |
| Construction | 11 | 12,2 |
| Commerce, transport, hébergement et restauration | 41 | 45,6 |
| Services aux entreprises | 11 | 12,2 |
| Services aux particuliers | 17 | 18,9 |

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



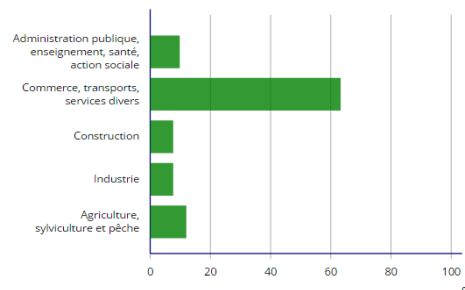
CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

| | Total | % | 0 salarié | 1 à 9 salariés | 10 à 19 salariés | 20 à 49 salariés | 50 salariés ou plus |
|--|------------|--------------|-----------|----------------|------------------|------------------|---------------------|
| Ensemble | 134 | 100,0 | 95 | 34 | 3 | 1 | 1 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 16 | 11,9 | 12 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Industrie | 10 | 7,5 | 5 | 4 | 0 | 0 | 1 |
| Construction | 10 | 7,5 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Commerce, transports, services divers | 85 | 63,4 | 63 | 20 | 2 | 0 | 0 |
| dont commerce et réparation automobile | 19 | 14,2 | 15 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Administration publique, enseignement, santé, action sociale | 13 | 9,7 | 8 | 3 | 1 | 1 | 0 |

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

La commune de Saint Nectaire comptabilise 76 entreprises, dont 5 commerces et 17 services aux particuliers. Aucun service public n'est installé sur le territoire.

Un pôle commercial créé dans les années 1990 situé entre les 2 bourgs (quartier de l'ancienne poste), avec 6 commerces.

L'espace intermédiaire du bourg de Saint Nectaire affiche une vocation économique confirmée par la présence de plusieurs activités : maison du fromage, grottes de Cornadore, commerces (brocante, mini market, bar), quelques locations en meublés ou gîte.

Commerces et services aux particuliers à Saint-Nectaire (Données 2013) :

- Epicerie 3
- Restaurants 9
- Boulangeries 1
- Bureaux de Poste 1
- Pharmacies 1
- Garages, réparation automobile 1
- Médecins généralistes 1
- Maçons 1
- Agence immobilière 1

La Ferme Bellonte (aux Farges) emploie 10 personnes à plein temps.

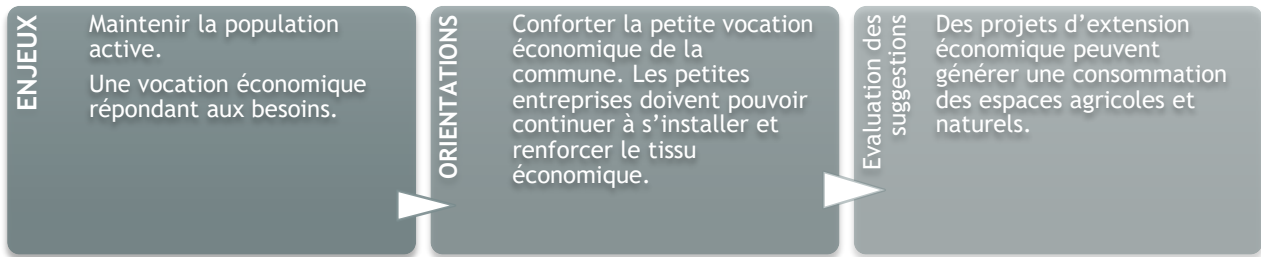
La laiterie de SAILLANT : Créée en 1982 à Saillant sur la commune de Saint-Nectaire dans le Puy de Dôme, la fromagerie ne transformait alors que du Saint-Nectaire. La fromagerie s'est développée année après année en produisant de nouveaux fromages et en améliorant ses outils de production pour permettre de fabriquer des fromages AOP et spécialités de qualité tout en respectant les techniques traditionnelles de fabrication. Elle a parallèlement développé un atelier moderne de découpe et de préemballage de ses fromages. L'entreprise emploie près d'une centaine de salariés.

Perspectives de Développement

La laiterie de SAILLANT souhaite développer son activité sur et autour de son site actuel.

L'extension de la laiterie répond à une volonté de rassembler ses activités sur le site principal de Saint Nectaire (notamment avec la délocalisation de son site de Sayat sur Saillant) et peut induire l'emploi de salariés supplémentaires, lesquels auront besoin de se loger sur la commune. Le projet économique de la Laiterie induit des besoins en logements sur le territoire communal.

Le développement possible d'activités numériques telles que le télétravail peuvent participer à l'implantation de populations actives (y compris dans les villages) compte tenu de la proximité des bassins économiques clermontois et issoisien très proches, ceci d'autant plus que le Conseil Départemental fait des efforts pour développer le "Numérique en ruralité".



OBJECTIF SANTE : accès au travail

Bénéfices pour la santé

La sécurité de l'emploi peut améliorer la santé, le bien-être et la satisfaction professionnelle. Les personnes sans emploi souffrent d'un risque de stress économique pouvant être source de mauvaise santé, de troubles psychologiques et même de décès prématuré.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

L'urbanisme peut aussi bien contrecarrer que faciliter les possibilités d'emploi. La création d'emplois en des lieux inaccessibles ou encore le manque d'une diversité des emplois au sein d'un quartier peut affecter la santé de manière négative tant directement qu'indirectement.

Effets positifs de l'urbanisme

L'urbanisme, associé à des stratégies de relance économique, peut être bénéfique en facilitant l'émergence d'opportunités attractives pour les affaires ce qui peut favoriser la diversité des emplois et garantir le maintien d'offres locales d'emploi. Des politiques de transport équitables peuvent aussi jouer un rôle important en facilitant l'accès aux lieux de travail.

Disposer d'emplois locaux permet de diminuer les durées de déplacement et réduit ainsi les émissions de gaz dues aux véhicules à moteur.

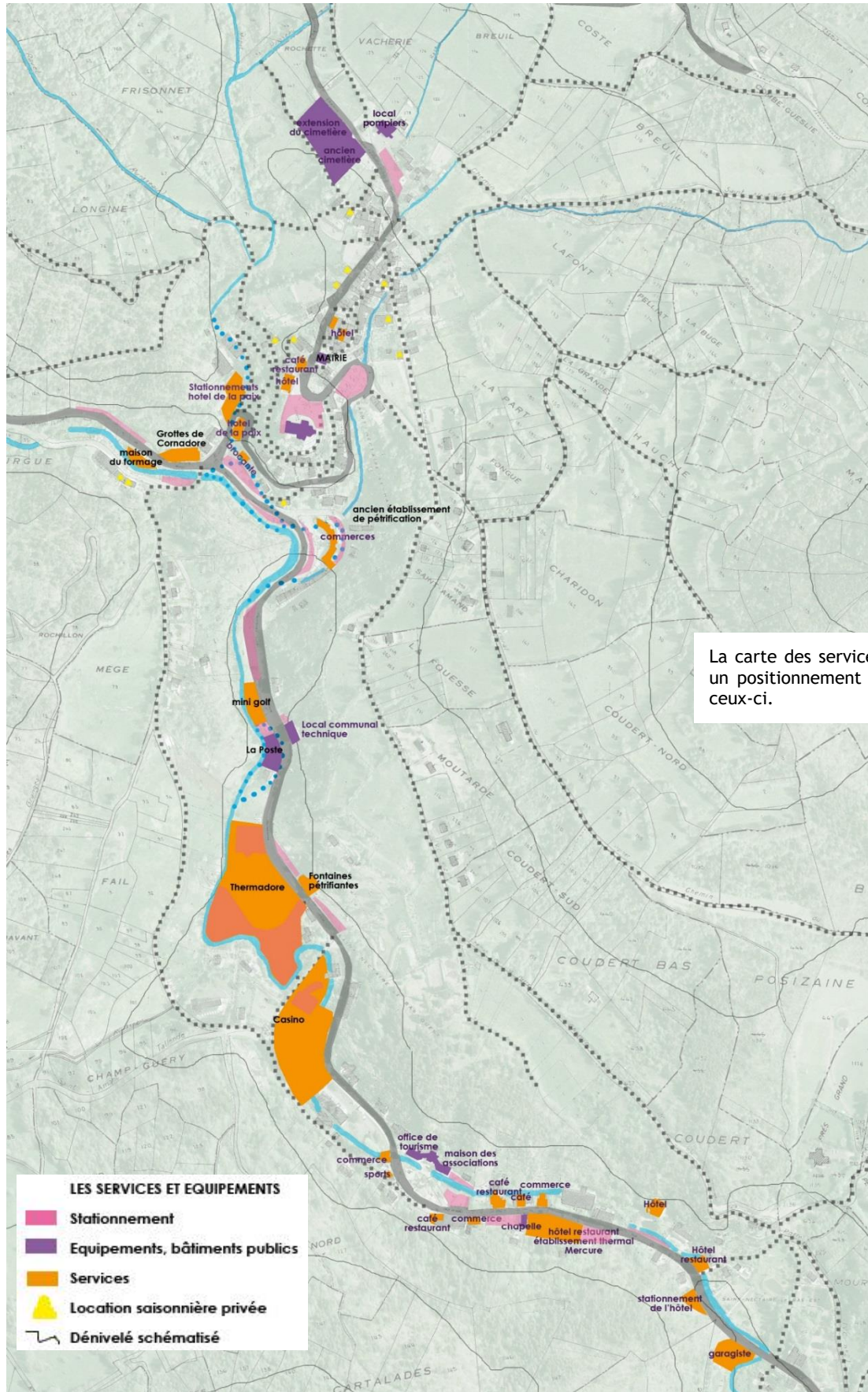
La mixité des fonctions, tel que peut l'autoriser un règlement de PLU, contribue à améliorer le bien-être.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

2/ LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Parce qu'ils participent à la qualité de la vie dans les quartiers, les équipements de proximité peuvent représenter un vecteur de développement de l'attrait résidentiel de la ville.

La commune de Saint Nectaire ne dispose que peu de commerces et services de proximité.



Source : site internet Mairie ; site journal du net ; données SIG ;

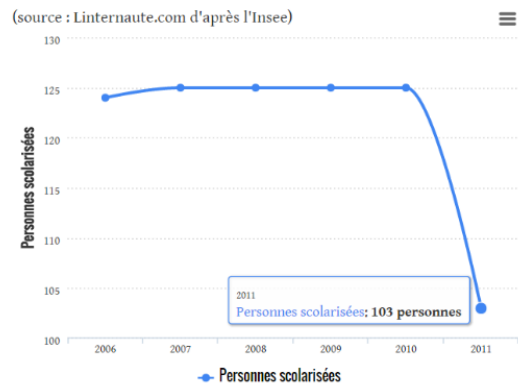
Les équipements généraux et de proximité

- Mairie
- 1 bureau de Poste
- 1 boulangerie
- 1 Vival
- 1 agence immobilière
- Plusieurs cafés, restaurants,
- 2 distributeurs de billets
- Pharmacies 1
- Médecins généralistes 1
- Infirmières 1

Les équipements liés à l'enfance et l'enseignement

- 1 école maternelle intercommunale située à Murol pour les 2 premières sections
 - 2008 : 5 enfants.
 - Il n'existe pas de cantine.
- 1 école située à Saint Nectaire Haut (vers la Mairie) pour la dernière section de maternelle et les sections de primaire. Sur les 10 dernières années, les effectifs des 2 classes ont fluctué entre 25 et 40 enfants. Cependant, on note une baisse progressive du nombre d'enfants :
 - 2007 : 38 enfants
 - 2008 : 27 enfants
 - 2015 : 29 enfants
- 1 école primaire privée à Vernet Ste Marguerite (commune voisine) accueille de nombreux enfants de St Nectaire (environ 30).
- Parmi la population de 15 à 64 ans, Saint-Nectaire comptabilise 4,4 % d'étudiants en 2011.
- **Les collèges près de Saint-Nectaire concernent environ 10 élèves environ en 2008.** Le collège de Champeix est le plus près et accueille la plupart d'entre eux ; d'autres structures sont plus éloignées (Collège du Pavin (Besse-et-Saint-Anastaise) à 9,6 km, Collège Saint-Joseph (Saint-Saturnin) à 11.1 km, Collège Henri Pourrat (Ceyrat) à 17.1 km, Collège Marcel Bony (Murat-le-Quaire) à 19.2 km, Collège Jean Rostand (Les Martres-de-Veyre) à 19.9 km, Collège Saint-Joseph (Aubière) à 20 km).
- **Les lycées près de Saint-Nectaire concernent environ 10 élèves environ en 2008 :** Lycée agricole (Rocheft-Montagne) à 18.1 km, Lycée professionnel Vercingétorix (Romagnat) à 18.8 km, Lycée Murat (Issoire) à 20.4 km, Lycée Sévigné Saint-Louis (Issoire) à 20.6 km, Lycée La Fayette (Clermont-Ferrand) à 22.1 km, Lycée René Descartes (Cournon-d'Auvergne) à 24.2 km.

Population scolarisée de Saint-Nectaire

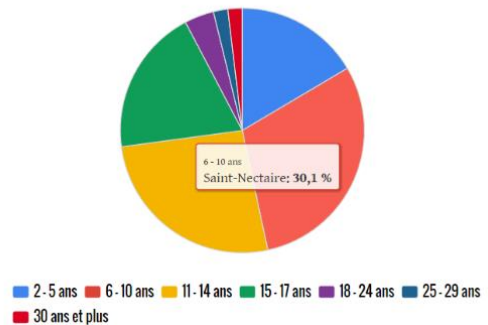


NB : est considérée comme étant scolarisée toute personne domiciliée dans la commune de Saint-Nectaire et inscrite dans un établissement d'enseignement ou d'apprentissage pour l'année scolaire en cours, quelle que soit la commune de l'établissement. Voir aussi les données sur le [niveau de diplôme et les CSP à Saint-Nectaire](#).



Nombre d'élèves et d'étudiants à Saint-Nectaire

Données 2011 (source : Linternaute.com d'après l'Insee)



ENJEUX
Le cadre de vie.
Le maintien des écoles.

ORIENTATIONS
Maintenir les services et équipements.
Engager une réflexion sur les besoins de services et équipements supplémentaires, liés à l'accueil de nouvelles populations, et aux caractéristiques des populations (vieillesse, jeunes).

OBJECTIF SANTE : accès au travail
Bénéfices pour la santé
La sécurité de l'emploi peut améliorer la santé, le bien-être et la satisfaction professionnelle. Les personnes sans emploi souffrent d'un risque de stress économique pouvant être source de mauvaise santé, de troubles psychologiques et même de décès prématuré.
Effets négatifs potentiels de l'urbanisme
L'urbanisme peut aussi bien contrecarrer que faciliter les possibilités d'emploi. La création d'emplois en des lieux inaccessibles ou encore le manque d'une diversité des emplois au sein d'un quartier peut affecter la santé de manière négative tant directement qu'indirectement.
Effets positifs de l'urbanisme
L'urbanisme, associé à des stratégies de relance économique, peut être bénéfique en facilitant l'émergence d'opportunités attractives pour les affaires ce qui peut favoriser la diversité des emplois et garantir le maintien d'offre locales d'emploi. Des politiques de transport équitables peuvent aussi jouer un rôle important en facilitant l'accès aux lieux de travail.
Disposer d'emplois locaux permet de diminuer les durées de déplacement et réduit ainsi les émissions de gaz dues aux véhicules à moteur.
La mixité des fonctions, tel que peut l'autoriser un règlement de PLU, contribue à améliorer le bien-être.
Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

3/ LA VOCATION TOURISTIQUE

État des lieux

Au 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes comptait 62 hôtels, 29 campings, 11 résidences de tourisme, 10 villages vacances et un autre hébergement collectif.

La situation de la commune à proximité de nombreux attraits touristiques, a permis le développement d'un parc d'hébergement touristique intéressant, en terme de volume, de diversité des produits, et de qualité.

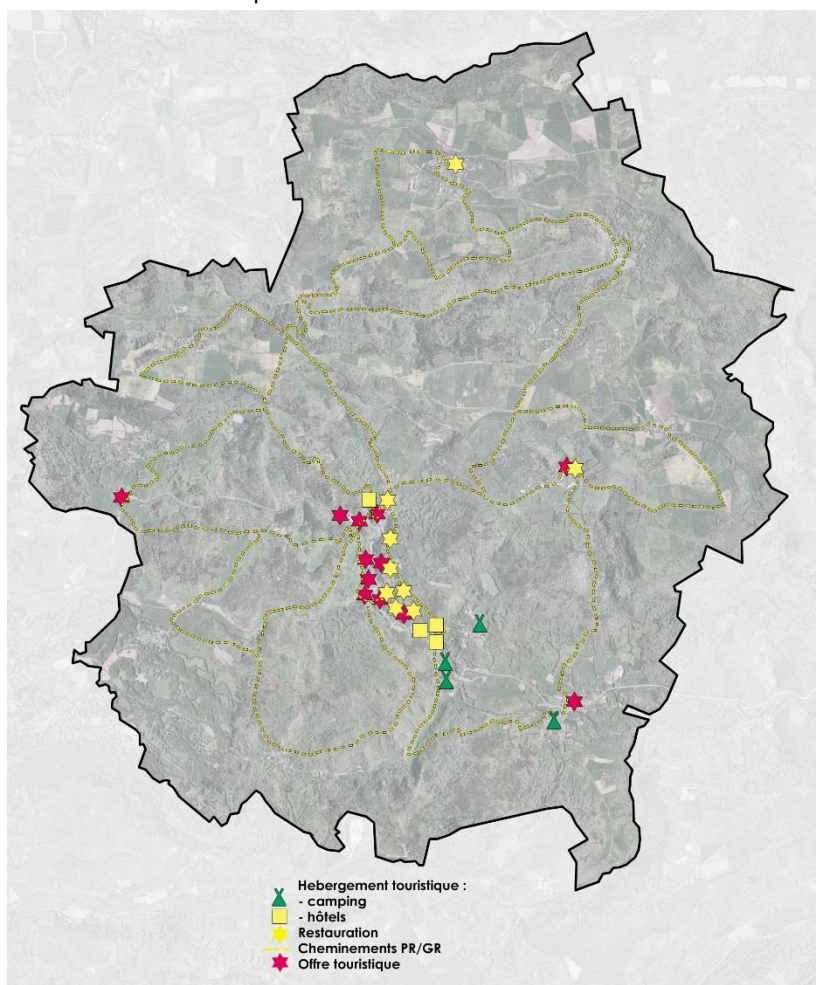
Les équipements touristiques : 4 hôtels, 10 restaurants, 4 campings.

- Camping le Vignet.
Label : 3 étoiles
Type d'hébergement : camping (66 emplacements), mobilhomes (4), chalets (10 chalets de 5 personnes et 2 chalets de 7 personnes), cabanes (17 cabanes de 2 à 6 personnes).
Equipements : bar, snack, piscine chauffée, aire de jeux.
- Camping La Clé des Champs à saint Nectaire le Bas.
Type d'hébergement : gîtes, mobile homes.
Equipements : snack bar, restaurant, aire de jeux, pétanque, piste de bowling, piscine.
- Saillant : Terrain de camping La Hutte des Dômes.

Les campings situés à la confluence du ruisseau le Fredet et de la rivière la Couze sont soumis en partie au risque inondation.

L'offre de visite :

- Un office de tourisme, implanté dans les anciennes Thermes.
- Balades à thèmes aux Farges (Ferme Bellonte)
- Parc animalier de myocastors et kangourous à Boissières.
- Les fontaines pétrifiantes à Saint Nectaire le Bas



- Les Grottes du Comadore à Saint Nectaire le Bas.
- Eglise de Saint Nectaire
- Le patrimoine artisanal : maison du saint nectaire, ferme Bellonte, potiers, artisans, ...
- Le complexe thermal de Saint Nectaire créé en 1978 : La fréquentation ne cesse de décroître, qu'il s'agisse de cures médicalisées que de courts séjours Santé.
- Le centre Thermadore : Ancien centre thermal. Aujourd'hui, l'espace aquiludique a été réhabilité en 2002. Il est un véritable lieu de détente et de loisirs, et offre un vaste ensemble de plusieurs espaces consacrés aux plaisirs de l'eau et du corps : piscine intérieure (30°C) animée de nombreux jeux d'eau (aérobains, cols de cygne...), mais aussi sauna, hammam et jacuzzi. Le centre est alimenté en eau par le réseau public.
- Un établissement privé de pétrification : Cette structure artisanale s'inscrit dans le paysage et les dévers. On note la présence en palier, des différents bassins de pétrification. Cet ensemble appartient au patrimoine thermal.
- Le Casino
- Un Parc Aventures
- Un mini golf
- Site d'activité aérienne (montgolfière) à Saint Nectaire
- 7 Petites Randonnées et 1 Grande Randonnée (GR30) (topoguides Chamina) permettant de découvrir les puits, grottes et mégalithes situés sur la commune.
- en 2005 a été aménagé un parcours d'orientation à pied ou VTT : 10 circuits différents de 30min à 3h.
- des panneaux explicatifs sont disposés autour du marais salé.
- Des animations et événements ponctuels.

De plus, la commune se situe au carrefour de plusieurs sites d'activités nature : vallée de Chaudefour, Le Rivalet (escalade), lac Chambon, Beaune le Froid (ski de fond), Super Besse et le Mont Dore (domaine skiable), Saint Pierre Colamine (grottes de Jonas), Murol (château, musée).

Perspectives

Le nombre de touristes sur l'ensemble des sites de la commune et lors de manifestations ponctuelles est en croissance continue. L'enjeu aujourd'hui est de gérer ces flux touristiques, surtout en termes de stationnements.

Quelques chiffres (source : mairie) :

- L'office de tourisme : 20.000 visiteurs/an en 2008, entre juin et septembre.
- Les fontaines pétifiantes à Saint Nectaire le Bas :
 - 37.000 visiteurs environ/ an en 2008 ;
 - 60 000 visiteurs environ / an en 2016.
- Eglise de Saint Nectaire : entre 20 et 50.000 visiteurs / an entre 2002 et 2008.
- La Maison du Fromage : 15 000 visiteurs / an
- La Ferme Bellonte : 30 000 visiteurs/an (37 000 en 2005)
- Manifestations ponctuelles estivales : 20 000 visiteurs/manifestation

Une étude sur l'entrée de bourg est en cours avec le Conseil Départemental.

Un des projets forts de la Commune est de relancer l'activité thermale, notamment en restructurant le centre Thermadore. Le projet en cours (études) vise la création de bassins extérieurs / jeux d'eau alimentés par les sources chaudes (42 °C) situées à proximité, accompagnée d'une structure d'hébergement touristique. D'un point de vue économique, l'agrandissement de Thermadore pourrait nécessiter entre 40 et 60 emplois supplémentaires.



Un autre projet fort de la Commune vise l'aménagement de la coulée verte du bourg de Saint Nectaire pour créer une connexion des bourgs Haut et Bas (dans le cadre du Programme d'Aménagement de Bourg). Les 2 bourgs sont encadrés de plusieurs espaces verts, naturels lesquels constituent à l'échelle globale du bourg, une coulée verte : la montagne verte à saint Nectaire Bas, les marais salés, les parcs thermaux, le parc du dolmen, les espaces verts de loisirs (accrobranche). La mise en valeur du maillage doux participera à l'aménagement du projet global.



4/ LA VOCATION AGRICOLE

Rappels des lois et textes juridiques

- ✓ LAAAF, 2014.
- ✓ loi du 5 janvier 2006 relative au développement des territoires ruraux
- ✓ loi SRU du 13 décembre 2000
- ✓ loi du 9 juillet 1999 d'orientation agricole
- ✓ loi n°85-30 du 9 janvier 1985, dite Loi Montagne vise notamment la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales, forestières ; et la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel.
- ✓ Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement
 - Limiter les productions de GES
 - Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles

État des Lieux

Les études :

- L'analyse de la vocation agricole de la commune est essentiellement fondée sur l'analyse des éléments statistiques officiels (**Fiche AGRESTE**, Ministère de l'Agriculture) : 2000 et **recensement agricole de 2010**.
- Une enquête agricole a été réalisée en février 2009 par la Chambre d'Agriculture. Cette enquête a deux objectifs :
 - o réactualiser les données agricoles
 - o connaître les projets des exploitations afin de les intégrer au mieux dans les réflexions du PLU.
 - o Seuls 8 exploitants ont bien voulu répondre à l'enquête, ce qui rend plus difficile la réalisation d'un état des lieux précis de la vocation agricole sur la commune de Saint Nectaire. Il est à préciser que parmi les 8 réponses, 1 exploitant a son siège à l'extérieur de la commune.
- Une Analyse du Foncier Agricole, sur la Communauté de Communes du Massif du Sancy a été réalisée par CER France 63 Horizon, 2013.

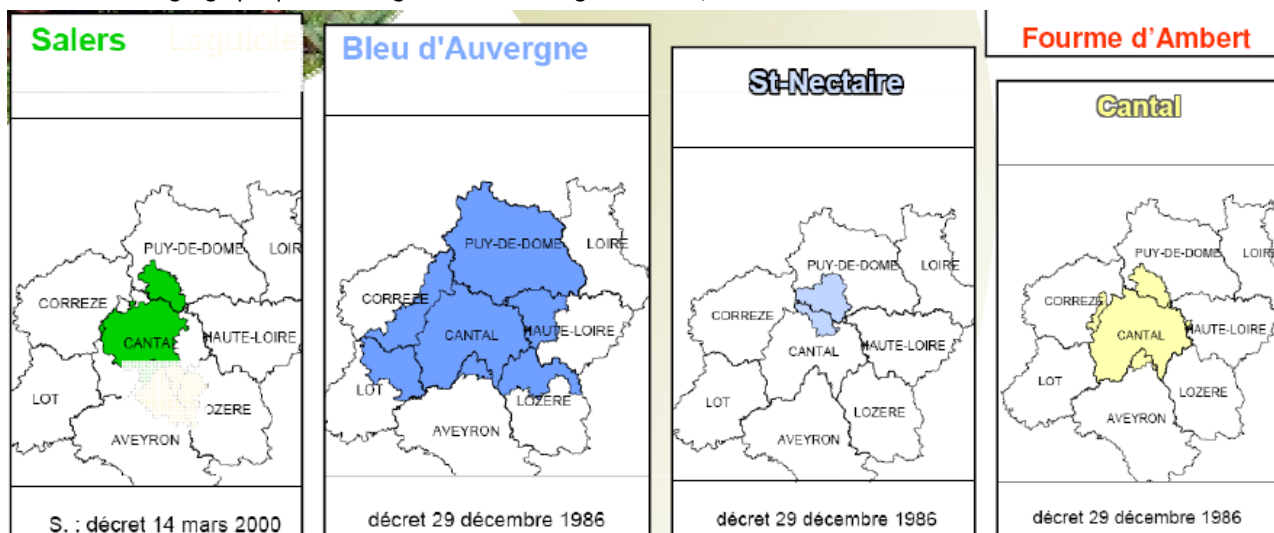
La commune appartient à la région agricole « Périphérie des Dômes » en zone de montagne défavorisée.

La surface agricole communale est de 56%.

La montagne a une altitude minimale de 750 mètres et les sols volcaniques dominant largement. La surface agricole est tournée vers la production herbagère et les cultures fourragères.

La commune de Saint Nectaire est incluse dans :

- L'aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage des AOC fromagères Bleu d'Auvergne. L'AOC Bleu d'Auvergne fait actuellement l'objet d'une révision de son aire géographique.
- L'aire géographique d'affinage des AOC fromagères Cantal, Salers et Saint Nectaire.



L'agriculture à l'échelle du Pays du Grand Sancy

(source : Diagnostic du PLH, février 2012).

La problématique de la répartition habitat et activités agricoles

Comme souligné dans l'« Etude préalable à une organisation globale et équilibrée de l'espace intercommunal » conduite pour la CC de Rochefort Montagne en 2007, on observe, **dans les communes où la pression démographique est forte, une concurrence accrue entre les espaces réservés à l'agriculture et ceux réservés à l'habitation.**

Il est nécessaire de conduire une réflexion sur cette problématique de manière à pouvoir concilier sur l'ensemble des territoires, des objectifs de protection de l'agriculture et de l'environnement d'une part avec des objectifs de gestion de la croissance urbaine d'autre part, dont la répartition territoriale comprend plusieurs enjeux dont le principal est celui du risque de mitage (liens entre hameaux et centres-bourg, répartition et accessibilité des services, ...)

Selon les CC, la surface agricole utilisée varie de 47% à plus de 75% pour la CC de Sancy Artense. Ainsi, sur l'ensemble du Pays, près des deux tiers de l'espace est réservé à l'agriculture.

Tableau 26 Part de la surface agricole utilisée par commune en 2000

| | Part de la surface agricole utilisée (SAU ¹³) en 2000 |
|---------------------|---|
| Massif du Sancy | 47,4 |
| Rochefort Montagne | 63,7 |
| Sancy Artense | 75,3 |
| Pays du Grand Sancy | 60,4 |

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, RA 2000

Tableau 27 Part de la surface agricole utilisée en 2010 et évolution par canton

| Canton | Part de la SAU dans la superficie totale (2010) | Évolution de la part de SAU dans la superficie totale (1988-2000) | Évolution de la part de SAU dans la superficie totale (2000-2010) |
|--------------------------|---|---|---|
| Besse-et-Saint-Anastaise | 55,7 | -1,8 | -3,2 |
| Rochefort-Montagne | 56,0 | -0,3 | -5,2 |
| Tauves | 57,2 | -6,2 | -2,8 |
| Tour-d'Auvergne | 55,3 | 6,6 | -6,9 |

Source : Observatoire des territoires - pôle montagne, AGRESTE-RGA

Si l'on constate quelques différences selon les cantons, **une tendance générale à la diminution des surfaces agricoles est visible depuis 2000**, ce qui reflète la diminution rapide du nombre d'emplois agricoles (voir ci-dessus).

Les exploitations

Le nombre des exploitations a fortement diminué depuis 1979.

En 2000, la commune compte 23 exploitations, dont 17 exploitations individuelles.

En 2009, seuls 8 exploitations ont été recensées dans le cadre de l'enquête agricole, dont 1 ayant son siège à l'extérieur de la commune. On note :

- 6 exploitations individuelles,
- 2 exploitations sociétaires.

En 2013, 17 exploitants sont comptabilisés dans le cadre de l'analyse du foncier agricole (CER).

- 11 exploitations individuelles,
- 6 exploitations sociétaires (EARL, GAEC).

Le nombre de chefs d'exploitation et co exploitants a fortement diminué depuis 1979 :

- En 2000, la commune en comptabilise 33.
- En 2013, 29 chefs ou co exploitants.

Les chefs d'exploitation sont plutôt jeunes :

- 33% d'entre eux ont moins de 40 ans

Le questionnaire agricole réalisé parallèlement au PLU n'a pas permis d'aller au bout des réflexions.

Etat des lieux 2009 : parmi les 8 réponses à l'enquête, on note l'existence de 4 exploitations dont les chef et co exploitants ont plus de 50 ans, mais dont la succession de l'exploitation est assurée.

Près de la moitié des exploitations n'a pas répondu.



- 54% ont entre 40 et 55 ans
- et seulement 12% ont plus de 55 ans.

72% des chefs et co exploitants sont à temps plein.

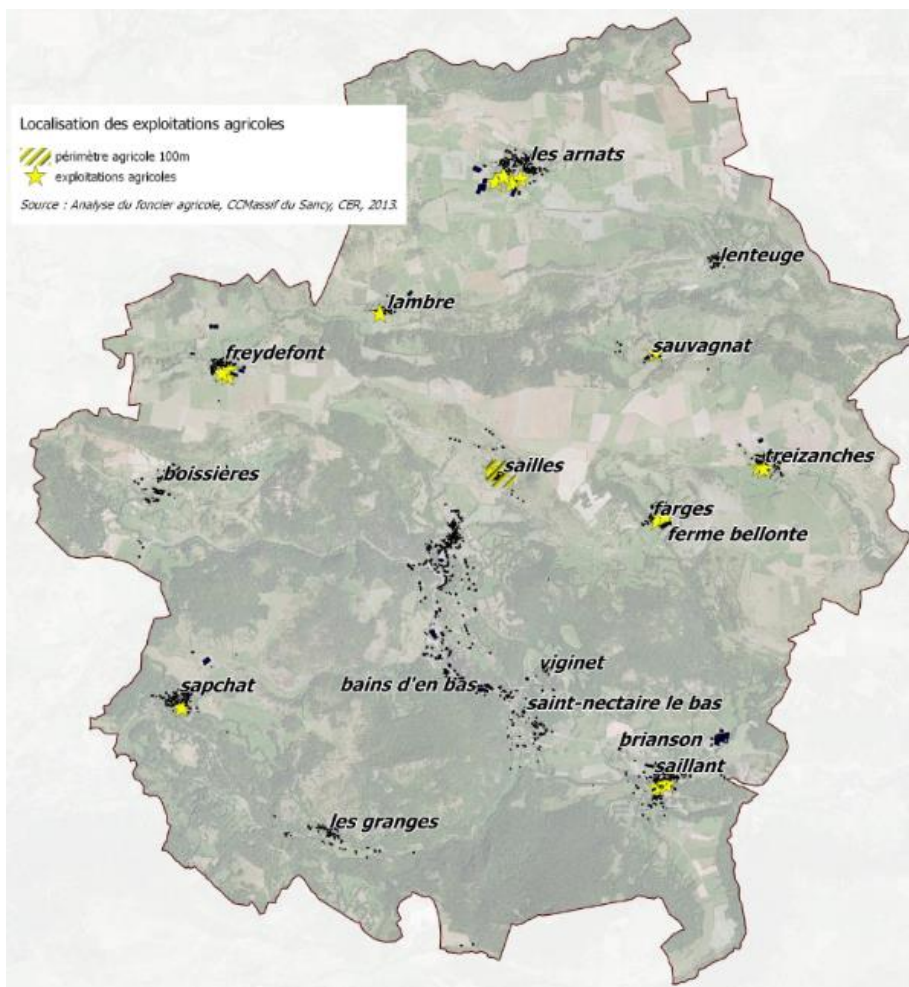
En 2009 : 2 exploitants sont des doubles actifs.

La population familiale active sur les exploitations est de 59 personnes en 2000.

Un certain nombre d'exploitation est soumise à une réglementation environnementale :

- 4 exploitations soumises au RSD (Règlement Sanitaire Départemental)
- 1 Installation Classée soumise à autorisation

Lors de l'enquête agricole, 6 exploitants n'ont pas exprimé de problématiques concernant des contraintes environnementales, en termes de voisinage, de captage, de stockage d'effluents, de routes, Seuls 2 exploitants signalent des contraintes de voisinage.



Les productions

Compte tenu de l'altitude, l'activité herbagère est largement dominante sur la commune.

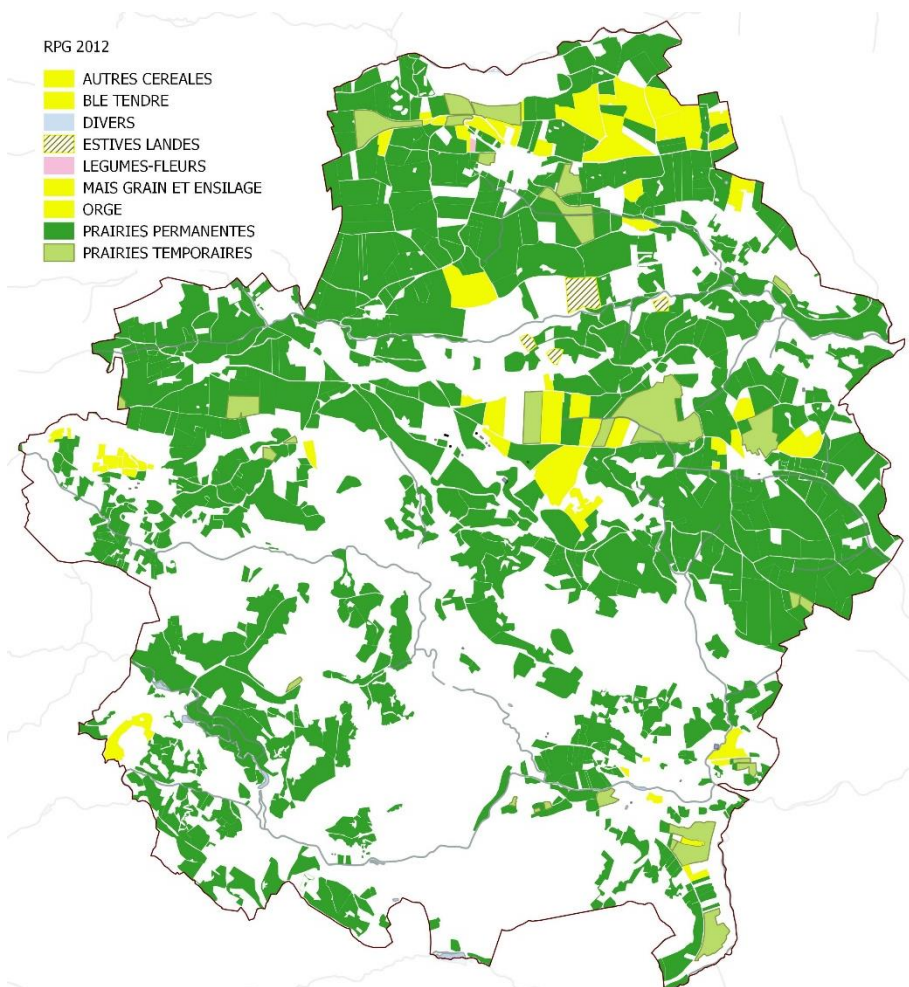
Il y avait autrefois une complémentarité entre les près de fauche des exploitations pour le fourrage de l'hiver, et les pâturages d'altitudes (1000-1300m). Il s'agissait de la mise en estive, avec fabrication du fromage dans les burons de mai à octobre.

Aujourd'hui, l'estivage des laitières se fait surtout pour quelques troupeaux de génisses. Les estives sont davantage utilisées pour l'élevage extensif de troupeaux allaitants. Quelques races emblématiques ont d'ailleurs façonné l'image du territoire comme par exemple, les races Salers et Aubrac, associées aux grandes prairies naturelles du Massif.

Désormais, il y a appropriation extérieures des estives notamment par des éleveurs de la région de l'Aubrac aveyronnais, mais également une utilisation de plus en plus collective des estives mêlant des troupeaux de différentes provenances.

A/ LES CULTURES

65% des exploitations pratiquent la culture. Les terres labourables représentent 11% de la Surface Agricole Utilisée des exploitations (en 1979, elles correspondaient à 14% de la SAU des exploitations).



En 2009,

- 1 exploitation spécialisée
- 2 exploitations sur 8 ont une double activité : élevage et céréales.

B/ L'ELEVAGE

L'élevage constitue le système agraire du territoire. 87% des exploitations réservent des terres destinées au fourrage et aux prairies. Cette occupation du sol concerne 90% de la SAU des exploitations.

Les différents élevages présents :

- les bovins : Les effectifs portent à 1222 têtes en 2000. cet effectif est comparable à celui de 1979. L'élevage concernant tant les vaches laitières (602 en 2000, 75 en 2009) que les vaches nourrices (726 en 2000, 125 bovins viande en 2009). Depuis 1979 s'opère une mutation avec une forte augmentation de vaches nourrices.
- Les volailles : après une forte chute en 1988, ce type d'élevage progresse à nouveau.
- Les équidés concernent une minorité d'exploitants. Les effectifs portent à 28 chevaux en 2000.
- Les ovins : cet élevage est pratiqué par 5 exploitants. Les cheptels augmentent (435 en 2000).

On note la présence d'élevages piscicoles sur la Couze Chambon :

- Sapchat. Cette exploitation est actuellement fermée, mais tous les équipements existent pour permettre une reprise de l'activité.
- Les Granges
- Une laiterie est située à Saillant.
- Le Parc pédagogique au sud de Boissières accueillant des myocastors, kangourous, ...



Perspectives de développement

Ce que dit le POS

Plusieurs zones urbaines et à urbaniser du POS comprennent des espaces agricoles utilisés (selon les Registres Parcellaire Graphique 2010, 2012). Une réflexion sur la redéfinition de certains secteurs visera à préserver les espaces agricoles stratégiques.

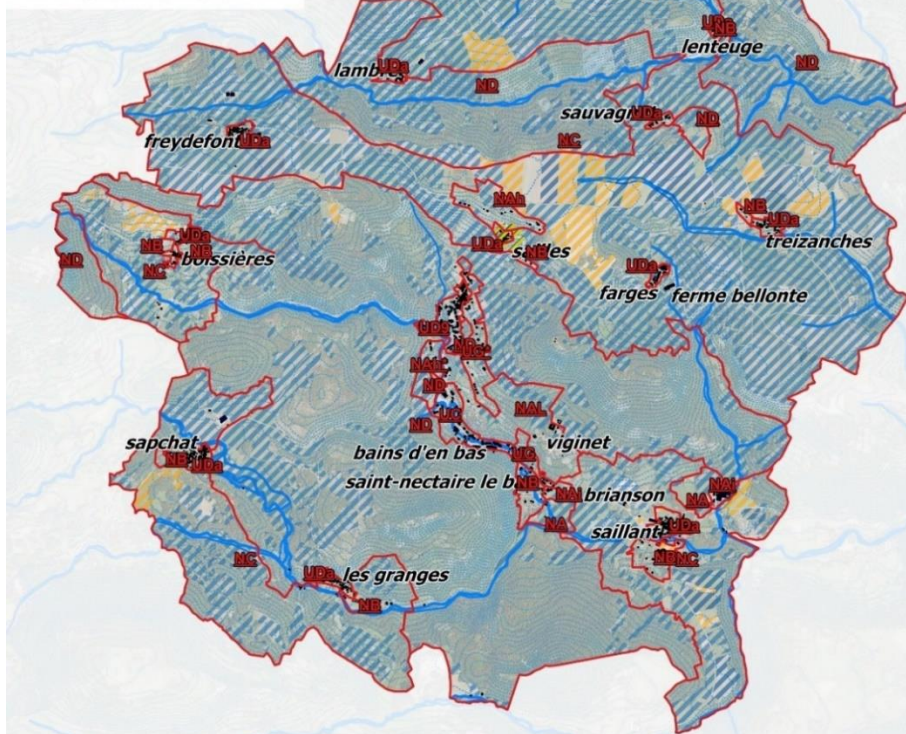
Agriculture et POS

ZonagePOS
périmètre agricole_100m

RPG2012 :

- AUTRES CEREALES
- BLE TENDRE
- DIVERS
- ESTIVES LANDES
- LEGUMES
- FLEURS
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
- courbes de niveau

Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR

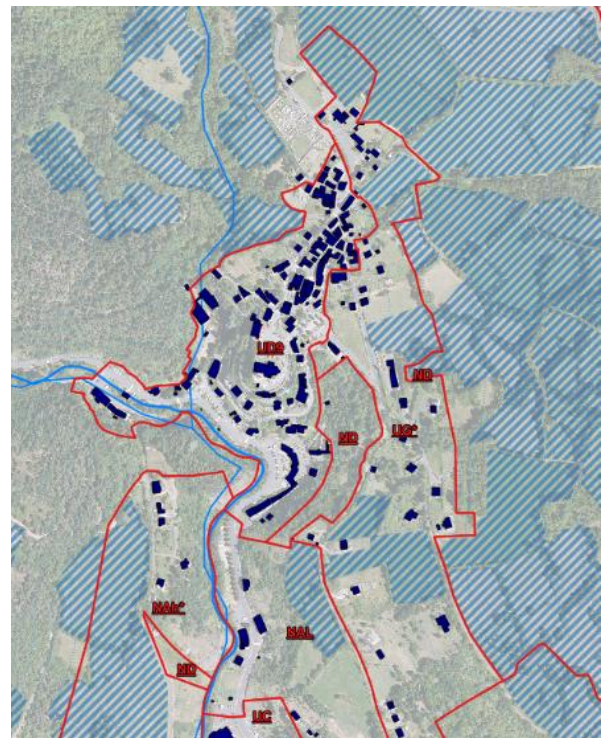




Exemple sur Sailles : Ce hameau d'origine agricole, et occupé actuellement par une exploitation, est programmé au POS actuel comme une zone de développement urbain. Actuellement, quelques constructions neuves ponctuent les espaces agraires.

D'autres hameaux et petits villages peuvent être dans ce scénario.

La réflexion portera sur l'éventualité de poursuivre ce mode de développement (en mitage, au détriment des espaces agricoles utiles et de la qualité des paysages) sur les petits noyaux bâtis ou de redéfinir les enveloppes urbaines destinées à se conforter.



Exemple sur St Nectaire le Haut : les perspectives de développement de la commune doivent concentrer ses efforts sur le renforcement du bourg centre, cependant, la redéfinition des axes de développement devra trouver un équilibre au regard de la configuration des lieux (cadre physique, topographique) et de la qualité des ressources naturelles à préserver et mettre en valeur (silhouette urbaine du bourg, paysages, ressources hydrothermales, espaces naturels ...).

La problématique de la succession des exploitations

L'âge des exploitants agricoles définit un stade de développement et donc un premier critère d'évaluation des besoins de l'entreprise

Les exploitations en développement : ce sont les exploitations qui sont composées d'au moins un jeune agriculteur (âgé de moins de 40 ans).

Souvent, elles cherchent de nouvelles surfaces pour conforter leur activité.

Elles peuvent avoir des projets de bâtiments. Aussi, il est important d'en tenir compte dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme, et ainsi, leur laisser la possibilité de se développer.

Sur Saint Nectaire, il semble qu'1 exploitation soit concernée.

Les exploitations en « stade de croisière » : ce sont des exploitations individuelles, où les exploitants sont âgés de 40 à 50 ans.

Les exploitations dans ce cas peuvent être amenées à développer leurs bâtiments. Il est donc important de maintenir des zones agricoles autour des bâtiments existants pour ne pas limiter leur développement.

Sur Saint Nectaire, la majorité des exploitations se situe dans ce stade de croisière (10 exploitations).

Les exploitations dont la cessation d'activité de l'exploitant est prévue dans moins de cinq ans :

Sur Saint Nectaire, sont identifiés :

- 4 cessations dont la succession est assurée (remplacement par installation d'un membre de la famille).
- 2 cessations d'ici 5 à 10 ans dont la succession est incertaine (vente ou location).

L'analyse du foncier agricole (CER, 2013) ne signale aucun exploitant fragile à surveiller, mais distingue 1 jeune exploitant à soutenir et à conforter.

Périmètres de protection sanitaire

En fonction de leur nature, de leur taille et de leur mode de conduite, les bâtiments d'élevage et certaines de leurs annexes bénéficient de périmètres de protection sanitaire d'un rayon de 50 à 100 m.

Le périmètre sanitaire rend cette zone inconstructible. Ainsi, un agriculteur ne peut pas construire un bâtiment d'élevage neuf ou une annexe à moins de 50 m ou 100 m de toute construction à usage d'habitation (habitations des tiers, stades, camping hors camping à la ferme, zones à urbaniser) (sauf cas particuliers d'un exploitant devant, pour mettre en conformité son installation

autorisée, réaliser des annexes ou aménager ou reconstruire sur le même site un bâtiment de même capacité) (arrêtés ministériels du 7 février 2005 et circulaire d'application du 6 juillet 2005).

A l'inverse, une personne souhaitant construire à proximité d'une exploitation d'élevage doit respecter cette même distance. C'est la règle de réciprocité (Art L111-3 du Code Rural) qui prévoit une marge de recul entre un bâtiment d'élevage, ses annexes et les constructions de tiers à usage d'habitation ou à usage professionnel.

Ces périmètres sont fixés soit par la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit par le Règlement Sanitaire Départemental.

Sont pris en compte pour l'instauration du périmètre :

- les bâtiments servant au logement des animaux et les différentes aires ou circulation attenantes.
- les laiteries et fromageries
- les bâtiments ou installations servant à abriter la nourriture.
- les dispositifs de stockage et de traitement des effluents.

Les besoins des exploitants

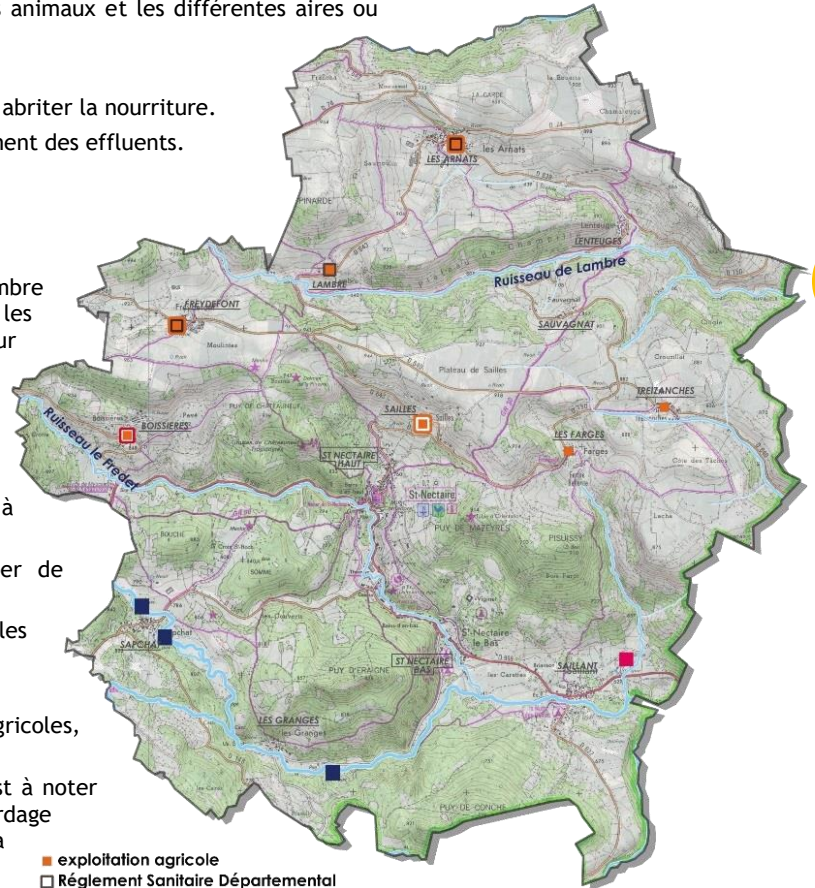
L'enquête agricole menée par la Chambre d'Agriculture en 2009 permet de mieux connaître les besoins et les projets des agriculteurs présents sur la commune de Saint Nectaire.

- 4 exploitations envisagent d'accroître ses surfaces, d'augmenter son cheptel, d'augmenter ses droits à produire (dont 1 exploitation ayant son siège à l'extérieur de la commune)
- 1 exploitation envisage de développer de nouvelles productions (génisse viande)

Ces besoins nécessitent une réflexion sur les surfaces agricoles utiles.

En terme de développement des installations agricoles, les besoins exprimés sont les suivants :

- 3 stabulations. Parmi ces projets, il est à noter qu'une stabulation est prévue en bardage bois et couverture fibro ciment dans la teinte rouge brun).
- 1 hangar de stockage
- 1 agrandissement de hangar, bâtiment de stockage



- exploitation agricole
- Règlement Sanitaire Départemental
- Installation classée soumise à autorisation
- Projet exprimé lors de l'enquête agricole
- pisciculture
- extension / agrandissement de bâtiment agricole
- laiterie



ENJEUX

La vocation agricole à maintenir et conforter. Les paysages.

ORIENTATIONS

Maintenir la présence d'exploitations agricoles. Permettre leur développement, leur renouvellement.

Protéger les terres agricoles.

Développer le pastoralisme. Entretenir les prairies en friche par des troupeaux.

Favoriser la reconquête des espaces abandonnés (friches).

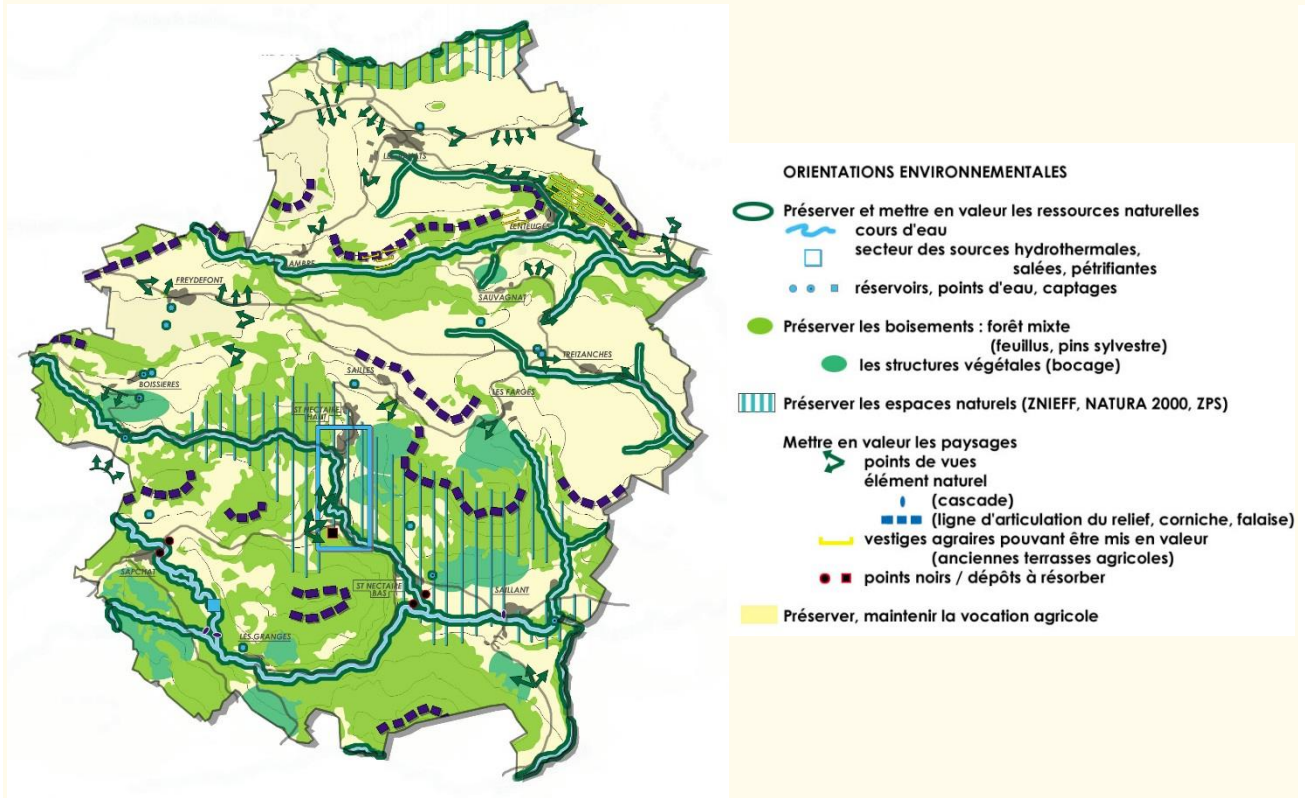
Gérer les espaces boisés.

Préserver les structures végétales existantes, les trames bleues, et zones humides qui ponctuent le territoire.

Evaluation des suggestions

L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune, qui peuvent générer une consommation foncière plus importante, au détriment des espaces agricoles et/ou naturels. Ces notions sont à prendre en compte afin de maîtriser au mieux le territoire et de mettre en place une gestion territoriale en adéquation avec le développement durable.

ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATEGIQUES



OBJECTIF SANTE : production locale de denrées alimentaires avec faible apport d'engrais et de pesticides

Bénéfices pour la santé

Les gradients sociaux dans la qualité nutritionnelle et l'origine de nutriments contribuent à l'inégalité vis-à-vis de la santé avec la consommation excessive de sucres et graisses riches en calories. Les recommandations nutritionnelles en vue d'éviter les maladies chroniques, soulignent en permanence la nécessité de consommer plus de fruits et légumes frais. Les personnes à revenus faibles, y compris les familles jeunes, les personnes âgées et les personnes sans emploi sont les moins à même de s'alimenter correctement. La production et la distribution locales de denrées alimentaires peuvent avoir un effet sur la santé mentale en ce qu'elles permettent d'accroître l'activité physique, de réduire l'isolement social et de favoriser l'estime de soi et la confiance.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

L'urbanisme ne tient pas toujours compte de l'importance de proposer des espaces publics et des jardins familiaux. La concentration des commerces et la croissance de vastes supermarchés réduisent la diversité de denrées alimentaires disponibles localement et désavantagent ceux qui ne disposent pas d'une voiture ce qui accentue les inégalités sociales.

Effets positifs de l'urbanisme

Les sources locales de denrées alimentaires que sont les jardins maraîchers, les jardins ouvriers, les petites propriétés et fermettes ainsi que les fermes de villes permettent aux personnes à revenus faibles de produire leurs propres fruits et légumes. Les nouveaux lieux de vie " favorables à la santé " développent ce type d'initiatives sur place pour combiner santé, bien-être et activités physiques douces. L'urbanisme peut aussi aider à préserver et à protéger des zones qui serviront à des projets collectifs et donneront la possibilité d'une production locale de denrées alimentaires. L'urbanisme favorise également la diversité des équipements commerciaux dans des petits centres de quartier, permettant de diminuer la dépendance individuelle vis-à-vis des hypermarchés situés en dehors des centres-ville.

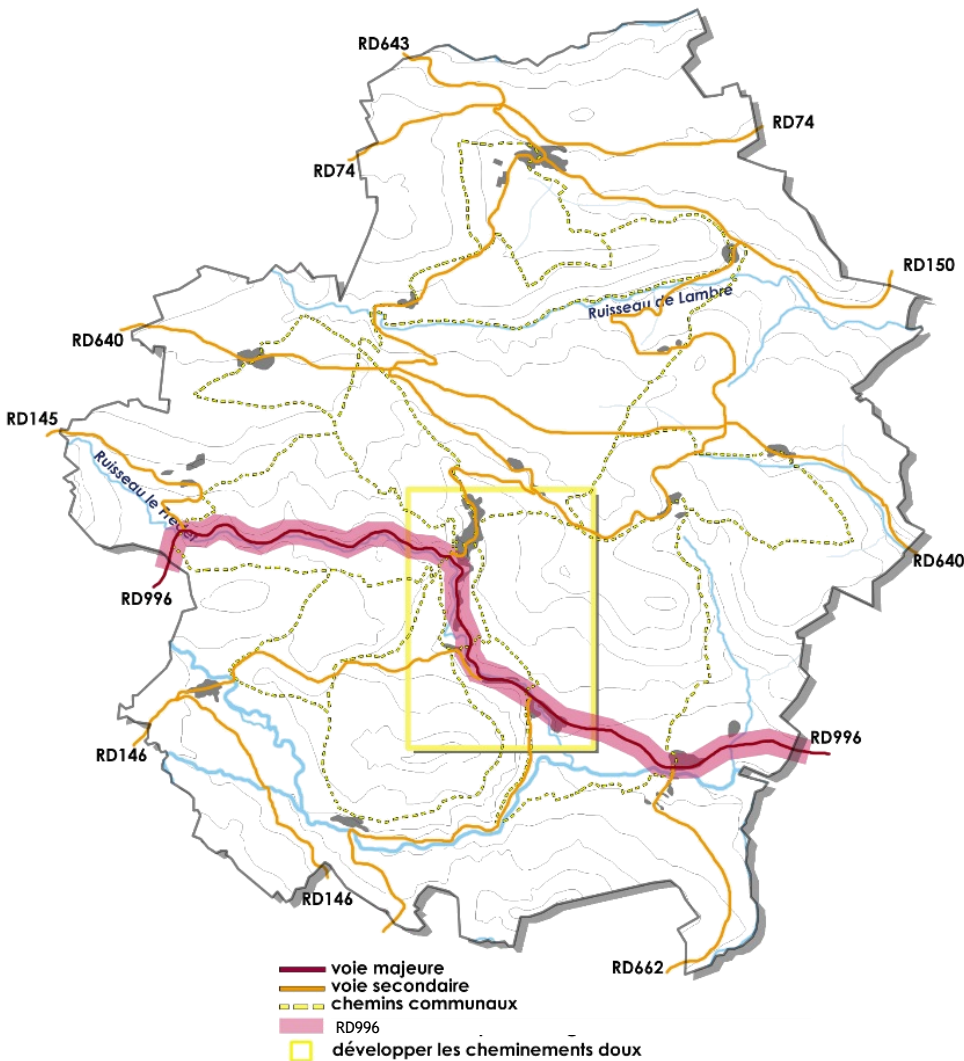
Sur les zones urbanisées, dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, il pourra être envisagé de créer une zone de protection sanitaire, non aedificandi, en bordure de zonage, dans le cadre du principe de précaution.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

MOBILITE

ÉTAT DES LIEUX

Les voies de communications



est vers la plaine de Saillant.

La commune est bien desservie en infrastructures et dispose d'une certaine attractivité :

- proximité d'axes routiers majeurs : A75, A89 à moins de 30 minutes
- la RD996 est la voie majeure drainant le territoire.
- Les voies secondaires desservent les villages éparpillés. Les habitants des villages situés au nord du bourg empruntent plus souvent des axes secondaires autres que la RD 996 pour rejoindre les bassins d'activités de Clermont-Ferrand et d'Issoire.
- Les chemins communaux sont le support de plusieurs itinéraires de randonnées et découvertes.

Les études antérieures :

- L'Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de St Nectaire (2005) préconise
 - * un recalibrage de la RD996 dans sa traversée du bourg, afin de lui enlever son caractère routier.
 - * l'aménagement d'une promenade verte urbaine.
 - * la mise en place d'un funiculaire entre le bourg Haut et le bourg Bas.
 - * la réalisation d'un stade (pour permettre à Thermadore de proposer un espace de rééducation fonctionnelle à destination des sportifs professionnels). Le site proposé



Les stationnements

La commune dispose d'un assez bon maillage : plusieurs zones de stationnements sont réparties dans le bourg (haut et bas). Ils permettent d'accéder rapidement aux services et équipements. Cependant, en période touristique, ces derniers sont saturés et le stationnement devient une problématique majeure.

L'équipement automobile des ménages s'améliore, ce qui contribue à augmenter la problématique des stationnements en centre ancien.

Les déplacements

Rappels des lois : C'est avec la Loi dite loi Loti du 30-12-1982 (loi d'orientation des transports intérieurs) qu'apparaît le droit au transport. La question de l'environnement contribue progressivement à la prise en compte de la problématique des transports. Ainsi, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30-12-1996, institue un droit au transport collectif (alors que la loi de 1982 instituait un droit au transport individuel).

L'objectif est de promouvoir les autres transports. Les raisons de ce changement sont liées aux problèmes engendrés par la circulation automobile, en terme de pollution, bruit et coût.

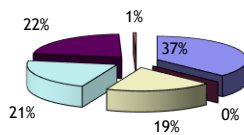
Les transports individuels

- la voiture constitue le moyen de transport dominant et l'équipement des ménages en automobiles s'améliore (désormais sur la commune, 42% des ménages disposent de 2 voitures ou plus).
- le covoiturage n'existe pas sur la commune et pourrait être développé.
-

Les transports collectifs

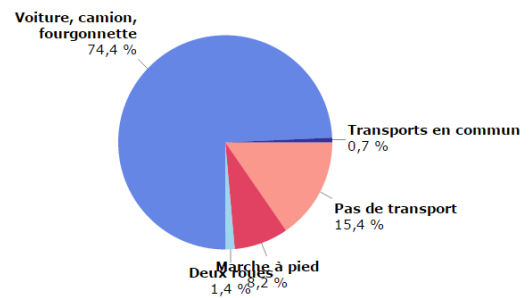
- La commune ne dispose pas de gare.
- Les transports Transdôme : 1 ligne Besse - Clermont (n°74).
- Le service public pour les personnes à mobilité réduite : La mairie organise des trajets sur Champeix les 1^{er} et 3^{ème} vendredis matins de chaque mois, par le moyen d'un taxi.

Migrations pendulaires en 1999



- Actifs ayant emploi dans sa commune de résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même UU que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même ZE que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même départ que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même région que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi hors de sa région de résidence RP99

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.



La commune offre peu d'emplois. Les entreprises présentes sur la commune ne suffisent pas (laiterie, casino, foyer logement pour personnes âgées, hôtellerie et restauration essentiellement l'été). Les bassins d'emplois extérieurs fréquentés sont Clermont Ferrand et Issoire.

Les modes doux

Compte tenu de la taille du territoire, de l'éparpillement des emprises urbaines, et du contexte topographique, les modes doux présents sont plus des chemins de randonnée que des cheminements internes au bourg.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

ENJEUX

Une meilleure organisation des déplacements, et notamment des transports collectifs.
 Les émissions de gaz à effet de serre.
 L'attractivité du territoire.

ORIENTATIONS

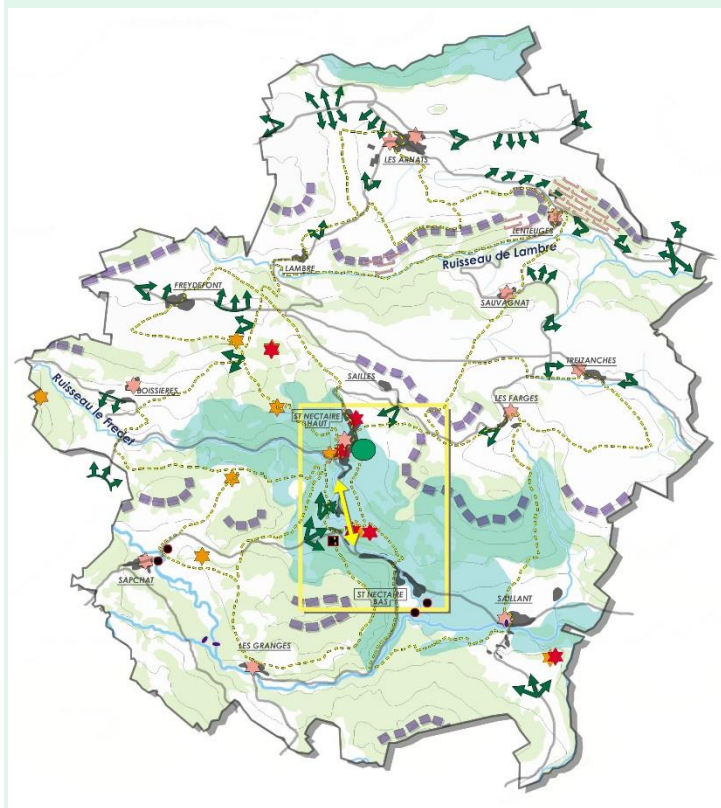
Limiter le mitage permet plus facilement de mettre en place des modes de déplacements alternatifs (co-voiturage, transports collectifs).
 Aménager et favoriser les parcours piétons en périphérie du bourg de Saint Nectaire.

Evaluation des suggestions

La poursuite du développement urbain et donc l'accueil de nouveaux ménages sont susceptibles d'augmenter les flux de véhicules sur le territoire communal (augmentation du nombre de déplacements proportionnelle au volume d'habitants accueillis).
 L'absence d'alternatives aux déplacements automobiles est très préjudiciable pour l'environnement et le climat en général et pour les personnes peu mobiles en particulier : personnes sans permis ou sans véhicule, femmes au foyer, personnes âgées ou handicapées, adolescents ou jeunes, accidentés de la vie...
 La faible desserte collective fragilise les populations, notamment celles qui travaillent à l'extérieur mais également les populations peu mobiles (jeunes, personnes âgées ou handicapées, conjoint non motorisé). Elle renforce la spécialisation de l'offre en logements.



ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



- ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE**
- Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine
 - ★ monument historique
 - ★ petit patrimoine rural
 - vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
 - ★ menhir, dolmen, grotte
 - Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage
 - points de vues
 - ligne du relief, corniche, falaise
 - Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel
 - espaces naturels
 - ★ site du marais : gérer les pressions et menaces
 - Favoriser des aménagements de qualité
 - projet d'amphithéâtre vert à créer
 - développer les cheminements existants
 - favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
 - ➡ projet de recalibrage de la traverse du bourg

OBJECTIF SANTE : développer les déplacements doux

Bénéfices pour la santé : La pratique d'exercices favorables à la santé permet de combattre les maladies cardio-vasculaires, les accidents vasculaires et autres maladies associées à la fois aux emplois sédentaires et aux styles de vie stressants. Des modes de vie sains sont à même d'améliorer le bien-être mental et, par conséquent, avoir une influence sur la santé corporelle.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Les zones d'habitat à faible densité, et éloignées des possibilités d'approvisionnement impliquant des trajets plus long entraînent l'utilisation excessive des véhicules, n'incitent pas à des styles de vie favorables à la santé

Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme peut créer un environnement attrayant, sûr et commode qui incite les individus à se rendre à pied ou à bicyclette au travail, dans les magasins et les autres équipements locaux. Les projets d'aménagement doivent intégrer des possibilités de loisirs adaptées, réparties dans les centres bâtis et faciles d'accès (parc, jardins, promenades, circuits détente les longs des ruisseaux). La zone N du PLU est adapté à ces projets, ainsi que les zones Uj (jardins urbains).

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou



HABITAT ET URBANISME

Évolutions architecturales et urbaines, et Projections

ARCHITECTURE

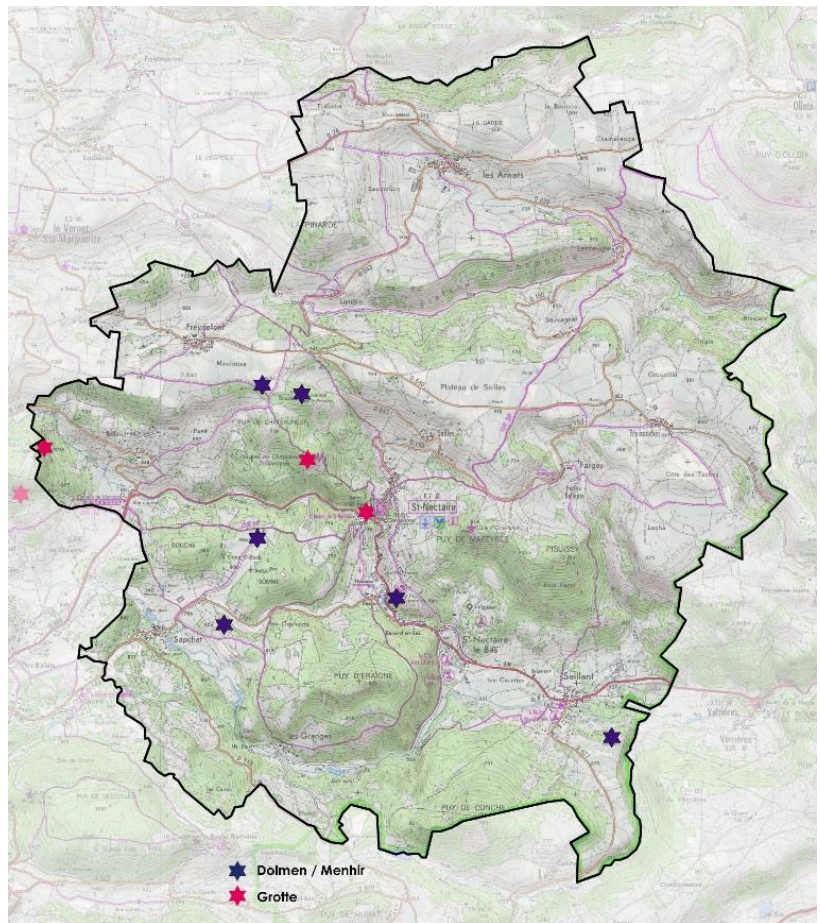
Eléments d'archéologie

6 mégalithes (2 menhirs et 4 dolmens), ponctuent le territoire de Saint Nectaire.

- Dolmen de Saillant
- Dolmen du parc
- Dolmen de la Pineyre
- Dolmen de Spachat : Il lui reste 3 supports effondrés sur lesquels s'appuie une belle dalle de couverture d'environ 15 tonnes.
- Menhir de la Croix St Roch : Monolithe datant de la préhistoire. Il porte une croix de fer dédiée à Saint-Roch qui fut fichée dans une pierre ronde.
- Menhir de Freydefont : C'est un monolithe préhistorique. Implanté sur un plateau basaltique tabulaire, il marque le paysage par sa présence. Dimensions : 1,50 mètres de hauteur, il est surmonté d'un petit bloc basaltique sur lequel était installée une croix venue christianiser le monument.

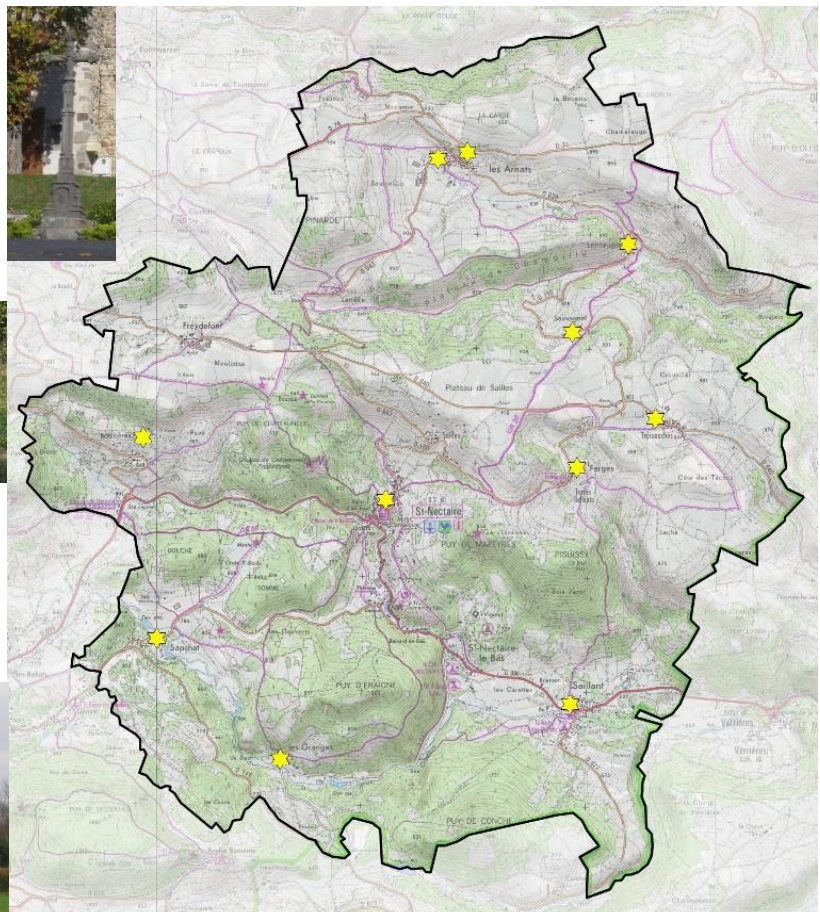
De nombreuses grottes

Voir en Annexe, la liste des sites archéologiques, DRAC.



Eléments du Petit Patrimoine

Le territoire communal de Saint Nectaire est ponctué d'éléments du petit patrimoine rural. Ces témoins concernent à la fois la vie religieuse (croix, monument aux morts), que la vie agricole (abreuvoir, puits, pompe à eau, pigeonnier, poids public), ou la vie quotidienne (lavoir, four).



Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé par le Parc Naturel Régional (par Jason Gaydier en 2015).

| Nom_objet | Famille | Type | Présentation générale | Lieu-dit | Propriété | Propriétaire |
|--------------------------|------------------------------------|-----------------|--|-------------|-----------|--------------|
| Moulin | Patrimoine hydraulique | Moulin à eau | Moulin à eau formé d'un volume rectangulaire couvert en lauzes. Maçonnerie réalisée en moellons de lave. Linteaux des ouvertures de la face Est réalisés en pierre blanche. Faitage de la couverture réalisé en zinc. Beaucoup de mousse sur la couverture. Absence d'un certain nombre de lauzes. Edifice difficilement accessible. Face ouest, canalisations d'arrivée d'eau réalisées en béton. | Sapchat | Publique | Section |
| Travail | Patrimoine agricole | Travail | Simple travail métallique dont il ne reste plus que la structure, en mauvais état. Ce travail, qui servait autrefois à ferrer les animaux, sert désormais du support pour placarder des affiches. | Sapchat | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix de chemin en fonte très travaillée, avec des extrémités finement sculptées et des motifs végétaux représentés sur les différentes branches de la croix. Au centre de la croix se trouve le Christ, et à la base du fût, un homme et une femme agrippés à la croix. Cette dernière repose sur un socle en lave. | Sapchat | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Petite croix en fer forgé reposant sur un long socle en lave. Le soubassement est en partie effondré. | Sapchat | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Petite croix en fer forgé reposant sur un socle en pierre. Elle se trouve en surplomb de la route à la sortie Ouest du village. | Sapchat | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir composé d'un bac en béton et d'un second bac monolithique rectangulaire, lui aussi un béton. | Sailles | Publique | Commune |
| La "croix longue" | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix de chemin, monolithique, en lave, caractérisée par la présence de bras courts. Présence de lichen, croix très désaxée vers l'arrière. Sous les picots, les angles du fût de la croix sont chanfreinés. | Sailles | Publique | Commune |
| La "croix petite" | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix de chemin, monolithique, en lave, caractérisée par la présence de bras courts. | Sailles | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain en hémicycle, formé de deux volumes extérieurs. La petite abside est couverte de lauzes. Voûte parabolique au niveau du fournil. Arrosement des murs consolidés au béton. Faitage réalisé pour partie en fibre-ciment et pour partie en terre cuite. Couverture du fournil réalisé en tuiles de terre cuite. Présence de salpêtre au niveau des briques de terre cuite formant la voûte. | Freydefont | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine composé d'un long bac longitudinal rectangulaire en béton alimenté en eau par une borne d'alimentation en béton. La fontaine repose contre un muret. | Freydefont | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir en béton disposé contre un mur et composé d'un seul bac. | Freydefont | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir en béton disposé contre un mur et composé d'un seul bac. | Les Granges | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain couvert en lauzes. Edifice formé d'un seul volume terminé en hémicycle. Fournil voûté d'un berceau brisé. Four très plat, réalisé en briques de terre cuite. Maçonnerie réalisée en moellons de granit et de lave. Encadrement de la porte réalisé en lave. Mur sud rejointoyé au ciment. Rénové. | Les Granges | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Petite croix en fonte où le Christ gît. La croix est scellée sur un socle en lave de grande taille et de forme octogonale. Un cerclage métallique entoure le socle. | Les Granges | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix de chemin, en pierre monolithique, située en surplomb du hameau. Croix réalisée en granit rose grossier. Inscription: "1840" encadrée, au-dessus de la traverse. Croix non stable, à sceller. Traces importantes de lichen. Croix désaxée vers le sud. | Les Granges | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix édiflée après la guerre 1939-45, en souvenir du bombardement, finement sculptée sur une face (Christ). L'inscription "INRI" (en latin, "Iesus Nazarenus, Rex Iudaeorum", qui signifie "Jésus le Nazaréen, roi des Juifs") est gravée au-dessus du Christ crucifié. Croix non stable, à fixer selon un axe vertical. | Farges | Publique | Commune |

| | | | | | | |
|---------------------------|------------------------------------|-----------------|---|-------------|----------|---------|
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine en béton composée d'une borne d'alimentation en eau et d'un bac monolithique en béton. La fontaine repose contre un muret. On peut apercevoir au niveau de la borne d'alimentation une ancienne sortie d'eau aujourd'hui condamnée. Les alentours ont été aménagés. | Farges | Publique | Commune |
| Fontaine et lavoir | Patrimoine mixte | Fontaine-lavoir | Lavoir rectangulaire formé de quatre plans de travail taillés dans des blocs de lave. Chaque pierre numérotée est gravée d'un chiffre romain. La fontaine qui précède le lavoir est en béton (béton préfabriqué pour le bac, et ne présente aucun intérêt. La fontaine alimente le lavoir par débordement. L'eau étant mal canalisée entre les deux édifices, il y a beaucoup d'humidité dans cette zone. Soubassement du lavoir réalisé en moellons de lave et traité avec un enduit ciment. | Farges | Publique | Commune |
| Fontaine et lavoir | Patrimoine mixte | Fontaine-lavoir | Lavoir et fontaine juxtaposés, en lave (fontaine de droite en béton). Lavoir formé de trois plans de travail posés sur un soubassement maçonné. A l'abandon. Absence de tuyauterie au niveau de la borne en hémicycle de la fontaine en lave. La fontaine en béton est alimentée en eau. | Farges | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain formé d'un seul volume extérieur terminé en hémicycle. Voûte du fournil en plein-cintre surbaissé. Voûte du foyer en briques de terre cuite. Murs extérieurs enduits (ciment et chaux), raccords traités avec un enduit ciment. Couverture formée de plaques ondulées en fibro-ciment. Faitage du fournil réalisé en terre cuite. Conduit extérieur de la cheminée cassé. Présence de mousse sur la face nord de la couverture. Enduit intérieur à reprendre. Absence d'un certain nombre de briques de la voûte du foyer. | Farges | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain formé d'un seul volume extérieur et daté de 1817. Voûte du fournil en arc brisé. Banquettes latérales du four couvertes de belles dalles de lave. Foyer désaxé sur la gauche, voûte en terre cuite. Edifice couvert de plaques ondulées de fibro-ciment, y compris faitage. Présence importante de mousse sur la couverture. Couverture absente sur le côté sud du foyer, dont la porte est voilée. Maçonnerie intérieure et extérieure traitée avec un enduit ciment. Beaucoup de traces d'humidité. | Treizanches | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Petite croix de mission en fonte. Cette croix est cassée (il manque l'extrémité supérieure ainsi qu'un des deux bras) et rouillée. Cette croix est scellée sur un socle en lave où on peut lire l'inscription "MISSION 1877". | Treizanches | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir composé de deux bacs en béton. L'objet est abrité par un grand mur de soutènement en pierres. | Treizanches | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine couverte formée d'un long bac en lave monolithique. L'édifice de plan rectangulaire est complété à l'arrière d'une petite abside circulaire (cachée par les arbres) couvertes en lauzes. Cette abside abrite une pompe métallique. Volume principal couvert en plaques de fibro-ciment ondulées. Maçonnerie réalisée en moellons de lave et en tuf blanc taillé de Farges. Murs intérieurs rejointoyés au ciment dans l'abside et dans le volume principal. Beaucoup de lierre. | Treizanches | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain en abside anciennement formé de deux volumes extérieurs distincts, mais repris de telle façon qu'il forme désormais un seul volume. Belle voûte du four en pierres taillées. Présence de deux conduits extérieurs de cheminée. Maçonnerie réalisée en moellons de lave, traités avec un enduit qui semble être bâtard. Toiture du fournil formée d'une charpente en bois et de tuiles de terre cuite. Murs intérieurs traités avec un enduit ciment, porte du foyer coulissante, en bon état, arc de décharge au-dessus du linteau de la porte réalisé en bois. Abside fendue au sud-ouest. | Sauvagnat | | |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine composée d'un bac, en lave sur 3 côtés et d'une borne en béton. Située devant le four précédent, la végétation est de plus en plus envahissante. Traces de lichen. Etanchéité du bac et évacuation de l'eau à revoir. | Sauvagnat | Publique | Commune |

| | | | | | | |
|------------------------------|------------------------------------|-----------------------|---|------------|----------|---------|
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine imposante dotée d'un grand bassin en lave où l'on peut voir les joints d'étanchéité fait au mortier de ciment. La fontaine est alimenté en eau grâce à une borne d'alimentation en béton située à l'extrémité du bac. L'ensemble repose contre un mur dont la maçonnerie appareillée en moellons de lave d'origine diverse a été rejointoyée au mortier de ciment. | Sauvagnat | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine composé d'un bac monolithique en lave et d'une borne d'alimentation ancrée dans le muret de soutènement. Une petite niche a été aménagée et des verres ont été placés dedans. | Sauvagnat | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix en fer forgé rouillée scellée sur un socle en pierre. Un des bras de la croix est cassé. Le visage du Christ est représenté en plein milieu de la croix. | Sauvagnat | Privée | |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de cimetière | Croix en lave sculptée de façon à ce qu'elle ressemble à un tronc d'arbre. La croix est fissurée par endroit et le socle sur lequel elle repose est en mauvais état. | Saillant | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix de mission rectangulaire en lave où l'on retrouve le Christ. Sur le suppedaneum on peut lire la date 1877 gravée. Le socle de la croix est en lave et est recouvert de mousse. Sur le soubassement en pierre de taille, on peut lire l'inscription: "XXIV Xbre MDCCCLXXVII". | Saillant | Publique | Commune |
| Calvaire | Patrimoine religieux | Calvaire | Petit calvaire en lave, composé d'une croix et de deux petites tours. La croix présente des extrémités fleurdelysées, et semble avoir été scellée plusieurs fois au mortier de ciment. | Saillant | Publique | Commune |
| Statue | Patrimoine religieux | Statue | Statue de taille moyenne représentant la vierge à l'enfant. De nombreuses traces de lichen parsèment l'objet qui se trouve au sommet d'une remise. | Saillant | | |
| Chapelle | Patrimoine religieux | Chapelle | Ancienne église de Saillant. Maçonnerie réalisée en moellons de lave, tuf taillé et lave taillée. Nef consolidée par des cerclages métalliques. Volume Est couvert en ardoises fibro. Partie supérieure de la face sud de ce volume traitée avec un enduit ciment. Quelques rejointoiements sont réalisés au mortier ciment au niveau inférieur. Problèmes similaires sur la face Est. On distingue l'emplacement d'une ancienne fenêtre. Maçonnerie fendue au-dessus de la fenêtre de la sacristie. Face nord du volume principal traitée en partie au mortier ciment. | Saillant | Publique | Commune |
| Monument aux morts | Patrimoine civil | Monument commémoratif | Monument composé d'un unique pilier en lave, sur lequel est sculptée la croix de fer. Deux plaques de marbre ont été posées, l'une pour les soldats morts lors de la Première guerre mondiale, l'autre pour ceux morts lors de la Seconde guerre mondiale. L'objet ne présente pas de décoration autour de lui, et nombreuses traces de lichen jonchent l'édifice. | Saillant | Publique | Commune |
| Monument commémoratif | Patrimoine civil | Monument commémoratif | Monument dit "La Liberté", sculpté par Jean Parrat, maire de Saint-Nectaire de 1872 à 1902. Monument rappelant le pacte d'entente entre la France et la Suisse en 1803. Les trois personnages sculptés personnifient les trois cantons suisses. Sur la stèle sont gravées les armoiries de la Suisse, et sur la poitrine de Marianne, la devise de Sully. En bon état. | Saillant | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine composée d'un grand bac monolithique en béton et d'une borne d'alimentation en eau. Une voiture est stationnée devant l'objet. | Saillant | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine octogonale réalisée en lave et datée de 1864. Pilier orné de quatre visages en moyen-relief, d'un aigle et de quatre animaux aquatiques. Vase au sommet du pilier réalisé en lave. Marche ciment le bassin réalisée en béton. Partie importante du bassin reconstituée en béton. Bassin étanche. Rejointoiement des éléments du pilier à reprendre. | Saillant | Publique | Commune |
| Fontaine-mixte | Patrimoine mixte | Fontaine-lavoir | Fontaine en lave (présence de deux plans de travail inclinés très étroits) située le long du côté sud du four. | Saillant | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain formé de deux volumes extérieurs distincts de plan rectangulaire. Maçonnerie réalisée en moellons de lave. Encadrement de la porte en béton, y compris le linteau. Couverture en ardoises fibro-ciment. Faitage en zinc. | Saillant | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir composé de deux bacs en béton, dont l'un est complètement cassé. | Boissières | Publique | Commune |

| | | | | | | |
|---------------------------|------------------------------------|-----------------------|---|----------------|----------|---------|
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine composée de trois bacs juxtaposés en cascade. Chaque bassin comporte une borne d'alimentation en eau ancrée dans le muret. | Boissières | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine rectangulaire en lave. Pompe en fonte, sculptée d'une tête de lion. Plan de travail incliné en lave juxtaposé au bac. Bac non étanche, fuites au niveau des joints d'étanchéité verticaux. | Boissières | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain formé d'une veule volume extérieur. Fournil voûté en plein-cintre (foyer non accessible). Encadrement de l'ouverture réalisé en lave. Couverture en ardoise, faitage réalisé en fibro-ciment ondulé. Les conduits extérieurs des cheminées sont réalisés en briques de terre cuite fusées. Enduit extérieur sur tout l'édifice. | Boissières | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Très beau four en abside formé de deux volumes extérieurs couverts en lauzes. Voûte du fournil en plein-cintre. Hotte de la cheminée daté de 1818 (arc de cercle). Maçonnerie visible réalisée en moellons de lave. Mur nord traité avec un enduit ciment gris. Enduit à la chaux disparu au niveau de la voûte du fournil. | Boissières | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain en abside formé de deux volumes extérieurs distincts. Abside couverte en terre cuite, légèrement plus large que le fournil. Maçonnerie formée de moellons de lave rejointoyés à la chaux. Encadrement de la porte réalisé en granit et lave. Linteau en béton. Couverture du fournil réalisée en tuiles de terre cuite. | Lenteuge | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine imposante dotée d'un grand bassin en lave où l'on peut voir les joints d'étanchéité fait au mortier de ciment. La fontaine est alimentée en eau grâce à une borne d'alimentation en béton située à l'extrémité du bac. L'ensemble repose contre un mur dont la maçonnerie appareillée en moellons de lave d'origine diverse a été rejointoyée au mortier de ciment. | Lenteuge | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Succession de 3 bacs en béton alimentés en eau par une borne d'alimentation. | Lenteuge | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir composé d'une borne d'alimentation en eau et de deux bacs en béton juxtaposés. | Lambre | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Four à pain en hémicycle composé d'un seul volume extérieur. L'édifice est entièrement enduit de ciment, et la couverture est en tôle ondulée. | Lambre | Publique | Commune |
| Lavoir | Patrimoine hydraulique | Lavoir | Lavoir de plan carré, formé de quatre plans de travail en lave. Maçonnerie du soubassement rejointoyée ou traitée avec un enduit ciment. Tuyauterie et robinet en bon état. Manque une grille de protection au niveau du trop-plein. Beaucoup de vase à l'intérieur du bac. Joints d'étanchéité très visibles au niveau des plans de travail. Bac étanche, mais présence importante de salpêtre sur la face Est. Traces d'humidité à la face de la face nord. | Les Arnats | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir composé d'une borne d'alimentation en eau et de deux bacs en béton juxtaposés. La végétation cache une partie de l'objet. | Les Arnats | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine en lave (3 côtés) située à l'ouest du lavoir. Bac vide, mais robinet au niveau du tuyau d'alimentation en eau de la fontaine. Joints du bac non étanches. Trop-plein cassé. Mur de protection traité avec un enduit ciment gris. Traces d'humidité. Quelques angles de plaques de lave cassés. | Les Arnats | Publique | Commune |
| Four à pain | Patrimoine artisanal et industriel | Four à pain | Edifice formé de deux volumes distincts. Angle nord-ouest du fournil tronqué. Foyer couvert de petites lauzes. Maçonnerie réalisée en moellons de lave. Enduit extérieur réalisé au mortier de chaux. Faitages du fournil et du foyer. Partie supérieure du conduit extérieur de la cheminée à reprendre. Couverture du four en tôles ondulées et de l'abside en lauzes. | Les Arnats | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Petite croix en fer forgé, rouillée, sur lequel le Christ semble détaché de l'objet mais raccroché tant bien que mal. La croix est scellée sur un socle en lave et en béton. | Les Arnats | Publique | Commune |
| Monument aux morts | Patrimoine civil | Monument commémoratif | Monuments aux morts édifié en mémoire des soldats morts aux combats lors des deux guerres mondiales. Une inscription est gravée sur la face Nord de l'édifice et le nom de tous les soldats sur les trois autres côtés. Le pilier est finement travaillé à son sommet et des obus sont disposés aux quatre coins de l'édifice. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |

| | | | | | | |
|---------------------------|------------------------|--------------------|--|----------------|----------|---------|
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de cimetière | Imposante croix de mission grandement travaillée, représentant le Christ et des extrémités finement sculptées. La croix repose sur un socle en lave. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de cimetière | Croix de malte sur un socle octogonale travaillé. Le fût de la croix est de grande taille. On peut distinguer une forte présence de lichen sur l'ensemble de l'objet. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix de carrefour, monolithique, en lave, sculptée en moyen-relief sur une face. Angles chanfreinés. Socle monolithique circulaire en granit. Traces de mousse et de lichen. Partie du bras droit du Christ et partie supérieure de la tête cassées. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Simple croix, de petite taille, de section circulaire, en lave. Cette croix repose sur de multiples socles rectangulaires en lave. On peut lire sur l'un des socles "IHS CHAUDERON 1608). | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Croix | Patrimoine religieux | Croix de chemin | Croix monolithique en lave reposant sur un socle en lave lui aussi. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Abreuvoir | Patrimoine agricole | Abreuvoir | Abreuvoir composé d'un seul bac en béton. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Fontaine | Patrimoine hydraulique | Fontaine | Fontaine en lave, octogonale. Pilier de section octogonale, mouluré à sa base et en sa partie supérieure. Grand bassin mouluré, cerclé à sa base. Présence d'un trop-plein. Autour du bassin, sol marqué par des pavés de lave et des éléments en béton. Non alimenté en eau pendant une partie de l'année, petit bassin supérieur réalisé en béton. Joints d'étanchéité et nombreux raccords au mortier ciment. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |
| Fontaine et lavoir | Patrimoine mixte | Fontaine-lavoir | Fontaine en lave, avec une borne encastrée dans le mur. Lavoir présentant un plan de travail, en moellons de lave. Extrémité droite du lavoir complétée en béton. Soubassement du lavoir rejointoyé au mortier ciment. Fleurie. | Saint-Nectaire | Publique | Commune |



Architecture Majeure

Les monuments historiques

Localisation des monuments historiques :

Ces monuments historiques sont accompagnés d'un périmètre de protection de 500m. La multiplication de ces périmètres, notamment sur le bourg, peut générer des difficultés de gestion du territoire.

L'église de Saint Nectaire

Perchée sur son socle rocheux, l'église de Saint-Nectaire élevée en trachyte gris clair, demeure l'une des plus étonnantes églises majeures de Basse-Auvergne.

L'église de Saint Nectaire, à la fois romane et byzantine, est classée Monument Historique en 1840, et figure parmi les édifices religieux les plus remarquables et fréquentés du département.

Construite entre 1146 et 1178, elle se compose :

- d'un narthex avec tribune au-dessus,
- d'une nef voûtée en berceau avec bas-côtés surmontés de tribunes,
- de deux transepts avec chapelles semi circulaires orientées,
- d'un chœur terminé par un cul-de-four et bas-côtés flanqués de trois chapelles rayonnantes.
- La croisée est couverte par une coupole avec pendentifs, et surmontée d'un clocher à huit pans avec flèche en tuf (parties supérieures du clocher et flèche refaites au 19e siècle).

L'édifice a été restauré en 1875 par Bruyère :

- la couverture de lauze et tuiles creuses a été remplacée par des dalles de basalte
- adjonction d'arcatures sur les façades extérieures
- réfection du clocher

L'église possède un trésor :

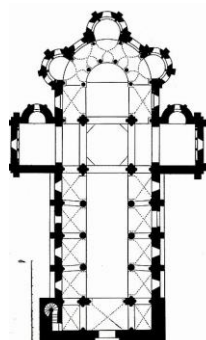
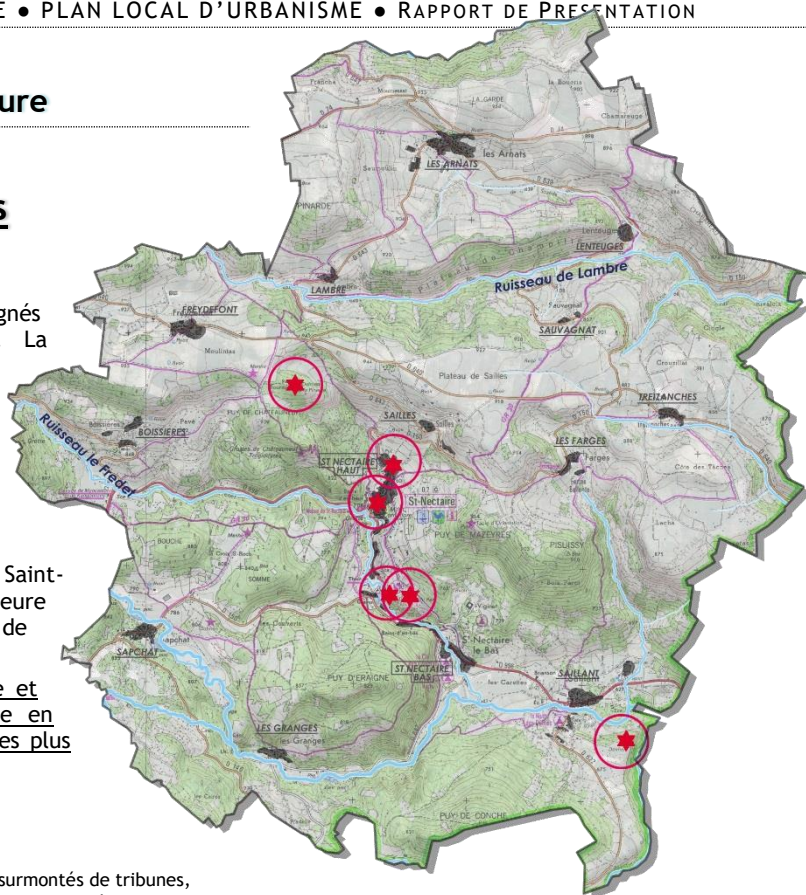
- un buste de saint Baudime (compagnon de saint Nectaire), en cuivre doré, dans le transept nord. Datant du XIIIe siècle, il fut réalisé en bois et lames de cuivre doré orné de cabochons. Le buste est classé monument historique au titre d'objet le 27.01.1897.
- une vierge en bois marouflé polychrome du 12^e siècle. Cette Vierge en majesté est classée monument historique au titre d'objet le 25.02.1899.
- 2 plats de reliures d'orfèvrerie ornés d'émaux de Limoges, datant du 12^e siècle, restaurés au 15^e siècle. Ces objets sont classés monument historique le 25.02.1899.
- un bras reliquaire en argent de saint Nectaire datant du XVe siècle. Cet objet est classé Monument Historique le 22.05.1955.
- un bénitier en pierre sculpté, datant du 15^e siècle. Il semble provenir d'une fontaine de l'ancien château de saint nectaire. Il est classé au titre d'objet en 1840.
- Une statue de Saint Nectaire en Majesté, en bois peint et marouflé, datant des 14^e-15^e siècles. Elle est classée au titre d'objet le 30.08.2000.

Les chapiteaux historiés : Entre les épisodes de l'Apocalypse, de la vie du Christ et de celle de saint Nectaire, plus de 100 figures sont représentées dans le chœur.

Certains vitraux de l'église sont signés Félix Gaudin et Adrien Baratte (maîtres verriers).

L'étude de repositionnement de l'offre touristique globale sur St Nectaire (2006) préconise la mise en place d'un spectacle lumière à l'église et l'aménagement d'un amphithéâtre vert faisant face à l'église.

(photos : Gérard Charbonnel, 2008)



HABITAT

La Croix du Marchial

Croix en lave de la fin du 15e ou du 16e siècle. La face antérieure est sculptée d'un Christ ; la face postérieure d'une Pieta portée sur un cul de lampe. Elle est classée Monument Historique en 1889.

Le Dolmen de Saillant



D'époque néolithique, le dolmen est classé Monument Historique en 1862.

Il est enfoui dans un gigantesque tumulus en terre et en pierres supérieur à 8 m de diamètre et d'une hauteur de 2 m. Les 5 piliers verticaux ainsi que la dalle de couverture de 10 tonnes qui repose sur ceux-ci sont en basalte.

Les restes de squelettes humains découverts, témoignent de la fonction sépulcrale du dolmen et prouve que la construction de ce monument date de l'époque Néolithique finale Chalcolithique (fin 3ème millénaire avant notre ère).

Le Dolmen du Parc

D'époque néolithique, le dolmen est classé Monument Historique en 1862.

Premier mégalithe du Puy de Dôme à avoir bénéficié d'une protection au titre des Monuments Historiques (1875). Il était autrefois entouré de cases celtiques. Le tumulus qui l'entourait fut arasé et sa chambre intérieure complètement pillée.

Dimension : table de couverture de 3,50 m de longueur, 2 m de largeur, 70 cm d'épaisseur et pèse environ 13 tonnes.



HABITAT



Le Tumulus / Dolmen de la Pineyre

Ce dolmen d'époque néolithique, est classé Monument Historique le 09.06.1923.

Dimensions : tumulus d'environ 15 m de diamètre, dalle de couverture pesant plus de 25 tonnes (plaque de basalte provenant d'une coulée de lave) / 4 supports.

La Villa Russe

A partir des établissements thermaux nés au début du 20e siècle le long de la vallée de la Couze, Jean Giraudon, entrepreneur, décida vers 1880 de créer une station dont il se fit le promoteur, l'urbaniste, l'architecte et le constructeur. Après l'édification des thermes et du casino, il éleva des villas à des fins locatives dont cette villa russe au style éclectique, mariant des emprunts à l'architecture balnéaire à des références à l'architecture neo-mauresque.

L'édifice est inscrit Monument Historique le 29.12.2004.



Les chapelles de St Nectaire Bas et de Saillant

Ces 2 édifices ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques mais constituent des éléments majeurs du patrimoine architectural de la commune.

Chapelle des Baigneurs à Saint-Nectaire-le-Bas, près des bains romains : Architecture de style néo-roman. Le portail se compose d'un arc en plein cintre reposant sur des colonnes. Les claveaux en pierre de Farges alternent avec une autre pierre taillée. Le tympan ainsi formé est orné d'un damier noir. Un cordon de billettes souligne l'ensemble. La partie haute de l'élévation est percée par une baie géminée dont le dessin reprend celui du portail.



L'Habitat : architecture ancienne et récente

L'architecture agricole

L'architecture de la commune est résolument agricole. Seul Saint Nectaire Bas présente une architecture thermale.

La maison du journalier

Il s'agit de la forme la plus élémentaire de la cellule familiale, se composant d'un unique logement, sans bâtiments agricoles.

Pour faire l'économie d'un mur, et lutter contre la rudesse du climat, certaines se blottissent les unes contre les autres.



Exemples de montade

La ferme en ligne : la maison bloc

Ce type constitue la formule la plus simple et probablement la plus ancienne. Face aux contraintes climatiques, ce modèle s'est implanté au revers des croupes, sur l'adret, ou sur des replis de terrains.

Le logis, la grange et l'étable sont regroupés sous le même toit.

Ce modèle prédominant des fermes petites à moyennes peut se décliner sous 2 sous types :

* La ferme bloc à terre primitive :

- Ce modèle juxtapose horizontalement les espaces à vocations agricoles au logis, sous une toiture unique.
- La déclivité du terrain est utilisée dans l'implantation du bâti.
- On trouve en série le volume habitation et le volume de l'étable.
- L'accès à la grange qui occupe tout l'espace des combles peut se faire soit par une levée de terre appelée localement *montade* ou *levade*, ou par une pente de terrain.
- L'accès à la grange peut également se faire de plein pied.



* La ferme bloc à terre évoluée :

- Le logis comporte un niveau.
- Les fermes bloc à terre peuvent se présenter soit en un seul volume (sans décrochement de toiture), soit en deux volumes (le volume habitation se distingue du volume grange étable par un décrochement de toiture)



Dans certains cas, la transformation d'une maison bloc primitive (un nouveau logis, plus vaste et parfois à un étage, est venu s'accoler au mur pignon de la construction d'origine) entraîne un décrochement des deux corps de bâtiments.

Les bâtiments agricoles modernes

Ils ont des proportions très importantes. L'aplat des toitures est considérable. Les matériaux utilisés sont des matériaux nouveaux (bois, ciment, bac acier ...). Leur implantation répond à la règle en vigueur et l'impact dans le paysage n'est pas toujours maîtrisé. Les aménagements paysagers aux abords des constructions ne sont pas toujours présents.



L'architecture urbaine

Les maisons de maître

Caractéristiques :

- un plan carré ou rectangulaire
- Un volume de toiture important, dégageant des combles.
- R+1+c jusqu'à R+2+c
- Symétrie des façades développant 3 travées.
- Ordonnement des ouvertures



Les maisons de bourg

Caractéristiques :

- La totalité de la parcelle est construite
- Un volume simple
- R+2 au maximum



L'architecture thermale

Rappel du contexte général :

Au 18^e siècle, le thermalisme n'est pas proprement développé. La fréquentation reste régionale et ce n'est que vers 1770-80, qu'un bassin rudimentaire fut aménagé.

Le thermalisme a atteint sa maturité durant les 19^e et 20^e siècles, dans l'élan d'une médecine moderne et scientifique, d'un important développement des infrastructures et moults engouements.

La station s'étale principalement le long du ruisseau le Fredet. Elle renferme un répertoire de styles des plus variés, satisfaisant les besoins du public en installations fonctionnelles, modernes et confortables.



L'espace urbain est structuré par les équipements publics : établissements de bains et de santé, équipements de sports et de loisirs, hôtels et autres établissements d'accueil. L'ensemble assure le prestige de la station et doit frapper les esprits par son originalité. Les monuments-phares des principaux équipements ont longtemps assuré presque à eux seuls la promotion de la station, indépendamment de la réputation de ses vertus thérapeutiques.

Jean Giraudon, entrepreneur à Perrier, a fortement participé à la construction de la cité thermale. En 1889-90, il fait construire les Grands Thermes sur l'emplacement des bains Boette et agrandit les bains romains. Il élève quelques villas (villa Russe, villa Bleue, Villa du Dolmen, villa du Casino) et crée le parc thermal sur le marécage des Gravières. Il est également le constructeur du casino et de l'hôtel du parc.

En 2009, un inventaire du patrimoine thermal a été réalisé par la Route des Villes d'Eaux du Massif Central. L'objectif de cette étude est une valorisation du caractère patrimonial des villes d'eaux afin de modifier l'image parfois trop médicalisée des stations. Dans l'étude, la commune de Saint Nectaire est identifiée comme ayant un patrimoine thermal intéressant.

L'identité thermale

Saint-Nectaire se compose de deux centres thermaux et deux bourgs anciens. Les quartiers thermaux de Saint-Nectaire-le-Haut et Saint-Nectaire-le-Bas s'alignent le long de l'unique route qui traverse la vallée entre les deux villages restés très à l'écart du thermalisme.

- Quartier thermal de Saint-Nectaire-le-Haut : Il ne subsiste que les magnifiques Bains Cornadore désaffectés et menaçant de ruine, la villa Saint-Hubert et quelques hôtels sans intérêt patrimonial.
- Quartier thermal de Saint-Nectaire-le-Bas : Tous les éléments constituant le quartier thermal s'alignent le long de l'étroite vallée (du nord au sud) : le casino, le petit viaduc (ou passerelle), le parc du dolmen, l'ancien Grand Hôtel du Parc et les villas longeant le parc thermal, les anciens Grands Thermes (Office de Tourisme), les Bains Romains intégrés à l'hôtel Mercure et quelques anciens hôtels et villas.
- Le nouveau centre de remise en forme Thermadore au centre de Saint-Nectaire, entre les deux quartiers thermaux.

Les différentes séquences de la vocation thermale de la cité de Saint Nectaire la Bas s'inscrivent de manière discontinue, le long du ruisseau de Fredet.

Ces secteurs renferment des éléments caractéristiques des stations thermales.

► Les constructions savantes liées au thermalisme :

Les nouveaux espaces créés pour les besoins du thermalisme sont structurés par des équipements.

- Les établissements de bains et de santé : es Bains Romains - établissement Mercure, Thermadore, Nombreux sont les établissements aujourd'hui disparus.
- Les établissements commerciaux : casino
- Des hôtels
- Quelques villas de villégiatures
- Les petites architectures abritant les sources.

Ces constructions diffèrent totalement de l'habitat rural traditionnel. Programmes modernes et innovants qui génèrent de grandes constructions confortables (grands volumes). Ces constructions font « front » au paysage. Il y a un rapport à préserver ... Architecture / paysage ; Village / campagne ; Rivière / montagne ... le tout organisé autour de points de vues significatifs.

► Les éléments décoratifs du concept de villégiature :

Ces éléments architecturaux sont l'œuvre d'artisans. Ils rehaussent l'expression et le caractère de l'architecture de villégiature. Ces arts décoratifs se retrouvent sur les villas et hôtels construits essentiellement entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle (époque dynamique du thermalisme à Saint Nectaire).

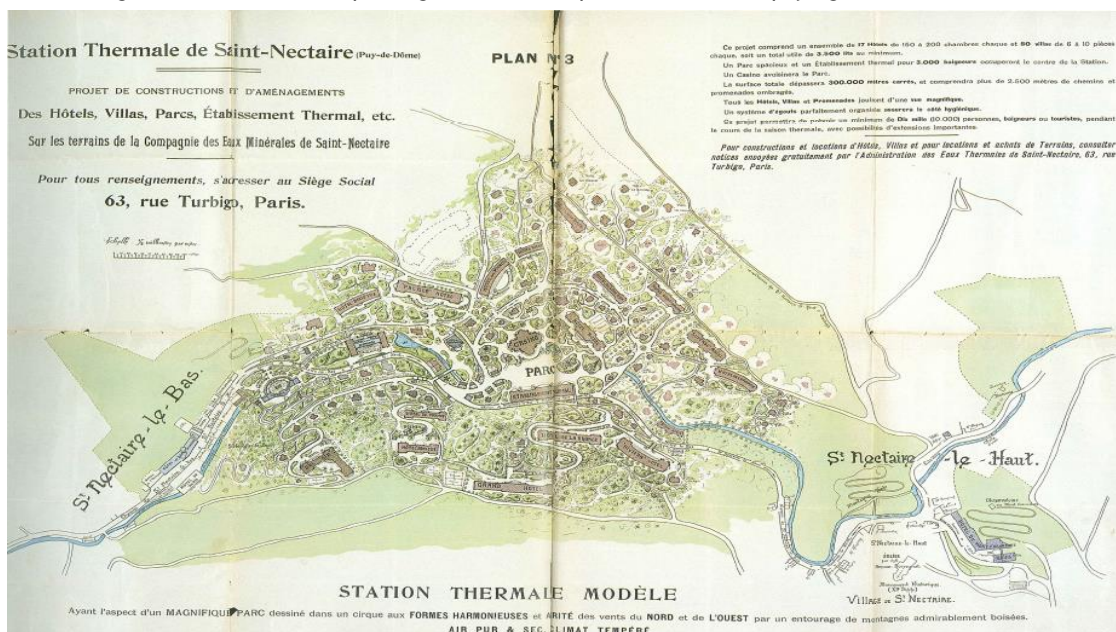
- la ferronnerie : garde corps, marquise,
- faux branchages
- le bois : feston décoré sous l'avancée de toit, kiosque



► Les aménagements paysagers :

Chaque hôtel avait son parc, chaque villa ou demeure possédait son jardin aménagé. Pergola, serre, palissage, plantation en pots, noyers, ... s'associaient à la construction savante des jardins. Ils épousaient la pente, débordaient sur le domaine public et offraient à la vue de très beaux spécimens d'arbres aux essences rares.

Ces aménagements trouvaient un prolongement dans le parc thermal et le paysage environnant dans une certaine continuité.



Les établissements thermaux

Les thermes sont le lieu de la cure, de la maladie ou du corps qu'il faut régénérer.

En 1870, la ville comptait 3 établissements thermaux :

- Les Bains Romains, de style néoclassique, construit dans les années 1810, à st Nectaire le Bas.

L'établissement de bains primitif est construit avant 1817 par Jacques Mandon et le Dr Marcon (sur les vestiges des bains antiques). D'après l'architecte Ledru, ce bâtiment misérable et sombre faisait à la fois office de bains, de buvette et de logement. Mandon reconstruit peu après son établissement en y installant 10 cabines positionnées en demi-cercle dans une grande salle au rez-de-chaussée, et les buvettes à l'étage. Ce bâtiment avec baies cintrées en façade correspond à la partie inférieure des Bains Romains actuels. En 1865, Jules Mandon (fils de Jacques) cède les Bains Romains à Boëtte Rochette. Vers 1879, leur direction est confiée à son gendre Vauzy-Boëtte qui restaure l'établissement et double ses capacités. Les bains sont ensuite acquis vers 1890 par l'entrepreneur de Perrier (vers Issoire) Jean Giraudon, qui procède à des agrandissements. Les bains sont revendus en 1907 à la société thermale nouvellement créée. Ils appartiennent aujourd'hui à l'hôtel Mercure.



- L'Etablissement du mont Cornadore en 1832 à St Nectaire le Haut.

Après avoir mis au jour une source en 1827, Serre s'associe au médecin inspecteur Vernière pour construire un établissement de bains constitué d'une longue salle voûtée avec 11 cabines disposées autour d'un couloir central. La source captée jaillissait au 1er étage dans un large réservoir dans lequel les malades puisaient l'eau recommandée dans leur cure de boisson. Vers 1842, Joseph Mandon construit une extension des Bains Cornadore, un hôtel de dimension modeste ne comprenant qu'un étage et trois fenêtres en façade. En 1873, l'architecte Bruyères construit à l'avant des bains Cornadore un grand hall avec fronton triangulaire surmonté d'une voûte en verre. Le grand hall est percé de portes donnant accès à des cabines supplémentaires. Les chambres situées audessus de l'établissement communiquent avec les bains au rez-de-chaussée par l'intermédiaire d'un large escalier central. Les Bains Cornadore sont acquis après 1907 par la Société thermale, propriétaire des établissements de Saint-Nectaire-le-Bas. D'importants travaux de restauration sont effectués. Les parois et les cabines sont carrelées de céramique. Une salle de pulvérisation et un appareil pour les affusions lombaires complètent l'installation. Des buvettes sont modifiées, l'eau arrive directement au rez-de-chaussée dans un pavillon spécifiquement conçu.

- Les Bains Boette, construits en 1824, et furent remplacés en 1889 par les Grands Thermes par Jean Giraudon (entrepreneur à Perrier) de style néo renaissance. Leur dimension monumentale fait directement référence à une architecture savante.

- Les grands thermes (actuel office de tourisme) à St Nectaire le Bas.

En 1888-1889, l'entrepreneur Giraudon fait construire les Grands Thermes à l'emplacement des anciens Bains Boëtte devenus trop vétustes. Etablissement réhabilité en 1993 et reconverti en Office de Tourisme. L'établissement de style néo-renaissance est constitué de trois pavillons reliés par deux ailes basses.

- ✓ Corps de bâtiment central : · grande porte à arc surbaissé ; · piliers à bossage ; · fronton demi-circulaire surmontant la pendule.
- ✓ Ailes basses en forme d'hémicycle, couronnées de balustrades.
- ✓ Corps latéraux : · baies géminées au rez-de-chaussée ; · fenêtres du premier étage habillées de lambrequins ; · lucarnes avec frontons à arcs surbaissés.



Nouvel établissement Espace Thermadore



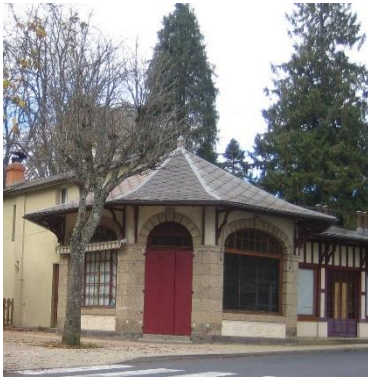
Les établissements publics liés au site thermal

Le parc, le casino, les kiosques à musiques, sont les lieux de rencontre et de loisirs liés aux établissements thermaux.



HABITAT

| | |
|--|--|
| <p>Parc Thermal et Parc du Dolmen à Saint-Nectaire-le-Bas <i>Parc thermal : aménagé vers 1890 par Giraudon.</i> <i>Parc du Dolmen : planté et aménagé vers 1890 par Giraudon. La promenade du parc thermal qui s'étend entre l'Hôtel du Parc et le casino, est aménagée autour d'une pièce d'eau. Elle contraste avec le Parc du Dolmen, au caractère plus sauvage, situé juste au dessus. Ce mélange et ce contraste entre le naturel et l'artificiel caractérisent la station de Saint-Nectaire. Les curiosités locales, dolmens et grottes, stimulent l'imagination des curieux. Le plus célèbres des dolmens constitue le clou du parc.</i></p> | <p>Le casino réalisé par Giraudon construit en 1890 et brûlé vers 1937. Casino construit en béton armé avant ou après guerre.</p> |
|--|--|



| | | |
|---|---|--|
| <p>Salon de Thé à Saint-Nectaire-le-Bas <i>Pavillon à pans de bois construit en bordure du parc thermal, près du pavillon de la Source Rouge. Architecture en pierre de Farges et pans de bois. Arcs en plein cintre ou surbaissés. Toiture débordante soutenue par des consoles en bois.</i></p> | <p>La rotonde à Saint-Nectaire-Le-Bas : <i>Petit bâtiment qui coiffe la résurgence de trois sources « La Sainte-Césaire », « La Boîte » et « La Rouge ». Architecture de fer et de verre.</i></p> | <p>Source rouge à Saint-Nectaire-le-Bas <i>Petit pavillon construit avant le salon de thé, en bordure du parc thermal. Architecture en bois et en pierre d'andésite taillée. Toiture débordante soutenue par des consoles en bois.</i></p> |
|---|---|--|

HABITAT

Les hôtels, immeubles de rapport et les villas

La petite cité thermale de Saint Nectaire est marquée par une typologie architecturale très variée : néo classique, art déco, néo mauresque, Les hôtels datent de la fin du 19^e siècle et présentent une architecture classique. Leurs dimensions sont imposantes au regard du site. Les caractéristiques : plan en parallépipède, travées régulières ; des balcons, souvent individuels, soulignent les étages. Ils sont agrémentés de garde corps en font plus ou moins décorés ; des chaînages d'angles en saillie,



| | | |
|--|---|--|
| <p>Hôtel du Parc - actuellement Résidence du Parc Saint-Nectaire-le-Bas Construit en 1890 par Jean Giraudon. <i>Proportions gigantesques par rapport à la superficie réduite de la station. Ce monumentalisme peut traduire un besoin de représentativité et laisse planer un doute quant à l'importance véritable du nombre de baigneurs qui fréquentent la petite station en cette fin de siècle. Façade en pierre de Farges et enduit. Travée centrale et travées latérales mises en valeur par des balcons, les fenêtres du 2^e étage sont coiffées d'un fronton triangulaire, celles du dernier étage habillées de frontons à arcs surbaissés, et par leur toiture plus haute. Garde-corps en fonte moulée aux motifs très fins. Fenêtres ornées de lambrequins. Entrée protégée par une marquise en fer forgé.</i></p> | <p>Hôtel Paris Saint-Nectaire-le-Bas <i>Grand Hôtel élevé sur 4 niveaux et large de 13 travées. L'hôtel est agrandi par une véranda en bois largement ouverte par des grandes fenêtres à arc surbaissé. Sa terrasse débordante est soutenue par des consoles en bois. L'entrée est protégée par une marquise en fer forgé. Grille de clôture en fer forgé.</i></p> | <p>Castel Marguerite Saint-Nectaire-le-Bas <i>Elément néo-médiéval : tour octogonale. Escalier extérieur en forme de vague.</i></p> |
|--|---|--|



Modèle début 20^e siècle, fortement remanié probablement dans la seconde moitié du 20^e siècle.

| | | |
|---|---|--|
| <p><i>Hôtel Régina à Saint-Nectaire-le-Bas</i> Hôtel construit pour la famille Dupont (Achille). Elément néomédiéval : échauguette sur l'angle.</p> | <p><i>Hôtel du Rocher</i> Saint-Nectaire-le-Bas, en contrebas du parc du dolmen, à gauche du petit viaduc. Immeuble construit en pierre de Farges taillée et en moellons, pour la famille Dupont. Deux arcs monumentaux en plein cintre s'élèvent aux niveaux du rez-de-chaussée et de l'entresol, formant la devanture d'un local commercial (aujourd'hui une pizzeria). Elément néomédiéval : tour abritant l'escalier.</p> | |
|---|---|--|

Immeubles et villas sont marqués par une grande variété typologique s'inter mêlant. On note la présence de certains édifices dont l'organisation interne est celle d'un immeuble (plusieurs appartements en location saisonnière desservis par un escalier commun), mais dont l'enveloppe extérieure est celle d'une maison individuelle. Il s'agit de villas d'agrément.



Les caractéristiques :

- variété des volumes et formes de toitures
- variété des matériaux de constructions : bois, brique, moellon de pierre disposé en opus incertum, ...
- les angles de la construction peuvent recevoir un traitement différent : tour d'angle, pignon rompant la ligne de la toiture
- des éléments structurels et décoratifs empruntés à l'architecture régionale : aisseliers de bois soutenant de larges débords de toitures, fermes apparentes en pignon (pan de bois)



| | | |
|---|--|--|
| <p><i>Villa Saint-Hubert à Saint-Nectaire-le-Haut</i> Villa pittoresque avec échauguette, toiture débordante soutenue par des consoles en bois. Façade en pierre de Farges et enduit.</p> | <p><i>Villa Le Dolmen à Saint-Nectaire-le-Bas, en contrebas du parc du dolmen, à droite du petit viaduc.</i> Villa pittoresque construite vers 1890 pour la famille Roux. Toiture largement débordante soutenue par des consoles en bois. Façade enduite. Tour des fenêtres et chaînage d'angle en pierre de Farges taillée.</p> | <p><i>Villa La Tour à Saint-Nectaire-le-Bas, en contrebas du parc du dolmen, à droite du petit viaduc.</i> Villa de style néo-médiéval construite vers 1890 à la demande de la famille Roux : - Grosse tour ronde ; - Façade ornée d'un élément sculpté de style néo-gothique.</p> |
|---|--|--|



| | | |
|--|---|--|
| <p><i>Villa Gergovia à Saint-Nectaire-le-Bas</i> Cette villa était l'annexe d'un grand hôtel aujourd'hui démolì. Son unique accès se fait par un passage souterrain aboutissant aujourd'hui à une ouverture située à plusieurs mètres au-dessus du sol. Villa pittoresque : · Toiture débordante soutenue par des consoles en bois. · Garde-corps en métal ouvragé. · Entrée surmontée d'une tourelle carrée de style néo-médiéval, ornée d'un bandeau de carreaux en terre cuite sous la toiture.</p> | <p><i>Villa du Docteur Porge</i> Saint-Nectaire-le-Bas, en face de l'Office de Tourisme Villa pittoresque : · Façade en partie recouverte d'enduit et de moellons de pierre disposés en opus incertum. · Fenêtres de différentes formes parfois habillées de brique rouge. · Entrée protégée par une petite galerie en bois · Toiture débordante soutenue par des consoles en bois.</p> | <p><i>Villa Serrane</i> Saint-Nectaire-le-Bas, à gauche de la villa Russe Villa pittoresque construite vers 1890 : · Façade en partie recouverte d'enduit et de moellons de pierre disposés en opus incertum. · Toiture largement débordante soutenue par des consoles en bois · Allèges de fenêtres habillées de petits moellons de roche volcanique. · Balcon en bois orné d'un carreau de terre cuite · Fenêtres au linteau orné d'une alternance de brique rouge et de pierre taillée.</p> |
|--|---|--|

Le patrimoine thermal cartographié

1) Organisation de la ville

- Route
- Rivière
- Quartier historique

2) Equipements liés à l'eau

- Etablissement thermal et/ou centre thermoludique ou de bien-être
- Buvette, source, piscine gallo romaine
- Hôpital ou pavillon thermal

3) Equipements de divertissement et de loisirs

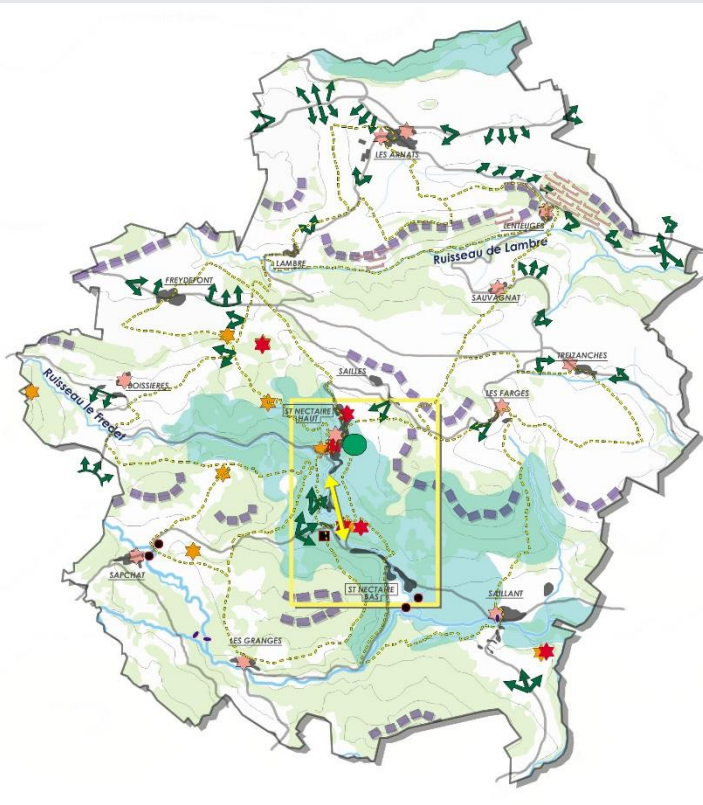
- Parc
- Pavillon d'entrée de parc
- Kiosque
- Casino
- Théâtre
- Amphithéâtre
- Tennis
- Boutiques

4) Equipements de villégiature et d'accueil

- Hôtel, restaurant, café, pâtisserie, confiserie, immeuble
- Villa et maison
- Gare (train, funiculaire)
- Lieu de culte
- Poste



ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine

- ★ monument historique
- ★ petit patrimoine rural
- vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
- ★ menhir, dolmen, grotte

Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage

- points de vues
- ligne du relief, corniche, falaise

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel

- espaces naturels
- ★ site du marais : gérer les pressions et menaces

Favoriser des aménagements de qualité

- projet d'amphithéâtre vert à créer
- développer les cheminements existants
- favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
- ➡ projet de recalibrage de la traverse du bourg



HABITAT : LE PARC DES LOGEMENTS

RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

- loi d'orientation sur la ville du 13 juillet 1991
- loi SRU du 13 décembre 2000
- Le Plan de Cohésion Sociale est une loi programme du 18 janvier 2005 et concerne toutes les communes. La déclinaison du Plan sur le département du Puy de Dôme est de l'ordre de 4 800 logements sociaux à créer pour la période 2005-2009 (hors rénovation urbaine).

État des lieux

Contexte Intercommunal

La commune de Saint Nectaire est adhérente à la Communauté de Communes du Massif du Sancy depuis le 1^{er} janvier 2009. Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes et les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Un diagnostic a été réalisé en 2012.

Caractéristique principale du parc intercommunal :

- La partie Est du territoire est relativement dynamique :
 - Une part prépondérante de résidences secondaires et un faible taux de vacance. La part des résidences secondaires est prépondérante en raison de la vocation touristique du territoire.
 - Un parc potentiellement indigne.
 - Cette communauté de communes possède une représentation satisfaisante en logements sociaux, qui semble adaptée aux besoins des territoires et aux attentes des ménages. La communauté de communes du Massif du Sancy dispose de 208 logements sociaux publics (source EPLS 2010). Les logements locatifs privés conventionnés sont au nombre de 14 sur le territoire (source ANAH-2010).
 - Le logement à destination de l'activité saisonnière : L'économie de ce territoire est étroitement liée à son activité touristique, ce qui génère un besoin saisonnier de main d'œuvre. Ainsi, la part des contrats à durée déterminée y est deux fois plus importante que sur le reste du département.

- Des taux de construction neuves relativement forts :

Le marché de la construction neuve sur le territoire communautaire est dynamique et bénéficie du développement d'un parc de résidences secondaires ou occasionnelles conséquent.

- Compte tenu de l'importance du parc ancien et de son état fréquemment dégradé, la précarité énergétique constitue un enjeu important pour la communauté de communes du Massif du Sancy, qui pourrait s'associer au programme «habiter mieux» pour conduire sur son territoire une démarche de repérage et d'accompagnement technique et financier des ménages les plus concernés.

Estimations des besoins en logements¹ :

Si les tendances passées se confirment et quel que soit le scénario envisagé, il ressort des projections de besoins que la Communauté de Communes de Rochefort Montagne est l'intercommunalité dont les besoins seront les plus importants dans les années à venir. Les Communautés de Communes Massif du Sancy et de Sancy Artense Communauté auront des besoins plus limités, mais non négligeables.

| | Rochefort Montagne | Massif du Sancy | Sancy Artense Communauté | PAYS DE SANCY |
|---|--------------------|-----------------|--------------------------|---------------|
| Besoins liés au desserrement des ménages et aux évolutions démographiques envisagées (sans tenir compte des résidences secondaires et du taux de vacance) | 680 | 185 | 103 | 968 |
| Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en maintenant le taux de vacance général | 911 | 457 | 208 | 1576 |
| Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en diminuant le taux de vacance général à 7,5% pour les communes dont le taux est supérieur à cette valeur en 2008 | 715 | 410 | 158 | 1282 |
| Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en maintenant le taux de vacance pour les logements construits entre 1999 et 2005 | 865 | 454 | 196 | 1516 |
| Besoins nécessaires en prenant en compte les caractéristiques des résidences secondaires et en diminuant le taux de vacance des logements construits entre 1999 et 2005 à 7,5% pour les commune dont le taux est supérieur à cette valeur en 2008 | 855 | 450 | 196 | 1502 |

Source : Eneis Conseil, Projections des besoins, 2011

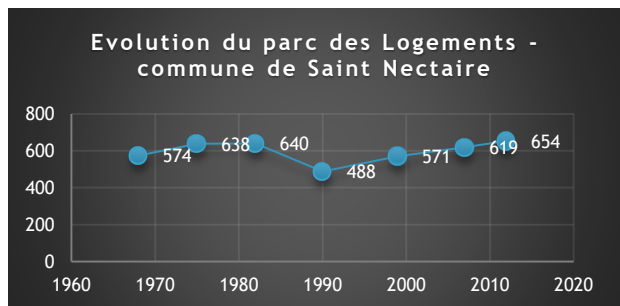
Ainsi, sur la durée du PLH (d'ici 2018), les besoins en logements sont évalués à 968 logements en tenant compte des projections démographiques et du desserrement des ménages (hypothèse basse qui ne prend pas en compte ni la question des résidences secondaires ni celle de la vacance).

Cependant, à la fois l'importance des résidences secondaires et de la vacance sur le territoire du Pays, est à même d'impacter les besoins en logements. En faisant varier les hypothèses liées à ces deux variables, les projections de besoins en logements s'échelonnent de 1 282 logements à 1 576.

Ainsi, en prenant en compte les taux de résidences secondaires et de vacance (maintenus constants), différents selon les communes, les besoins en logements sont estimés à 1 576 logements d'ici 2018 sur l'ensemble du Pays.

¹ Les chiffres présentés pour les trois intercommunalités et l'ensemble du Pays de Sancy sont la somme des besoins calculés pour chaque commune.

Contexte Communal



| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 | 2013 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Ensemble | 574 | 638 | 640 | 488 | 573 | 624 | 661 |
| Résidences principales | 258 | 252 | 252 | 269 | 284 | 313 | 329 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 255 | 67 | 283 | 186 | 230 | 241 | 225 |
| Logements vacants | 61 | 319 | 105 | 33 | 59 | 70 | 107 |

Le parc des logements affiche une progression constante. Elle répond à la reprise démographique.

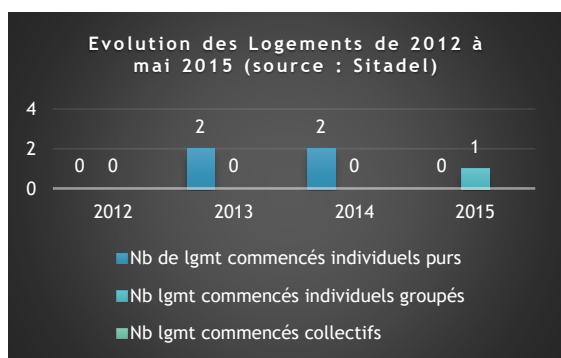
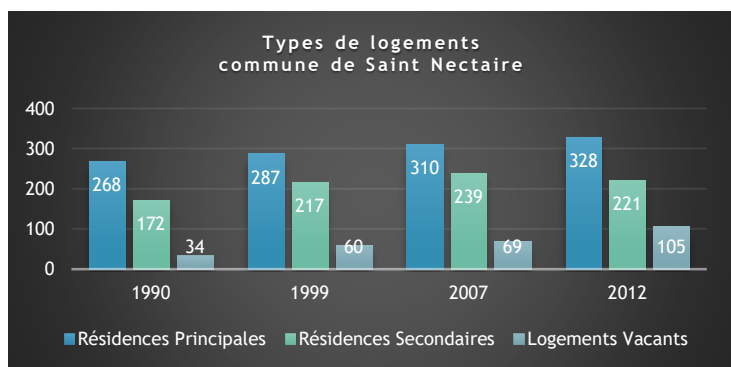
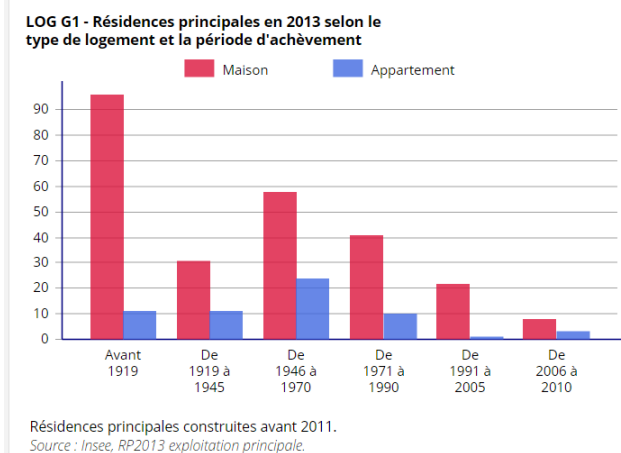
Pour chaque recensement, on remarque que le nombre de logements est largement suffisant en nombre pour répondre aux besoins des populations :

- En 1999, les 571 logements pouvaient accueillir **1256** habitants (à raison de 2.2 pers/ménage), alors que la commune comptait 675 habitants.
- En 2012, les 654 logements peuvent accueillir **1308** habitants (à raison de 2pers/ménage), alors que la commune comptait 726 habitants.

Caractéristiques des logements :

- Les résidences principales sont majoritaires : ce type de logements correspond à 50% des logements. Cette donnée est stable depuis 1999.
- La commune de St Nectaire comptabilise une forte proportion de résidences secondaires. Elles représentaient 38% du parc des logements en 1999. Les données 2012 laissent apparaître une légère baisse de ce type de logement. Compte tenu de la vocation touristique du territoire, il n'est pas aisé de différencier les résidences secondaires et les logements vacants.
- Une progression inquiétante des Logements Vacants, lesquels constituent 16% du parc en 2012.
- Les Maison représentent 82% des logements en 2012, contre 17% d'appartements.

LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Les données SITADEL permettent de connaître l'évolution des logements de manière précise : **entre janvier 2012 et mai 2015, la commune de Saint Nectaire compte 5 logements supplémentaires :**

- 4 logements individuels purs dont les surfaces construites comptabilisent 566 m² (soit environ 140m²/logement).
- 1 logement individuel groupé de 90 m².

Les Résidences Principales

- ✓ Les RP constituent **50 % du parc** des logements. Leur nombre continue de progresser. Entre 1990 et 2012, la commune compte 50 résidences principales supplémentaires, soit 2.7 RP/an.
- ✓ Le parc des RP reste ancien : 47.5% des RP ont été construites avant 1946.

- ✓ Les RP sont généralement et majoritairement, de **grande taille** : près de 42% des RP possèdent 5 pièces en plus.
La réduction de la taille des ménages ne s'accompagne pas d'une réduction de la taille des logements. À travers la source FILOCOM, on observe en Auvergne comme dans d'autres régions, une tendance, plus ou moins prononcée selon les aires urbaines, à la diminution du nombre de petits logements et surtout une tendance lourde et générale à la progression des grands logements. Cet indicateur affiche un certain décalage entre les souhaits des habitants et les grandes tendances nationales : Les surfaces demandées sont toujours aussi grandes alors que le nombre de personnes par ménage diminue. Le modèle pavillonnaire au milieu de la parcelle est toujours recherché, alors que les grands principes urbains d'aujourd'hui visent la densification et la modération des espaces consommés.
- ✓ Le nombre des petits logements a progressé et représente en 2012-2013, 3.6% des RP. Ce chiffre est peu élevé mais en 2007, ce type de logements ne représentait qu'1.6% des RP. Un effort de réinvestissement dans ces logements est à noter.
- ✓ La rotation des logements est faible : 53.8% des ménages habitent la même RP depuis 10 ans ou plus (21% des ménages sont dans leur logement depuis 30 ans).
- ✓ 72% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2012-2013.

Les Résidences Secondaires

Les RS constituent une part non négligeable du parc des logements. Elles représentent 33,8% des logements. Cette catégorie de logements connaît une très légère baisse (39% en 2007).

Les Logements Vacants

Les Logements Vacants constituent 16 % du parc. Après un notable effort dans les années 1970-80 pour diminuer les logements vacants, ces derniers sont à nouveau en progression depuis 25 ans.

Les logements à vocation touristique

Le parc d'hébergement fixé à 1589 lits en 2005 connaît une baisse (depuis 1998). Les raisons en sont :

- la disparition des lits hôteliers non classés (234 lits, 4 hôtels),
- la fermeture d'un camping,
- la fermeture des 2 hébergements collectifs de la commune (Auberge de jeunesse & Résidence de tourisme).

Les types d'hébergements : (source : Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de St Nectaire, 2005.)

- L'offre de plein air est le mode d'hébergement le plus développé sur la commune.

| Nom | Lieu | CI | Cap (Lits) | Ouverture | Tarif journalier (2 pers + voiture + emplacement) |
|--------------------|---------------------------|-------|------------|---|---|
| La Clé des champs | Saint-Nectaire (le Bas) | 3 | 204 | 04 à 10 + chalets à l'année | 7 à 14 € |
| Le Vignin | Saint-Nectaire (le Bas) | 3 | 250 | 05 à 09 + vac scol hiver pour les chalets | 10 à 15 € |
| La Vallée verte | Saint-Nectaire (le Bas) | 2 (*) | 300 | 04 à 09 + chalets à l'année | 8 à 12 € |
| La Hutte des domes | Saint-Nectaire (Saillant) | 2 | 138 | 05 à 09 | 9 € |

(*) : en cours de classement 3 étoiles

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

| | Terrains | Emplacements |
|------------|----------|--------------|
| Ensemble | 3 | 264 |
| 1 étoile | 0 | 0 |
| 2 étoiles | 0 | 0 |
| 3 étoiles | 3 | 264 |
| 4 étoiles | 0 | 0 |
| 5 étoiles | 0 | 0 |
| Non classé | 0 | 0 |

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

- Les hôtels

| Nom | Lieu | CI | Ch | Cap (Lits) | Ouverture | Tarif (chambre) |
|-------------------|------------------------|----|----|------------|----------------------------|-----------------|
| Les Bains Romains | Saint-Nectaire le Bas | 3 | 71 | 138 | Tte l'année | 80 à 88 € |
| Régina | Saint-Nectaire le Bas | 2 | 25 | 55 | 04 à 10 | 39 à 55 € |
| La Paix | Saint-Nectaire le Bas | 2 | 15 | 35 | sauf 01,03 et de 11 à Noël | 40 € |
| Le Bel air | Saint-Nectaire le Haut | 1 | 11 | 29 | 04 à 10 vac 02 | 40 à 45 € |

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015

| | Hôtels | Chambres |
|------------|--------|----------|
| Ensemble | 4 | 114 |
| 1 étoile | 0 | 0 |
| 2 étoiles | 2 | 32 |
| 3 étoiles | 1 | 71 |
| 4 étoiles | 0 | 0 |
| 5 étoiles | 0 | 0 |
| Non classé | 1 | 11 |

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

- Les meublés représentent près de 28% du parc. Leur niveau qualitatif reste faible.

| 440 lits dont | Non classés et 0 | | 1* | | 2* | | 3* | | 4* | |
|------------------|------------------|--------|---------|--------|----------|------------------|---------|--------|---------|-------|
| | 128 lits | 29,1 % | 80 lits | 18,2 % | 158 lits | 35,9 % | 59 lits | 13,4 % | 15 lits | 3,4 % |
| ← 83% des lits → | | | | | | ← 17% des lits → | | | | |

- Une offre encore peu présente : 1 gîte et 16 chambres d'hôtes.

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015

| | Hébergement | Nombre de places lit (1) |
|---|-------------|--------------------------|
| Ensemble | 0 | 0 |
| Résidence de tourisme - Résidence hôtelière | 0 | 0 |
| Village vacances - Maison familiale | 0 | 0 |
| Auberge de jeunesse - Centre sportif | 0 | 0 |

Etat des lieux 2015

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

La consommation foncière

Sur les 10 dernières années, 26 nouvelles constructions ont été réalisées (soit 2.6 en moyenne/an) et ont consommé 4 ha de superficies. L'analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années montre une grande variation. La consommation moyenne est de 1460m²/logement individuel.

| | Superficie (m ²) | Nombre de logement | consommation moyenne/logement (m ²) |
|--------------|------------------------------|--------------------|---|
| 2006 | 4632 | 4 | 1158 |
| 2007 | 0 | 0 | |
| 2008 | 859 | 2 | 430 |
| 2009 | 1493 | 2 | 747 |
| 2010 | 890 | 1 | 890 |
| 2011 | 6529 | 4 | 1632 |
| 2012 | 3465 | 2 | 1733 |
| 2013 | 6759 | 2 | 3380 |
| 2014 | 6125 | 6 | 1021 |
| 2015 | 5630 | 1 | 5630 |
| 2016 | 4210 | 2 | 2105 |
| TOTAL | 40592 | 26 | 1561 |

HABITAT

Perspectives de Développement

Sur la base des scénarios démographiques, les besoins en logements nécessaires peuvent être estimés.

Scénario 1 : une croissance comparable aux dernières années

Estimation des besoins en logements (2017 - 2032)
Hypothèse : croissance comparable aux dernières années

| | | | |
|--|-----|----------------------------------|-----|
| Démographie : scenario retenu (en % / an) | 0,1 | Nombre de nouveaux habitants | 11 |
| Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%) | 25 | Nombre de nouveaux logements | 44 |
| 1er facteur : desserrement des ménages | | | |
| A - Taille des ménages en 2017 : | 2 | C - Nombre d'habitants en 2017 : | 732 |
| B - Taille des ménages en 2032 : | 1,7 | D - Nombre d'habitants en 2032 : | 743 |
| E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A = | | | 366 |
| F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B = | | | 431 |
| G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E = | | | 65 |
| 2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants | | | |
| H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C = | | | 11 |
| I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B = | | | 7 |
| J - Nombre total de logements à créer : G + I = | | | 71 |
| Besoin en constructions neuves | | | |
| K - Nombre de logements vacants dans le parc total : | | | 107 |
| L - Logement vacants à remettre sur le marché | | | 27 |
| M - Nombre de logements neufs à construire : L - N = | | | 44 |

Scénario 2 : le PLH

Estimation des besoins en logements (2017 -2032)
Hypothèse : objectifs du PLH

| | | | |
|--|-----|----------------------------------|-----|
| Démographie : scénario retenu (en % / an) | 0,5 | Nombre de nouveaux habitants | 57 |
| Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%) | 25 | Nombre de nouveaux logements | 71 |
| <u>1er facteur : desserrement des ménages</u> | | | |
| A - Taille des ménages en 2017 : | 2 | C - Nombre d'habitants en 2017 : | 732 |
| B - Taille des ménages en 2032 : | 1,7 | D - Nombre d'habitants en 2032 : | 789 |
| E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A = | | | 366 |
| F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B = | | | 431 |
| G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E = | | | 65 |
| <u>2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants</u> | | | |
| H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C = | | | 57 |
| I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B = | | | 33 |
| J - Nombre total de logements à créer : G + I = | | | 98 |
| Besoin en constructions neuves | | | |
| K - Nombre de logements vacants dans le parc total : | | | 107 |
| L - Logement vacants à remettre sur le marché | | | 27 |
| M - Nombre de logements neufs à construire : L - N = | | | 71 |

Scénario 3 : l'INSEE

Estimation des besoins en logements (2017 - 2032)
Hypothèse : projections de l'INSEE

| | | | |
|--|-----|----------------------------------|-----|
| Démographie : scénario retenu (en % / an) | 0,8 | Nombre de nouveaux habitants | 93 |
| Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%) | 25 | Nombre de nouveaux logements | 93 |
| <u>1er facteur : desserrement des ménages</u> | | | |
| A - Taille des ménages en 2017 : | 2 | C - Nombre d'habitants en 2017 : | 732 |
| B - Taille des ménages en 2032 : | 1,7 | D - Nombre d'habitants en 2032 : | 825 |
| E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A = | | | 366 |
| F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B = | | | 431 |
| G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E = | | | 65 |
| <u>2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants</u> | | | |
| H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C = | | | 93 |
| I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B = | | | 55 |
| J - Nombre total de logements à créer : G + I = | | | 119 |
| Besoin en constructions neuves | | | |
| K - Nombre de logements vacants dans le parc total : | | | 107 |
| L - Logement vacants à remettre sur le marché | | | 27 |
| M - Nombre de logements neufs à construire : L - N = | | | 93 |



ENJEUX

Répondre aux besoins.
 La diversification des types d'habitat doit permettre à ce que dans un bassin de vie chaque ménage puisse accéder à un type d'habitat en adéquation avec ses ressources, et répondant le mieux possible à ses aspirations, à différentes périodes de sa vie. C'est ce qu'on appelle le parcours résidentiel. Cette orientation est à mettre en relation avec celle de maintenir les populations en place.

ORIENTATIONS

Encourager le recyclage de logements.
 Libérer des terrains constructibles dans une démarche raisonnable, pour l'accès à la propriété et l'accès à la location. Cela implique d'intervenir sur la densité et d'inciter de nouvelles formes architecturales (mitoyenneté des constructions individuelles, semi collectifs, ...), cela implique également de revenir éventuellement sur un certain nombre de superficies urbanisables du POS.

Diversifier l'habitat pour répondre à tous les besoins, notamment, développer l'offre locative et locative sociale.

Economiser le foncier. Cette orientation est d'autant plus difficile à gérer, que le modèle désiré des habitants vise toujours de plus grandes surfaces habitables, alors que le nombre de personne par ménage diminue.

Répondre aux exigences environnementales. Inciter la diminution des consommations énergétiques et favoriser la mise en place d'énergies renouvelables dans le règlement du PLU.



OBJECTIF SANTE : qualité du logement
Bénéfices pour la santé : L'accès à un logement adapté est d'une importance vitale, tout spécialement pour les jeunes et les personnes âgées. Les atteintes à la santé qui ont lieu durant le premier développement se prolongent durant toute la vie. Les facteurs environnementaux, le manque d'hygiène et d'installations sanitaires dans les bâtiments et les espaces urbains ont été largement reconnus depuis la naissance de l'urbanisme comme source de maladies.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Des logements insalubres, construits avec des matériaux toxiques et des structures polluantes et dangereuses, s'avèrent nuisibles à la santé physique.
Le choix de l'implantation, de l'orientation et de la conception des habitations peut influencer de manière considérable sur la qualité de vie, la salubrité des logements et sur la sociabilité des ménages.
L'isolement social, peut mener à la dépression et à un mauvais état de santé générale.

Effets positifs de l'urbanisme : La qualité du logement peut être améliorée grâce à des études détaillées, une orientation et des matériaux favorables à bon rendement énergétique, permettant de réduire les déperditions de chaleur.
Des orientations d'aménagement et de programmation pourront définir plus précisément tous les éléments nécessaires à un bon cadre de vie.

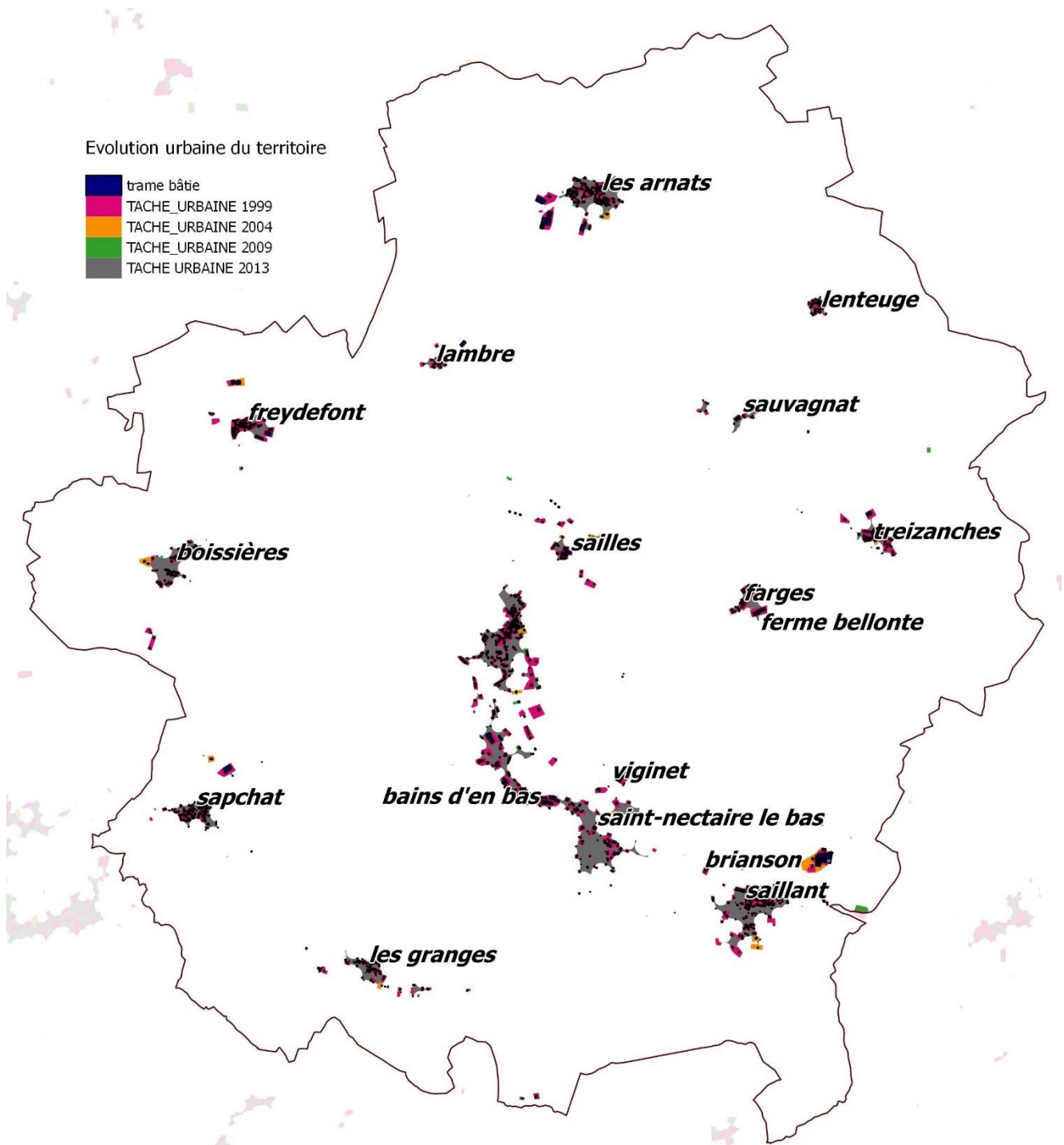
Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

LES FORMES URBAINES

Rappel des textes législatifs

- Le territoire communal de Saint Nectaire est concerné par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, relative à la protection et l'aménagement de la montagne. Un des objectifs est de réaliser une urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes d'habitation.
- La commune est soumise à une servitude d'alignement sur le CD996 approuvé le 26 août 1921.
- La Loi ALUR, 2014.

Évolution du territoire



Le Bourg de Saint NECTAIRE

Le bourg de Saint Nectaire se divise en deux parties distinctes, sans de réelle continuité.

- Saint Nectaire Haut : le bourg ancien encadre le mont Cornadore.
- Saint Nectaire Bas : le bourg thermal présente une configuration de village rue, en s'étirant le long de la RD996 et de la rivière.

Le bourg de St Nectaire le Bas est né et a pris son essor au 19^e siècle, sous l'impulsion de Jean Giraudon, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale : construction des Grands Thermes, agrandissement des Bains Romains, Hotel du Parc, villas, pont, casino, parc thermal et parc du dolmen.

Le bourg de St Nectaire affiche une forme lâche (3 séquences urbaines), distendue (sur environ 2 km), reflétant les différentes évolutions urbaines et économiques.

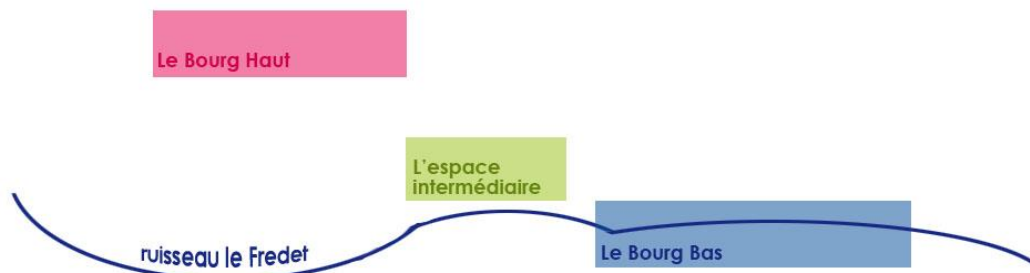


Schéma de principe sur l'organisation du bourg de St Nectaire, en 3 séquences. (source : PAB, Descoeur, 2009).

Cette composition correspond à un assemblage de deux structures bâties :

- Le bourg rural → identité vernaculaire
- La station → identité thermale

Tout y diffère :

- la composition urbaine : librement organisée dans le bourg organique, non dessiné / tracés réguliers et dessinés dans la station
- l'architecture vernaculaire s'est développée en fonction des besoins élémentaires dans le bourg / la station affiche des prétentions élitistes.
- Le bourg est essentiellement minéral / la station s'organise autour d'un parc au pied d'une forêt.

Le Bourg Haut, noyau originel, à vocation rurale

Saint Nectaire le Haut, installé à plus de 750m d'altitude, sur le mont Cornadore, domine la vallée du Fredet. Cette séquence correspond au bourg ancien doté d'une église du 12^e siècle élevée sur le rebord rocheux du mont. Cette implantation intervient dans la théâtralisation de l'édifice.

Le mont Cornadore, qui porte Saint Nectaire et dont le nom signifie « réservoir des eaux », était habité dès l'époque celtique.

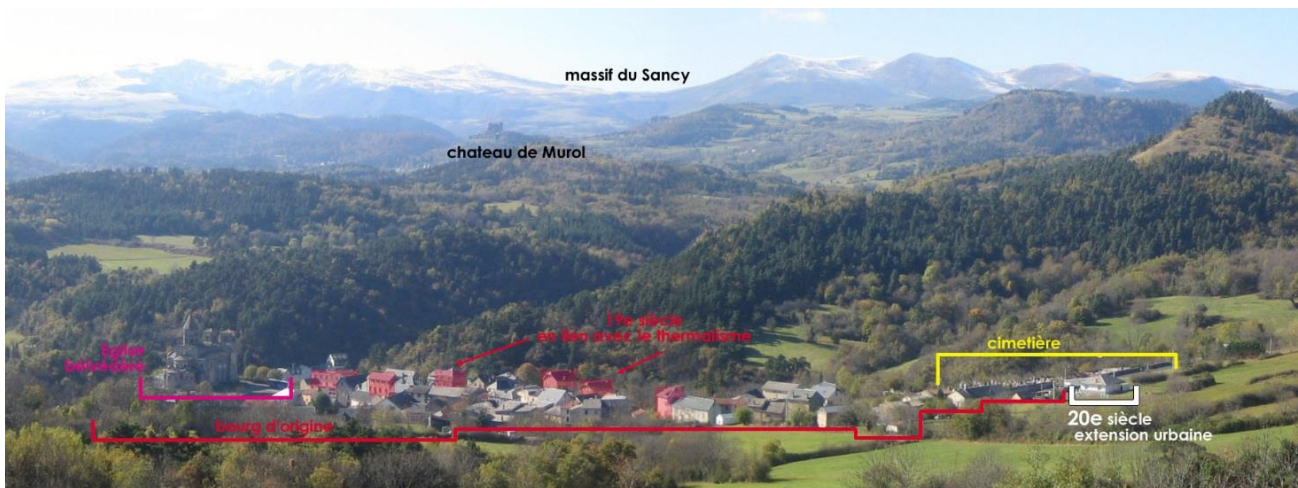
Nectaire, disciple d'Austremoine, vint prêcher la foi de Jésus à la fin du III^e siècle sur le Mont Cornadore. Accompagné des prêtres Auditor et Baudenius, il y fit bâtir une première église qui accueillit ses reliques après sa mort.

Au Moyen Âge s'établit un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu; un château, dont il ne reste plus trace, s'élève également sur la butte.

D'abord sous la tutelle du Comptourat de Muro, Saint-Nectaire acquiert son indépendance au XIII^e siècle. L'histoire du bourg se confond alors avec celle des seigneurs qui le possèdent. La famille de Saint-Nectaire dont le nom, par transformations successives s'est écrit : Senectère, Senectaire, et enfin Sennecterre, apparaît vers l'an 1040 et s'éteint à la fin du XVIII^e siècle.

Le château bâti autrefois sur le Mont Cornadore à côté de l'église, a aujourd'hui entièrement disparu. Le seul vestige qui nous reste du château seigneurial est le motif ornemental de la fontaine qu'Henri de Sennecterre fit construire en 1548 (fontaine installée dans la cour du château) qui sert aujourd'hui de support de bénitier dans l'église. Le château fut pillé et incendié au XVIII^e siècle.

Le village rural s'est développé au nord de l'église, formant une trame groupée et plutôt dense, et qui épouse le relief du mont. La topographie du lieu a contraint le développement de l'urbanisation. Les constructions se sont adaptées au dénivelé : petites unités bâties, élevées en hauteur, blotties les unes contre les autres, sans espace attenant. Le bourg est exclusivement minéral. L'édifice religieux a une position plutôt isolée et dominante au sein du bourg.



St Nectaire le Haut : vue sur les extensions récentes, sur les flancs du plateau de Sailles. Ces nouvelles constructions se sont implantées le long de la RD643, en marge du village de Sailles. Elles bénéficient d'un cadre paysager privilégié, dominant la vallée et le bourg de St Nectaire Haut. Cependant, ce type d'implantation peut tendre à miter le paysage.

Durant la période prospère de l'activité thermale du bourg bas, le bourg haut évolue différemment. Il répond au besoin d'accueil du public thermal. Plusieurs petites villas de villégiature et de structures de meublés saisonniers s'insèrent dans le tissu urbain du bourg haut.



Le Bourg Bas, né au 19^e siècle, à vocation thermale

Le développement

Saint Nectaire le Bas s'inscrit dans la vallée du Fredet, resserrée et étroite. Le site est particulièrement marqué par une vocation thermale, développée grâce à la présence d'une quarantaine de sources plus ou moins chaudes, mais fortement minéralisées. Leurs propriétés thérapeutiques permettent essentiellement le traitement d'infections rénales et urinaires.

- Maladies de l'appareil urinaire (lithiase rénale, néphrites et infections urinaires)
- Maladies métaboliques (surcharges pondérales et leurs complications). Cette dernière orientation faisait de Saint-Nectaire une station particulièrement spécialisée dans les problèmes de poids.

Ces eaux arsenicales, dont la température va jusqu'à 56 degrés, sont connues depuis les Romains, venus habiter la vallée ou, tout du moins ont utilisé les eaux thermales comme en témoignent les vestiges de thermes gallo-romains, retrouvés lors de fouilles réalisées aux 19^e et 20^e siècles.

Au Moyen Age, ces sources tombent dans l'oubli.

Les eaux commencent à être reconnues au début du 17^e siècle. Un premier établissement thermal voit le jour à la fin du 18^e siècle (établissement Mandon, devenu les Bains Romains, actuel hôtel Mercure).

- Le cadastre napoléonien de 1812 ne fait apparaître qu'un établissement dénommé les Bains. En 1817, il y avait deux maisons dans le voisinage des bains de Saint-Nectaire.
- Les thermes de Cornadore en 1880 recevait les 9/10^e de la clientèle. L'hôtel de Paris, l'hôtel de l'Univers, une petite auberge contiguë à l'établissement Boette, et un autre hôtel représentèrent longtemps toute l'agglomération de St Nectaire le Bas. Les médecins l'avaient déserté et tous avaient élu domicile à St Nectaire le Haut.
- La station thermale se trouva complètement modifiée après 1890, avec Jean Giraudou.

La naissance et l'essor de la station thermale date essentiellement du 19^e siècle, notamment sous l'impulsion de Jean Giraudou, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale :

- Aménagements urbains et paysagers nécessaires à la construction de la station : élargissement de la route, transformation du pré marécageux des Gravières en un parc, la montagne stérile du Dolmen est plantée d'arbres, et accessible par un viaduc, utilisation d'une chute de la Couze pour créer une petite usine hydroélectrique fournissant la lumière, ...
- construction de nombreux bâtiments publics : les Grands Thermes (actuel Office de Tourisme), en 1892 et rénové en 1993, les Bains Romains (construit en 1840 et actuel Hôtel Restaurant Mercure), Casino (brûlé en 1938) et parc thermal

- nombreux hôtels (Hôtel du Parc, ...) et villas (villa Russe, villa bleue, ...)
- Au début du XIXème siècle, il y avait à Saint-Nectaire, 3 établissements thermaux :
- à St Nectaire le Bas : les Grands Thermes, les Bains Romains
 - à Saint Nectaire le Haut, Le Cornadore (construit en 1865 et détruit en 1965)

Un nouvel établissement thermal a vu le jour en 1978 ; il pouvait accueillir jusqu'à 5000 curistes par saison pour soigner les maladies réno-urinaires, les maladies métaboliques et surcharges pondérales.

La station thermale affiche une trame linéaire et plutôt lâche, dans un site contraint : fond de vallée étroite (à 660m d'altitude environ), encadré de pentes boisées raides ou de falaises rocheuses. Cette implantation est fortement liée au domaine de l'eau et à la situation des différentes sources.



St Nectaire Bas : Les flancs des puys de Mazeyres et de Pisuissy sont ponctués d'un habitat récent.

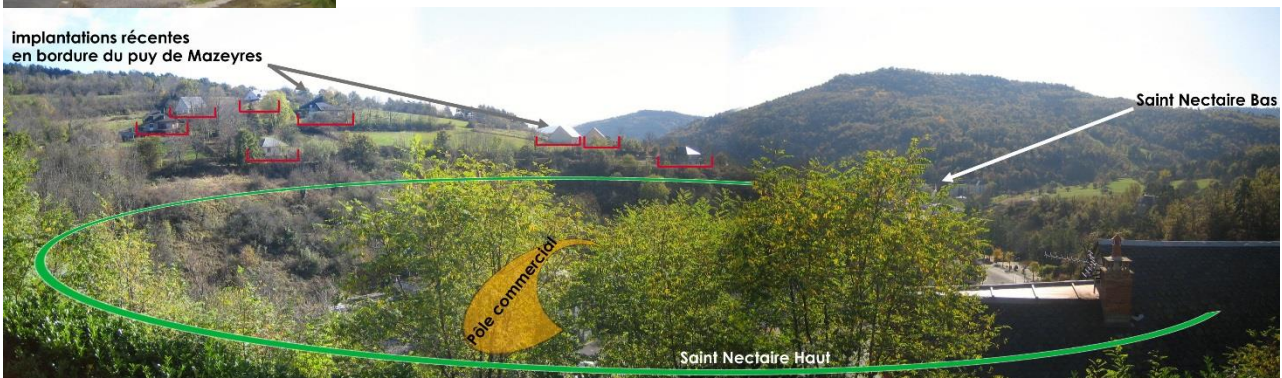
L'espace intermédiaire

Entre ces deux entités urbaines, s'est développé au 20^e siècle, un urbanisme linéaire, distendu, s'étalant depuis le quartier de l'ancienne poste, jusqu'aux nouveaux établissements de Thermadore et des Fontaines pétrifiantes.

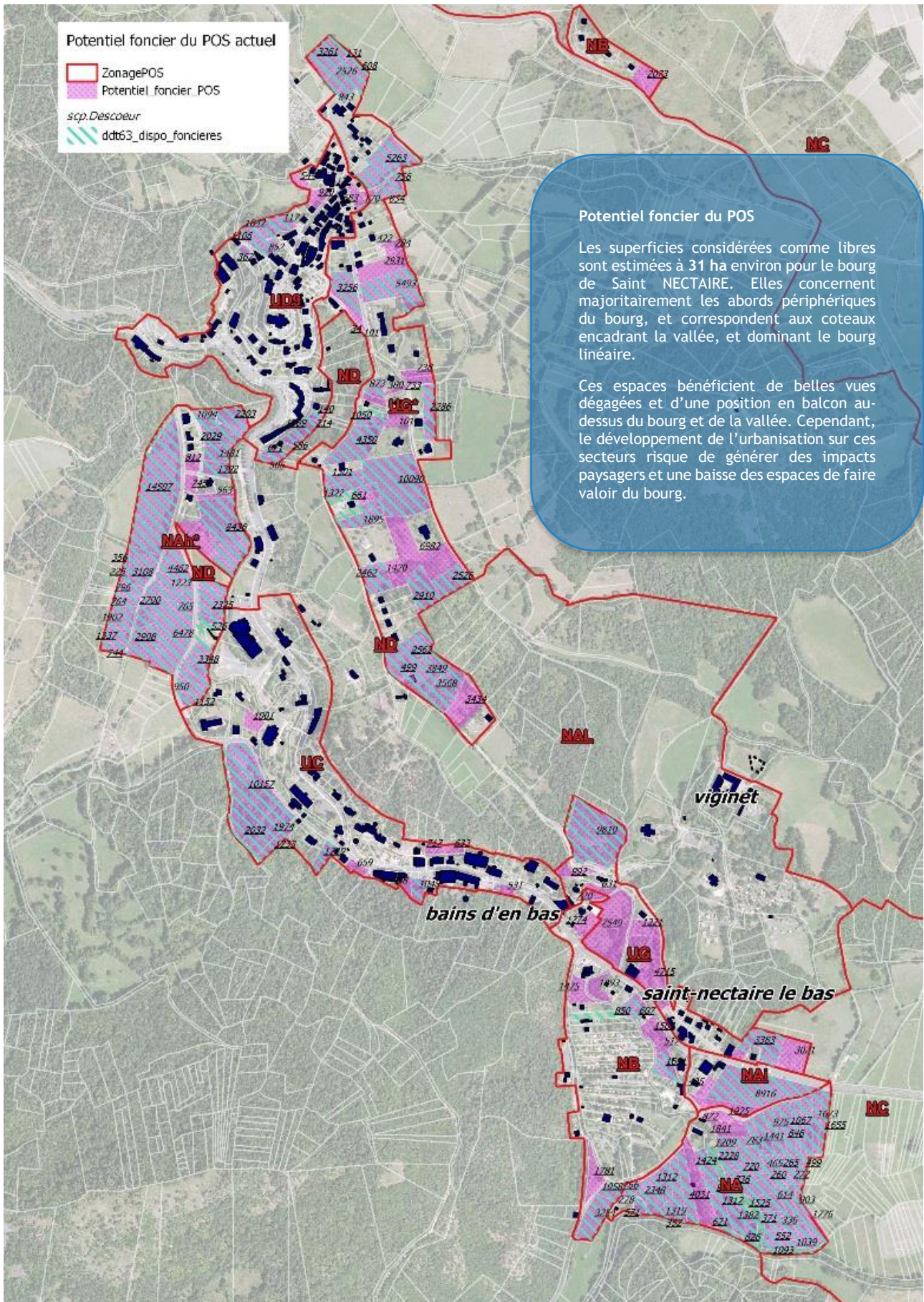
- Le quartier de l'ancienne poste (en contrebas du bourg haut) est marqué par une actuelle vocation commerciale (petit supermarché, commerces). Durant la période prospère du thermalisme, ce secteur accueillait quelques activités complémentaires : un bâtiment de sources pétrifiantes, des villas et meublés saisonniers à l'architecture typique, des hôtels.
- La Poste se trouve isolée.
- L'ensemble Thermadore et Fontaines pétrifiantes, à vocation thermique et touristique, s'ouvre sur le bourg bas.



Ce secteur ne joue pas son rôle d'espace tampon entre les 2 bourgs. Ces séquences bâties se sont réalisées dans le temps par un processus d'addition. Entre celles-ci, on note de larges plages de stationnements, de vastes esplanades d'enrobé, des zones non définies. C'est une forme urbaine très diffuse. Elles s'accompagnent d'un attribut de gommages de l'identité des lieux : le domaine de l'eau est caché, l'identité géomorphologique est estompée par des initiatives d'aménagement peu adaptées (déblais, remblais aux abords de l'établissement thermal).



Espace de transition entre St Nectaire Haut et Bas. Un pôle commercial s'est développé dans cet espace, en contrebas du bourg Haut. La partie supérieure des pentes du puy de Mazeyres est ponctuée de quelques constructions récentes.



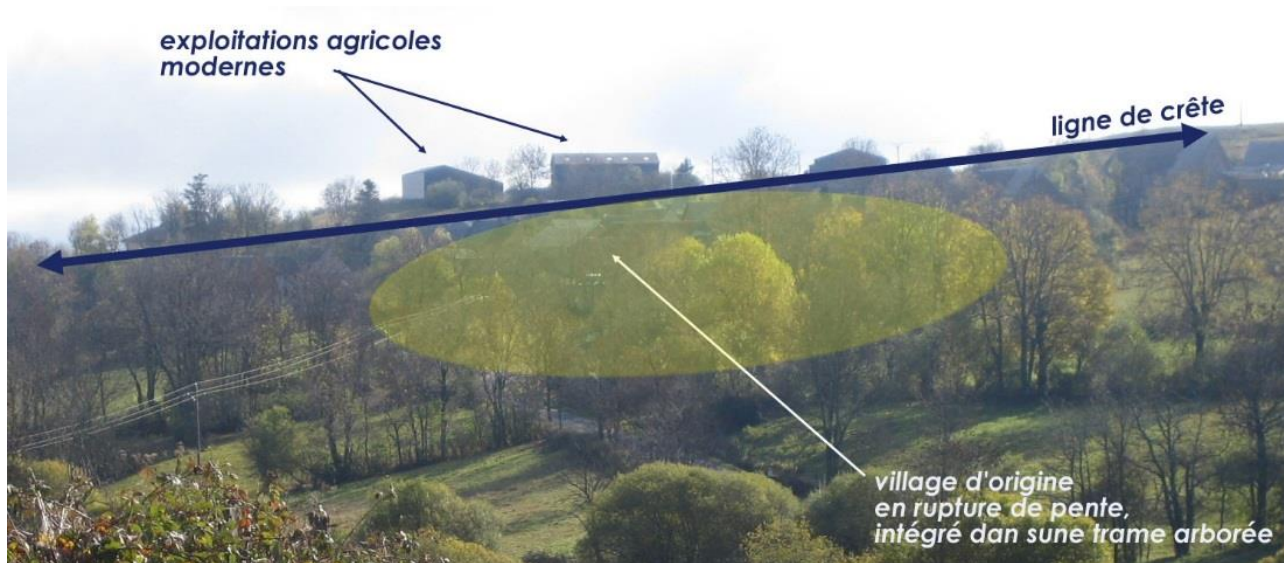
Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 31 ha environ pour le bourg de Saint NECTAIRE. Elles concernent majoritairement les abords périphériques du bourg, et correspondent aux coteaux encadrant la vallée, et dominant le bourg linéaire.

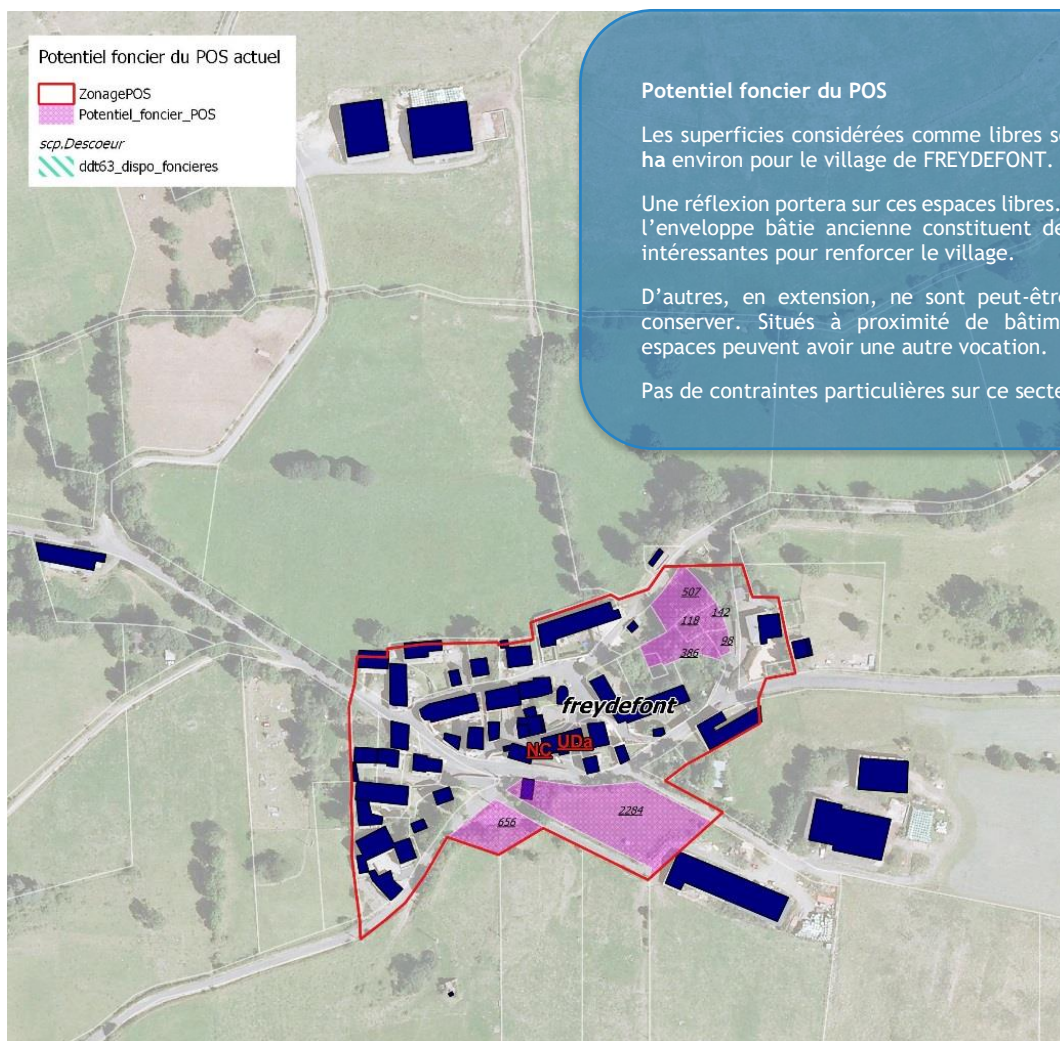
Ces espaces bénéficient de belles vues dégagées et d'une position en balcon au-dessus du bourg et de la vallée. Cependant, le développement de l'urbanisation sur ces secteurs risque de générer des impacts paysagers et une baisse des espaces de faire valoir du bourg.



FREYDEFONT



Freydefont : les besoins en équipement agricole se sont déplacés en ligne de crête, au dessus du village, sur le plateau de Moulintas. Ces bâtiments imposants sont visibles de loin, et modifie à la fois, la perception du village et son accroche dans le paysage environnant.

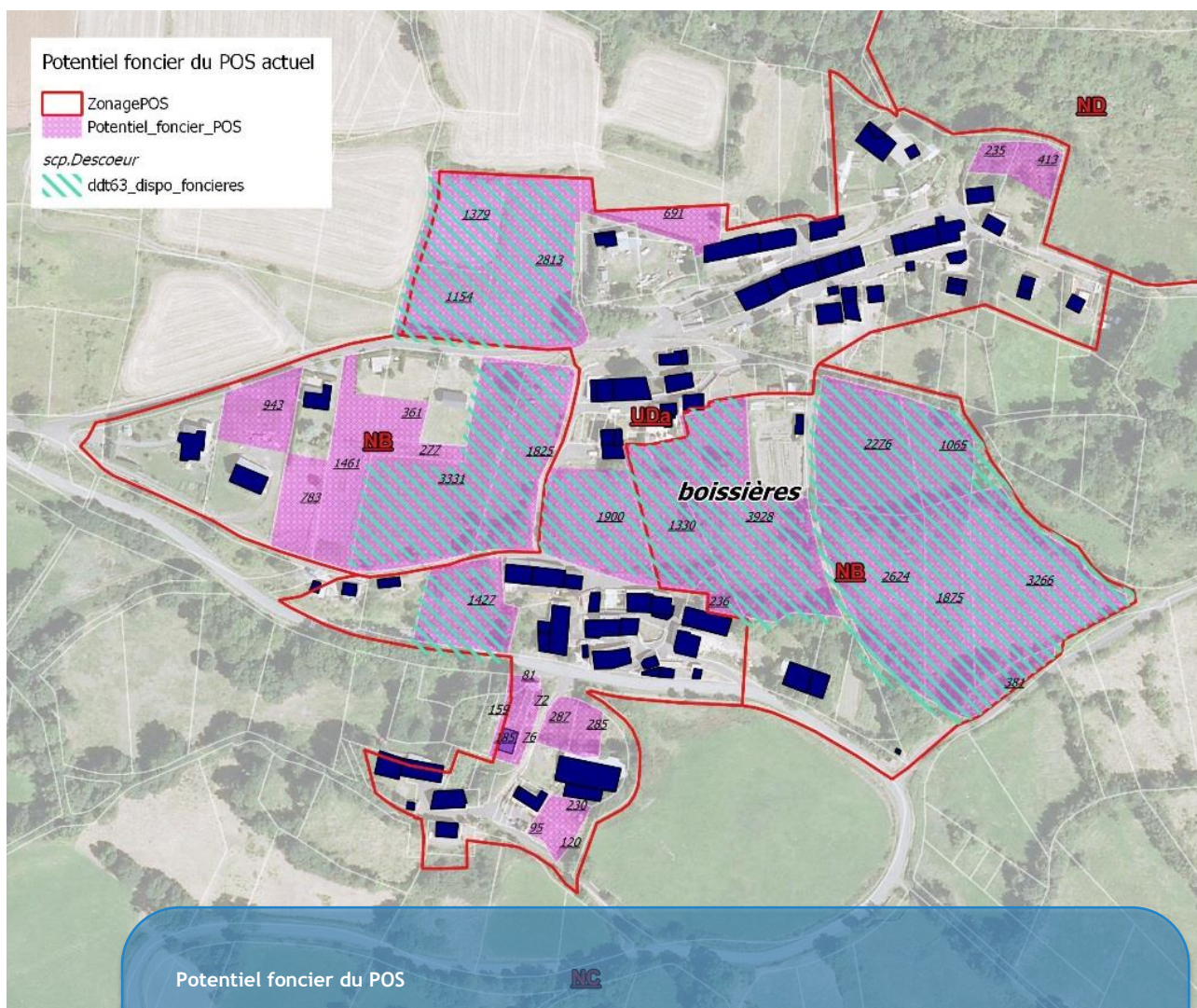


BOISSIERES



Boissières : entrée / exploitation agricole isolée

Outre la qualité de l'entrée de village, les motifs arborés participent à l'intégration du bâti dans le paysage.



Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3.75 ha environ pour le village de BOISSIERES.

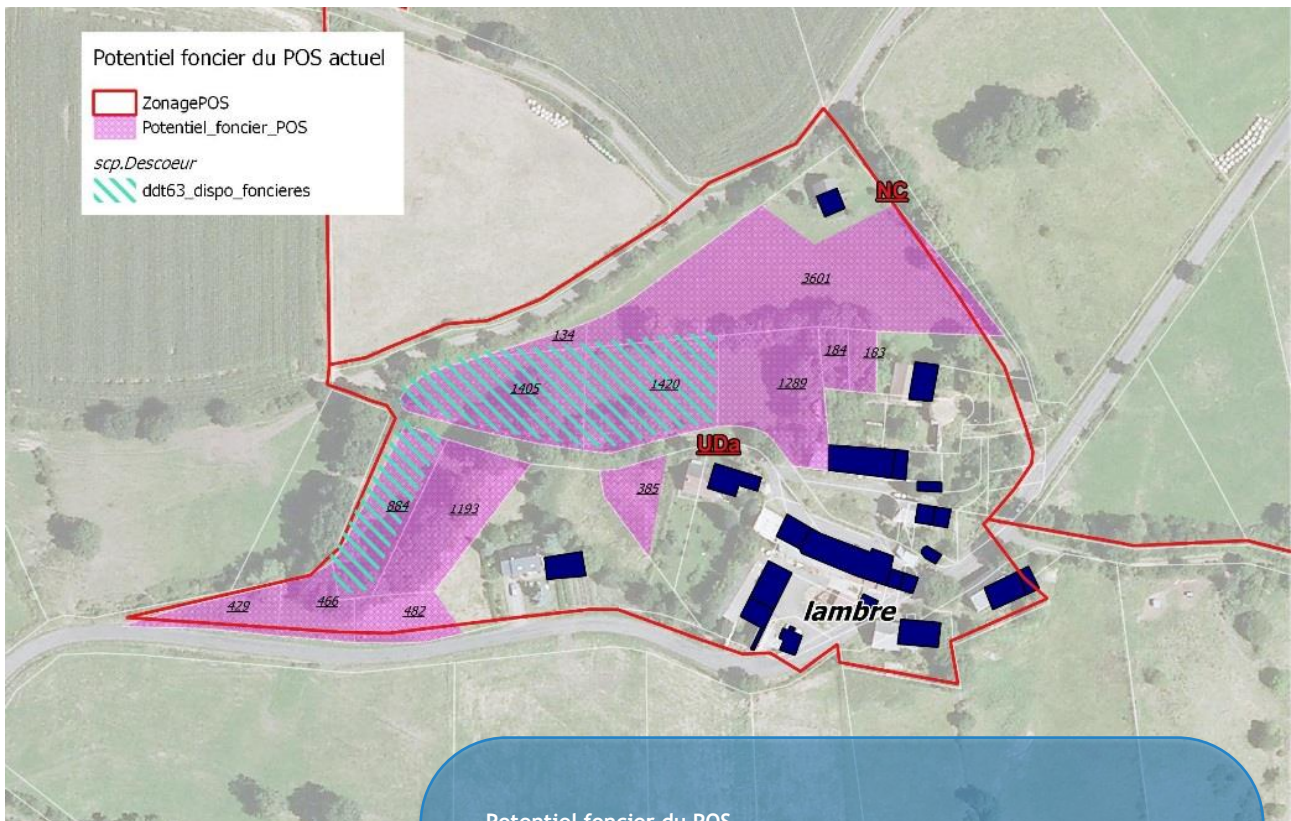
Une réflexion portera sur les surfaces définies par le POS, lesquelles apparaissent très larges, et trop importantes au regard des perspectives de développement de la commune. Le remplissage des zones du PSO permettrait de renforcer le village sans son épaisseur et gommerait progressivement l'effet de mitage produit actuellement par un type d'habitat lâche. Cependant, un tel développement du village apparaît déséquilibré par rapport au village lui même, et par rapport à la commune.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

LAMBRE



Lambre : l'organisation a peu évoluée. Les constructions récentes se sont implantées dans la continuité du village, le long de la RD643.



Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1.20 ha environ pour le village de LAMBRE.

Le potentiel disponible se situe essentiellement en arrière du hameau, sur des pentes douces, légèrement au-dessus du noyau existant. Ce secteur offre de belles vues ouvertes au sud.

Les limites de la zone urbaine du POS sont marquées par des structures végétales très intéressantes, à conserver, pour une insertion des futures constructions et un meilleur cadre de vie.

Si ce secteur est amené à se développer, la notion, d'écrin végétal doit être conservée.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

Les ARNATS



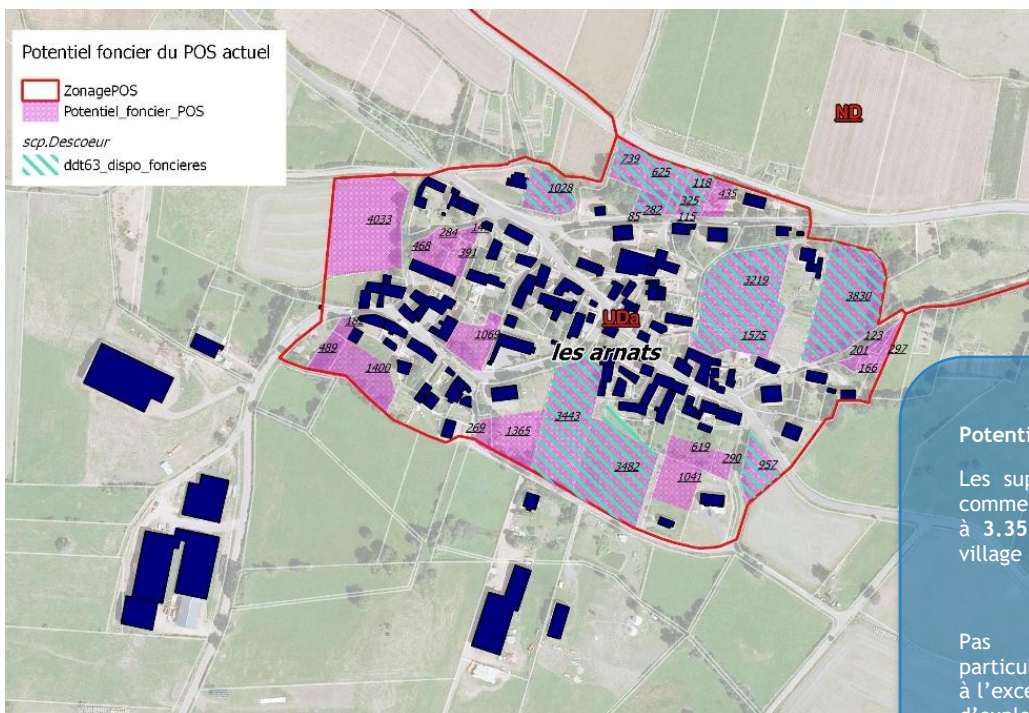
Les Arnats : le village s'est implanté sur les pentes douces de la Garde qui culmine à 958m d'altitude. Cette position lui confère une image de village balcon surplombant le vallon parcouru par le ruisseau de Sozède.



Les Arnats : de nouvelles constructions viennent s'implanter autour du village, en amont et en aval. Les façades colorées ou les toitures en terre cuite de teinte rouge les distinguent facilement au sein du village d'origine.

En aval, l'espace compris entre le village et le ruisseau de Sozède est occupé par différentes activités : résidences principales, exploitation agricole et hébergement touristique (yourtes).

L'entrée des Arnats est marquée par la présence d'exploitations agricoles.



Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3.35 ha environ pour le village des ARNATS.

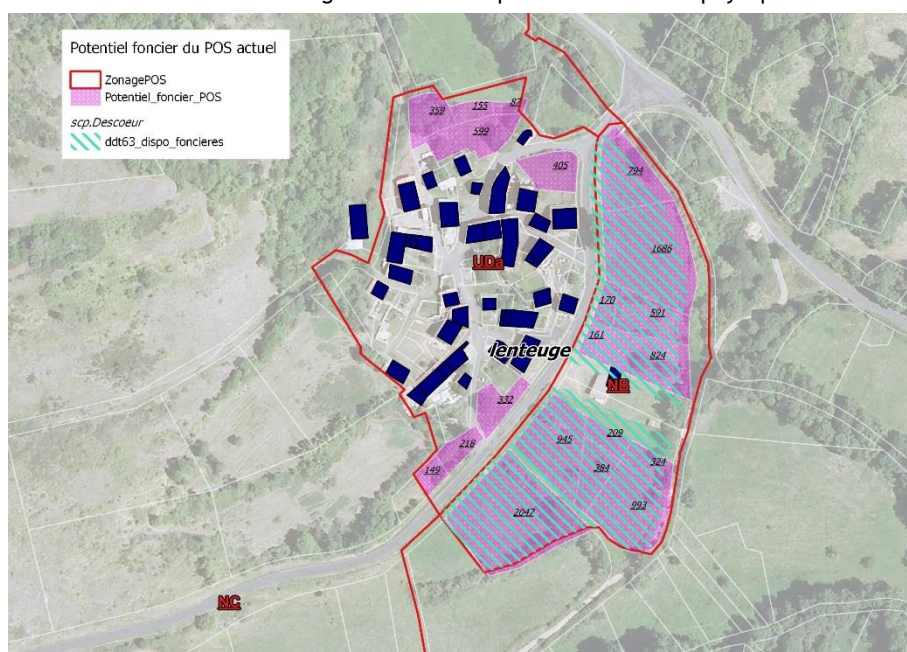
Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles au sud du village.



LENTEUGE



Lenteuge : le village se situe en contrebas du front du plateau de Champille. L'organisation bâtie épouse les courbes du relief. L'extension éventuelle du village doit tenir compte des contraintes physiques du site et des risques naturels potentiels.



Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1,14 ha environ pour le village de LENTEUGE.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.



SAILLANT

Le village de Saillant, à l'habitat dense et assez homogène, s'inscrit dans la vallée de la Couze Chambon.

Etat des lieux

- La trame viaire réduite chemine souvent entre des murs qui limitent jardins et vergers.
- Le village est traversé par la RD996.

Des travaux ont été réalisés il y a une dizaine d'années sur la traverse. Les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes : la largeur de la voie ne fait pas ralentir les voitures ; les bas côtés sont peu larges et ne répondent pas aux besoins de cheminement dans le village. Aucune réponse n'a été apportée au niveau du stationnement sur la traverse.

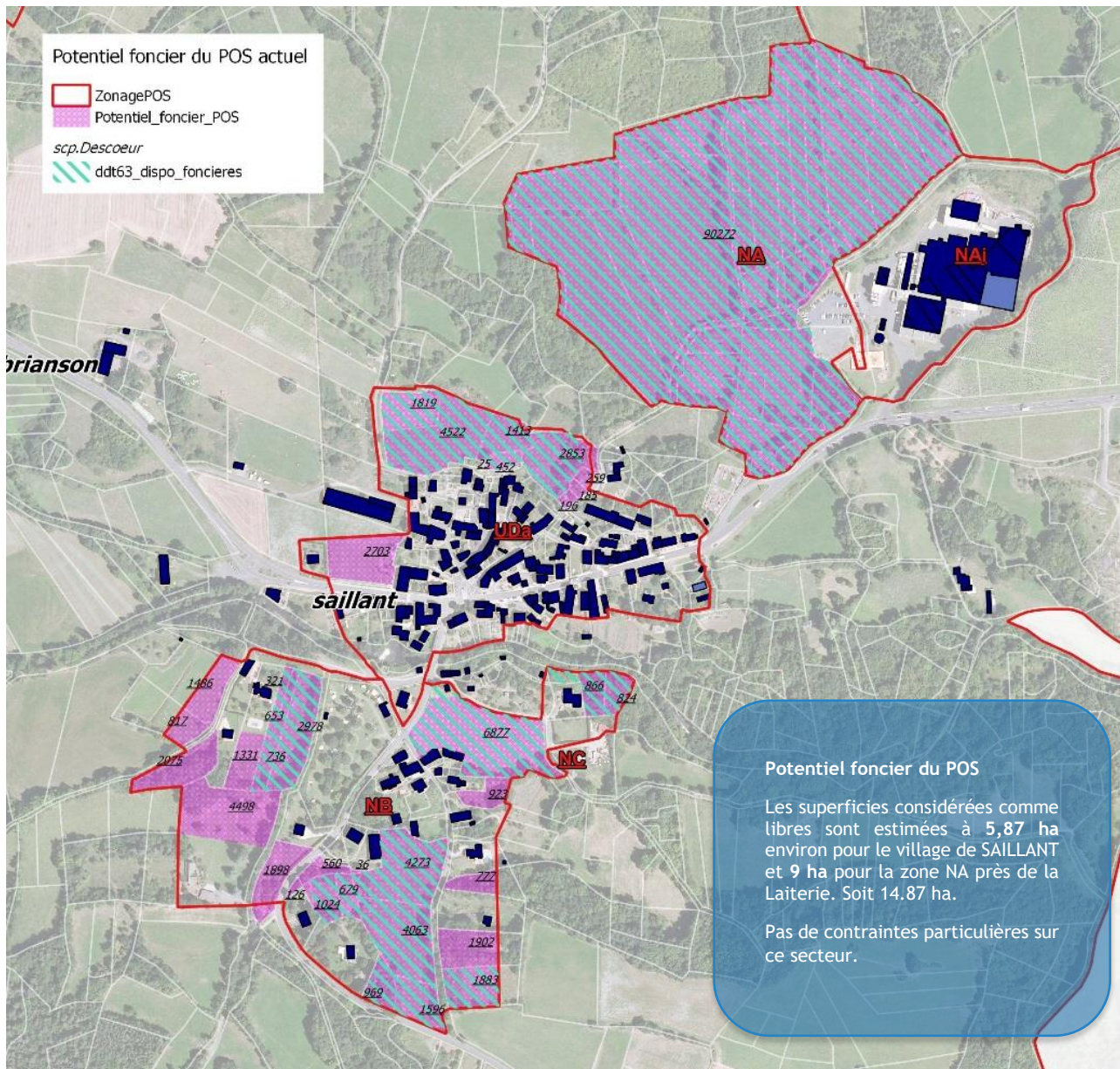
C'est l'aspect « voie de transit » qui prédomine au détriment de l'aspect « traverse urbaine ».

Les problématiques majeures exprimées sur le village concernent le manque de stationnements, le manque d'accessibilité généralisée (absence de trottoirs le long de la

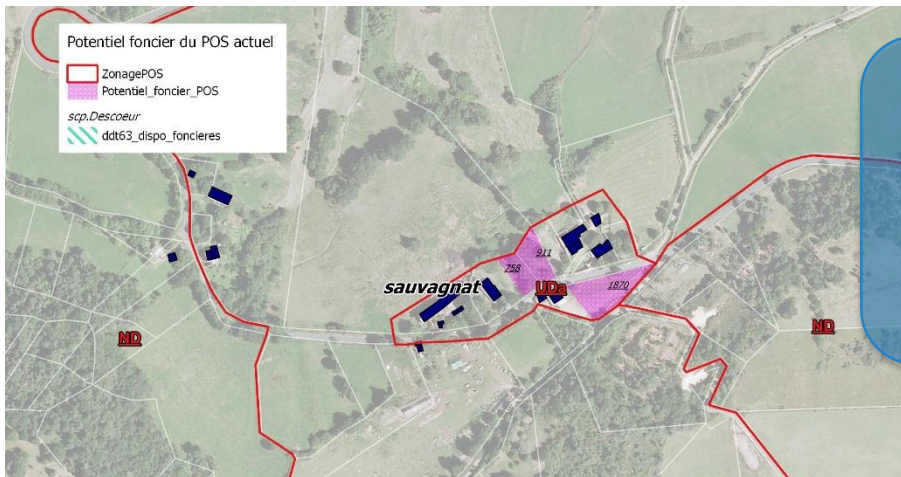


traverse) et les excès de vitesse de circulation (la voie est très large). → des aménagements sécuritaires seraient à prévoir.

- Au niveau de l'habitat, beaucoup de propriétés ont été restaurées. L'état du bâti est bon. On note quelques vacances.
- Dans la partie ancienne du village de Saillant, en rive droite de la rivière la Couze, l'ensemble comprenant la butte du Calvaire et le site des caves anciennes, fait partie du patrimoine identitaire. Il est composé d'un ensemble de cave de petites tailles, alignées et superposées sur plusieurs niveaux, sur le flanc de la butte. → Les abords publics pourraient être mis en valeur.
- La Cascade de Saillant, située entre les parties du village, constitue un site majeur. → des aménagements qualitatifs sont à prévoir, notamment en déplaçant le banc, en traitant les abords, notamment en terme de traitement des sols,



SAUVAGNAT

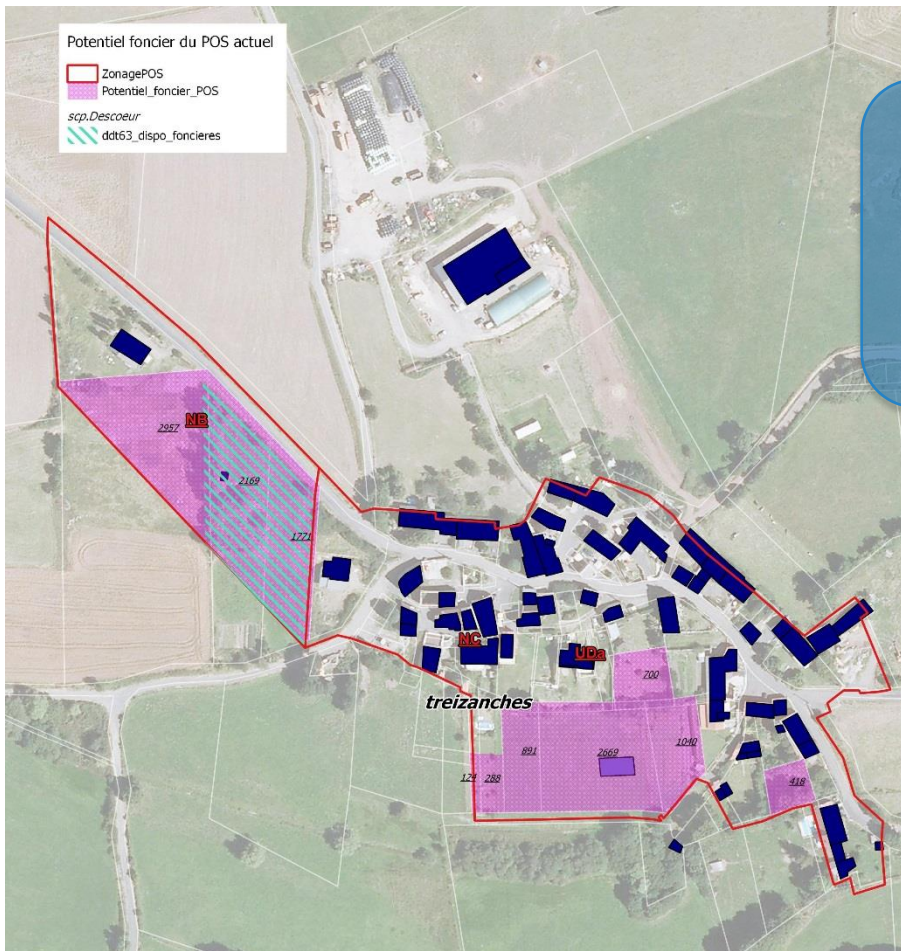


Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à **0.35 ha** environ pour le village de SAUVAGNAT.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

TREIZANCHES



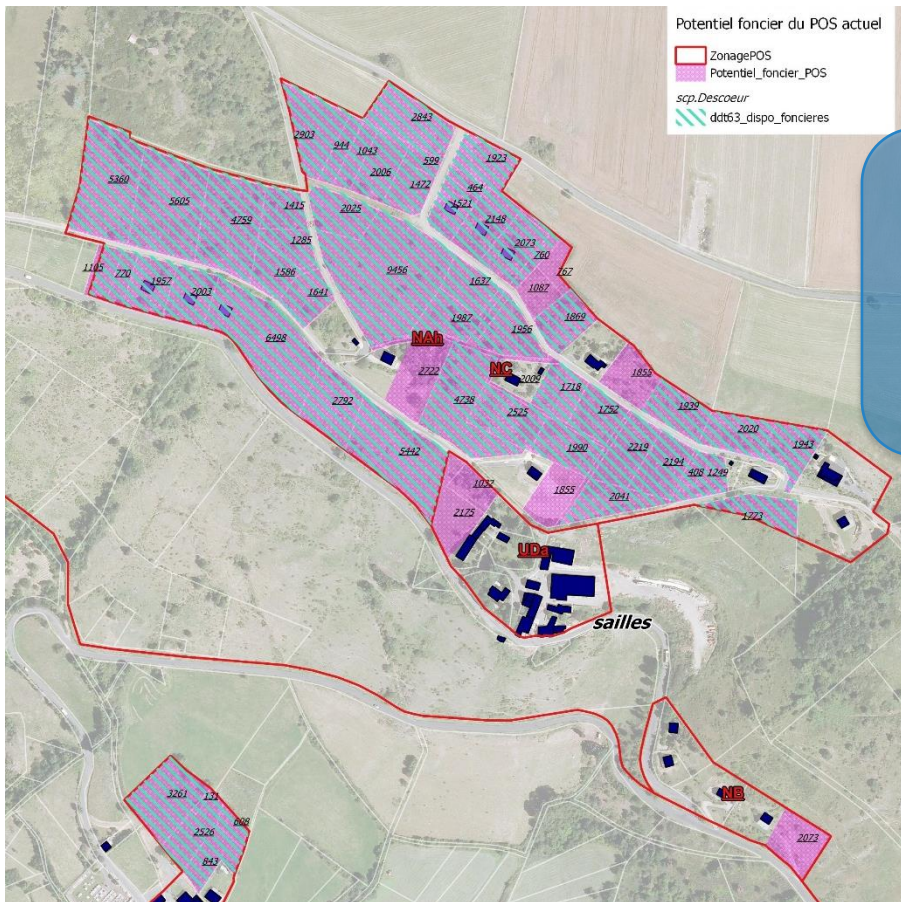
Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à **1.30 ha** environ pour le village de TREIZANCHES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur.

URBANISME

SAILLES



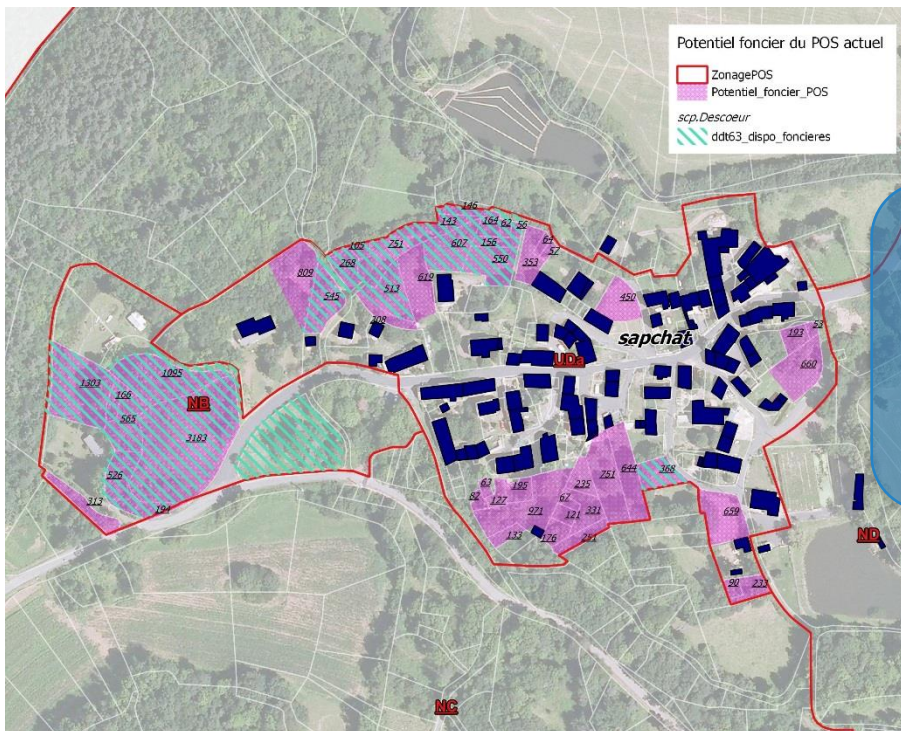
Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 12,59 ha environ pour le village de SAILLES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles.

URBANISME

SAPCHAT

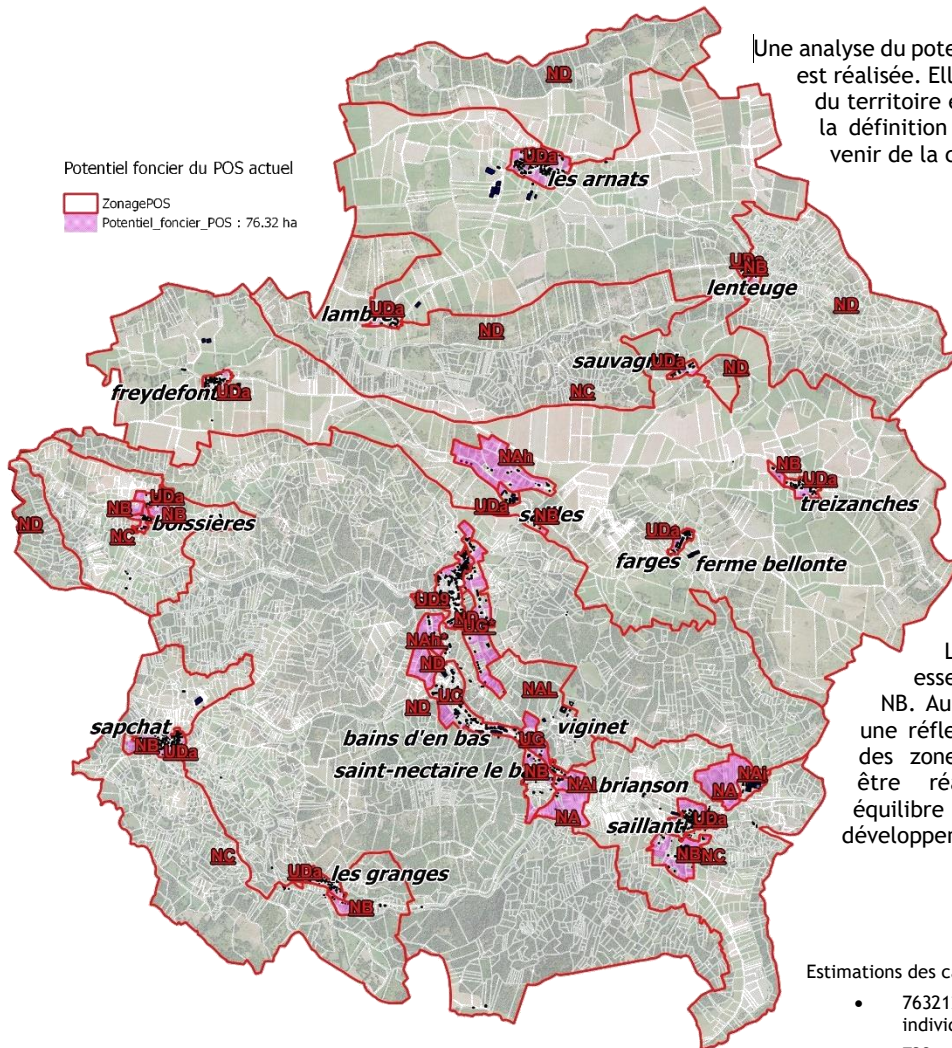


Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 2 ha environ pour le village de SAPCHAT.

Proximité de la zone inondable. Présence potentiel de zones humides.

LE POTENTIEL FONCIER ACTUEL



Une analyse du potentiel foncier restant au POS actuel est réalisée. Elle permet d'affiner la connaissance du territoire et constitue un outil précieux dans la définition des besoins de développement à venir de la commune.

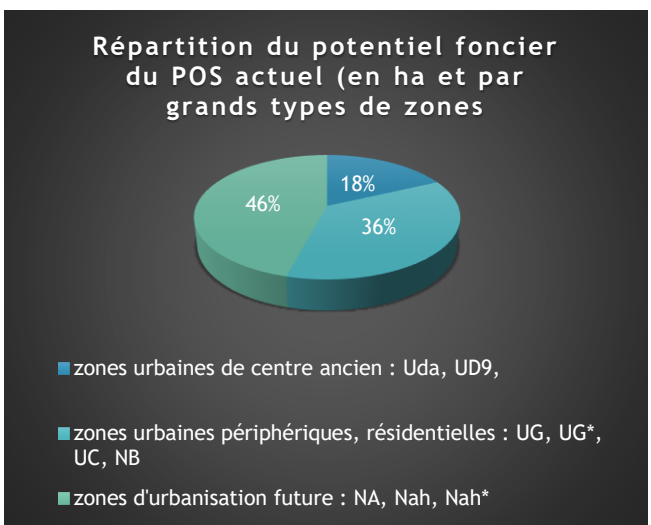
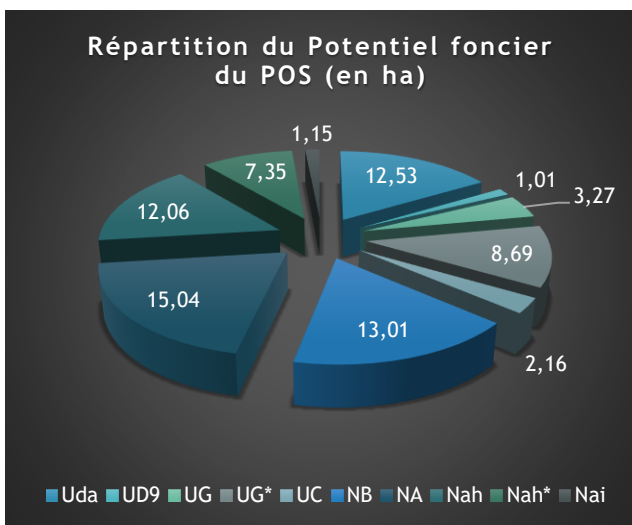
Note sur la méthode :
 La carte des Potentialités urbaines du POS actuel a été réalisée avec plusieurs supports :
 - Cadastre parcellaire.
 - Photo aérienne du CRAIG
 - Zonage du POS
 - Terrains

Le potentiel foncier encore disponible au POS est estimé à 76.32 ha.
 Cette analyse a été réalisée en début d'étude (2009).

Les disponibilités se situent essentiellement dans les zones UG et NB. Au regard de ces larges possibilités, une réflexion sur la conservation ou non des zones d'urbanisation future, devra être réalisée, notamment pour un équilibre avec les perspectives de développement du territoire.

Estimations des capacités d'accueil :

- 763212 m² / 1000 m² (moyenne par logement individuel) = 723 constructions.
- 723 x 2 pers/ménage (en 2012) = 1447 habitants supplémentaires.



Perspectives de développement

Les études antérieures :

L'Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de St Nectaire (2005) préconise de :

- rechercher des opportunités pour implanter une résidence de tourisme ou un village vacances.
- augmenter la surface des stationnements.

Des contraintes environnementales :

- Les risques naturels, le PPRI
- La qualité des paysages
- La covisibilité entre les monuments historiques

Les besoins en consommation foncière :

A partir des scénarios démographiques et des estimations des besoins en logements, peuvent en être déduites les consommations foncières de chacun de ces scénarios.

Scénario 1 : une croissance comparable aux dernières années

Estimation des besoins en logements (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2032)

Hypothèse : croissance comparable aux dernières années

| | | | |
|---|-----|------------------------------|----|
| Démographie : scénario retenu (en % / an) | 0,1 | Nombre de nouveaux habitants | 11 |
| Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%) | 25 | Nombre de nouveaux logements | 44 |

1er facteur : desserrement des ménages

| | | | |
|---|-----|----------------------------------|-----|
| A - Taille des ménages en 2017 : | 2 | C - Nombre d'habitants en 2017 : | 732 |
| B - Taille des ménages en 2032 : | 1,7 | D - Nombre d'habitants en 2032 : | 743 |
| E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A = | | | 366 |
| F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B = | | | 431 |
| G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E = | | | 65 |

2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants

| | | | |
|--|--|--|----|
| H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C = | | | 11 |
| I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B = | | | 7 |

| | | | |
|---|--|--|----|
| J - Nombre total de logements à créer : G + I = | | | 71 |
|---|--|--|----|

Besoin en constructions neuves

| | | | |
|--|--|--|-----|
| K - Nombre de logements vacants dans le parc total : | | | 107 |
| L - Logement vacants à remettre sur le marché | | | 27 |
| M - Nombre de logements neufs à construire : L - N = | | | 44 |

| | |
|---|--------|
| Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m ² par logement (en ha) | 4,4 ha |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 35 % | 6,0 ha |
|--|--------|

Scénario 2 : le PLH

Estimation des besoins en logements (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2032)

Hypothèse : objectifs du PLH

| | | | |
|---|-----|------------------------------|----|
| Démographie : scénario retenu (en % / an) | 0,5 | Nombre de nouveaux habitants | 57 |
| Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%) | 25 | Nombre de nouveaux logements | 71 |

1er facteur : desserrement des ménages

| | | | |
|---|-----|----------------------------------|-----|
| A - Taille des ménages en 2017 : | 2 | C - Nombre d'habitants en 2017 : | 732 |
| B - Taille des ménages en 2032 : | 1,7 | D - Nombre d'habitants en 2032 : | 789 |
| E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A = | | | 366 |
| F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B = | | | 431 |
| G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E = | | | 65 |

2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants

| | | | |
|--|--|--|----|
| H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C = | | | 57 |
| I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B = | | | 33 |

| | | | |
|---|--|--|----|
| J - Nombre total de logements à créer : G + I = | | | 98 |
|---|--|--|----|

Besoin en constructions neuves

| | | | |
|--|--|--|-----|
| K - Nombre de logements vacants dans le parc total : | | | 107 |
| L - Logement vacants à remettre sur le marché | | | 27 |
| M - Nombre de logements neufs à construire : L - N = | | | 71 |

| | |
|---|--------|
| Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m ² par logement (en ha) | 7,1 ha |
|---|--------|

| | |
|--|--------|
| Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 35 % | 9,6 ha |
|--|--------|

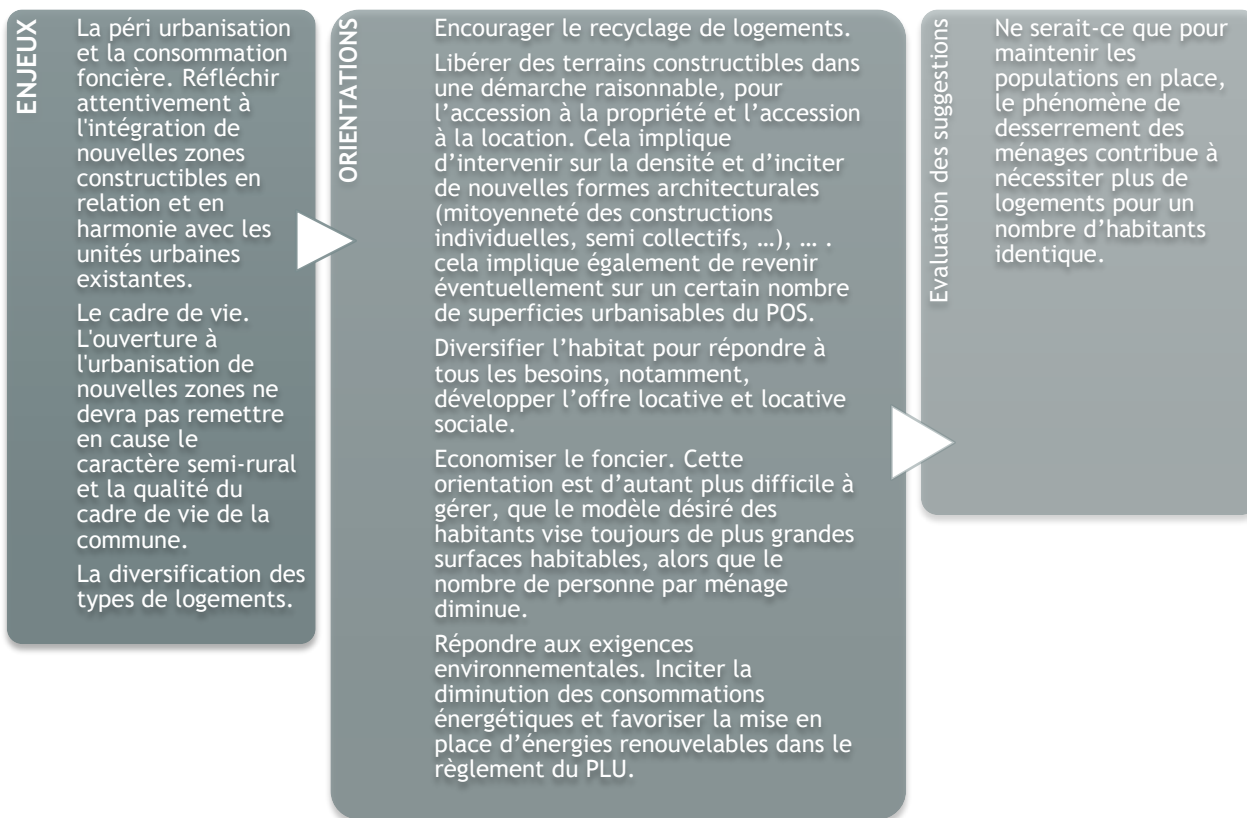
Scénario 3 : l'Insee.



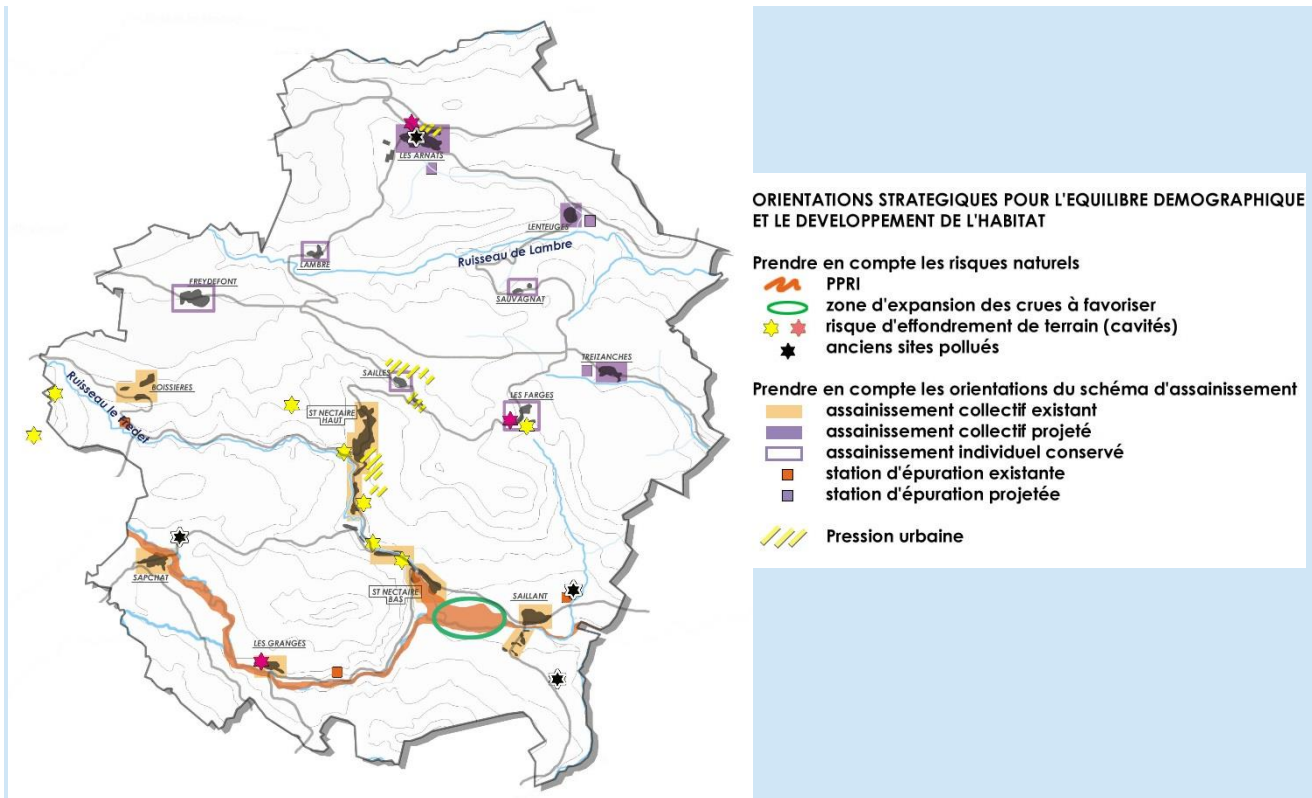
Estimation des besoins en logements (du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2032)

Hypothèse : projections de l'INSEE

| | | | |
|--|-----|----------------------------------|---------|
| Démographie : scénario retenu (en % / an) | 0,8 | Nombre de nouveaux habitants | 93 |
| Pourcentage de logements vacants à remettre sur le marché (%) | 25 | Nombre de nouveaux logements | 93 |
| 1er facteur : desserrement des ménages | | | |
| A - Taille des ménages en 2017 : | 2 | C - Nombre d'habitants en 2017 : | 732 |
| B - Taille des ménages en 2032 : | 1,7 | D - Nombre d'habitants en 2032 : | 825 |
| E - Nombre de logements nécessaires en 2017 : C/A = | | | 366 |
| F - Nombre de logements nécessaires en 2032 : C/B = | | | 431 |
| G - Nombre de logements à prévoir pour pallier uniquement le desserrement des ménages : F-E = | | | 65 |
| 2ème facteur : arrivée de nouveaux habitants | | | |
| H - Nombre de nouveaux habitants prévus d'ici 2032 : D - C = | | | 93 |
| I - Nombre de logements que la commune doit prévoir pour pallier l'arrivée de nouveaux habitants : H/B = | | | 55 |
| J - Nombre total de logements à créer : G + I = | | | 119 |
| Besoin en constructions neuves | | | |
| K - Nombre de logements vacants dans le parc total : | | | 107 |
| L - Logement vacants à remettre sur le marché | | | 27 |
| M - Nombre de logements neufs à construire : L - N = | | | 93 |
| Surface nécessaire pour une moyenne de 1000 m ² par logement (en ha) | | | 9,3 ha |
| Surface nécessaire en prenant en compte une rétention foncière de 35 % | | | 12,5 ha |



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE L'HABITAT



OBJECTIF SANTE : qualité du logement

Bénéfices pour la santé : L'accès à un logement adapté est d'une importance vitale, tout spécialement pour les jeunes et les personnes âgées. Les atteintes à la santé qui ont lieu durant le premier développement se prolongent durant toute la vie. Les facteurs environnementaux, le manque d'hygiène et d'installations sanitaires dans les bâtiments et les espaces urbains ont été largement reconnus depuis la naissance de l'urbanisme comme source de maladies.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Des logements insalubres, construits avec des matériaux toxiques et des structures polluantes et dangereuses, s'avèrent nuisibles à la santé physique. Le choix de l'implantation, de l'orientation et de la conception des habitations peut influencer de manière considérable sur la qualité de vie, la salubrité des logements et sur la sociabilité des ménages. L'isolement social, peut mener à la dépression et à un mauvais état de santé générale.

Effets positifs de l'urbanisme : La qualité du logement peut être améliorée grâce à des études détaillées, une orientation et des matériaux favorables à bon rendement énergétique, permettant de réduire les déperditions de chaleur. Des orientations d'aménagement et de programmation pourront définir plus précisément tous les éléments nécessaires à un bon cadre de vie.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

du territoire de Saint NECTAIRE



INTRODUCTION : PLU ET SANTE

Interroger les liens entre la ville et la santé est une question complexe, tant les facteurs de la santé sont nombreux. La santé est en elle-même une notion aux enjeux multiples, comme en atteste la définition que lui en a donné l'OMS en 1946 : « La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

Une approche globale de la santé... La santé ne se réduit donc ni aux déterminants biologiques ni à l'accès à l'offre de soin : elle doit être envisagée dans toutes ses dimensions qu'elles soient sociale, économique ou environnementale.

La santé est l'affaire de tous... La santé n'est pas non plus qu'une affaire de spécialistes du domaine sanitaire : les acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme sont tout particulièrement concernés puisque les modifications apportées à l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'une offre de transports efficace, d'une offre de logements répondant aux besoins et désirs de tous, ... sont à même d'agir directement ou indirectement sur la santé des populations. Ainsi, l'ensemble des décisions politiques prises dans le champ de l'urbanisme ont impacté aussi la santé publique. C'est pourquoi les questions de santé publique doivent être considérées comme un critère à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.
Source : Agir pour un urbanisme favorable à la santé - 2014.

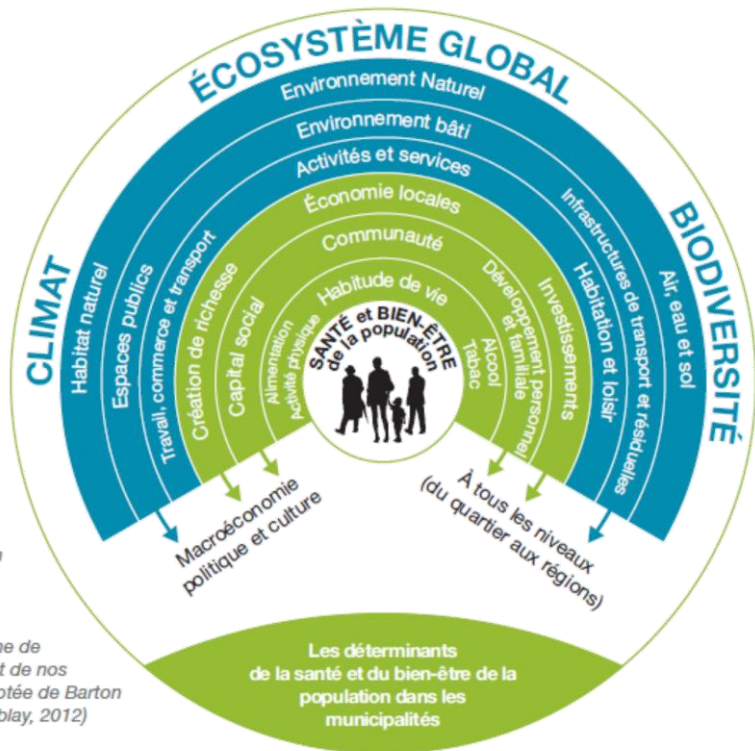


Figure 8 : Représentation graphique des déterminants de santé à travers le prisme de l'aménagement de nos territoires (adaptée de Barton 2006 par Tremblay, 2012)

La loi de Santé Publique du 9 août 2004

- Prévoit l'élaboration tous les cinq ans d'un Plan national Santé Environnement (PNSE)
- Inscrit dans le code de la santé publique (articles L1311-6 et L1311-7) le principe d'une déclinaison régionale sous l'autorité du préfet de région. (PRSE).

« PNSE 1 » 2004-2008

« PRSE 1 » 2005-2008

Contenu: 7 orientations - 21 actions

- Prévenir les décès liés aux infections/intoxications aiguës - 2 actions -
- Protéger la santé en améliorant la qualité des milieux (air et eau) - 5 actions -
- Protéger la population à l'intérieur des locaux - 4 actions -
- Mieux maîtriser les risques liés aux substances chimiques - 1 action -
- Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes - 5 actions -
- Améliorer les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte - 1 action -
- Consolider la formation et développer l'information et la communication - 3 actions

« PNSE 2 » 2009-2013

Deux axes

- réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...).
- réduire les inégalités environnementales • Inégalités géographiques : exposition hétérogène aux nuisances environnementales
 - Inégalités sociales : comportement, contexte économique et social, professionnel
 - Inégale sensibilité à ces nuisances : Personnes vulnérables : âge, état de santé...

Le gouvernement a publié le 26 juin 2009 le second plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. Ce deuxième plan s'inscrit dans la continuité des actions du premier. Porté par deux axes clés, la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités environnementales, il propose 58 mesures concrètes qui fixent des orientations pour l'élaboration en Auvergne, d'un plan régional santé environnement de seconde génération (PRSE 2).

Ce plan a été approuvé le 21 avril 2011 par arrêté de monsieur le préfet de région.

Le PRSE permet de rassembler les éléments de diagnostic disponibles pour identifier les enjeux et les axes de progrès souhaitables et possibles en Auvergne et ainsi « réduire les expositions aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement ». Son but est de réduire l'exposition de la population auvergnate aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement.

La prise en compte de certains des objectifs de ce plan est à favoriser lors des choix d'aménagement du territoire.

Agir sur la qualité de l'air et sur les émissions sonores

Objectif général :

- Protéger les habitants des effets de la pollution atmosphérique et du bruit
- Limiter les expositions induites par le trafic routier
- Limiter les expositions d'origine industrielle et agricole

Agir sur la qualité de l'eau

Objectif général : Garantir la satisfaction des besoins en eau d'aujourd'hui et de demain en mettant en synergie les politiques de restauration des milieux et de sécurité sanitaire.

Agir sur la qualité des sols

Objectif général : Intégrer l'impact de l'état des sols dans l'appréciation de la qualité sanitaire de l'environnement.

Agir sur la qualité des espaces clos

Objectif général :

- Mettre pleinement en œuvre les dispositifs visant à sécuriser les locaux destinés à l'habitation, à l'accueil du public.
- Lutter contre l'habitat indigne et réduire les facteurs de risques avérés, à fort impact sur la santé, ainsi que les sources d'allergènes et de moisissures dans les habitations.

Protéger les enfants et les femmes en âge de procréer

Objectif général : Prendre ne compte la sensibilité spécifique aux premiers âges de la vie

Protéger les personnes fragiles ou fragilisées

Objectif général : Prendre ne compte la réceptivité particulière de certaines catégories de population.

« PRSE 2 » 2011-2013

Une ambition : Réduire l'exposition de la population aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement reconnu en Auvergne.

Trois axes d'intervention

- PRESERVER LES MILIEUX DE VIE (Air - eau - sols - espaces clos)
- PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES (Enfants - femmes en âge de procréer - personnes fragiles ou fragilisées par leur patrimoine génétique ou la maladie - travailleurs)
- DEVELOPPER LES RELAIS DE PREVENTION (Par la formation, l'information, le partage des savoirs faire et des outils)

10 thèmes- 28 actions - 77 mesures

« PNSE 3 » 2015-2019

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE) a pour ambition d'établir une feuille de route gouvernementale pour réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé. Il permet de poursuivre et d'amplifier les actions conduites par les deux précédents PNSE dans le domaine de la santé environnementale.

Les mesures phares :

- Réduire l'usage des PESTICIDES
- Améliorer la QUALITÉ DE L'AIR
- Réduire l'exposition aux PERTURBATEURS ENDOCRINIENS
- Améliorer la qualité de l'ENVIRONNEMENT SONORE
- Assurer une vigilance sur les risques potentiels liés aux NANOMATÉRIAUX
- Réduire les expositions liées aux CONTAMINATIONS ENVIRONNEMENTALES DES SOLS
- Améliorer la QUALITÉ DE L'EAU destinée à la consommation humaine
- Évaluer les risques de l'exposition aux ONDES électromagnétiques
- Prévenir le risque D'ALLERGIE LIÉE AUX POLLENS
- Mieux connaître et réduire l'exposition à l'AMIANTE NATUREL
- Favoriser la NATURE EN VILLE, créer des JARDINS THÉRAPEUTIQUES dans les établissements de soins

En tome 3 du Rapport de Présentation (Justifications des projets du PLU), un tableau de compatibilité entre le PLU et le PRSE2 et le PNSE3 est proposé.

LES DONNEES SUR LE CLIMAT

Le Puy-de-Dôme est l'un des départements français où la variabilité spatiale des paramètres climatiques est la plus grande. Il est, certes, situé à la charnière des influences océanique et continentale, mais cette variabilité est essentiellement dû à l'influence de son relief contrasté :

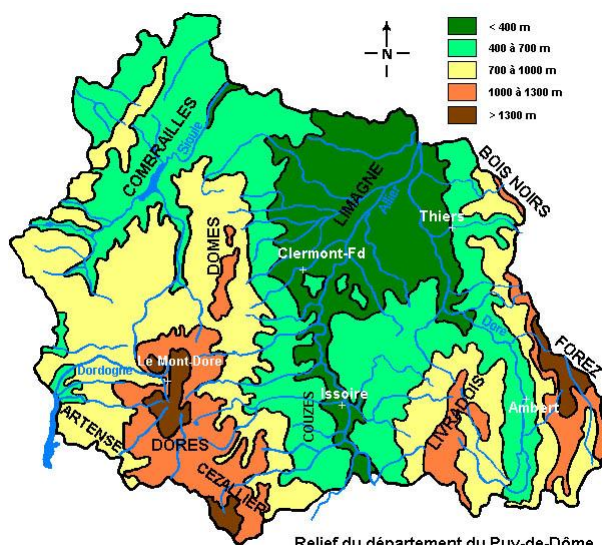
L'influence du relief est prédominante essentiellement de par la disposition des obstacles montagneux et des fossés d'effondrement axés Nord-Sud. Cette disposition, perpendiculaire à la circulation générale d'Ouest en Est de l'atmosphère qui caractérise nos latitudes, est à l'origine des fortes pluies des versants Ouest des reliefs et de la sécheresse relative des Limagnes. Ces caractères climatiques sont les conséquences de deux effets dus au relief : "effet d'altitude" (versant Ouest : soulèvement => détente => refroidissement => condensation => précipitations), "effet de foehn" (versant Est : redescente => compression => réchauffement => désaturation => arrêts des précipitations).

Le territoire de Saint NECTAIRE s'inscrit dans un climat de type subocéanique humide et froid.

Sur les plateaux et montagnes du sud-ouest (Artense, Cézallier, Sancy) dont les versants occidentaux et les sommets constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan, les perturbations, par effet d'ascendance, se réactivent et déchargent régulièrement leur « lame d'eau » (ou de neige).

Les moyennes pluviométriques sont marquées :

- 134 cm/an à Tauves
- 150 cm à St Genès Champespe
- 141 cm à La Godivelle
- 173 cm au Mont-Dore



Source Météo France

Relief du département du Puy-de-Dôme

- 180 cm à Picherande
 - plus de 200 cm autour du puy de Sancy.
- Les versants orientaux sont plus secs :
- 125 cm à Besse
 - 117 cm à Saulzet-le-Froid
 - 94 cm à Anzat.

Le vent est partout soutenu, également de dominante ouest. L'altitude, de 800 à 1 800 m, induit des températures basses avec une amplitude entre l'été et l'hiver modérée par l'influence océanique (redoux hivernaux et les étés frais sont fréquents). Isotherme 0°C vers 900 m en janvier, isotherme +10° vers 1 600 m en juillet. Ces conditions donnent un enneigement important mais soumis à de grosses variations quantitatives (zones balayées par le vent et corniches d'accumulations, brusques redoux etc.) et qualitatives (forte tendance au tassement et au verglas due à l'alternance gel-dégel).

Le manteau au sol se maintient environ trois mois par an vers 1 100 m (entre novembre et avril avec des intervalles déneigés) et peut atteindre deux mètres d'épaisseur près des plus hauts sommets où il perdure généralement en continu six mois par an avec des névés en versants nord-est jusqu'en juillet. Les vallées autour du puy de Sancy sont très exposées aux avalanches.

Les hauts pâturages et les somptueuses hêtraies retrouvent la verdure en mai-juin. La sécheresse au sens strict est un phénomène rarissime.

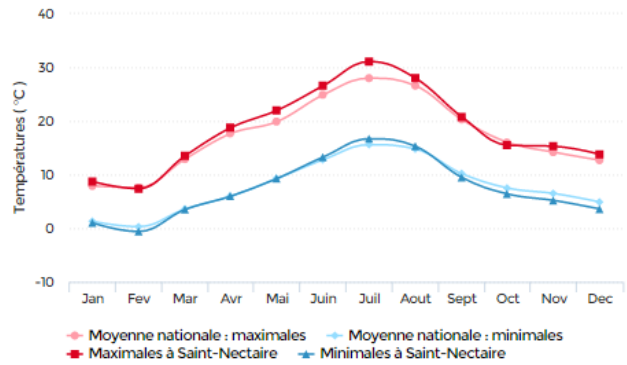
Climat à Saint-Nectaire par saison en 2015

| | Hiver | Printemps | Été | Automne |
|----------------------------|----------|-----------|----------|----------|
| Soleil | | | | |
| Heures d'ensoleillement | 309 h | 709 h | 746 h | 405 h |
| Moyenne nationale | 331 h | 722 h | 708 h | 353 h |
| Equivalent jours de soleil | 13 j | 30 j | 31 j | 17 j |
| Moyenne nationale | 14 j | 30 j | 29 j | 15 j |
| Pluie | | | | |
| Hauteur de pluie | 72 mm | 84 mm | 151 mm | 72 mm |
| Moyenne nationale | 195 mm | 154 mm | 197 mm | 144 mm |
| Vent | | | | |
| Vitesse de vent maximale | 72 km/h | 79 km/h | 86 km/h | 79 km/h |
| Moyenne nationale | 173 km/h | 148 km/h | 137 km/h | 151 km/h |

Source :
www.meteo-mc.fr/climat-Puy-de-Dome.html
<http://fr.climate-data.org/location/64993/>
<http://www.linternaute.com>
 La météo de la France (J. Kessler/R. Chamraud).

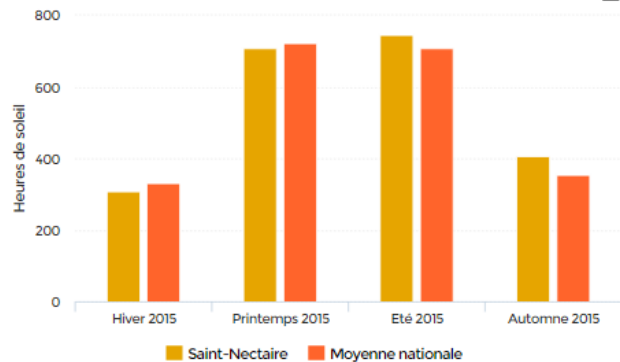
Températures à Saint-Nectaire en 2015

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



Soleil à Saint-Nectaire en 2015

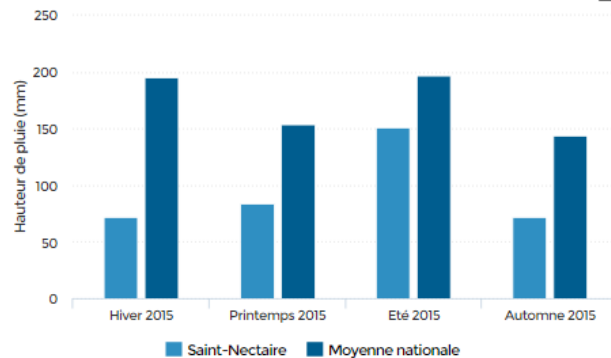
(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



La commune de Saint-Nectaire a connu 2 169 heures d'ensoleillement en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 2 110 heures de soleil. Saint-Nectaire a bénéficié de l'équivalent de 90 jours de soleil en 2015. La commune se situe à la position n°6 056 du classement des villes les plus ensoleillées.

Pluie à Saint-Nectaire en 2015

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



La commune de Saint-Nectaire a connu 379 millimètres de pluie en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 691 millimètres de précipitations. Saint-Nectaire se situe à la position n°36 315 du classement des villes les plus pluvieuses.

LES DONNEES SUR L'AIR



État des Lieux

Les directives et les textes :

Le Schéma Régional de Climat, de L'air et de L'énergie (Srcae) de L'Auvergne.

Le schéma est un document stratégique qui a vocation à définir de grandes orientations. Le décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux SRCAE en définit le contenu et les modalités d'élaboration. Chaque SRCAE comprend des bilans et diagnostics permettant de connaître et caractériser la situation de référence de la région, ainsi que des orientations et objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs aux horizons 2020 voire 2050 :

- des orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter,
- des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air,
- des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération en matière de mise en oeuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique.

La traduction régionale des objectifs du 3 x 20 et du facteur 4 :

La traduction des engagements dans le SRCAE de l'Auvergne prend en compte les spécificités du territoire et part du postulat que la réduction des consommations énergétiques est une condition indispensable à l'atteinte des autres objectifs du schéma.

Les cibles choisies pour l'Auvergne sont les suivantes :

- une réduction de 22,4% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles enregistrées en 1990,
- une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles enregistrées en 1990,
- une production d'énergies renouvelables (EnR) équivalente à 30% de la consommation énergétique finale d'ici 2020,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote (NOx).

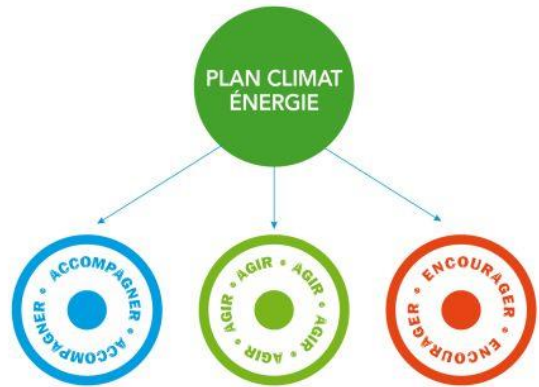
Par ailleurs, lors de l'élaboration de son Plan Climat Energie en 2009, le Conseil régional s'est fixé les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- Diminuer de 20% les consommations énergétiques et les émissions de GES par rapport au niveau de référence de 1990,
- Porter à 30% la part d'énergies renouvelables dans la consommation.

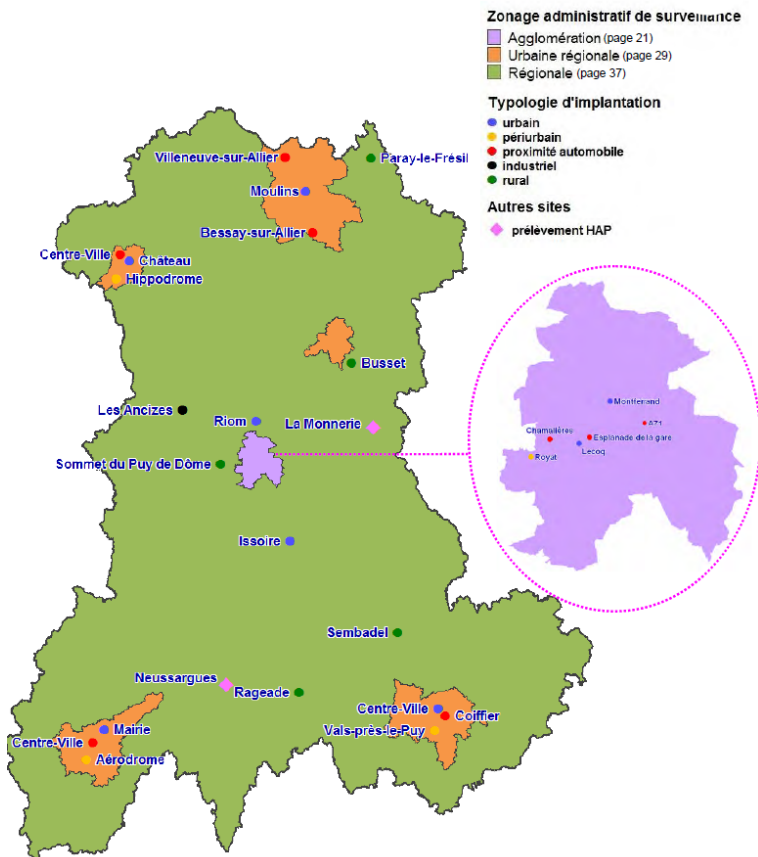
Le SRCAE n'impose pas de nouvelles contraintes ou règles opposables aux tiers. Il donne un cadre général aux plans climat énergie territoriaux (PCET), lesquels doivent être compatibles, de même que les plans de protection de l'atmosphère (PPA), avec le SRCAE.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Puy de Dôme 2013-2018.

Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés au niveau européen, national et régional (SRCAE). Le Conseil général du Puy-de-Dôme souhaite pouvoir contribuer autant que possible à l'atteinte de ces objectifs dans la mesure de ses compétences et de ses caractéristiques.



Les données locales



En Auvergne, la qualité de l'air est globalement satisfaisante. Les émissions de polluants restent à un niveau modeste et la qualité reconnue de l'air contribue à l'attractivité du territoire régional. Toutefois de grandes lacunes existent sur le territoire dans ce domaine. (source : Les Données clefs du Profil Environnemental Auvergne (2008)).

La station de mesure la plus proche de Saint Nectaire est celle de Besse (à 14km). Cette station mesure quotidiennement l'Ozone (O3). Depuis 2014, la station de Besse n'existe plus au réseau AtmoAuvergne. Saint Nectaire se situe ainsi dans la large Zone Rurale d'AtmoAuvergne.

Source : Rapports d'activités 2008, 2009, 2014.

Ce que dit AtmoAuvergne sur le site de Besse :

1/ Durant l'année 2008, les mesures relevées montrent un dépassement des 110 µg/m3 durant 17 jours /365. La qualité de l'air de ce territoire rural peut donc être qualifiée de très bonne.

2/ En 2009 : « Les processus physico-chimiques qui conditionnent le transport et la chimie de l'ozone atmosphérique conduisent généralement à des niveaux de pollution photochimique plus importants en milieu rural. Les moyennes annuelles et les fréquences de dépassements de seuils réglementaires les plus élevées sont ainsi obtenues hors des zones urbaines. ». → Les différents paramètres statistiques présentés font clairement apparaître, une exposition à l'ozone plutôt très soutenue sur la station de Besse.

3/ Ce que dit AtmoAuvergne sur la zone rurale en 2014

Positionnement par rapport aux seuils d'évaluation européens en 2014

La comparaison des valeurs des polluants mesurés en Auvergne avec les seuils d'évaluation européens permet d'évaluer, par zone, la qualité de l'air et guide Atmo Auvergne dans l'élaboration de sa surveillance régionale.

| Polluant | Valeur réglementaire | Site | ZAG | ZUR | | | | | ZR |
|-------------------------------|----------------------|--------|-----|----------|--------|-----------|---------|-------|----|
| | | | | Aurillac | Le Puy | Montluçon | Moulins | Vichy | |
| SO ₂ | horaire | Tous | | | | | | | |
| NO ₂ | horaire | Tous | | | | | | | |
| | annuel | Fond | | | | | | | |
| | | Trafic | | | | | | | |
| PM10 | journalier | Tous | | | | | | | |
| | annuel | Tous | | | | | | | |
| PM2.5 | annuel | Fond | | | | | | | |
| | | Trafic | | | | | | | |
| Pb | annuel | Tous | | | | | | | |
| CO | 8 heures | Tous | | | | | | | |
| C ₆ H ₆ | annuel | Tous | | | | | | | |
| As | annuel | Tous | | | | | | | |
| Cd | annuel | Tous | | | | | | | |
| Ni | annuel | Tous | | | | | | | |
| B(a)P | annuel | Tous | | | | | | | |
| O ₃ | 8 heures | Fond | | | | | | | |

- Données inférieures au seuil d'évaluation minimal
- Données comprises entre les seuils d'évaluation minimal et maximal
- Données comprises entre les seuils d'évaluation maximal et la valeur réglementaire
- Données supérieures à la valeur réglementaire
- Calculs à partir de campagnes ponctuelles
- Estimation objective

L'ESSENTIEL

Dépassement des seuils journaliers de 50 µg/m³ lors de l'épisode printanier de pollution aux particules en suspension PM10 (entre le 12 et le 15 mars 2014) sur l'ensemble des sites relevant ces mesures. Déclenchement des procédures préfectorales d'information et de recommandation à la population sur les quatre départements lors de cet épisode. Cependant, valeurs moyennes annuelles en baisse.

Respect des valeurs réglementaires pour le dioxyde d'azote pour l'ensemble des sites concernés. Niveaux chroniques en baisse.

Stabilité des niveaux moyens d'ozone depuis 2010. Baisse du nombre de dépassements de 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures.

Objectif de qualité pour la santé humaine et pour la protection de la végétation dépassés sur tous les sites.

Aucun déclenchement de procédure préfectorale en raison de valeurs horaires inférieures aux seuils.

Respect des seuils réglementaires (valeurs cibles, valeurs limites et objectifs de qualité) pour les mesures de benzène, benzo[a]pyrène et pour les métaux lourds.



Rapport d'activité 2014 - Atmo Auvergne



Campagne de mesure de l'ozone

Contexte : PSQA 2010-2015.

Moyens :

- sites mobiles installés en milieu d'altitude de 2014 à 2016,
- une remorque poussièrè à Fay-sur-Lignon (1 184 m),
- des analyseurs d'ozone à Anzat-le-Luguet (1 397 m), au sommet du Puy-de-Sancy (1 745 m), à la station Prabouré à Saint-Anthème (1 280 m) et au sommet du Plomb du Cantal (1 850 m).

Objectifs :

- suite aux valeurs importantes enregistrées en altitude : estimer l'ozone en zone montagneuse en Auvergne en investiguant le Sancy, le Cantal, le Cézaillier, le Forez, et le Mézenc.

Diffusion des résultats prévue courant 2016.

Les résultats de l'inventaire des émissions en Auvergne (zoom sur les particules fines)

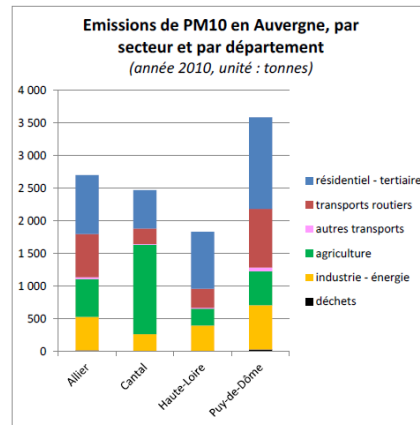
L'inventaire Auvergne des émissions pour l'année de référence 2010 a été réalisé avec l'outil ICARE.

En 2015, l'objectif est de mettre à jour via ICARE les inventaires 2008 et 2012 et de permettre à terme la réalisation d'un inventaire au pas de temps de deux ans.

- Contribution majoritaire du Puy-de-Dôme aux émissions de particules en Auvergne (34 %).
- Le secteur résidentiel-tertiaire, via l'activité de chauffage principalement, est le principal secteur émetteur en Auvergne (35 %), devant l'agriculture (26 %) et les transports routiers (20 %). L'industrie et le secteur de la transformation de l'énergie arrivent ensuite à 17 %.
- Dans le Cantal, à la différence des autres départements, les émissions dues aux activités agricoles (élevage, engrais) sont majoritaires (56 %) devant tous les autres secteurs.

| Secteur d'activité | Allier | Cantal | Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Auvergne |
|-------------------------|--------|--------|-------------|-------------|----------|
| résidentiel - tertiaire | 899 | 587 | 868 | 1 403 | 3 758 |
| transports routiers | 661 | 236 | 291 | 898 | 2 086 |
| autres transports | 27 | 11 | 16 | 55 | 109 |
| agriculture | 582 | 1 373 | 259 | 523 | 2 738 |
| industrie - énergie | 509 | 258 | 387 | 675 | 1 829 |
| déchets | 22 | 8 | 12 | 33 | 75 |
| total | 2 700 | 2 472 | 1 833 | 3 587 | 10 593 |

Emissions de PM10 en Auvergne (2010, unité : tonnes)



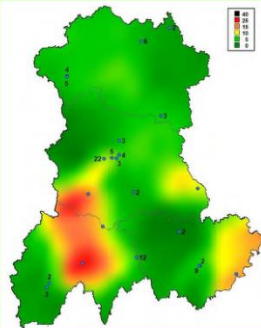
Répartition sectorielle des émissions de PM10 en Auvergne (2010)

Rapport d'activité 2014 - Atmo Auvergne

Cartographie de bilan annuel de la pollution en ozone

Par combinaison des cartographies d'observation produites durant l'année, il est possible d'élaborer une représentation spatiale du nombre de dépassements de l'objectif de qualité réglementaire défini pour l'ozone (120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures).

On obtient ainsi un bilan annuel de la pollution photochimique sur l'ensemble du territoire régional.

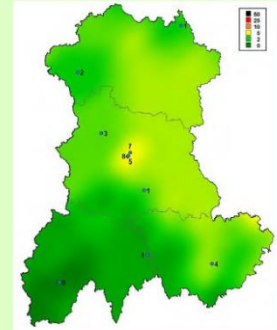


Cartographie régionale du nombre de jours de dépassement du seuil de 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures en ozone en 2014

Cartographie de bilan annuel de la pollution en particules

Par un démarche similaire à celle appliquée pour l'ozone, une cartographie régionale de bilan annuel de la pollution en particules (PM10) peut être produite par combinaison :
 - des simulations numériques des niveaux de particules (PM10), délivrées quotidiennement par la chaîne nationale de prévision (PREVAIR),
 - et des mesures réalisées sur les stations fixes.

Le nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m³ en moyenne journalière, limité à 35 selon la valeur limite réglementaire, peut ainsi être estimé sur l'ensemble du territoire régional.



Cartographie régionale du nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m³ en moyenne journalière en 2014

Les éventuelles nuisances sur la commune Saint Nectaire sont essentiellement liées au trafic routier.

Il est à noter que la commune de Saint Nectaire s'inscrit dans un territoire assez boisé. Cette ressource naturelle combinée à un climat plutôt montagnard, contribuent à une bonne qualité de l'air et va dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre.

Îlots de chaleur urbains

Les espaces urbains denses des centres villes ou des bourgs concentrent à la fois habitants et services. Ils ont donc vocation à être fortement utilisés à toute période de l'année, notamment par les personnes les plus fragiles qui y trouvent facilement les aménagements, les équipements et les logements adaptés à leurs besoins. Or, la ville dense, dans un contexte de réchauffement climatique, peut être inconfortable en été, voire dangereuse, a fortiori si on ne peut y échapper faute de moyens économiques ou de mobilité.

La notion d'îlot de chaleur urbain (ICU) traduit la hausse des températures observée dans un milieu urbain dense par rapport à des espaces peu ou moins urbanisés. Sans rentrer dans des considérations techniques trop poussées, ces écarts trouvent leur explication dans de multiples facteurs :

- concentrations en ville de nombreuses activités humaines émettrices de chaleur ;
- matériaux urbains ayant une plus forte capacité à emmagasiner la chaleur que les milieux naturels ;
- densité urbaine, engendrant des phénomènes de réflexion des rayonnements infrarouge et faisant obstacle aux circulations d'air ;
- présence moindre de la nature, et de l'eau dans les sols (en raison de l'imperméabilisation), minimisant les phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration.

Ces différents paramètres expliquent que les niveaux de température puissent aussi varier à l'intérieur même de la ville, selon les formes urbaines développées, provoquant ainsi de « micro-ICU ».

La commune de Saint NECAIRE bénéficie de plusieurs atouts : Proximité de rivières, des espaces agricoles et naturels.

Perspectives de développement

L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune. L'accueil de nouvelles populations participera à générer une détérioration de la qualité de l'air, toute proportion gardée. Les nouvelles populations induisent plus de déplacements, notamment dans un contexte où l'équipement automobile des ménages progresse rapidement. Des réflexions en lien avec la mobilité seront à engager, en termes de transports collectifs, co voiturage, modes alternatifs.

Le développement de la commune doit tenir compte des paramètres actuels. La croissance démographique attendue est à mettre en relation avec celle des déplacements automobiles qui contribuent à la production de gaz à effet de serre.

ENJEUX

- Les gaz à effets de serre.
- Les déplacements.
- La promotion des énergies renouvelles, propres.
- Le cadre de vie

ORIENTATIONS

- maîtriser l'étalement urbain.
- développer les modes de transport moins polluants (ex : modes doux).
- inciter la mise en place d'énergies renouvelables.
- préserver les boisements, les structures arborées, et les espaces verts.

OBJECTIF SANTE : qualité de l'air

Bénéfices pour la santé : Les bénéfices pour la santé qu'apporte une meilleure qualité de l'air portent sur la réduction de graves maladies pulmonaires (bronchite chronique ou emphysème) ainsi que de l'état cardiaque et probablement, sur la moindre gravité de l'asthme chez l'enfant.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Une mauvaise qualité de l'air résulte en partie de politiques inefficaces des transports et de l'occupation des sols aboutissant à une circulation routière intense ainsi qu'à la présence d'usines polluant les zones résidentielles. L'absence d'une bonne politique de quartier peut signifier que les résidents et les ouvriers sont soumis à des bruits excessifs, des fumées et émanations déplaisantes et qu'ils sont confrontés à un environnement visuellement rébarbatif qui peut nuire à leur bien-être et être source de maladies.

Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme peut aider à l'amélioration de la qualité de l'environnement local des zones commerciales et industrielles ainsi que des zones d'habitation : en favorisant les parcours en cheminement doux et en menant des politiques de dissuasion vis-à-vis de l'utilisation des véhicules automobiles ; en soutenant le développement de quartiers et de logements " éco-énergétiques ".

(Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou)

LES DONNEES SUR L'EAU

Principales directives relatives a la pollution industrielle des sols

- Eau : Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
- Eaux souterraines : Directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration.
- Eaux souterraines : Directive 80/68/CEE du Conseil du 17 décembre 1979 concernant la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses.
- Depuis le 3 janvier 1992, la loi sur l'eau et les textes d'application inscrit la politique de l'eau dans une nouvelle perspective. "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général".
- Le Grenelle de l'environnement fixe pour 2015 un objectif ambitieux en matière d'atteinte du bon état écologique (2/3 des masses d'eau de surface).

Sources :

- Serveur Carmen de la DREAL Auvergne.
- Agence de l'eau Loire Bretagne.
- SAGE Allier Aval.
- Phyt'eauvergne.

État des Lieux

La Région Auvergne a une double responsabilité :

- Gérer ses consommations afin de se préserver de toute pénurie.
- Adopter une attitude économe afin de préserver cette ressource qui ne lui est pas propre mais est partagée avec les régions et les populations à l'aval.

Situation des stations de mesures :

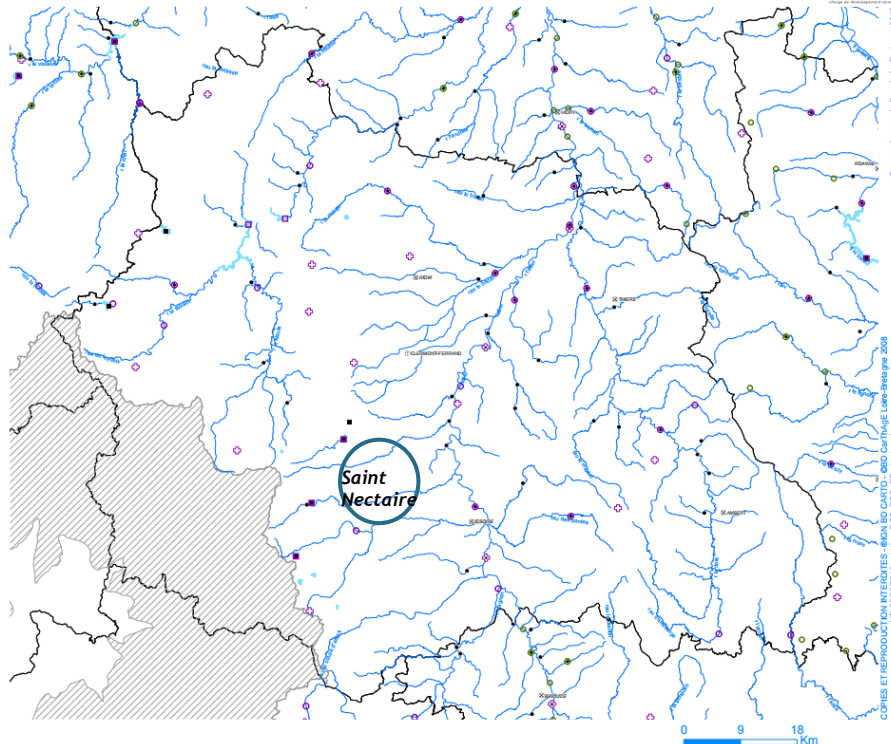


SANDRE, DIREN, ...

source : ADES, HYDRO,

PUY-DE-DOME

Stations des réseaux du bassin Loire -Bretagne: Réseau de Contrôle Opérationnel, Réseau de Contrôle de Surveillance, Réseau Départemental

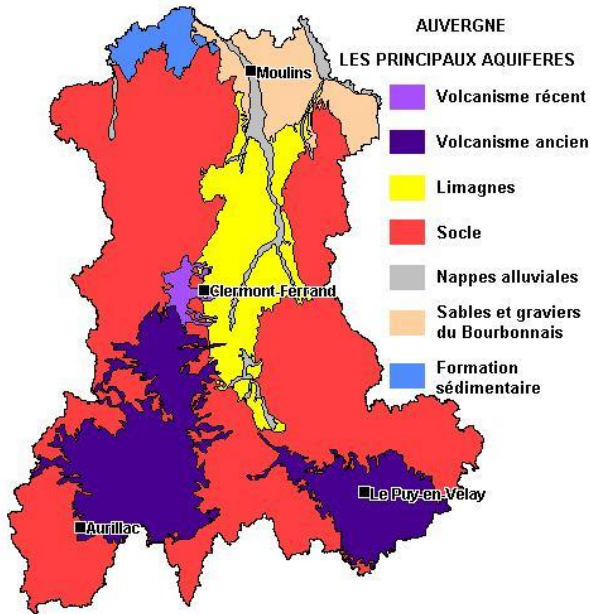


stations par réseau et par masse d'eau

| Réseau | RCO | RCS | RCS et RCO | RD | RD et RCO |
|-------------------|-----|-----|------------|----|-----------|
| masse d'eau | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| plan d'eau | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| cours d'eau | • | • | • | • | • |
| eau de transition | ▲ | ▲ | ▲ | ▲ | ▲ |
| eau cotière | ▼ | ▼ | ▼ | ▼ | ▼ |
| eau souterraine | ◇ | ◇ | ◇ | ◇ | ◇ |

- station de flux
- préfecture
- sous préfecture
- drain principal de masse d'eau cours d'eau
- ▨ limite de district Loire-Bretagne
- ▭ limite de département
- ▭ limite de délégation

Quantité et qualité des eaux souterraines



Source : carte géologique de France - BRGM

Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types d'aquifères.

- Les massifs volcaniques constituent une ressource essentielle à l'échelle de la région (avec les formations alluviales).

Le Mont-Dore, est un système complexe, d'âge ancien, issus de structures composites ou strato-volcans, constitués d'empilement de produits de projections et de coulées de laves. Il a subi les grandes glaciations ayant entaillé les formes originelles. Il forme un système aquifère multicouche, de bonne perméabilité. Les captages exploitent uniquement le recouvrement de la première coulée (La Bourboule, ...) et donnent des débits très irréguliers, souvent faibles en étiage et dont la qualité est difficile à préserver. Néanmoins, la présence d'aquifères plus profonds au niveau de la deuxième voire de coulées plus profondes moins vulnérables présentant des débits plus réguliers sont très probables.

- Le socle, malgré son étendue ne renferme que des formations aquifères superficielles et diffuses (sources d'arènes granitiques).

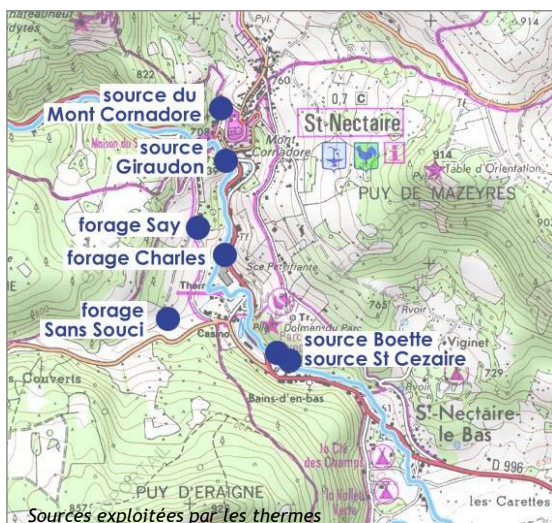
Il s'agit de tous les terrains cristallophylliens (micaschistes, gneiss...) et cristallins (granite...) correspondant à 60 % de la superficie de la région. Ces formations sont dotées de ressources en eau faibles à très faibles, mais ponctuellement des débits économiquement intéressants ont pu être obtenus, notamment dans des verrous.

Situation des stations de mesures :

Un certain nombre de banque de données sur l'eau existent, permettent d'établir un état initial et peuvent contribuer à mettre des indicateurs de suivi en place.

Les indicateurs :

| | | | |
|------------------------------|--|---|--|
| Eaux souterraines : qualité | Qualitomètre 07176X0029/S création : 1910 | Site internet ADES Absence de station de mesure sur la Couze Chambon selon le serveur hydrologique de la DIREN | usage : AEP + usages domestiques, du 01/01/1910 à ce jour Données : non communiquées sur le site |
| Eaux souterraines : quantité | | | Fin 2008, la tendance globale sur l'ensemble des autres piézomètres implantés sur le bassin de Volvic montre une tendance à la stabilité voire en légère hausse. |



Les sources hydrothermales

Par un jeu de failles profondes où l'eau circule, recoupées par de nombreuses diaclases superficielles, la commune de Saint Nectaire est un site hydrothermal.

L'eau est carbogazeuse, de type bicarbonaté chloruré sodique et contient de l'arsenic, du bore et des éléments radioactifs (radon, potassium, tritium). (source : BRGM)

- Un premier groupe est constitué de sources oligométalliques (froides), eau de diurèse par excellence, essentiellement pure.
- Un deuxième groupe est constitué de sources polymétalliques (chaudes) à pouvoir catalytique important. Ce sont des eaux faiblement minéralisées, actives sur le métabolisme des hydrates de carbone et des triglycérides.

La ville thermale possède une quarantaine de sources toutes différentes et utilisées selon leur composition. Elles sont connues depuis l'antiquité et leur usage au cours des siècles a été déterminant dans le développement de St Nectaire.

La station thermale de Saint Nectaire Bas exploite 6 sources (3 pour les soins, 3 pour les buvettes). Leurs eaux jaillissent à des températures allant de 8 à 56 ° et sont utilisées pour soigner les affections rénales et métaboliques.



Les besoins sont satisfaits. (source : étude BRGM, 2003).

Menaces : Le forage Charles et les 3 sources exploitées sont vulnérables en raison de leur implantation en contexte urbain et de l'état médiocre des captages des sources. (source : étude BRGM, 2003)

Les sources pétifiantes

Certaines sources sont utilisées dans l'industrie des pétrifications : Fontaines Pétifiantes, et Grottes du Cornadore.

L'eau jaillit à plus de 50°C de failles volcaniques. Depuis 1821, sept générations d'une même famille ont développé la technique de pétrification, transformant l'incrustation sur moulage en véritable métier d'art.

Les sources salées

D'autres sources minérales salées ont donné lieu à la naissance des marais salés. Véritable curiosité naturelle abritant une faune et une flore typique analogue à celles des bords de mer, patrimoine d'intérêt européen, ils font actuellement l'objet de toute l'attention des scientifiques. Voir Les Espaces Naturels.

Le gisement d'eau minéral de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Le nombre de sources émergeant de la fracturation du socle et leur localisation permettent de le constater. Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m3/h à elles toutes. Les besoins en eau minérale sont satisfaits, malgré la baisse continue des débits des forages. Cependant, plusieurs problèmes se soulèvent :

- l'eau superficielle s'infiltrerait facilement dans les captages des sources. Seuls les forages ne sont pas affectés.
- L'entartrage des canalisations entraîne une diminution des débits et un déficit d'exploitation.

Cette ressource naturelle est exploitée essentiellement pour le thermalisme et la pétrification.

On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées.

- Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables (chauffage, comme à Chaudes Aigues). Voir les ressources naturelles.
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

Les points d'eau référencés (Source : BSS, Banque du Sous Sol français)

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 pour l'Auvergne et du thème « Ressources en eau minérale », une étude sur l'Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine des sites thermaux en Auvergne » a été réalisée en 2003 par le BRGM.

| source | Temp °C | Débit | commentaire |
|--|---------|-------------------------------------|---|
| Source exploitée pour le thermalisme | | | |
| 07176X0015/HY situation : parc source | | | nature : source exploitée pour le thermalisme suspendue depuis 2003 suite à des analyses bactériologiques non satisfaisantes. Le captage est mal connu car situé sous l'établissement du Mont Cornadore. |
| 07176X0014/HY situation : Bains d'en haut, Mont Cornadore | | | nature : source thermale, exploitée |
| 07176X0017/F situation source Giraudon | | 1.8 m3/h | nature : source thermominérale exploitée pour le thermalisme. - suspendue depuis 2001 suite à des analyses bactériologiques non satisfaisantes. Malgré des travaux réalisés en 2001, son utilisation est suspendue en 2003. |
| 07176X0058/F situation : forage Say | | 2.1 m3/h | nature : source thermo minérale exploitée pour le thermalisme |
| 07176X0057/F situation : forage Charles | | 3.1 m3/h | nature : source thermo minérale exploitée pour le thermalisme |
| 07176X0059/F situation : forage Sans Souci | | 1.5 m3/h | nature : source thermo minérale exploitée pour le thermalisme |
| 07176X0007/HY Situation : Boette | | 36 l/min en 1843 3 l/min en 1885 | Nature : source exploitée pour le thermalisme. Une baisse du débit est constatée en 1885, 1920-21. un re-captage a été effectué. |
| 07176X0008/HY Situation : Saint Cézaire | | | Nature : source minérale exploitée pour le thermalisme : buvette et bains des Grands Thermes. Une diminution de débit est constatée en 1920-21. des travaux de réfection ont été réalisés. |

| source | Temp °C | Débit | commentaire |
|--|--|------------------------------------|--|
| Sources non exploitées ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploiter | | | |
| 07176X0011/F Situation : Docteur Ninard ou Gros Bouillon | 1840 : 37° 1905 : 37.5 1920 : 34° 1993 : 34.4 | 1840 : 60 l/min 1920 : 40 l/min | Nature : puits, eau minérale exploitée pour le thermalisme Captée pour la première fois en 1840. Baisse du débit constaté en 1920. les différents travaux effectués n'ont pas réussi à augmenter le débit. Vulnérabilité de la source compte tenu de l'environnement urbain du site et de nombreuses émergences d'eau non thermale. Echéance d'autorisation d'exploitée en 2003. |
| 07176X0012/F Situation : source Bleue | 29.5°C | 1935 : 8.35 l/mi | Nature : puits, eau minérale exploitée pour le thermalisme (buvette) pour l'embouteillage (années 1930) |



| | | | |
|---|---------------|--|---|
| 07176X0013/F situation : Grande source Rouge | 2003 : 21.2°C | 1987 : 7.6 l/min 2003 : 4.5 l/min | nature source minérale exploitée pour le thermalisme (type bicarbonaté chloruré sodique) D'autres suintements sont visibles à proximité de la conduite. Il est donc probable que le débit mesuré ne soit qu'un débit partiel de la source. |
| 07176X0016/HY situation : source Gubler | 2003 : 30°C | 1935 : 4.53 l/min | nature : source non exploitée suspendue en 1936 pour cause de contamination bactériologique. |
| 07176X0010 Situation : source des Garçons | 2003 : 31°C | 1987 : 2 l/min 2003 : 2.2 l/min | Nature : utilisée pour le thermalisme (bains) en mélange avec la source du mont Cornadore. |
| 07176X0009/F situation : Mandon, Bains d'en Haut | 2003 : 26.7°C | 1930 : 1.14 l/min 1987 : 8.65 l/min 2003 : 6.4 l/min | nature : puits, exploité pour le thermalisme (buvette) Débit instable en hausse, dû aux travaux effectués en 1971 et à des incidents naturels. |
| 07176X0055/S situation : source belonie | | | nature : 3 sources thermo minérales utilisée en buvette. Retrait d'autorisation d'exploiter en 1958. Les 3 sources Bélonie sont froides (entre 12.2 et 14.9°C) et ont un faible débit (1.4 à 1.6 l/min). |

| source | Temp °C | Débit | commentaire |
|--|--|------------------------------------|--|
| Sources « minéralisées » | Ces sources n'ont fait l'objet d'aucune autorisation administrative et ne peuvent donc pas bénéficier de l'appellation eau minérale. | | |
| 07176X0018/HY sources Michel Papon | | 1981 : 40 l/min 1982 : 20 l/min | nature : a été utilisée pour les Grands Thermes et l'Hotel du Parc. |
| 07176X0053/S Situation : source Nouvelle | | 60 l/min | Nature : source employée en mélange avec la source Gros Bouillon durant quelques années. La demande d'autorisation n'a pas aboutie car la source est fréquemment polluée. Source abandonnée. |
| 07176X0041/S Situation : source pauline | 1928 : 25.8°C 2003 : 25.4°C | 1928 : 11.3 l/min | Nature : source thermo minérale non exploitée Demande d'autorisation d'exploitée rejetée en 1928 pour cause de contamination bactériologique. A noter que les sources Pauline et Gros Bouillon communiquent. |
| 07176X0042/S source Coquille | 2003 : 17.8°C | 1924 : 4.8 l/min | Nature : a été utilisée en buvette. Source froide et faible débit |
| 07176X0052/S source des dames | 13.7°C | 1.25 l/min | Nature : source thermo minérale non exploitée Source froide et faible débit |
| 07176X0038/S source de la voûte (galerie inondée) | 21.2°C | | nature : source thermo minérale captée, non exploitée |

| source | Temp °C | Débit | commentaire |
|--|--|----------------------------------|---|
| Sources « minéralisées » | Ces sources n'ont fait l'objet d'aucune autorisation administrative et ne peuvent donc pas bénéficier de l'appellation eau minérale. | | |
| 07176X0036/S buvette source Morange | 1929 : 16° 2003 : 18° | 1929 : 3 l/min 2003 : 3 l/min | Nature : source captée Exploitant : établissement thermal Demande d'autorisation d'exploitée rejetée e, 1895 et 1928. |
| 07176X0043/S situation : source Léon | 1924 : 28° 2003 : 17.5° | 1924 : 10 l/min | nature : source thermo minérale captée, exploitée pour la pétrification |
| 07176X0051/S situation : source Eulalie | 1924 : 30° | 1924 : 18 l/min | nature : source thermo minérale captée, exploitée pour la pétrification |
| 07176X0039/S Griffon, source Edmond | 1924 : 32° | 1924 : 66 l/min | nature : source thermo minérale exploitée pour la pétrification |
| 07176X0054/S source Antonia | | | nature : source thermo minérale non exploitée A fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en 1927. |
| 07176X0037/S griffon, source Scay | 2003 : 29.4° | 2003 : 31.98 l/min | nature : source thermale exploitée pour la pétrification |
| 07176X0049/S source Saint Luc | 21.3° | 8.55 l/min | nature : source hydrothermale exploitée pour la pétrification |
| 07176X0045/G1 grotte de cornadore 1 | 24.5° | | nature : source thermo minérale exploitée pour la pétrification |
| 07176X0046/G2 grotte de cornadore 2 | 23.5° | | nature : source thermo minérale non exploitée |
| 07176X0047/G3 grotte de cornadore 3 | 25.4° | | nature : source thermo minérale non exploitée |
| 07176X0050/S source du Pradinat | 14° | 1.7 l/min | nature : source, eau hydrothermale non exploitée |
| 07176X0044/S situation : source Hubert | 21.9° | | nature : source thermo minérale non exploitée |

Qualité et objectifs des eaux souterraines

Les objectifs Qualité des eaux souterraines, à atteindre sur Saint Nectaire :

- ✓ état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ état global : objectif bon état 2015
- ✓ état quantitatif : objectif bon état 2015

Les cartes d'état chimique des eaux souterraines, par départements et par Sage (mis à jour : 09/07/2013 et 08/2016). Source : http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/outils_de_consultation/masses_d_eau

Bassin Loire-Bretagne
Département :PUY-DE-DOME

Etat chimique 2011 des eaux souterraines

Données 2007 à 2011

Etat et objectifs chimiques

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
- Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
- Tendence à la hausse

Stations du Réseau de Surveillance

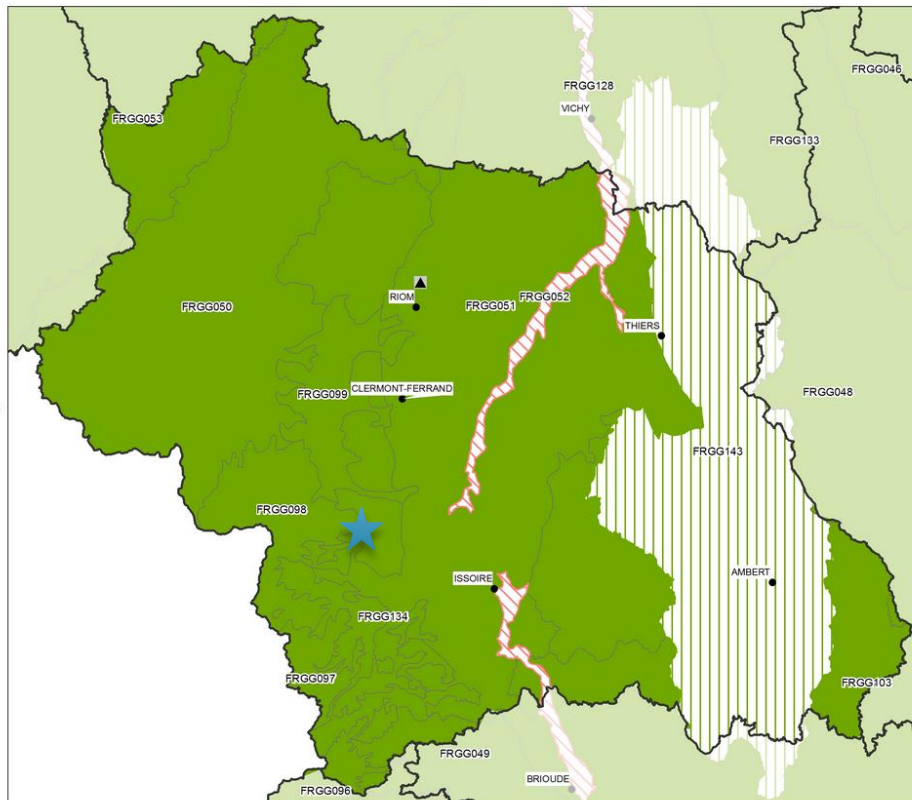
Cause de l'état médiocre

- cause nitrates
- cause pesticides
- villes principales
- départements

Saint Nectaire



©BD CarTh-AgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 01/06/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



Bassin Loire-Bretagne
Département :PUY-DE-DOME

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013

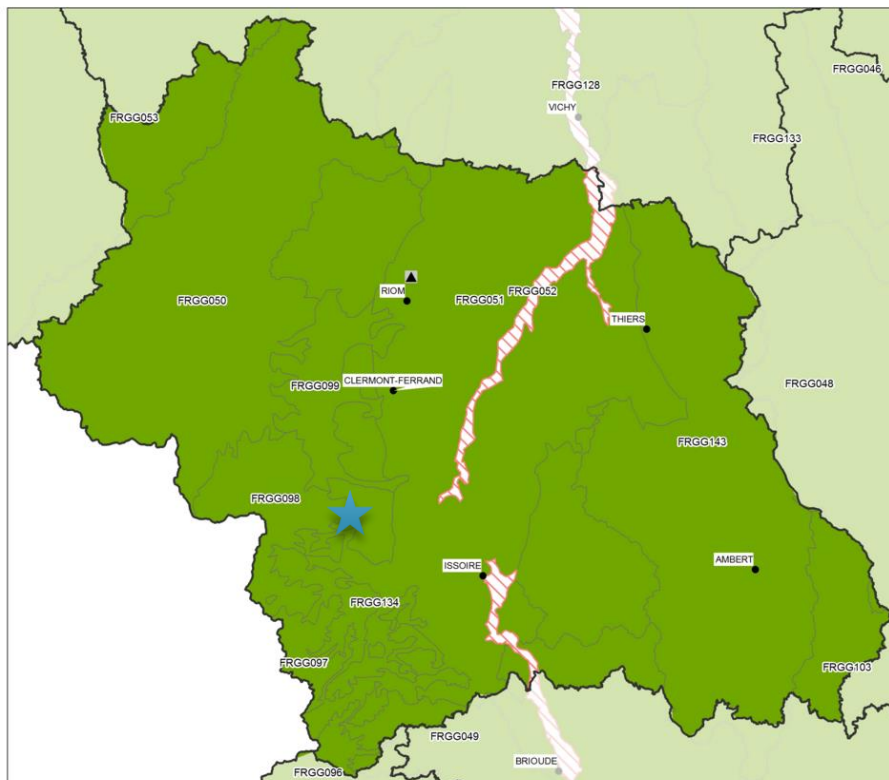
Etat et objectifs chimiques

- Masses d'eau en bon état**
- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**
- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides
- Tendance significative et durable à la hausse**
- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

- villes principales
- départements



©BD CarTh-AgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 23/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



(Source : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>) - (mis à jour 08/2016)

Quantité des eaux de surfaces

La commune est drainée par plusieurs ruisseaux :

- La rivière la Monne borde la limite communale nord
- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet
- Le ruisseau du Vernet (à hauteur de la commune du Vernet Sainte Marguerite) devient le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.
- La Couze-Chambon résulte de la confluence de deux ruisseaux : la Couze Surain et la Couze de Chaudfour qui prennent respectivement leur source au niveau du Puy de Surain (1520 m) et au niveau du Puy Ferrand (1854 m). La rivière est alimentée le long de son cours par de nombreux ruisseaux qui l'influencent. Elle traverse les villages de Sapchat, des Granges (grossie par le ruisseau de la Planchette venant de Murol), Saillant (grossie par le ruisseau du Fredet en amont du village, puis par le ruisseau des Farges en aval du village).



La Couze Chambon

A noter : La Couze Chambon est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Voir Les Risques Naturels.

Situation des stations de mesures :

Un certain nombre de banque de données sur l'eau existent, permettent d'établir un état initial et peuvent contribuer à mettre des indicateurs de suivi en place.

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|---|
| Eaux de surface : quantité | La Couze Chambon à Chambon-sur-Lac [aval] Code : K2674040 Création : 1992 | Site Internet HYDRO (mesures de hauteur d'eau) Serveur Hydrologique de la DIREN Producteur : DIREN Auvergne | La valeur du débit moyen mensuel en fin d'année 2008 par rapport aux débits mensuels inter-annuels de référence se situe autour de la moyenne (+/-20%). Sur la partie ouest du Puy de Dôme, les cours d'eau restent déficitaires. Les débits mensuels sont soit compris entre le quinquennal sec et la moyenne mensuelle (Couze Chambon, ...). Voir en Annexe. |
| | La Couze Champeix à Montaignut le Blanc Code : K2674010 Création : 1919 | Serveur Hydrologique de la DIREN Producteur : DIREN Auvergne | |
| Pluviométrie | Localisation : Les Granges | Serveur hydrologique de la DIREN : bulletin hydrologique novembre 2008. | Rapport à la normale des précipitations depuis le début de l'année 2008 : les monts Dore montrent un léger déficit d'une dizaine de pour-cent |
| Eaux de surface : qualité | | | |
| | La Couze Chambon et ses affluents depuis le lac Chambon jusqu'à sa confluence avec l'Allier | Contrat de rivière Veyre - Lac d'Aydat | Un objectif de bon état pour 2015, sans paramètres déclassant. |
| | La Veyre et ses affluents depuis le Lac d'Aydat jusqu'à sa confluence avec l'Allier. | Contrat de rivière Veyre - Lac d'Aydat | Objectif de bon état en 2015. Des problèmes de qualité (pesticides) ont été identifiés sur le bassin versant. |

Qualité et objectifs des eaux de surface

Les objectifs Qualité des eaux de surface, à atteindre sur Saint Nectaire :

- ✓ Plan d'eau, état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ Plan d'eau, état écologique : objectif bon état 2015
- ✓ Plan d'eau, état global : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état écologique : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état global : objectif bon état 2015

Les cartes d'état des eaux de surface par départements et par Sage (mis à jour : 07/11/2013 et 08/2016).

L'état des eaux de surface (rivières, plans d'eau et eaux littorales) est évalué chaque année. Il est identifié, sur des cartes par département, par 5 couleurs (bleu (très bon état), vert (bon état), jaune (état moyen), orange (état médiocre) et rouge (mauvais état)). Les couleurs sont représentées par un trait plein ou pointillé en fonction du niveau de confiance. Le trait plein indique que nous avons les données nécessaires pour une évaluation complète, ou que les données disponibles sont cohérentes entre elles et avec les perturbations du milieu. Le trait pointillé indique qu'il n'y a pas assez de données disponibles et/ou qu'elles ne sont pas cohérentes entre elles ou avec les perturbations du milieu.

Source : http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/outils_de_consultation/masses_d_eau

Bassin Loire-Bretagne

Département : PUY-DE-DOME

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

| Cours d'eau | | | | | Niveau de confiance de l'état |
|-------------|-----|-------|----------|---------|-------------------------------|
| Etat | | | | | |
| Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Élevé |
| Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | |
| Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Faible |

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

| Niveau de confiance de l'état | Etat ou potentiel écologique |
|-------------------------------|------------------------------|
| Élevé (E) | Très bon |
| Moyen (M) | Bon |
| Faible (f) | Moyen |
| | Médiocre |
| | Mauvais |
| | Information non disponible |

| | |
|----------|------------------------|
| MEFM MEA | MEFM MEA |
| MEN | Masse d'eau surfacique |

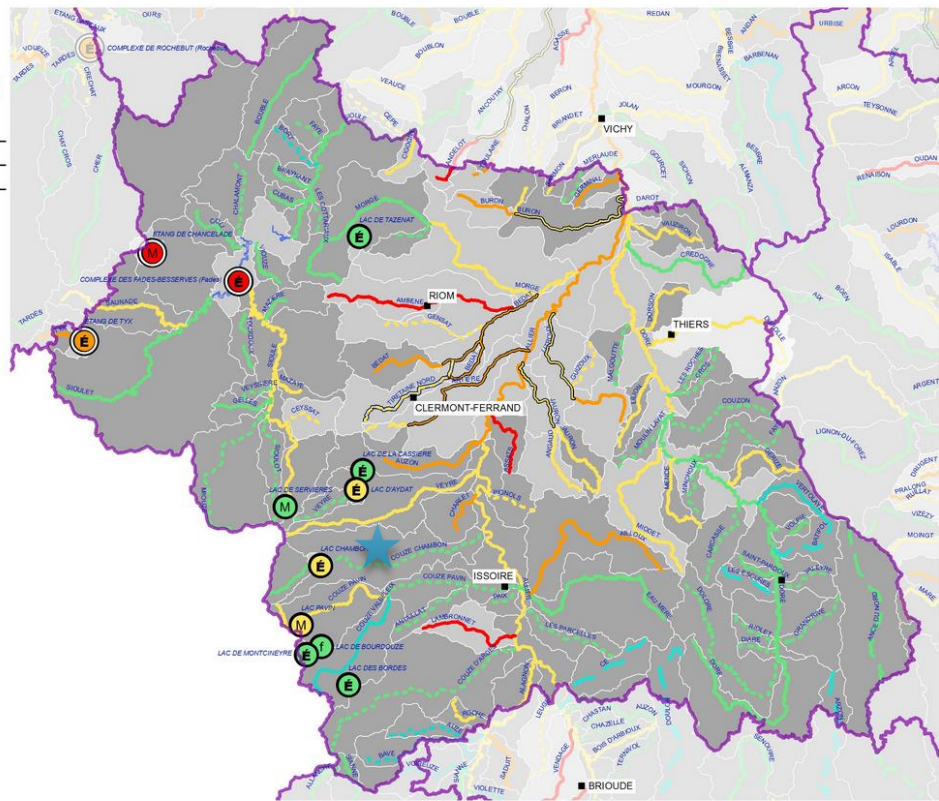
Echéances des objectifs

| |
|-----------------------|
| 2015 |
| 2021 |
| 2027 |
| objectif moins strict |
| villes principales |
| limite départementale |

©BD CarThAge Loire-Bretagne 2010 - DEP - 29/05/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne

Etat écologique 2011 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2010-2011)
Plans d'eau (données 2007 à 2011)
Eaux littorales (données 2007 à 2011)



ENVIRONNEMENT

Bassin Loire-Bretagne

Département : PUY-DE-DOME

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

| Cours d'eau | | | | | Niveau de confiance de l'état |
|-------------|-----|-------|----------|---------|-------------------------------|
| Etat | | | | | |
| Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Élevé |
| Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | |
| Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Faible |

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

| Niveau de confiance de l'état | Etat ou potentiel écologique |
|-------------------------------|------------------------------|
| Élevé (E) | Très bon |
| Moyen (M) | Bon |
| Faible (f) | Moyen |
| | Médiocre |
| | Mauvais |
| | Information non disponible |

| | |
|----------|------------------------|
| MEFM MEA | MEFM MEA |
| MEN | Masse d'eau surfacique |

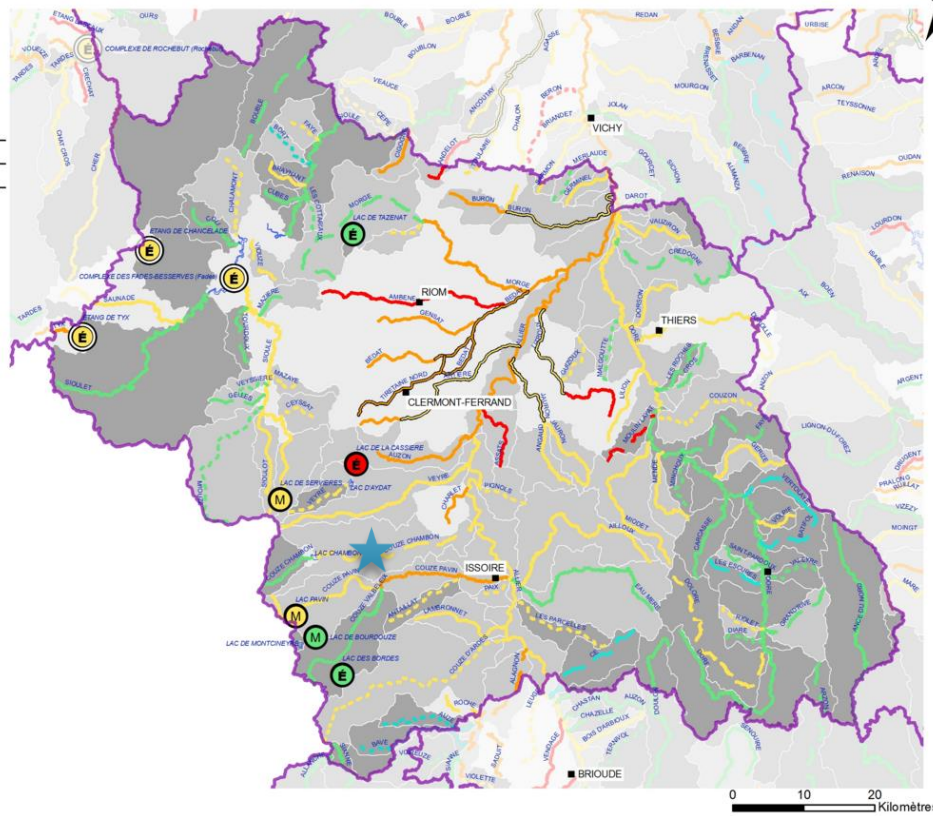
Echéances des objectifs

| |
|-----------------------|
| 2015 |
| 2021 |
| 2027 |
| objectif moins strict |
| villes principales |
| limite départementale |

©BD CarThAge Loire-Bretagne 2010 - DEP - 06/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne

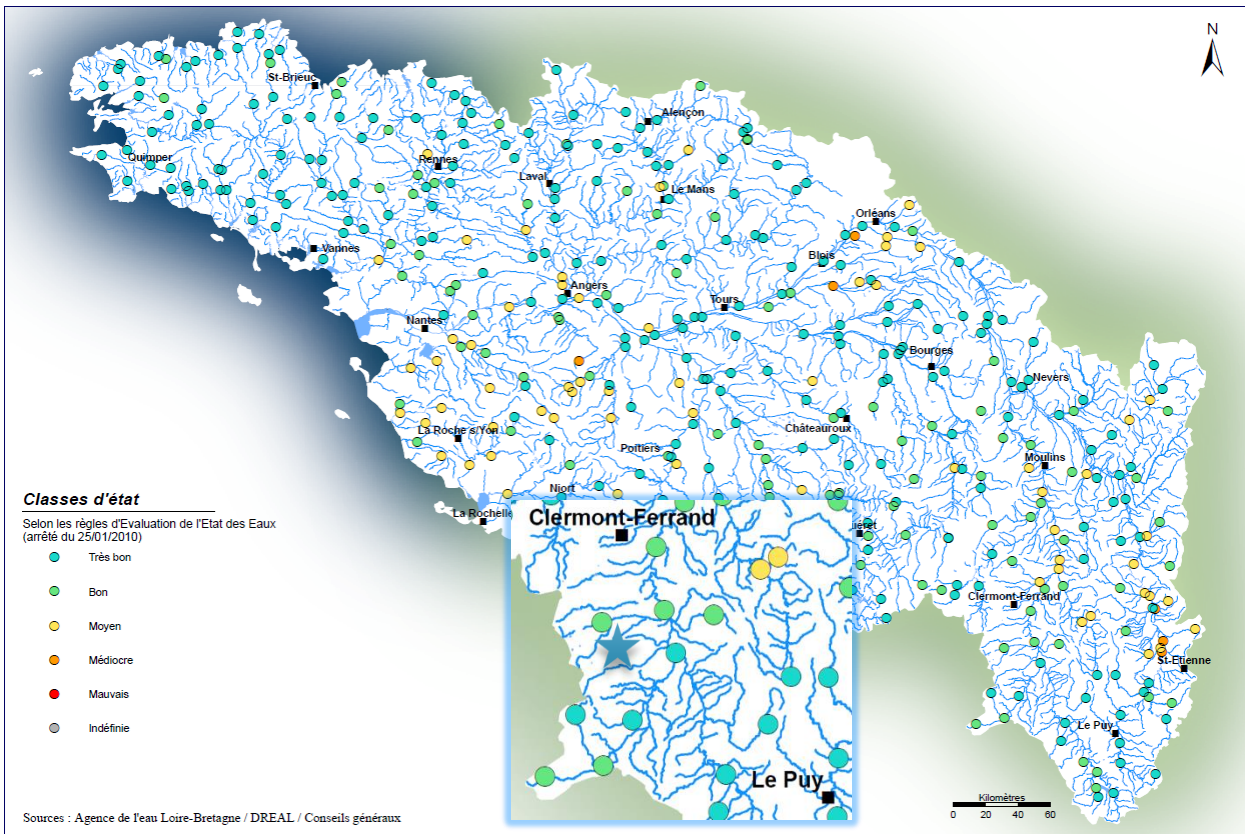
Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



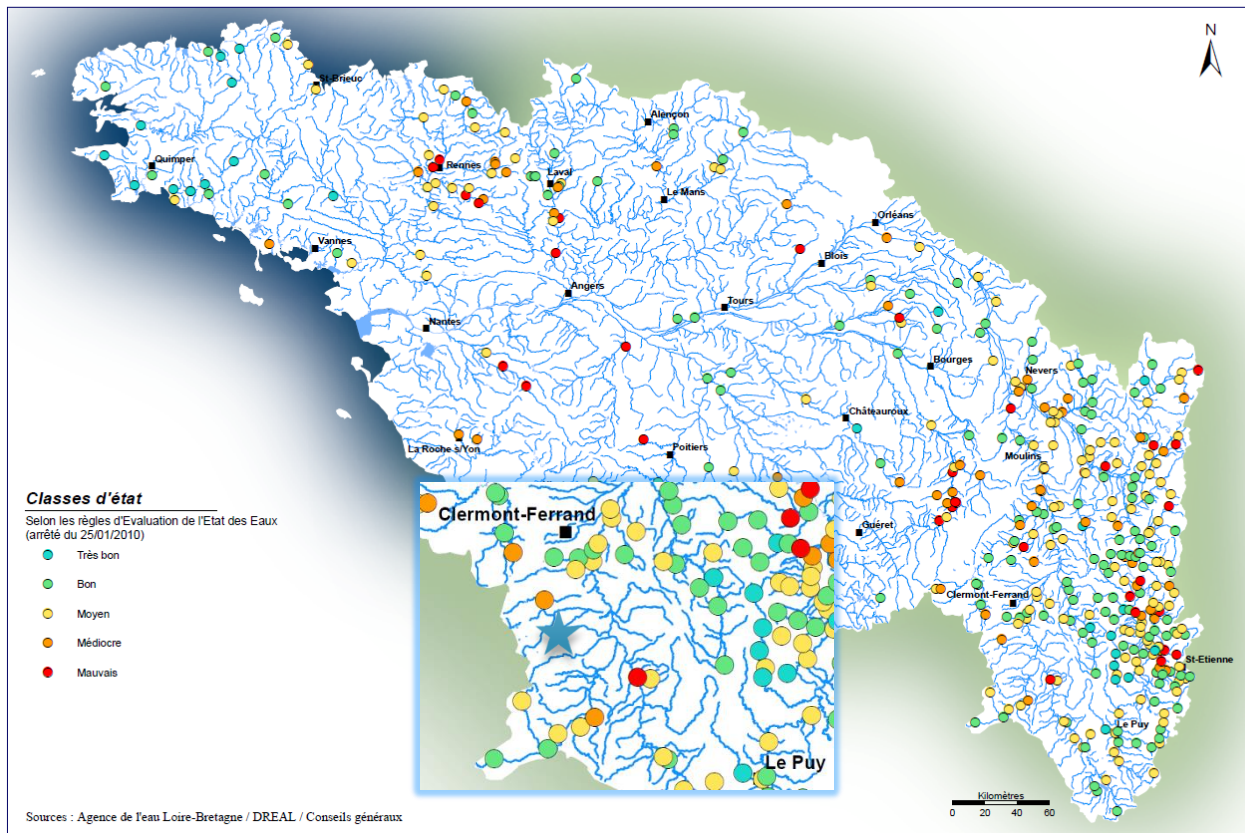
Élément de qualité biologique des cours d'eau : Macro invertébrés (IBGN-DCE) - Réseau RCS

Année 2013



Élément de qualité biologique des cours d'eau - Poissons (IPR) - Tous réseaux

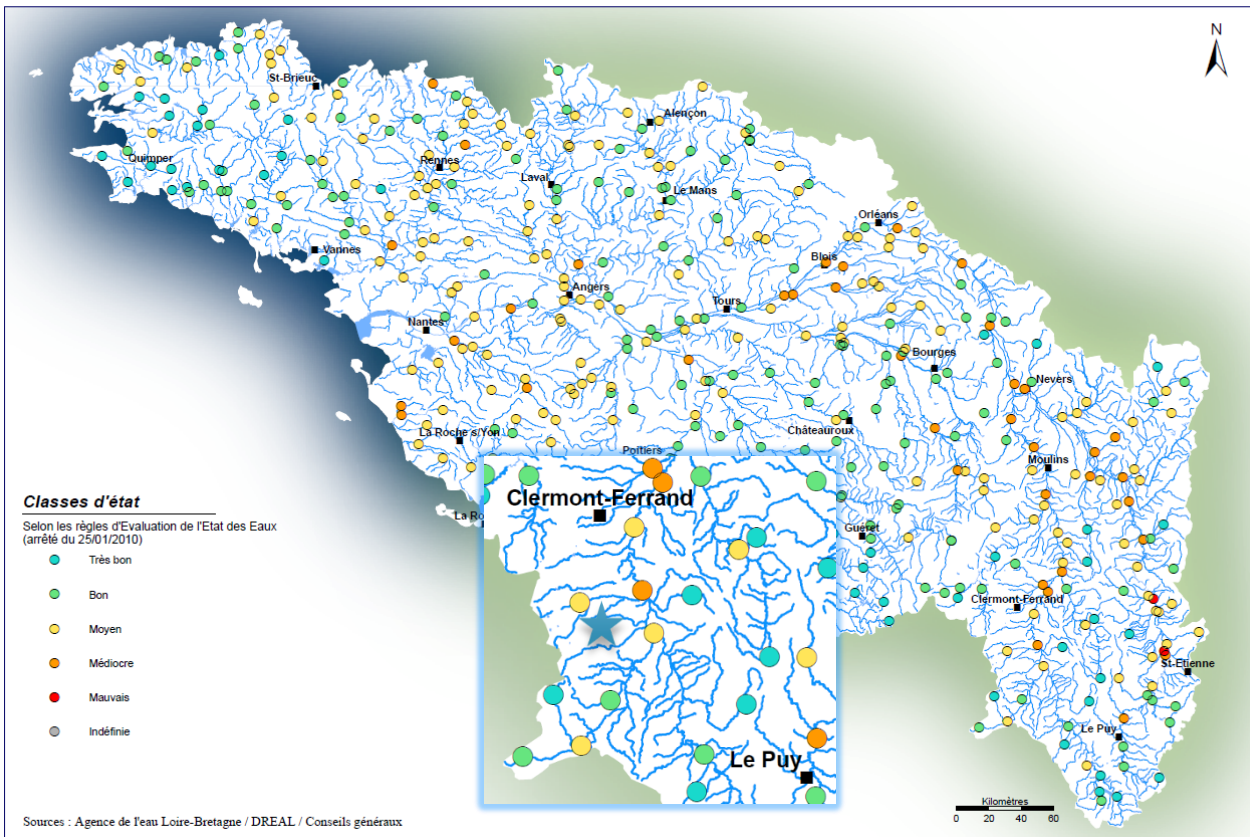
Année 2013





Élément de qualité biologique des cours d'eau : Diatomées (IBD norme 2007) - Réseau RCS

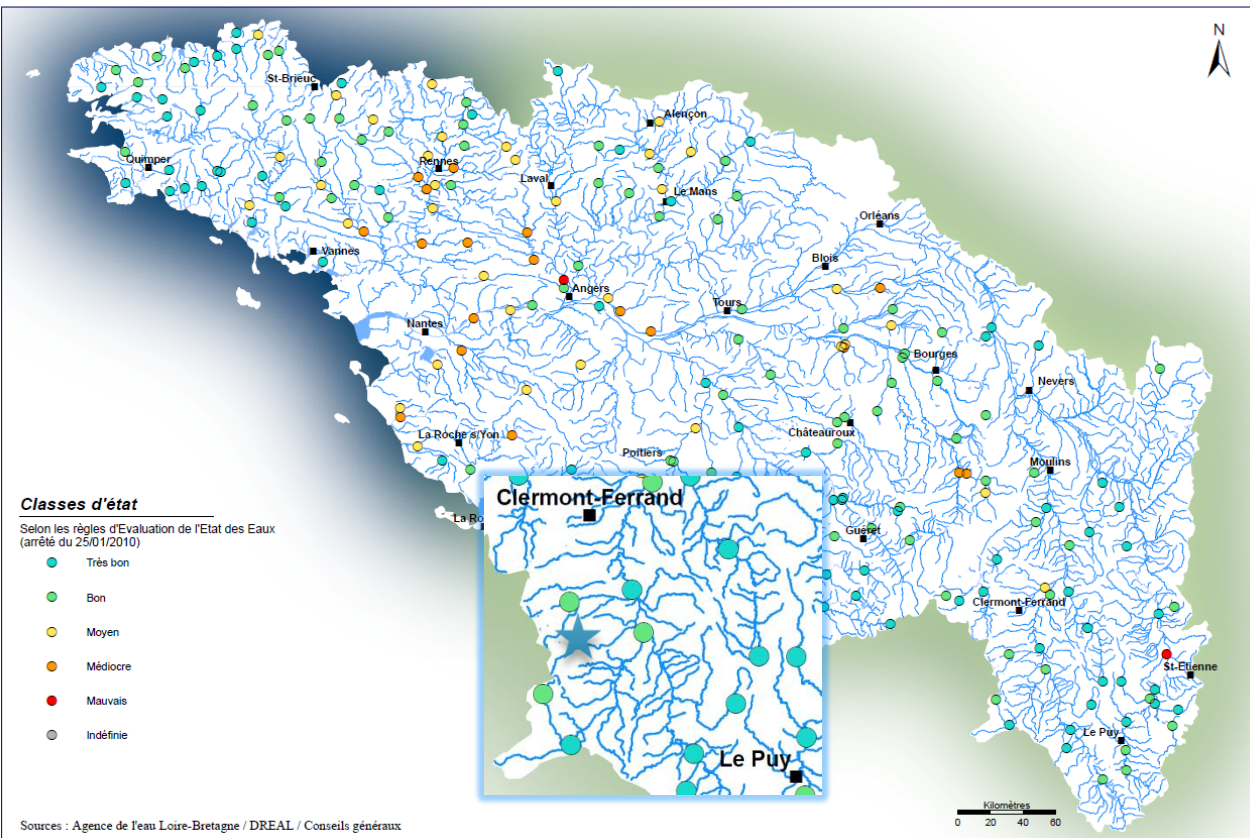
Année 2013



Réalisation ASCOMIT CONSULTANTS © - E3789 - OPE - 07/11/2014 - IGN - BD CARTEO - © BD Carthage L'eau-Bretagne 2013 - Reproduction et diffusion interdites

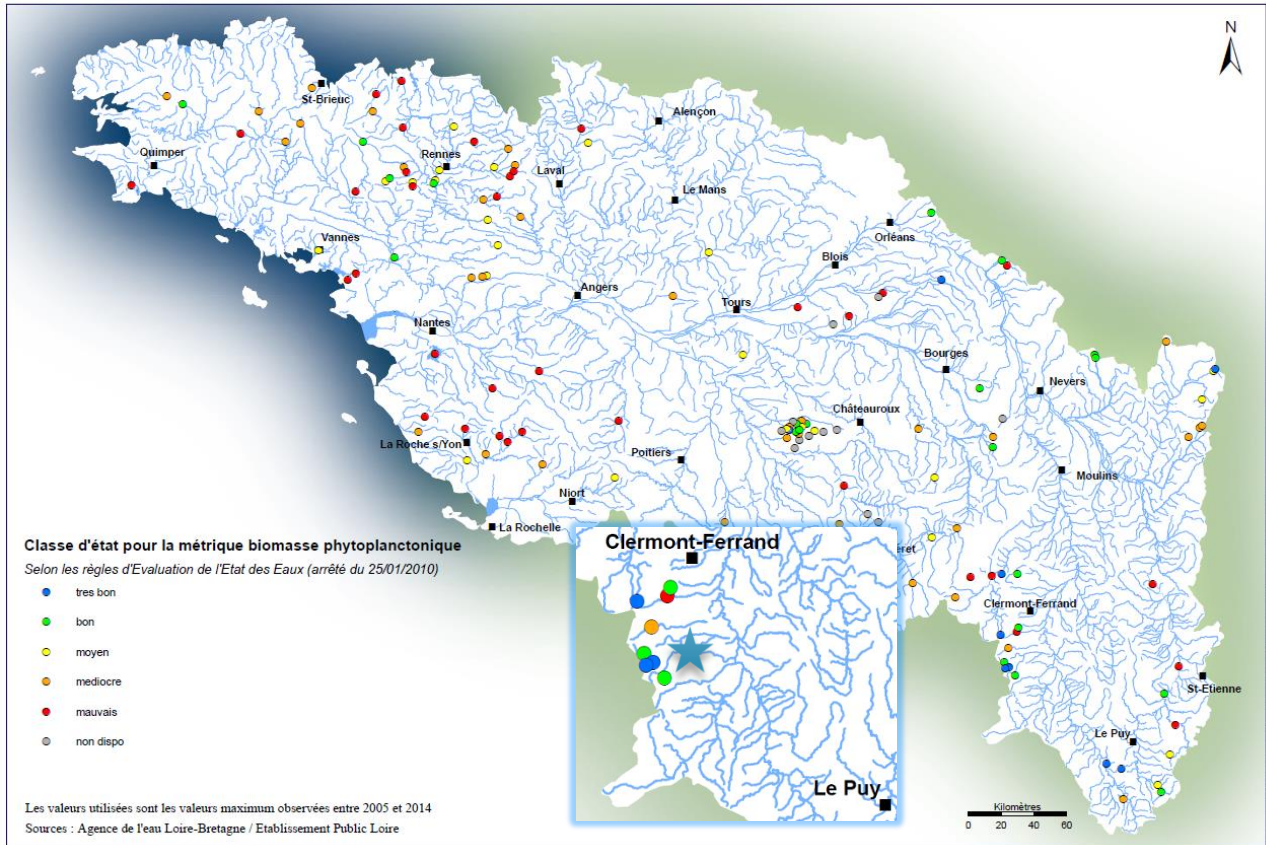
Élément de qualité biologique des cours d'eau : Macrophytes (IBMR) - Réseau RCS

Année 2013

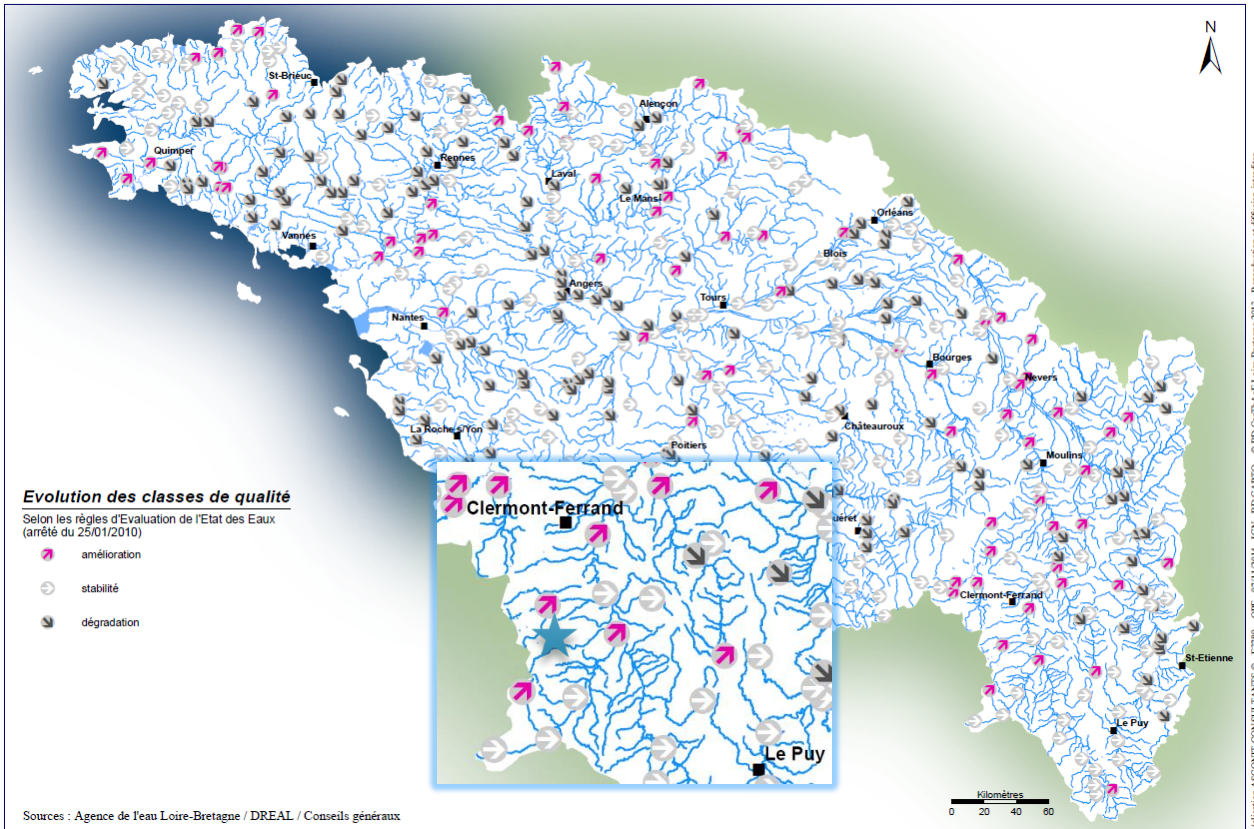


Réalisation ASCOMIT CONSULTANTS © - E3789 - OPE - 07/11/2014 - IGN - BD CARTEO - © BD Carthage L'eau-Bretagne 2013 - Reproduction et diffusion interdites

Elément de qualité biologique des plans d'eau : Phytoplancton (Chlorophylle a) - Réseaux RCO RCS 2005-2014



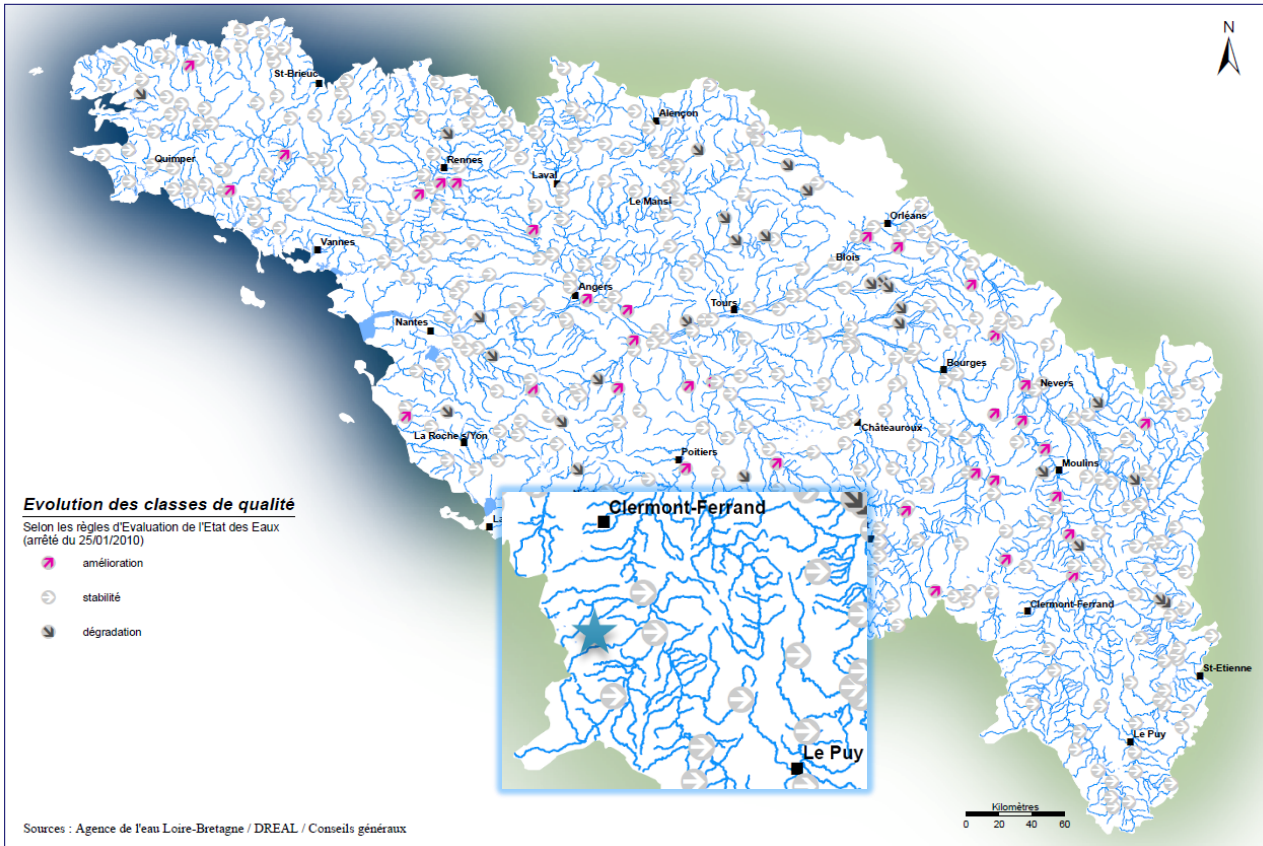
Evolution de la qualité physico-chimique des cours d'eau - Bilan de l'oxygène - Réseau RCS Années 2012-2013



Réalisation A.L.B.I.D.E.P. - GDO - 03/02/2015 - IGN - BD-CARTO - © BD-CARTO - © BD-CARTO/AgE Loire-Bretagne 2013 - Reproduction et diffusion interdites

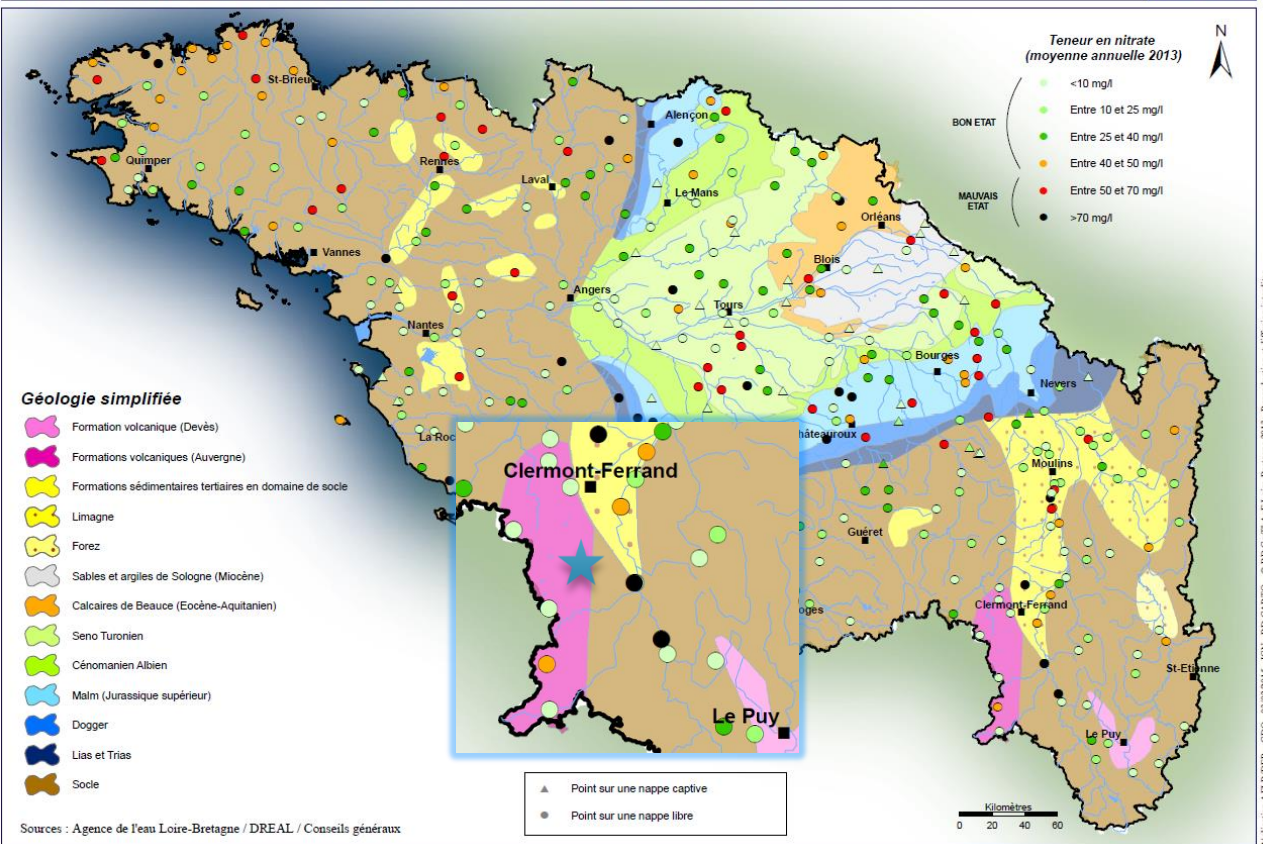
Evolution de la qualité physico-chimique des cours d'eau - Nitrates - Réseau RCS

Années 2012-2013



Eaux souterraines - teneurs moyennes en nitrates (stations RCS-RCO)

Année 2013





Les Pesticides

Le réseau de surveillance du Groupe PHYT'EAUVERGNE a pour objectif de servir d'indicateur de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides en Auvergne. Créé en 1997, ce réseau comporte des points de prélèvements en eaux superficielles (rivières) et en eaux souterraines (captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable - A.E.P.).

Parmi les 12 bassins versants du Puy-de-Dôme ayant fait l'objet d'au moins une année de suivi sur la période 2004 - 2009, aucun n'est exempt de pollution par les pesticides.

La commune de Saint NECTAIRE se situe dans le bassin versant du Chambon. Ce bassin versant est suivi par Phyteauvergne au niveau de Coudes (à l'aval du BV). Les cartes suivantes montrent qu'un point de mesure existe en aval.

Le bassin versant du Chambon à Coudes (63)

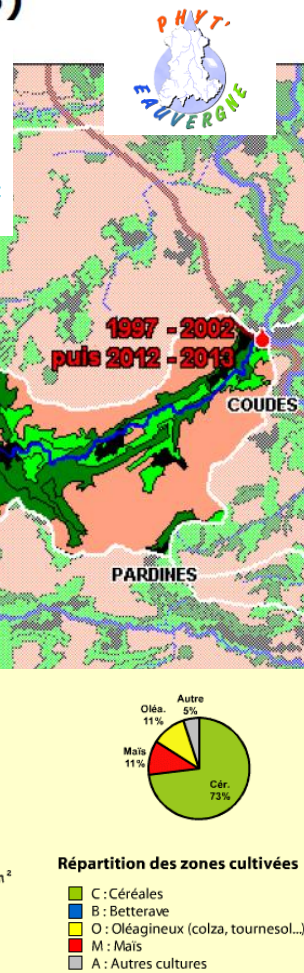
Classement de la masse d'eau et démarche

Classement DCE* 2013 de la masse d'eau pour le paramètre "Pesticide" :

Respect des objectifs environnementaux
Mise à jour : novembre 2014

Démarche territoriale intégrant le volet "pesticides" :

Aucune démarche territoriale actuellement
Mise à jour : novembre 2014



Source : IFEN (Corine Land Cover), IGN (BDCarthage©), FREDON Auvergne

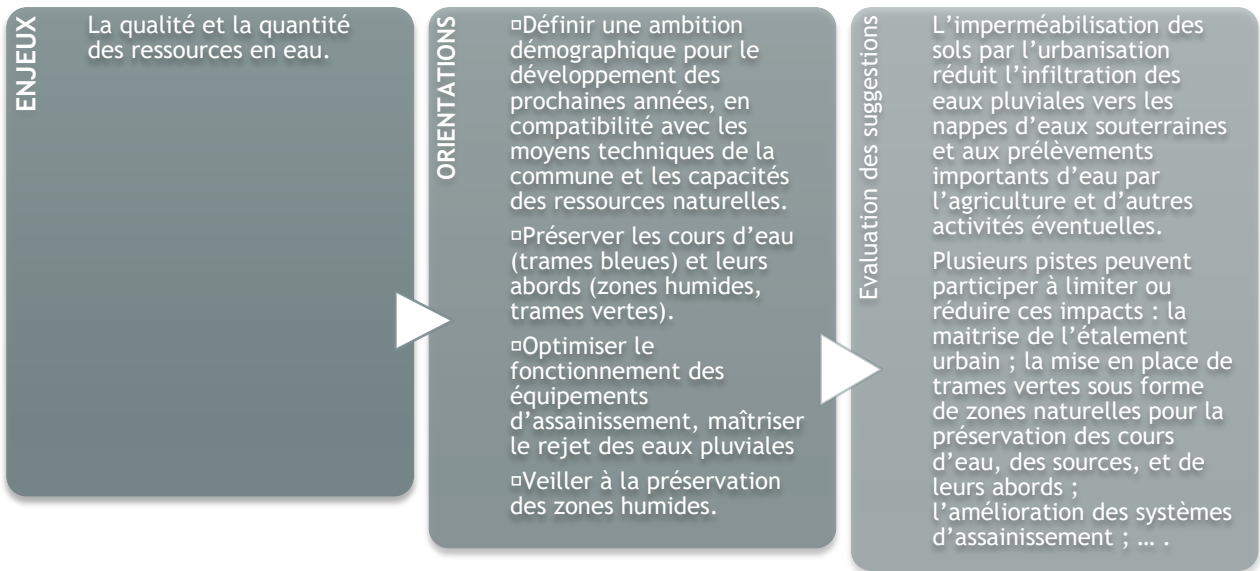
Localisation du bassin versant - source : http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr/IMG/swf/Carre_web/Reseau_esu.htm

Perspectives de développement

Ce que dit le PNRVA concernant les ressources en eau

Disposition 2.3.2.1. : « Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme » [cf. Charte p. 109]. S'agissant des milieux naturels et de la ressource en eau [cf. Charte p. 109], il convient de :

- Assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue en maintenant ou restaurant les continuités écologiques [cf. Charte p. 110], des milieux ouverts principalement agricoles, boisés, aquatiques comme les lacs et les zones humides (ainsi que leurs bassins versants) ;
- Des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (ne pas mettre en péril la Trame Bleue ni l'atteinte du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau) ;
- Ne pas porter atteinte à la qualité des ressources en eaux souterraines [cf. Charte p. 89] ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité au sein des documents d'urbanisme (Zonage et Règlement garantissant la pérennité et/ou la restauration de leurs fonctionnalités).



LES DONNEES SUR L'EAU POTABLE



État des Lieux

Introduction : L'eau, ressource indispensable à l'homme et la vie en général a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable, pure et gratuite. Nécessaire aux activités humaines, (usages domestiques, agriculture, industrie, loisirs...), les volumes d'eau utilisés par l'homme ont décuplé depuis le début du 20e siècle. Aujourd'hui, la ressource en eau est soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi massif de produits chimiques (pesticides, engrais, détergents). A travers ses utilisations, et avec l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse, l'eau est aujourd'hui de plus en plus rare, chère et très souvent polluée.

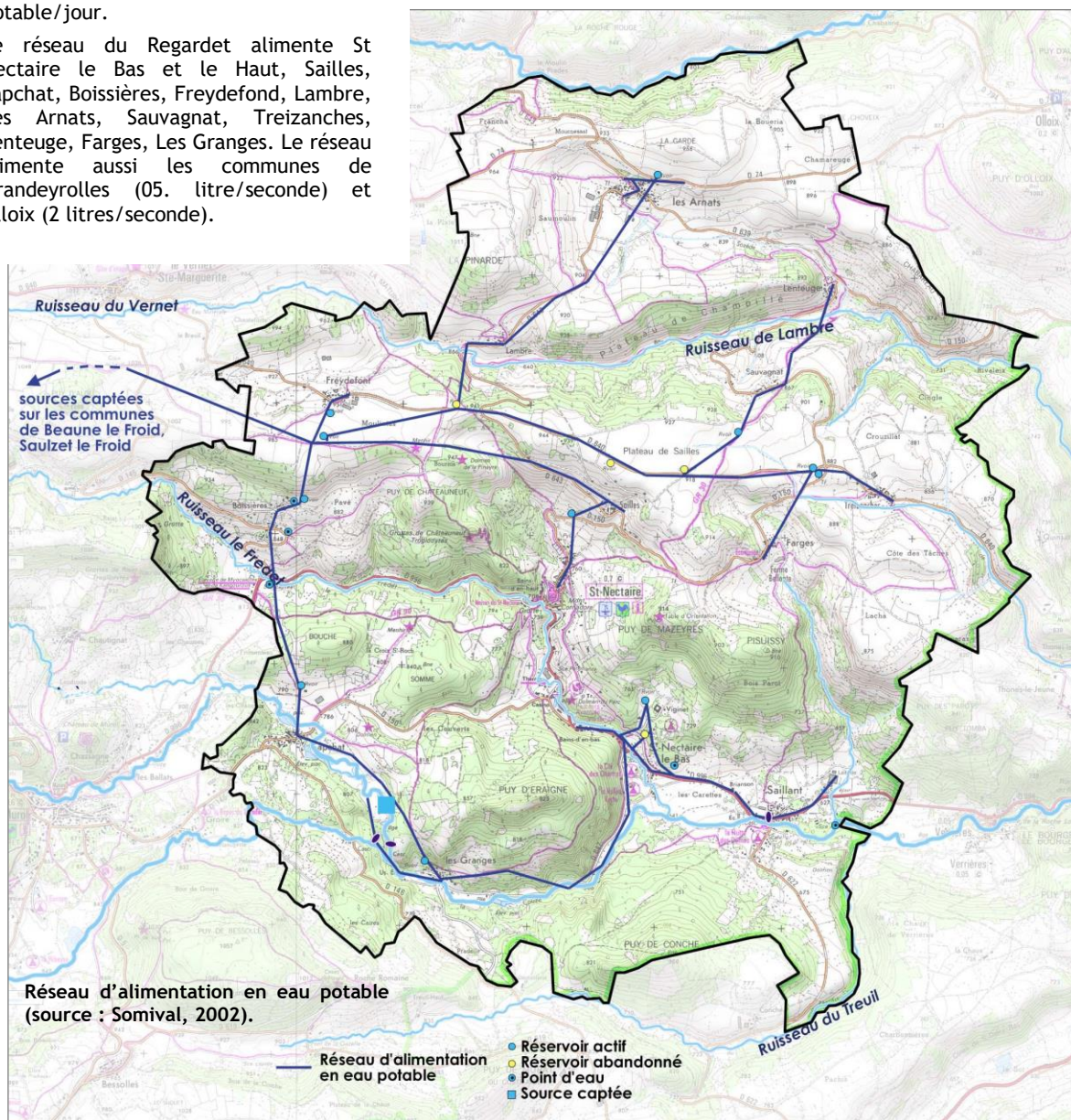
Le développement de la commune de Saint NECTAIRE doit tenir compte de la vulnérabilité de la ressource en eau.

Les orientations du PADD et du PLU doivent être compatibles avec celles du SAGE Allier Aval.

Le Réseau existant

La population communale est alimentée en eau potable par 2 réseaux gérés par la mairie.

- le réseau des Granges qui distribue St Nectaire le Bas, Saillant, la laiterie de Saillant et les Granges. La commune fournit environ 250m3 d'eau potable/jour.
- Le réseau du Regardet alimente St Nectaire le Bas et le Haut, Saillies, Sapchat, Boissières, Freydefond, Lambre, Les Arnats, Sauvagnat, Treizanches, Lenteuge, Farges, Les Granges. Le réseau alimente aussi les communes de Grandeyrolles (05. litre/seconde) et Olloix (2 litres/seconde).



Réseau d'alimentation en eau potable (source : Somival, 2002).

Les captages

- L'eau provient de plusieurs sources captées sur les communes de Beaune le Froid et Saulzet le Froid. Il est à noter que ces captages sont situés à la base de coulées volcaniques très peu filtrantes, constituant un aquifère très vulnérables aux contaminations superficielles.
- Il existe un captage d'eau potable sur la commune : le captage des Granges a été déclaré d'utilité publique le 9 février 2005. Les débits captés permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. Une baisse des débits est néanmoins constatée. (source : étude BRGM, 2003).
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

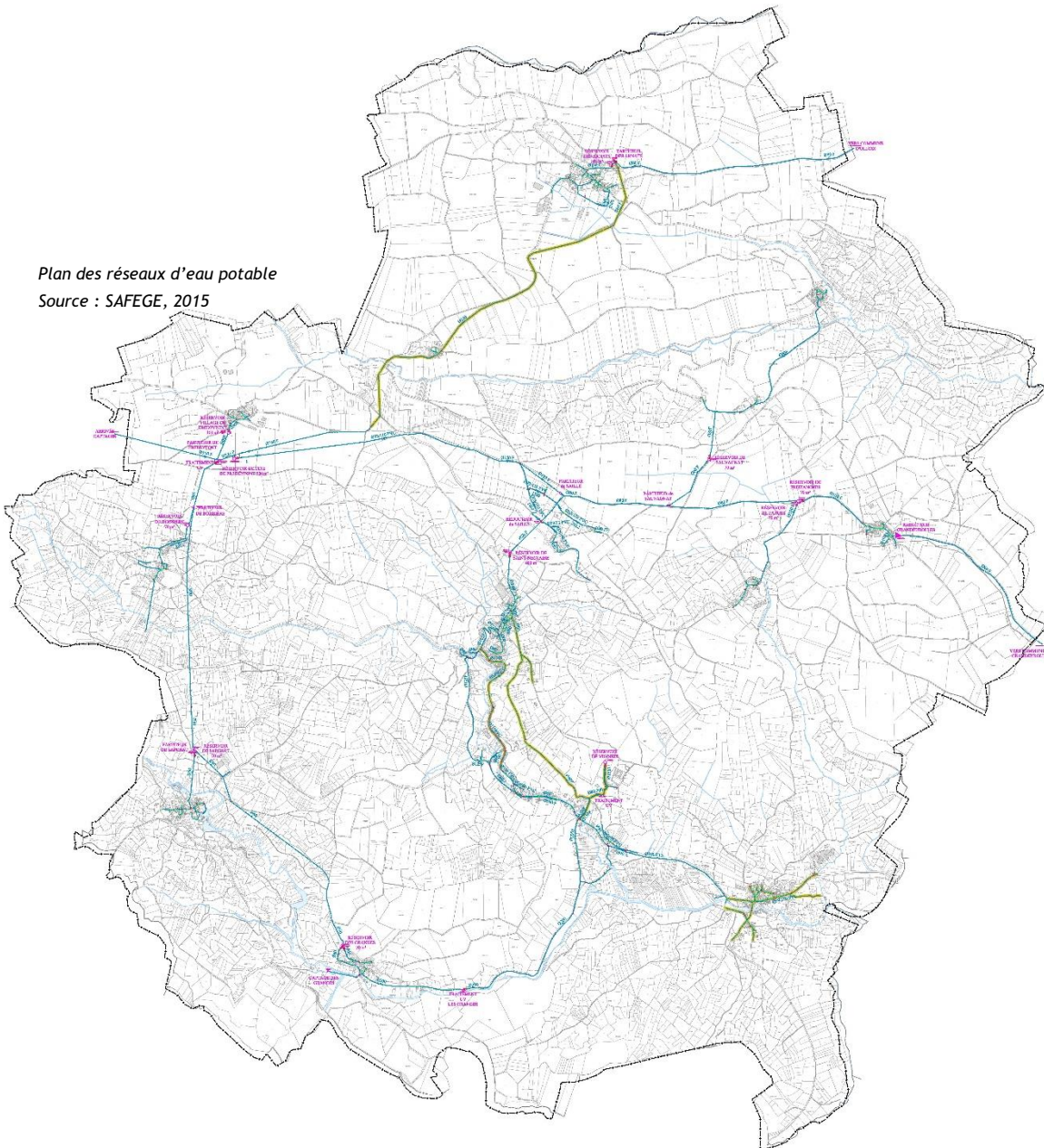
Les réservoirs

- La commune comptabilise plusieurs réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire. 11 réservoirs réalisés entre 1952 et 1954 sont en service. Leur capacité va de 50 à 500m3.
- Le traitement de l'eau est de type UV. Il est pratiqué sur les réservoirs des Granges, du Vignet et de Freydefont. Les analyses réalisées régulièrement par la DDASS sont bonnes et aucune observation particulière n'est émise. On ne constate pas de fuites d'eau, que ce soit à l'entrée ou la sortie du l'unité de traitement.



Le réseau

Plan des réseaux d'eau potable
Source : SAFEGE, 2015





La mairie en charge du réseau d'eau potable n'émet aucune observation particulière. L'état actuel est jugé correct. En 2015, la commune a souhaité faire le point sur le fonctionnement du réseau et a chargé le bureau d'études SAFEGE de cette mission. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Quelques désordres sont mis en évidence. Des réparations de fuites ont été effectuées.
- Le plan des réseaux est mis à jour.
- Le besoin moyen journalier de la commune est de 965 m3/j. Le coefficient de pointe journalier global retenu est de 4 (variation importante de la population en périodes touristiques).

La qualité

Selon la commune, la qualité de l'eau est excellente. On ne note pas de différence de qualité entre la source et l'eau distribuée. Selon la DASS, la fiabilité du réseau du Bourg Bas est satisfaisante ; alors que celle du réseau Haut reste insuffisante (72% de mauvais résultats sur 18 valeurs mesurées en 5 ans). Des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sont régulièrement réalisées par le Ministère chargé de la santé (ARS Auvergne). L'eau distribuée est de qualité satisfaisante. *Source : ARS* ⇒ La Fiche Qualité sur l'Eau Potable de 2013 rappelle que l'eau distribuée est de qualité satisfaisante sur Saint Nectaire Bas, et peut encore être améliorée sur St Nectaire Haut.

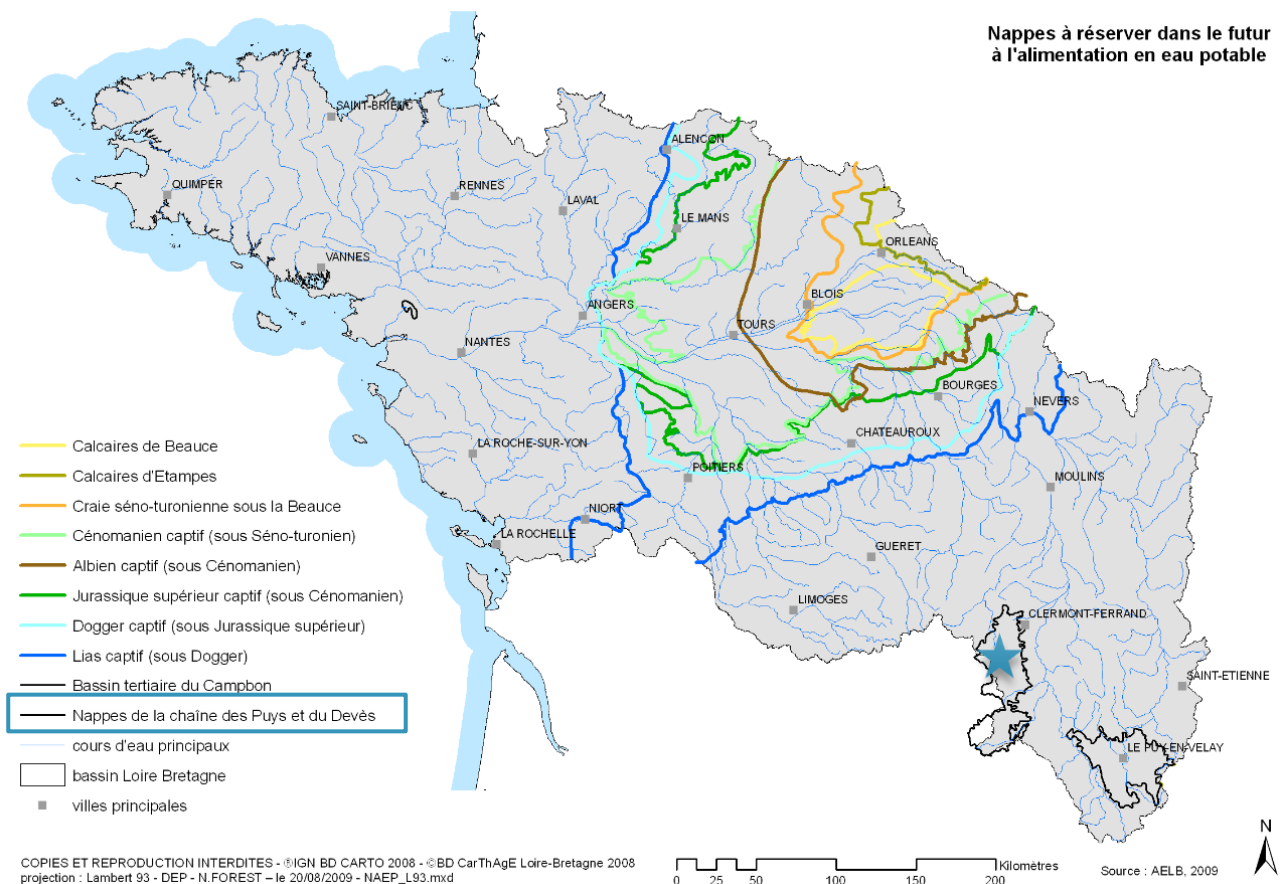
Selon l'étude diagnostique de la SAFEGE en 2015 : la qualité de l'eau est de bonne qualité. Le principal problème vient de l'agressivité de l'eau des captages de la Montagne qui peut attaquer les éléments contenus dans les matériaux des canalisations.

Perspectives

Les besoins en eau potable vont forcément croître.

Selon l'étude BRGM, 2003 :

- Les débits captés permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. Une baisse des débits est néanmoins constatée.
- Les captages sont situés sur une aquifère très vulnérable aux contaminations superficielles. Des traitements UV ont été mis en place pour pallier aux contaminations bactériologiques.



ENJEUX

L'alimentation en eau potable, en termes de quantité et qualité. Une utilisation économe des ressources naturelles.

La commune est sensible aux variations de population. Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.

ORIENTATIONS

▫ Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les ressources naturelles.

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.

OBJECTIF SANTE : préserver la qualité de l'eau et des équipements sanitaires

Bénéfices pour la santé

Une bonne qualité de l'eau et de la salubrité s'avèrent essentiels à la santé et à la prévention des maladies.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

L'urbanisme ne peut affecter que de manière indirecte l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées mais la santé peut être défavorablement affectée si l'utilisation des ressources locales et le traitement local ne sont pas encouragés.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

LES DONNEES SUR L'ASSAINISSEMENT

État des lieux

Rappel des textes réglementaires :

Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire relevant d'un assainissement collectif et celles relevant d'un assainissement individuel.

Le Code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un schéma d'assainissement collectif et d'un zonage d'assainissement.

Définition

« eaux usées » : Selon l'article R.213-48-1 du Code de l'environnement, « les activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins en alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène des personnes physiques utilisant les locaux desservis, ainsi que du nettoyage et de confort de ces locaux ».

« eaux pluviales » : L'eau pluviale désigne l'eau résultant des précipitations naturelles. Elle prend le nom d'eau pluviale lorsqu'elle atteint le sol ou toute autre surface anthropisée ou naturelle. Selon la jurisprudence de la Cour de cassation, « les eaux pluviales sont les eaux de pluie, mais aussi les eaux provenant de la fonte des neiges, de la grêle ou de la glace tombant ou se formant naturellement sur une propriété, ainsi que les eaux d'infiltration ».

« assainissement » : L'objectif de l'assainissement est de préserver la santé des populations et l'état des milieux naturels par le biais du traitement des eaux usées. Selon la densité de population et d'habitations, l'assainissement peut être effectué sous deux formes :

- l'assainissement non collectif : le traitement des eaux usées s'effectue à l'échelle de la parcelle, chaque usager assure le traitement de ses eaux usées sur l'unité foncière du projet ou éventuellement par convention sur un terrain voisin ;

- l'assainissement collectif : la collecte des eaux usées s'impose, afin d'évacuer les eaux usées le plus vite et le plus loin possible des habitations, dans un objectif de salubrité publique et de protection des personnes et des biens des risques d'inondation. En cas de réseau unitaire, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et traitées conjointement.

La collectivité n'a pas obligation de collecte des eaux pluviales issues des propriétés privées. Seul le propriétaire doit le faire.

Toutefois, la collectivité a des devoirs en matière de sécurité publique, de salubrité et de préservation de l'environnement. C'est à ce titre qu'elle agit.

Les communes ont la responsabilité sur leur territoire de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif.

L'assainissement collectif

Le réseau existant

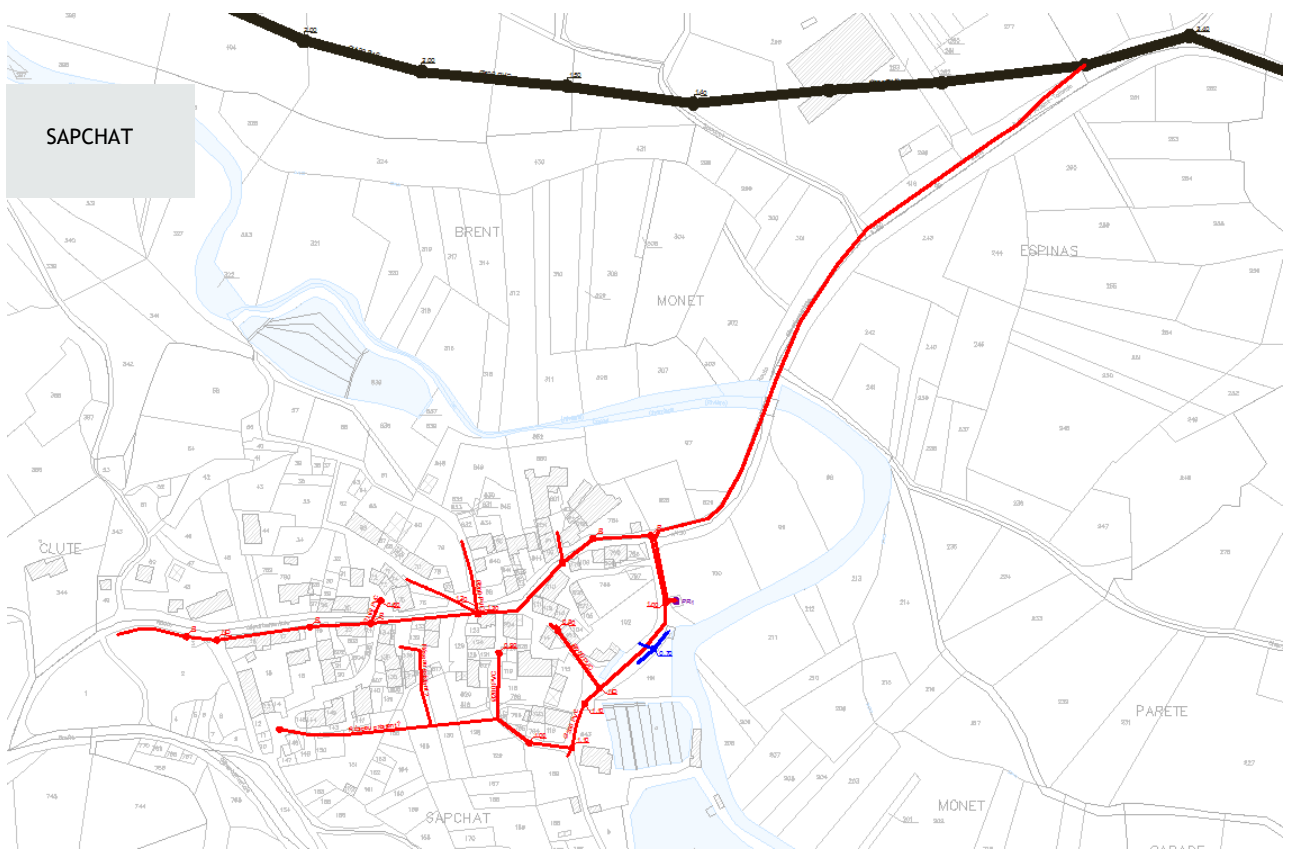
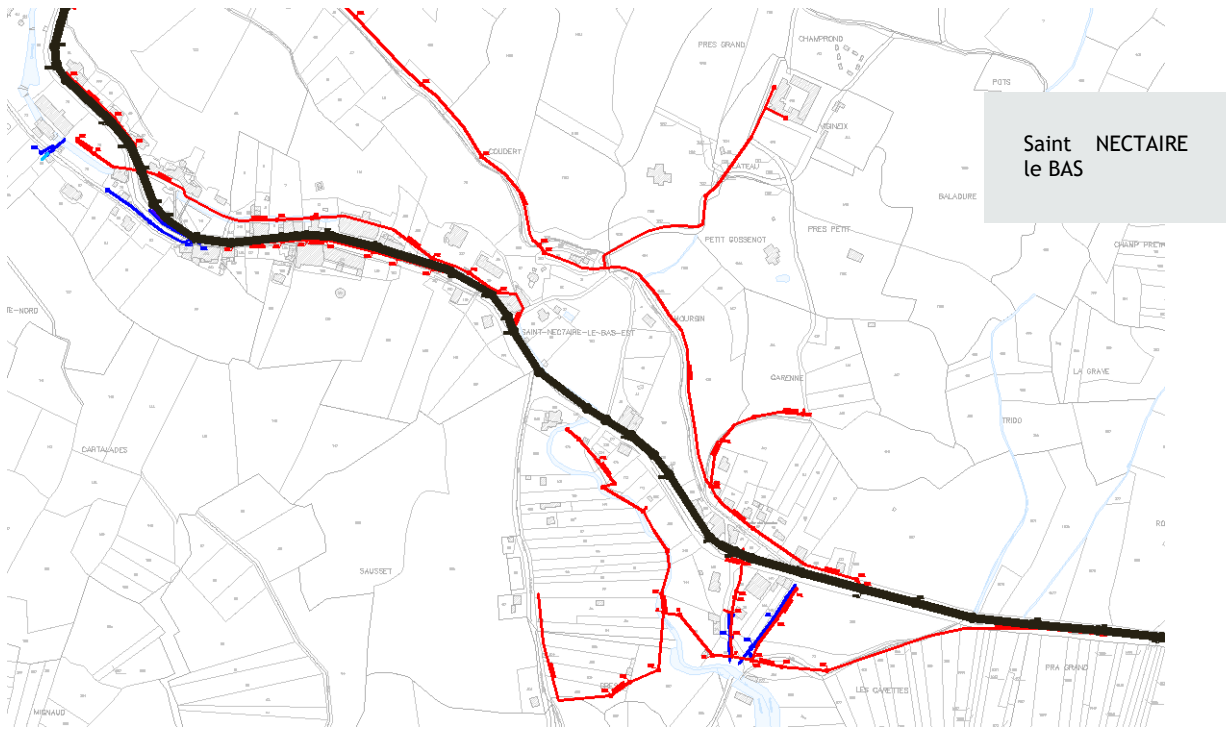
- St Nectaire Haut et Bas : réseau en grande partie unitaire, connecté au réseau intercommunal. Une partie du réseau du bourg Haut a été remplacé par un réseau séparatif.
- Les Arnats : 39 habitations branchées sur un réseau en partie séparatif, relié à une station d'épuration, en bordure du ruisseau de Sozède
- Boissières : réseau en grande partie unitaire, relié à une station d'épuration, située en bordure du ruisseau le Fredet
- Sapchat : réseau unitaire connecté au réseau intercommunal
- Saillant : réseau en partie séparatif, relié au réseau intercommunal
- Les Granges : réseau unitaire relié à une station d'épuration, située en bordure de la Couze Chambon

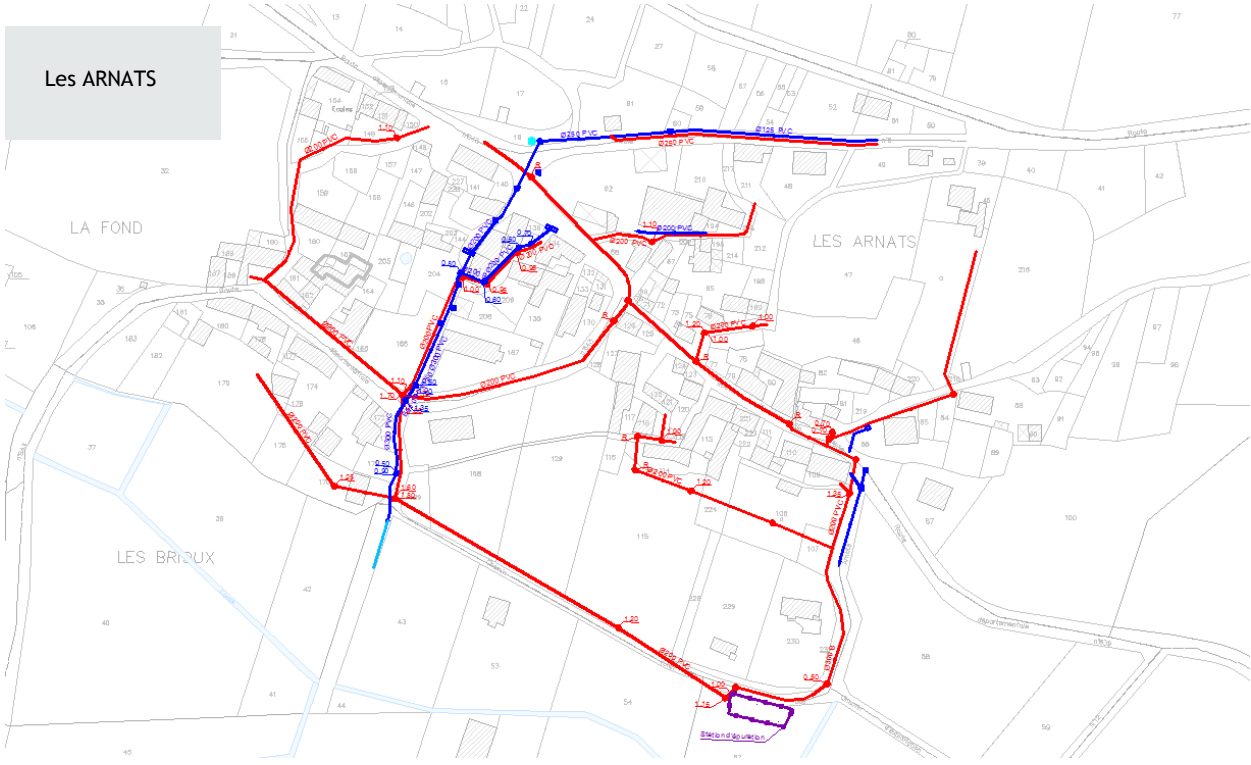
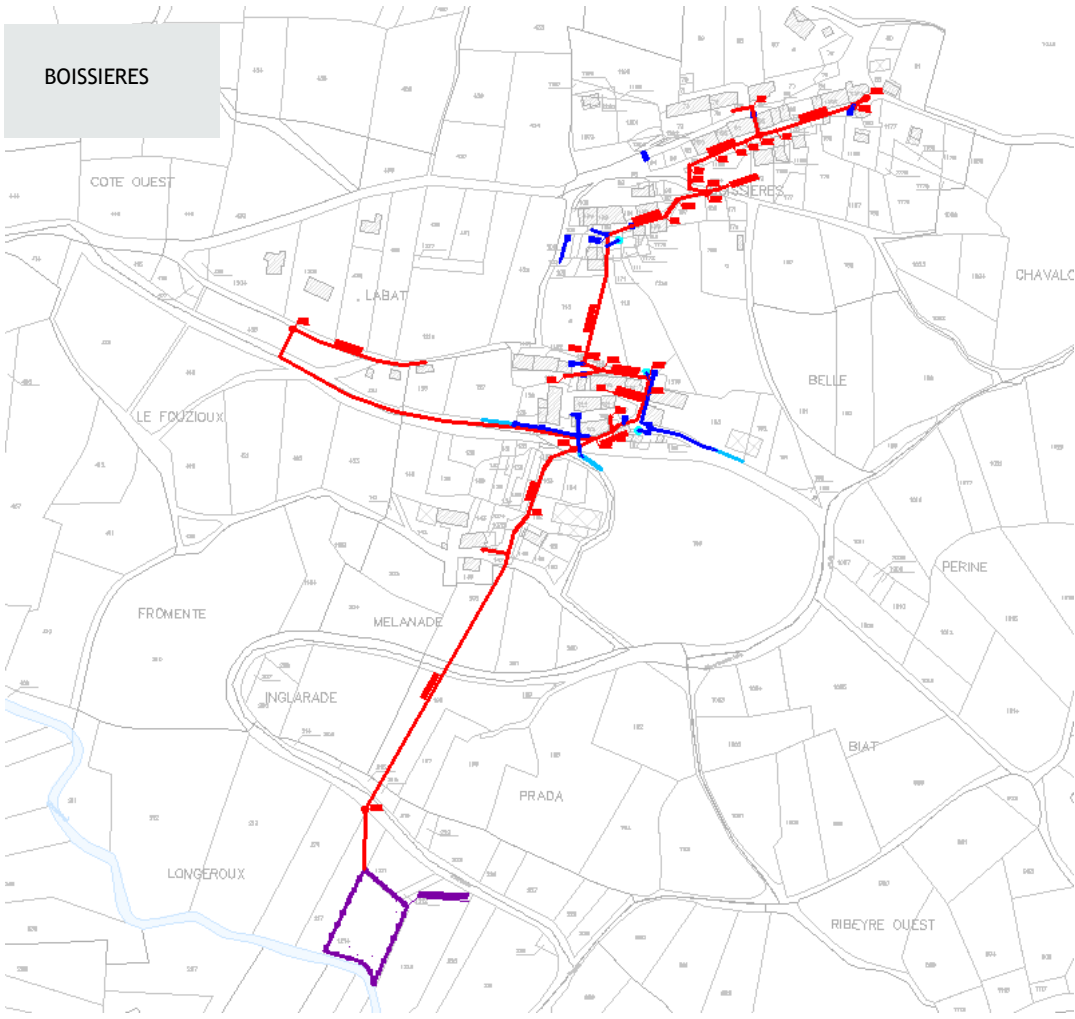
Un diagnostic des réseaux a été réalisé par la SAFEGE, en 2007.

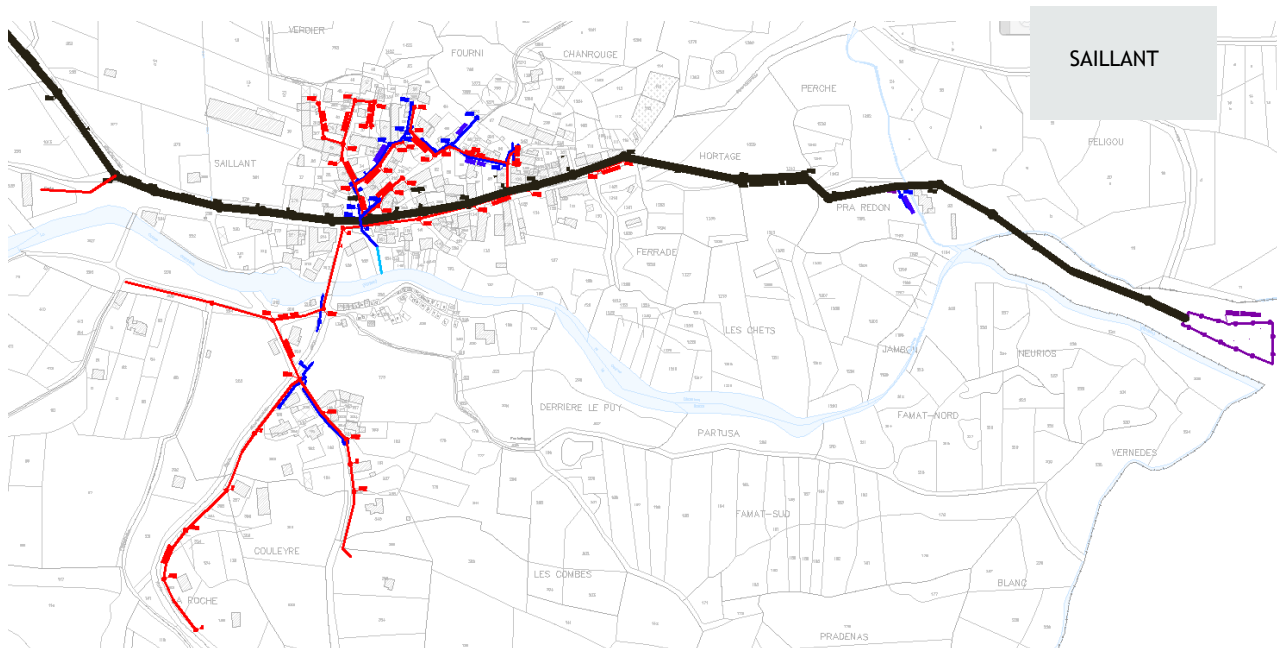
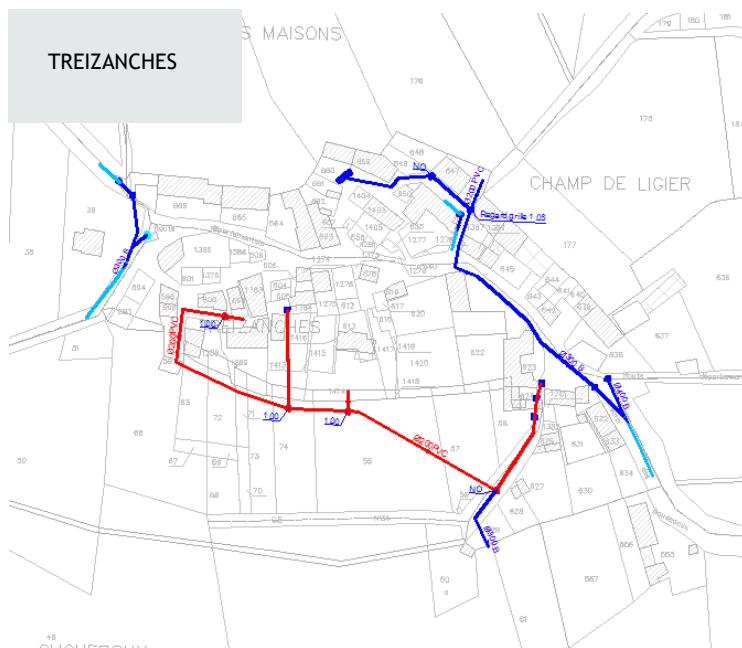
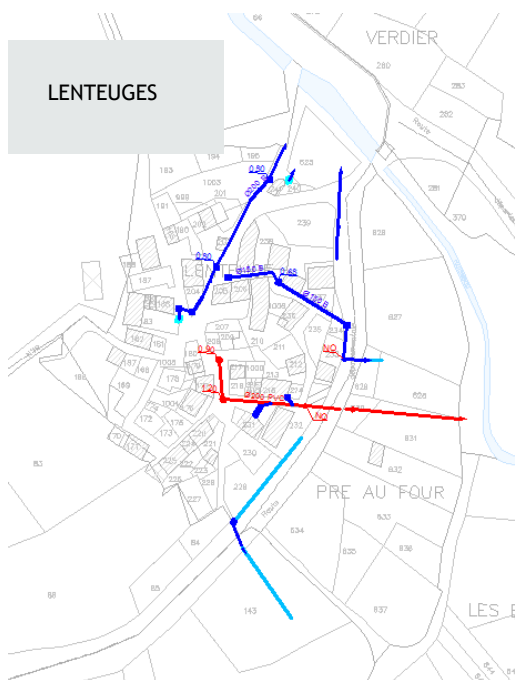
Un certain nombre de dysfonctionnements sont soulignés sur l'ensemble des réseaux :

- portion de réseaux à remplacer pour cause d'intrusions d'eaux parasites
- des branchements à vérifier ou à reprendre, pour cause d'écoulement permanent ou d'eaux parasites









Le Schéma d'assainissement

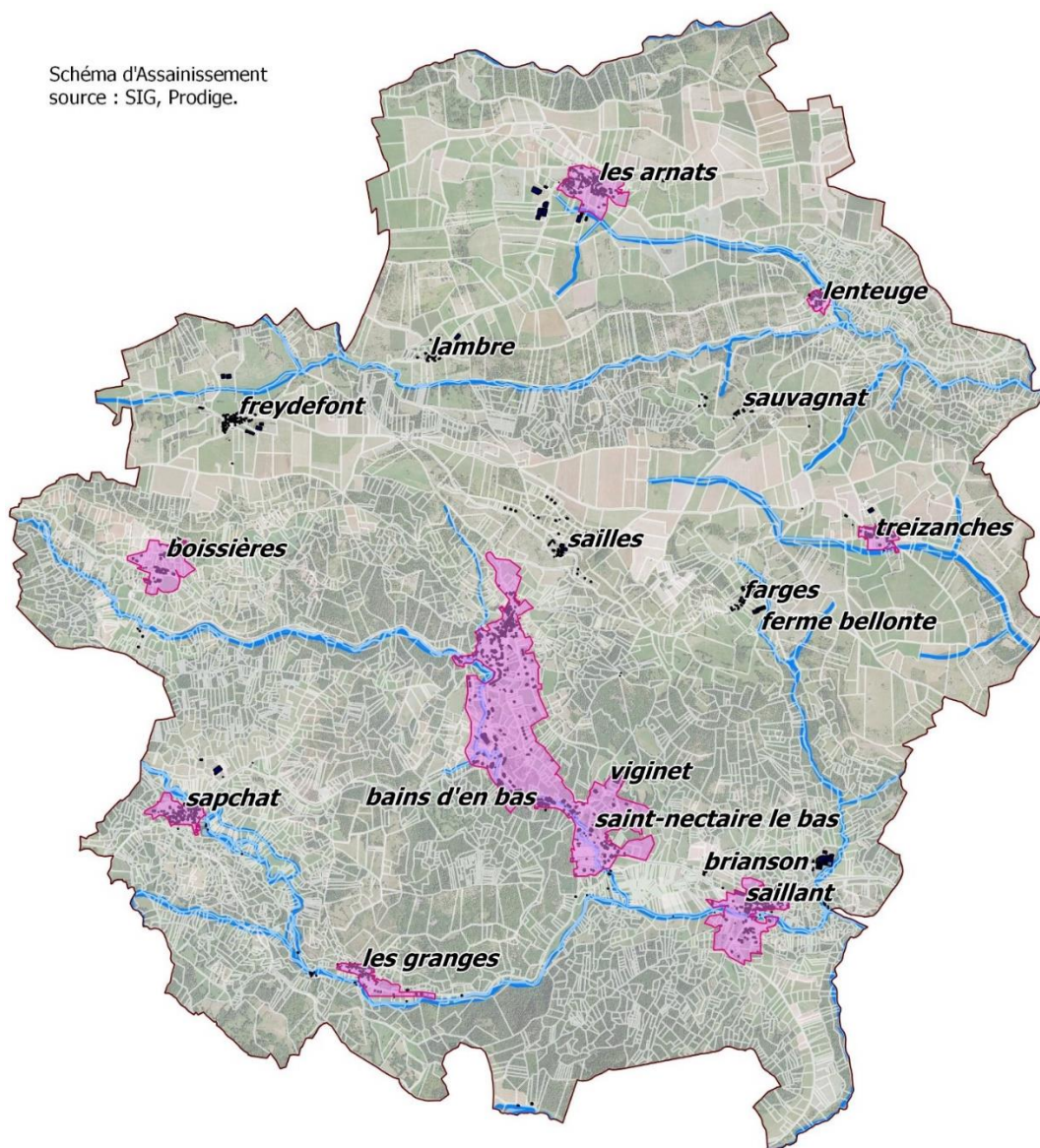
Le schéma d'assainissement précise que les extensions de réseaux seront réalisées lors de l'urbanisation des nouvelles parcelles. De plus, les habitations situées en contrebas des réseaux devront s'équiper de poste de relevage pour leur raccordement au réseau collectif.

- St Nectaire Haut et Bas, Saillant, Les Granges, Sapchat, Boissières : assainissement collectif géré par le SIVU Couze Amont.
- Les Arnats : Le réseau en partie séparatif se jette dans une station d'épuration hors service. La commune a réalisé une nouvelle station (2016-2017).
- Lenteuge : La municipalité souhaite inclure le village dans le futur réseau collectif. Ainsi 12 habitations seront à raccorder et une station d'épuration devra être créée.
- Treizanches : Ce secteur sera intégré au futur assainissement collectif. Pour ce, 22 habitations devront être raccordées et une station d'épuration devra être créée.

La mise en collectif des villages de Lenteuge et Treizanches est en cours de réflexion ; il est possible que ces entités passent, à terme, en assainissement individuel dans le cadre du SPANC. Ces hameaux sont de petite taille, accueille peu de constructions et il n'est pas prévu de les développer.

- Sauvagnat, Les Farges, Freydefont, Saillies, Lambre : assainissement autonome

Schéma d'Assainissement
source : SIG, Prodigé.



La station d'épuration

Les effluents sont dirigés vers 3 stations d'épuration :

- 1 station intercommunale, refaite en 2008, situées à Saillant. Elle est d'une capacité de 9 870 E/H.
- 1 station aux Granges, de type lagunage naturel, créée en 2001
- 1 station à Boissières, de type lagunage naturel, créée en 2001.
- 1 station aux Arnats nouvellement créée.

Les structures sont conformes en équipements et en performance.

Les boues rejetées en fin de cycle, sont séchées et déposées en décharge.

<http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>



Station d'épuration des Granges, le long de la Couze Chambon

La vocation touristique de la commune génère des variations importantes dans le volume des effluents.



SAINT-NECTAIRE Boissières

| | | |
|--|--|---|
| <p>Description de la station Nom de la station : SAINT-NECTAIRE Boissières (Zoom sur la station) Code de la station : 0463380S0002 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : AUVERGNE Département : 63 Date de mise en service : 01/06/2000 Service instructeur : DDT 63 Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Nectaire Exploitant : Commune de Saint-Nectaire Commune d'implantation : SAINT-NECTAIRE Capacité nominale : 45 EH Débit de référence : 7 m3/j Autosurveillance validée : non validé Traitement requis par la DERU : - Traitement approprié + Filières de traitement :</p> | <p>Chiffres clefs en 2013 Charge maximale en entrée : 9 EH Débit entrant moyen : 47 m3/j Production de boues : 0 TMS/an</p> | <p>Milieu récepteur Bassin hydrographique : LOIRE-BRETAGNE Type : Eau douce de surface Nom : ruisseau le Fredet Nom du bassin versant : La Couze Chambon</p> |
| <p>Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 040000163380 Nom de l'agglomération : SAINT-NECTAIRE Boissières Commune principale : SAINT-NECTAIRE Tranche d'obligations : Taille < 200 EH Taille de l'agglomération en 2013 : 9 EH Somme des charges entrantes : 9 EH Somme des capacités nominales : 45 EH</p> | <p>Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :</p>  | <p>Zone Sensible : La Loire amont Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)</p> <p>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</p> |
| <p>Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) : Oui Respect de la réglementation en 2013 Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui Conforme en performance en 2013 : Oui</p> <p>Respect de la réglementation en 2012 Respect de la réglementation en 2011 Respect de la réglementation en 2010 Respect de la réglementation en 2009 Respect de la réglementation en 2008</p> <p style="text-align: right;">précédent suivant accueil</p> | | |

SAINT-NECTAIRE Les Granges

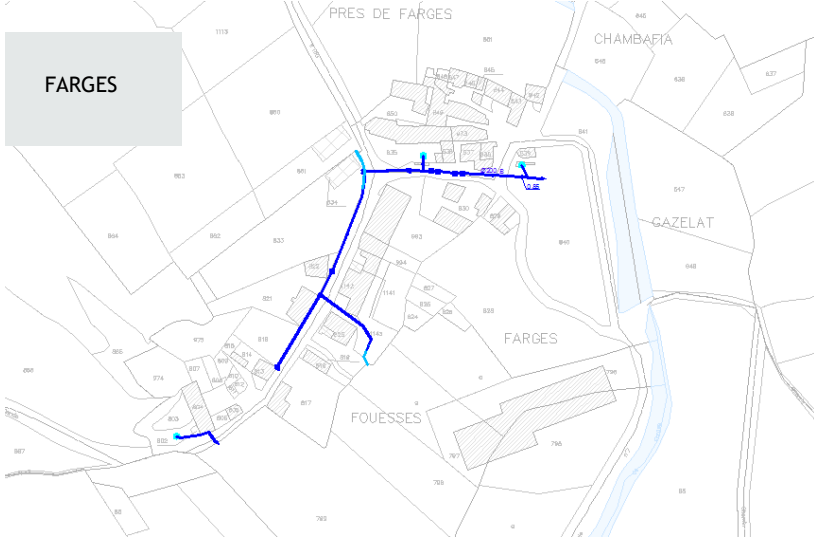
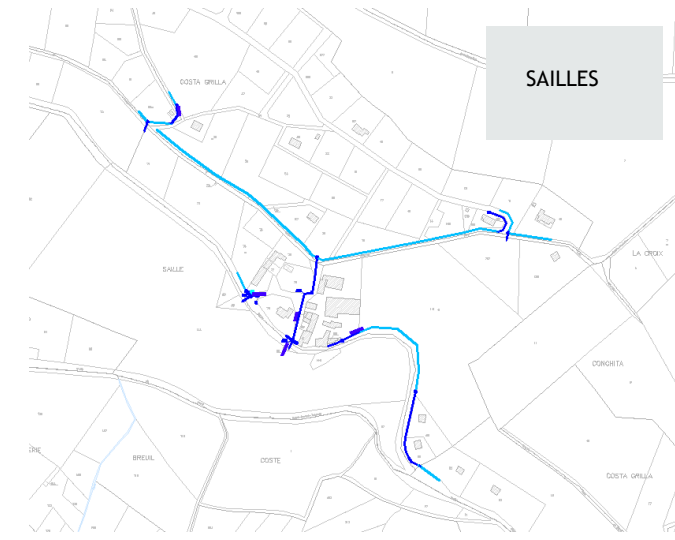
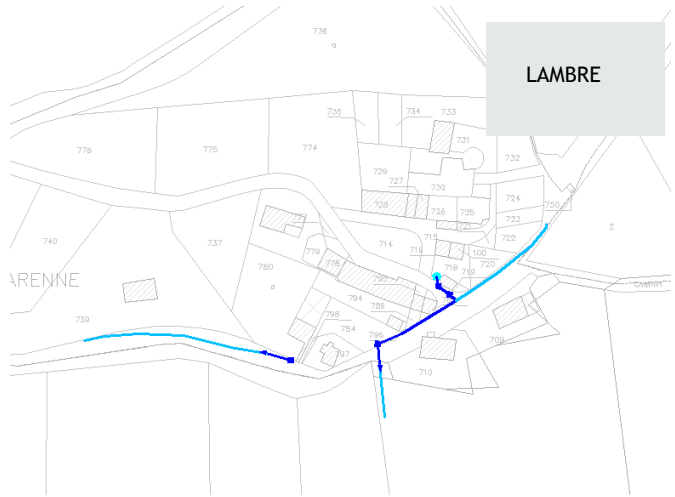
| | | |
|--|---|---|
| <p>Description de la station Nom de la station : SAINT-NECTAIRE Les Granges (Zoom sur la station) Code de la station : 0463380S0003 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : AUVERGNE Département : 63 Date de mise en service : 01/06/2000 Service instructeur : DDT 63 Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Nectaire Exploitant : Commune de Saint-Nectaire Commune d'implantation : SAINT-NECTAIRE Capacité nominale : 65 EH Débit de référence : 10 m3/j Autosurveillance validée : non validé Traitement requis par la DERU : - Traitement approprié + Filières de traitement :</p> | <p>Chiffres clefs en 2013 Charge maximale en entrée : 58 EH Débit entrant moyen : 0 m3/j Production de boues : 0 TMS/an</p> | <p>Milieu récepteur Bassin hydrographique : LOIRE-BRETAGNE Type : Eau douce de surface Nom : Nom du bassin versant : La Couze Chambon</p> |
| <p>Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 040000263380 Nom de l'agglomération : SAINT-NECTAIRE Les Granges Commune principale : SAINT-NECTAIRE Tranche d'obligations : Taille < 200 EH Taille de l'agglomération en 2013 : 58 EH Somme des charges entrantes : 58 EH Somme des capacités nominales : 65 EH</p> | <p>Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :</p>  <p>Chiffres clefs en 2012</p> | <p>Zone Sensible : La Loire amont Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)</p> <p>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</p> |
| <p>Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) : Oui Respect de la réglementation en 2013 Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui Conforme en performance en 2013 : Oui</p> <p>Respect de la réglementation en 2012 Respect de la réglementation en 2011 Respect de la réglementation en 2010 Respect de la réglementation en 2009 Respect de la réglementation en 2008</p> <p style="text-align: right;">précédent suivant accueil</p> | | |

L'assainissement individuel

- Freydefont (16 habitations), Lambre (7 habitations), Sauvagnat, Sailles (17 habitations), Farges (14 habitations) : les villages sont équipés d'un réseau d'eaux pluviales.
- Lenteuges, Treizanches (19 habitations) : les villages disposent d'un réseau d'eaux usées connecté à aucune station de traitement ou autre réseau.

Un SPANC est actuellement en cours d'étude par Suez :

- 187 usagers
- 175 compteurs d'eau
- 172 bâtiments



La gestion des eaux pluviales

Si la commune de Saint NECTAIRE souhaite poursuivre le développement de son urbanisation, il est indispensable d'adopter une stratégie qui repose sur une organisation de l'espace qui maîtrise l'écoulement des eaux résultant des épisodes pluvieux, même exceptionnels.

Les solutions compensatoires pourront s'orienter vers la sollicitation d'espaces publics (terrains de sport, aires naturelles inondables...), lesquels peuvent stocker des volumes très importants.

➔ Les outils techniques d'aménagement : Solutions alternatives au « tout tuyau »

- la voirie, les espaces collectifs, mais qui, par leur localisation spatiale, leur orientation, leur fonction même et leur équipement de surface, aident à acheminer l'eau via des zones prévues à cet effet. Ces espaces urbains jouent un rôle déterminant dans les mécanismes de cantonnement des débordements. Il faut donc inonder là où c'est possible et acceptable, pour réduire les inondations là où leurs effets ne sont pas souhaitables.
 - Une circulaire du 8 février 1973 préconise un minimum de 10 m² d'espaces verts par habitant. Chaque commune ou communauté peut définir une superficie réservée aux espaces libres et plantations. On peut retenir qu'une superficie de 10 à 15 % de la surface totale d'un lotissement est, ou devrait être, réservée aux espaces verts.
 - Exemples : Les chaussées à structure réservoir, les puits d'infiltration, les noues, les bassins d'orage sec ou en eau, les tranchées d'infiltration, ...
- Les bâtiments publics et privés peuvent participer aux solutions compensatoires : Les toits stockants. Voir en annexe.

➔ Les emplacements réservés du PLU peuvent être l'occasion de définir des espaces réservés au stockage d'eaux pluviales.

➔ Dans les zones urbaines, le PLU peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements (Article L. 123-2 - c du code de l'urbanisme).

➔ Le règlement du PLU peut comporter des mesures liées à la maîtrise du ruissellement et, plus généralement, du risque d'inondation. Selon les cas, on peut trouver dans le règlement :

- une obligation de mise à la cote des constructions par rapport à la voirie
- un débit de pointe à ne pas dépasser
- l'exigence de mesures compensatoires avec, éventuellement, « le mode d'emploi »
- l'exigence d'un recul par rapport aux ruisseaux
- la limitation de l'emprise au sol des bâtiments...

Les textes réglementaires pouvant faciliter la mise en place de solutions pour le ruissellement pluvial.

Le Code de l'Environnement et le Code Général des collectivités territoriales imposent deux types de mesures :

- à l'échelle communale, les collectivités doivent procéder à la délimitation des secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement (Article L. 2224-10 du Code Général des collectivités locales + Article L. 123-1 - 11° du Code de l'Urbanisme + circulaire du 12 mai 1995 Art. 1.2)
- à l'échelle d'un projet d'aménagement soumis aux procédures prévues aux articles L. 214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement, ce dernier doit s'accompagner de mesures compensatoires des impacts qu'il occasionne.

Le Zonage Pluvial :

- En application de l'article L. 2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter les zones :
 - où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
 - où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement...

Ces délimitations peuvent se faire dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. (Article L. 123-1 - 11° du Code de l'Urbanisme + circulaire du 12 mai 1995 Art. 1.2).

(Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002. + Les solutions compensatoires en assainissement pluvial, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002.)

Bilan et Perspectives

La commune est très sensible aux variations de population. La station d'épuration n'apparaît pas saturée.

ENJEUX

La commune est sensible aux variations de population. Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.
La qualité des sols.

ORIENTATIONS

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité les moyens techniques de la commune (réseaux, stations d'épuration).
Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.

OBJECTIF SANTE : préserver la qualité de l'eau et des équipements sanitaires

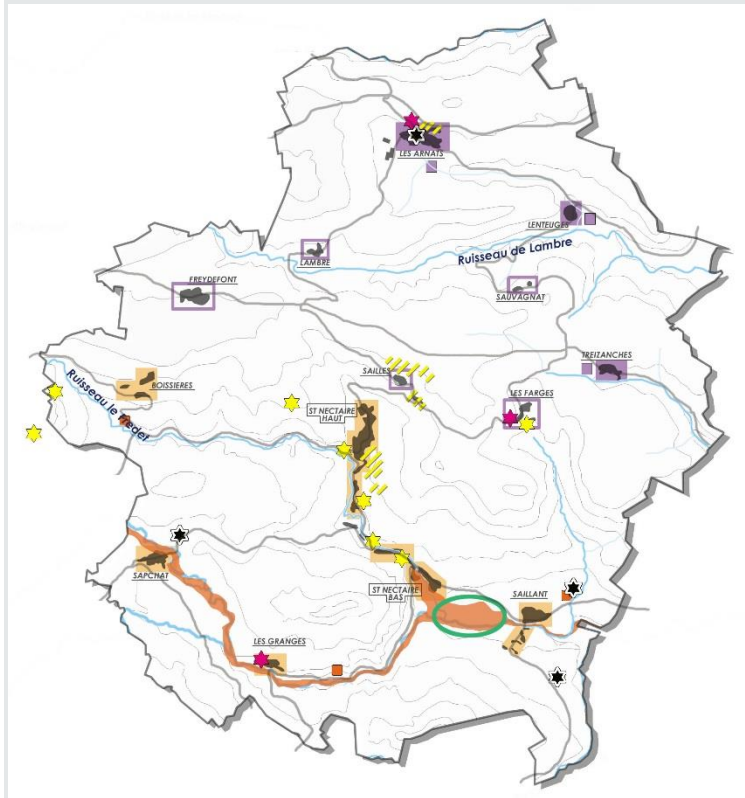
Effets positifs de l'urbanisme

L'urbanisme peut imposer des normes et des critères auxquels tout nouvel aménagement doit satisfaire. Il peut protéger le captage des eaux sur site, la purification et la ré-infiltration dans le sol et aider à faire remonter le niveau des cours d'eau. Il peut veiller à ce que des aménagements ne se fassent pas dans des zones menacées par des inondations et à ce que les zones humides ne risquent pas d'être contaminées par des projets concernant l'agriculture, les transports et l'industrie.

Dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, le PLU veillera à ne pas imperméabiliser les sols de manière trop importante.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE L'HABITAT



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Prendre en compte les risques naturels

- PPRI
- zone d'expansion des crues à favoriser
- risque d'effondrement de terrain (cavités)
- anciens sites pollués

Prendre en compte les orientations du schéma d'assainissement

- assainissement collectif existant
- assainissement collectif projeté
- assainissement individuel conservé
- station d'épuration existante
- station d'épuration projetée
- Pression urbaine

LES DONNEES SUR LES SOLS

État des lieux

Les ressources du Sous Sol

La grande diversité géologique du territoire se lit dans les constructions, essentiellement à vocation agricole.

- Les ressources locales : Les maçonneries sont essentiellement élevées à l'aide de moellons de granites et basaltes.
- Les lauzes sont encore visibles sur certaines couvertures d'édifice (petit patrimoine).



Boissières



Résidus de chaume (Boissières)



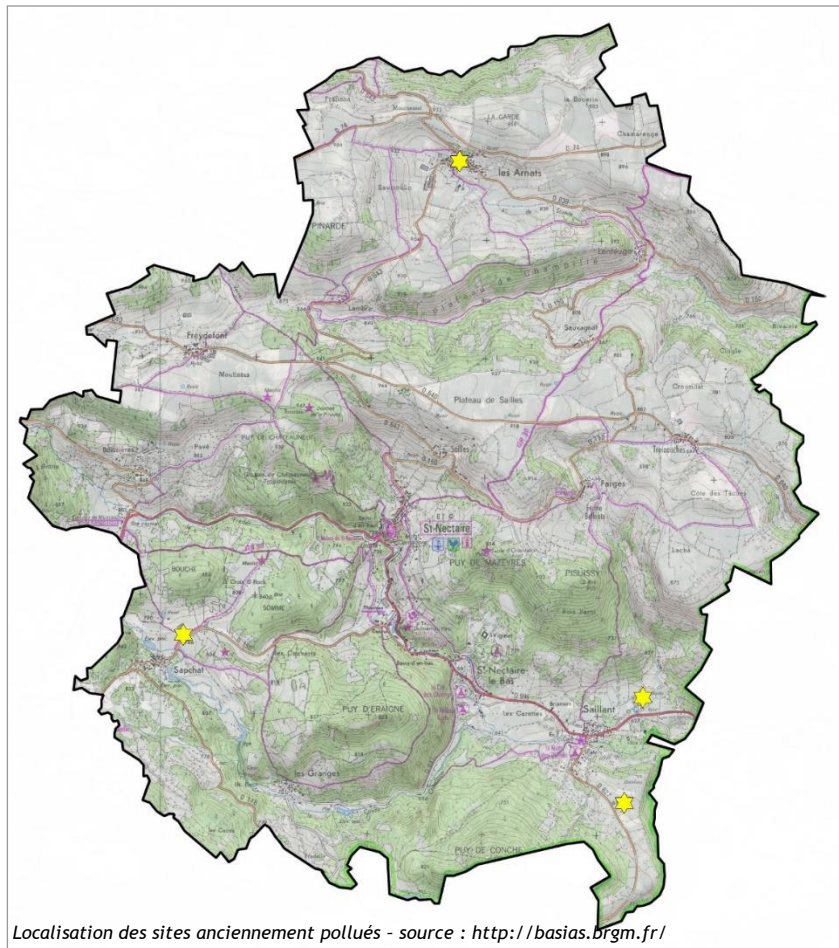
La pollution des Sols

Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient sur le Code minier, et le Code de l'environnement, et notamment sur son Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances.

Plusieurs banques de données mises en place par le MEDD et le BRGM permettent d'avoir des connaissances sur l'état des sols et sous sol du territoire concerné.

- La Base de données BASOL renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. (Source : <http://basol.ecologie.gouv.fr/>). **Aucun site sur et à proximité de la commune de Saint Nectaire.**

- La base de données BASIAS rappelle l'existence des anciens sites pollués (Source : <http://basias.brgm.fr/>). **4 sites sont identifiés sur la commune.**



Localisation des sites anciennement pollués - source : <http://basias.brgm.fr/>

| Nom(s) usuel(s) | Adresse | Etat d'occupation du site | Etat de connaissance |
|---|--|--|--|
| Ancienne décharge communale N° AUV6301142 | Hameau de Saillant La décharge située à 1 km de Saillant sur le bord de la route surplombe le ruisseau de Treuil. | Activité terminée | Inventorié |
| Ancienne décharge communale N° AUV6301141 Cette décharge a pu accueillir également les déchets ménagers de la commune de Verrières. | Hameau de Saillant La décharge est située dans une zone où le ruisseau de Farges se jette dans la Couze Chambon. | 1950-1981 Enlèvement et traitement des ordures ménagères (décharge d'O.M.; déchetterie) | Inventorié Décharge fermée, mais dépôts sauvages possibles. |
| Ancienne décharge communale de Sapchat N° AUV6301144 | Hameau de Sapchat La décharge se situe 400 m avant le bourg de Sapchat. | | Inventorié |
| Ancienne décharge communale des Arnats N° AUV6301143 | Les Arnats Le ruisseau de La Monne coule à 100 m en cotre-bas. | | Inventorié Décharge en partie réhabilitée en 1995 |

- La Base de données sur les pollutions industrielles : Le registre des émissions polluantes réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement. (source : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/>).

La commune de Saint nectaire ne dispose pas d'installations classées sur son territoire.

Les déchets



Le SITCOM des Couzes situé à St Diéry est en charge des déchets ménagers. Le ramassage s'effectue 1 fois par semaine. Il est à noter qu'en période touristique, la fréquence des ramassages est augmentée (3 fois/semaine).

Les déchets sont traités sur les déchetteries de Montaigut, Saint Diéry et Besse.

La commune dispose de 3 points propres :

- Saillant
- Saint Nectaire, route de Murol
- carrefour RD640 / RD643

Il est à signaler que si une demande d'augmentation de capacité est demandée pour ce site, une servitude sera alors définie. Un périmètre de 200m autour du site débordera sur la commune de St Nectaire. Ce secteur devra être classé en zone non constructible.

Perspectives



OBJECTIF SANTE : qualité des terres et ressources minérales
Bénéfices pour la santé : Réduire la contamination provenant des activités industrielles et de la gestion inefficace des déchets et des dépôts d'ordures peut considérablement améliorer la santé humaine et la qualité de l'environnement.
Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : L'urbanisme n'est pas toujours en mesure d'avoir une influence sur ces points mais il peut amener à la prise de conscience que la dégradation des terres peut être le résultat d'une agriculture et d'une déforestation trop intensives ou par l'utilisation excessive des ressources minérales dans le cadre de projets d'équipements. Il incombe aux urbanistes d'essayer d'éviter que les aménagements ne se fassent sur des terres agricoles au sol hautement fertile.
Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme permet de garantir que des matériaux recyclés et renouvelables sont utilisés chaque fois que cela s'avère possible dans la construction. Le compostage et la culture de denrées alimentaires devraient désormais faire partie intégrante de notre nouvelle façon de concevoir les aménagements et l'urbanisme.
 Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

LES DONNEES SUR LES ENERGIES

État des lieux

Politique en faveur de la promotion des énergies propres et renouvelables

- Circulaire du 10 septembre 2003 émanant des ministères de l'Ecologie et du Développement Durable ; de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ; de l'industrie.
 - Ce choix en faveur des énergies renouvelables est affirmé par l'Union européenne dans la Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001.
 - Cette directive est traduite par l'Arrêté du 7 juillet 2006 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PII).
 - L'article 19 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement précise qu'afin de « diversifier les sources d'énergie, de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de porter à au moins 23% en 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit un doublement par rapport à 2005, l'état favorisera le développement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Atteindre cet objectif suppose d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production annuelle d'énergies renouvelables d'ici à 2020, en portant celle-ci à 37 millions de tonnes équivalent pétrole. ». Le Grenelle fixe l'objectif d'un parc photovoltaïque installée de 5400 MW en 2020 (contre 60 MW installés en avril 2009) et d'un parc solaire thermique de 4.3 millions d'équipements domestiques.
 - La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour la loi Grenelle 2, conforte les engagements de l'état en faveur des énergies renouvelables.
 - Le Plan Climat 2005-2012
 - L'Agenda 21 de la Région Auvergne
- Action 1 : UN PLAN ÉNERGIE/CLIMAT : Maîtrise de la consommation et développement des énergies renouvelables** sont les deux axes prioritaires de la politique énergétique régionale. La Région propose d'adopter un plan Énergie/Climat en 2008. Ce plan permettra de définir les principaux gisements d'économie d'énergie par secteur d'activité, ainsi que l'ensemble des sources d'énergies renouvelables (bois, solaire, éolien).
- Action 2 : DES AIDES CONDITIONNÉES À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE** : À partir de 2008, la Région accompagne exclusivement la construction et la rénovation de bâtiments présentant des performances énergétiques de haut niveau. Objectif : réduire de 20 % les consommations d'énergie des bâtiments neufs et existants financés par la Région.
- Données clefs du Profil Environnemental Auvergne
- En France, le réchauffement climatique moyen pourrait être de l'ordre de 2°C à la fin du siècle.
- Dans cette perspective, les politiques nationales s'engagent à diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050, afin de ramener les émissions à un niveau inférieur à 140 M de tonnes équivalent CO₂, soit environ 460 kg de carbone par personne et par an.
 - Suite au Grenelle de l'environnement, la France se fixe d'ici 2020, une réduction de 20% des émissions de GES, de la consommation d'énergie et une augmentation de 20% des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

Constat

L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport et au cadre bâti (consommation d'énergie),

- En Auvergne, 44 % des consommations énergétiques et 34 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sont imputables aux secteurs résidentiel et tertiaire.
- L'État prévoit la rénovation des bâtiments publics, de l'ensemble du parc de logements sociaux et des actions spécifiques pour encourager la rénovation accélérée du parc résidentiel et tertiaire
- Dans un contexte de nécessaire réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, les sources d'énergie éoliennes, solaires, géothermiques, hydrauliques et de biomasse sont de plus en plus convoitées. Toutefois, leur exploitation ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels et des paysages.
- Si la priorité du Parc est de travailler sur la réduction de la consommation et l'accroissement de l'efficacité énergétique, le Parc souhaite aussi favoriser la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles dans la part des énergies consommées sur son territoire et tendre ainsi vers les objectifs du « 3x20 ».

L'observatoire des énergies de l'ADUHME a réalisé en 2009 une carte d'identité énergétique de la Communauté de Communes Massif du Sancy.

Le bilan de cette étude met en évidence une très forte dépendance énergétique de la communauté de communes de l'ordre de 93%. A titre de comparaison, la dépendance énergétique du département du Puy de Dôme est de 92%.

- Les secteurs du transport et du résidentiel restent les principaux consommateurs d'énergies et émetteurs de CO₂.
- Les consommations d'énergies et les émissions de CO₂ augmentent depuis 1999, dans tous les domaines et essentiellement le transport.
- La seule production énergétique concerne le bois en individuel.

Choisissez le nom de votre intercommunalité

CC de Sancy

Observatoire des énergies

Département du Puy-de-Dôme



ENVIRONNEMENT

CONSOMMATIONS ET PRODUCTIONS D'ENERGIE PAR INTERCOMMUNALITE (Chiffres indicatifs)

Intercommunalité :

CC de Sancy

Rappels :

1 kWh : énergie consommée par un appareil de 1000 W pendant 1 heure
1 MWh = 1 000 kWh

1 teq CO2 = 1 tonne équivalent CO2 = contribution à l'effet de serre de l'ensemble des gaz émis rapportée en termes d'émissions de CO2



PRÉSENTATION

| Intercommunalité | | CC de Sancy |
|----------------------------------|--|-------------|
| Nombre Habitants (2005) | | 8 687 |
| Nombre logements (2005) | | 8 375 |
| dont logements sociaux | | 194 |
| dont logements taxe d'habitation | | 8 181 |
| Superficie totale (ha) | | 39 698 |
| Superficie boisée (ha) | | 10 403 28% |

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET EMISSION DE CO2 DE L'INTERCOMMUNALITE

| Energie | Consommations d'énergie | | | TOTAL | Emissions teqCO2 | | |
|--------------|-------------------------|------------|-------------|----------------|------------------|---------------|---|
| | MWh/an | MWh/hab.an | % | | teqCO2/an | teqCO2/hab.an | % |
| TOTAL | 539 740 | 62 | 100% | 123 743 | 14 | 100% | |
| Résidentiel | 135 177 | 16 | 26% | 20 156 | 2 | 16% | |
| Industrie | 18 543 | 2 | 3% | 2 612 | 0 | 2% | |
| Tertiaire | 90 798 | 10 | 17% | 17 464 | 2 | 14% | |
| Agriculture | 14 083 | 2 | 3% | 3 623 | 0 | 3% | |
| Transports | 281 139 | 32 | 52% | 79 889 | 9 | 64% | |

PRODUCTIONS ENERGETIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE

| Energie | Productions d'énergie | | |
|-------------------------|-----------------------|------------|-------------|
| | MWh/an | MWh/hab.an | % |
| TOTAL | 36 802 | 4,2 | 100% |
| Solaire Thermique | 124 | 0,0 | 0% |
| Solaire Photovoltaïque | 0 | 0,0 | 0% |
| Bois énergie Collectif | 0 | 0,0 | 0% |
| Bois énergie Individuel | 38 582 | 4,2 | 99% |
| Biogaz | 0 | 0,0 | 0% |
| Hydraulique | 80 | 0,0 | 0% |
| Cogénération | 0 | 0,0 | 0% |
| Eolien | 17 | 0,0 | 0% |

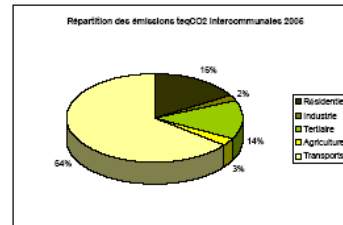
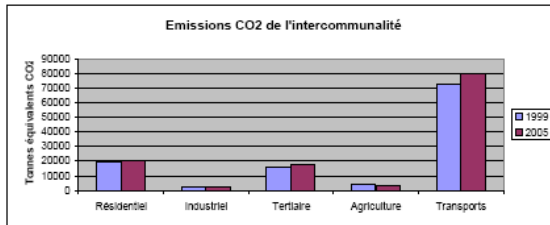
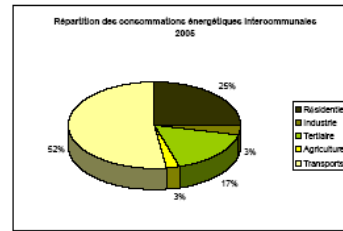
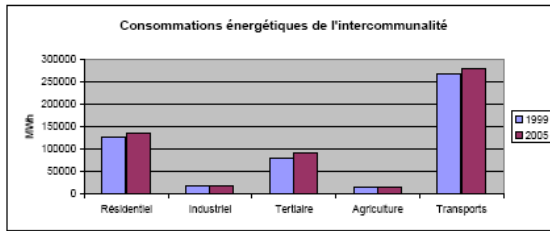
10 commune(s) avec potentiel

| | |
|---|-------------|
| DEPENDANCE ENERGETIQUE | 93% |
| Département | 92% |
| Coût total CA énergie territoires millions d'Euros | 53,9 |
| Département | 2060,8 |

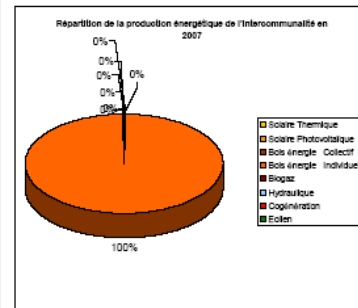
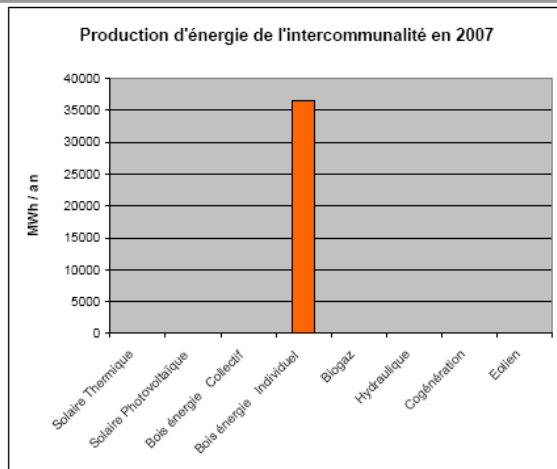
COMPARATIFS ENERGETIQUES

| | Intercommunalité | Département |
|-----------------------------------|------------------|-------------|
| | CC de Sancy | Puy de Dôme |
| Consommations (MWh/hab.an) | | |
| TOTAL | 62 | 34 |
| Résidentiel | 16 | 10 |
| Industrie | 2 | 6 |
| Tertiaire | 10 | 4 |
| Agriculture | 2 | 1 |
| Transports | 32 | 13 |
| Emissions (teqCO2/hab.an) | | |
| TOTAL | 14 | 7 |
| Résidentiel | 2 | 2 |
| Industrie | 0 | 1 |
| Tertiaire | 2 | 1 |
| Agriculture | 0 | 0 |
| Transports | 9 | 4 |
| Production (MWh/hab.an) | | |
| TOTAL | 4,2 | 2,7 |
| Solaire Thermique | 0,0 | 0,0 |
| Solaire Photovoltaïque | 0,0 | 0,0 |
| Bois énergie Collectif | 0,0 | 0,1 |
| Bois énergie Individuel | 4,2 | 2,5 |
| Biogaz | 0,0 | 0,0 |
| Hydraulique | 0,0 | 0,0 |
| Cogénération | 0,0 | 0,0 |
| Eolien | 0,0 | 0,0 |

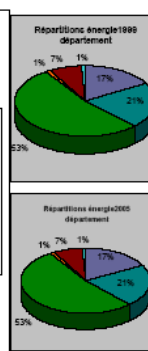
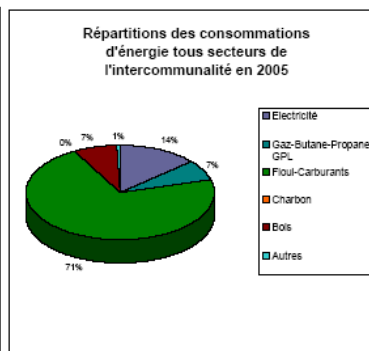
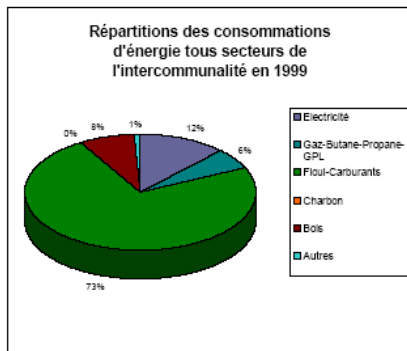
CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET PRODUCTION DE CO2 DE L'INTERCOMMUNALITE



PRODUCTIONS ENERGETIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE



CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE PAR TYPE D'ENERGIE



Perspectives

La précarité énergétique est un enjeu important pour l'ensemble de la communauté de communes et le futur PLH en cours d'élaboration.

- La commune de Saint NECTAIRE compte une part importante de logements anciens. L'état général de ces logements est fréquemment dégradé.
- Le chauffage individuel 'tout électrique' représente 88% des RP. Dans un contexte de montagne, ce système énergivore est peu judicieux. D'autres alternatives doivent être favorisées.

LOG T8M - Confort des résidences principales

| | 2013 | % | 2008 | % |
|--|------|-------|------|-------|
| Ensemble | 329 | 100,0 | 313 | 100,0 |
| Salle de bain avec baignoire ou douche | 311 | 94,5 | 292 | 93,3 |
| Chauffage central collectif | 24 | 7,3 | 26 | 8,3 |
| Chauffage central individuel | 112 | 34,0 | 127 | 40,6 |
| Chauffage individuel "tout électrique" | 88 | 26,7 | 66 | 21,1 |

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Le potentiel de développement en énergie solaire est important compte tenu des conditions géographiques et climatiques. Selon le rapport d'information du Sénat n°436, 'Energies renouvelables et développement local', Belot-Juilhard, Août 2006, la région est ensoleillée pendant la saison froide, et l'ensoleillement moyen annuel est de 1907 h/an à Clermont Ferrand pour une moyenne nationale de 1973h/an.

L'énergie éolienne : La commune de Saint NECTAIRE ne se situe pas dans une zone favorable pour la production d'énergie éolienne de masse.

L'importante surface occupée par les bois sur le territoire pourrait permettre le développement de la filière bois énergie.



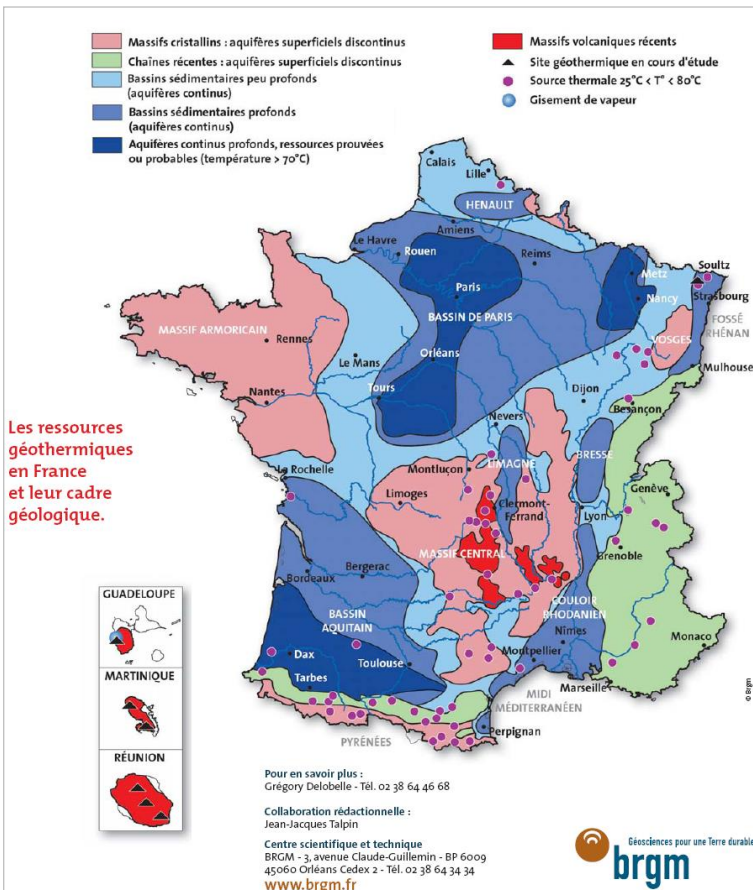
L'énergie hydroélectrique : L'implantation d'une centrale hydroélectrique demande la présence d'un grand cours d'eau avec un débit important et régulier, couplé à une rupture de niveau permettant de créer une différence de pression (cascade naturelle ou barrage de retenue) suffisante.

Les systèmes hydroélectriques autonomes ou encore appelés centrale micro-hydraulique ou pico-hydraulique permettent d'alimenter un bâtiment ou un groupe de bâtiments (ou une usine) isolé et situé à proximité d'un cours d'eau.

La mise en place raisonnée de ces systèmes autonomes est tout à fait envisageable sur le territoire de la commune. Néanmoins ces derniers doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une étude d'impact afin d'être parfaitement intégrés (préservation du paysage et de la trame bleue) et ne pas nuire à la préservation de la faune et de la flore. Les démarches administratives peuvent également être complexes, en lien avec le droit de l'eau français.

Le développement de la géothermie suppose de connaître parfaitement le potentiel du sous-sol.

Quelques définitions



• **Gradient géothermique** : accroissement de la température de la Terre en fonction de la profondeur, en moyenne 3,3°C tous les 100 mètres.

• **Géothermie très basse énergie** : concerne des aquifères peu profonds d'une température inférieure à 30°C pouvant être utilisée pour le chauffage et la climatisation avec ajout d'une pompe à chaleur.

• **Géothermie basse énergie ou basse enthalpie** : extraction d'une eau à moins de 90°C dans des gisements situés entre 1500 et 2500 m de profondeur pour le chauffage et certaines applications industrielles.

Le concept de géothermie très basse énergie recouvre des applications qui vont du chauffage de maisons individuelles jusqu'au chauffage par réseau de chaleur. Ce type de géothermie se montre particulièrement adapté au chauffage de logements collectifs ou de locaux du secteur tertiaire (hôpitaux, administration, centres commerciaux...).

• **Géothermie moyenne énergie ou moyenne enthalpie** : eau chaude ou vapeur humide, à une température comprise entre 90 et 150°C, contenue dans des bassins sédimentaires à des profondeurs allant de 2000 à 4000 m.

• **Géothermie haute énergie ou haute enthalpie** : concerne des fluides, contenus dans des réservoirs localisés entre 1500 et 3000 m de profondeur, à des températures supérieures à 150°C captés sous forme de vapeur pour la production d'électricité.

Dans le Massif central, notamment le Massif du Mont Dore un potentiel a été identifié, les projets n'ont pu aboutir. L'avenir de la géothermie haute-énergie repose sur la maîtrise de développements de projets sur roches profondes chaudes et fracturées, en s'assurant de l'absence d'incidence sur les ressources thermales de surface.

• **Géothermie profonde** : capte la température des roches situées de 3 à 5 km de profondeur afin de produire de l'énergie. Dans le Massif central, notamment le Massif du Mont Dore un potentiel a été identifié, les projets n'ont pu aboutir. L'avenir de la géothermie haute-énergie repose sur la maîtrise de développements de projets sur roches profondes chaudes et fracturées, en s'assurant de l'absence d'incidence sur les ressources thermales de surface.

Source : <http://www.geothermie-perspectives.fr/07-geothermie-france/01-tres-basse-energie.html>

La biomasse

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques d'origine végétale animale ou fongique pouvant devenir source d'énergie par combustion ou après méthanisation. Elle est utilisée par l'homme depuis qu'il maîtrise le feu. C'est la première énergie renouvelable utilisée dans le monde (l'essentiel étant constitué par la combustion du bois). La commune de Saint-Saturnin produisant de la paille, du bois, des résidus verts, des céréales, l'usage de la biomasse est envisageable.

La méthanisation : La méthanisation désigne le processus de dégradation par des micro-organismes de la matière organique en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production d'une part d'un digestat, un produit humide riche en

matière organique, et d'autre part de biogaz, mélange gazeux composé principalement de méthane et de gaz carbonique. La matière première utilisée est diverse : déjections animales, déchets agricoles, tontes de gazons, boues et graisses de stations d'épuration.

Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération), production d'un carburant, injection dans le réseau de gaz urbain après épuration.

Le digestat peut être retraité ou valorisé sous forme de compost.

La méthanisation présente de nombreux avantages :

- une double valorisation de la matière organique et de l'énergie,
- une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,
- une diminution des émissions de gaz à effets de serre.

Les installations possibles sont multiples, selon les dimensions du projet : une unité de biométhanisation individuelle, à usage privé, n'aura pas les dimensions d'un centre dédié à l'absorption des déchets intercommunaux. De manière générale, toutefois, ces unités demeurent imposantes et peuvent poser d'importants problèmes d'intégration visuelle. Elles sont de fait difficilement envisageables en milieu urbain.

De petites unités peuvent être envisagées à proximité d'exploitations agricoles, sous condition d'une bonne intégration paysagère.

ENJEUX

La lutte contre les consommations énergétiques.

ORIENTATIONS

Faciliter la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en affichant une politique d'incitation concernant les « filières propres » (matériaux isolants, bio climatisation, ...) pour les constructions neuves.

OBJECTIF SANTE : économiser les énergies

Bénéfices pour la santé : Limiter la consommation des énergies permet de limiter les émissions de polluants, de prévenir l'épuisement des réserves non renouvelable, de limiter les déchets.

De plus, une charge trop importante des factures énergétiques peuvent conduire à des situations de précarité énergétique (coupures d'énergie, impossibilité en hiver d'atteindre une température de confort dans de bonnes conditions, ...)

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : L'urbanisme peut aggraver les problèmes énergétiques s'il ne prend pas en considération les politiques qui incitent à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et à faire des économies d'énergie dans la construction et l'usage des bâtiments.

Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme peut avoir une incidence sur le taux d'émission des gaz à effet de serre dus à l'homme dans la mesure où il joue un rôle quant à l'utilisation d'énergie dans les constructions et les transports ; il permet aussi le développement de sources d'énergie renouvelables.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

LES ESPACES NATURELS ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES



Vue au dessus des Gorges de la Monne

LES ESPACES NATURELS

État des lieux

RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

La loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt s'attache à promouvoir le développement durable en reconnaissant d'intérêt général, la mise en valeur et la protection des forêts dans l'ensemble de leurs fonctions économique, environnementale et sociale.

Le territoire communal de Saint Nectaire est concerné par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, relative à la protection et l'aménagement de la montagne. Un des objectifs est de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.



La commune de Saint Nectaire se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Les missions du Parc sont :

- protéger son patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- contribuer à l'aménagement du territoire.
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherches.

La Charte du Parc :

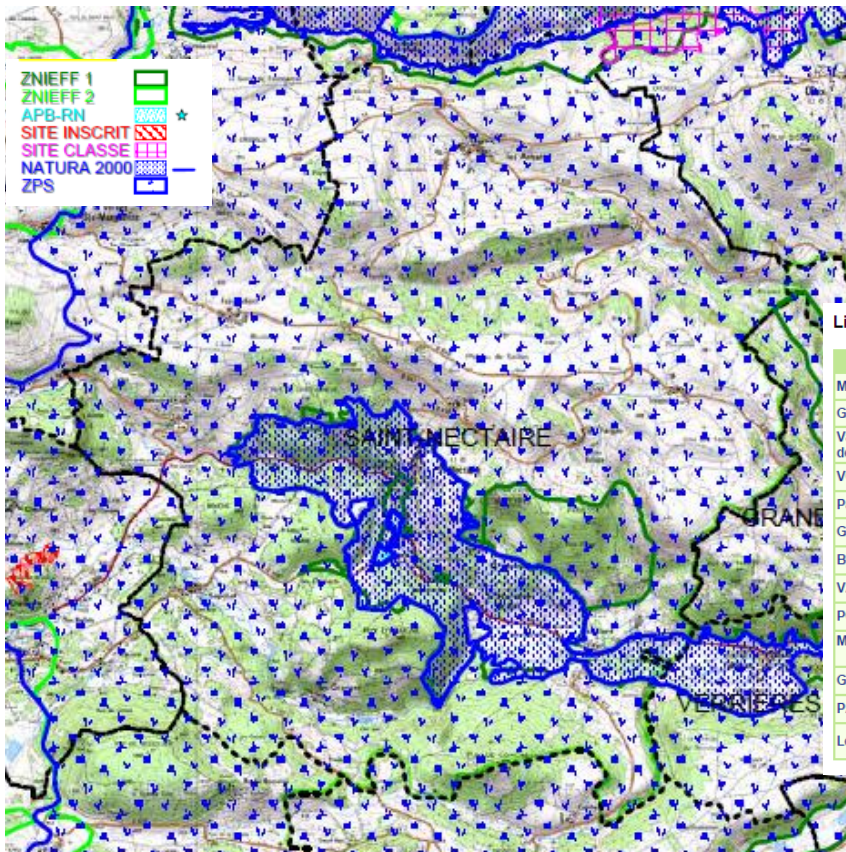
Le territoire du parc comprend 153 communes, auquel s'ajoutent 33 communes associées. Une Charte a été définie. Outre la gestion technique et administrative de ses équipements ainsi que les actions de communication, l'action du Parc a été organisée selon quatre domaines principaux :

- L'environnement et la pédagogie
- L'aménagement et le développement du territoire
- La culture et le patrimoine bâti
- Le tourisme et les loisirs de pleine nature

La commune se situe dans l'aire de 3 territoires de projets :

- Plateaux laitiers (secteur 5b) : partie ouest de la commune
- Pays Coupés : partie est de la commune.
- Gorges : sur la vallée de la Monne qui constitue la limite nord de la commune.

Voir en Annexe les Fiches des territoires de Projets, avec les enjeux et les objectifs définis.



Liste des Zonages 'Nature'

| Nom du Zonage | Type de Zonage |
|--|--|
| Marais Salé de Saint-Nectaire | Arrêté de Protection de Biotope |
| Gîtes du pays des couzes | Natura2000 |
| Vallées et coteaux xérothermiques des couzes et limagnes | Natura2000 |
| VOLCANS D'AUVERGNE | Parc Naturel Régional |
| Pays des Couzes | Z.P.S. |
| GITES DE SAINT NECTAIRE | ZNIEFF de type 1 |
| BOIS PAROT | ZNIEFF de type 1 |
| VALLON DE QUINSAT | ZNIEFF de type 1 |
| PONT DU RIVALET | ZNIEFF de type 1 |
| MARAI SALES DE SAINT-NECTAIRE | ZNIEFF de type 1 |
| GORGES DE LA MONNE | ZNIEFF de type 1 |
| PAYS COUPES | ZNIEFF de type 2 |
| Les Couzes Nord | Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux |

Source : DREAL, juin 2015.

Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Inventaire Écologique Floristique et Faunistique consistent en un inventaire scientifique national. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national, et non pas une mesure de protection juridique. Cet inventaire différencie deux types de zone :

- ✓ Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- ✓ Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

ZNIEFF de type 1 – Bois Parot

Situation : Saint Nectaire

Surface : 104 ha

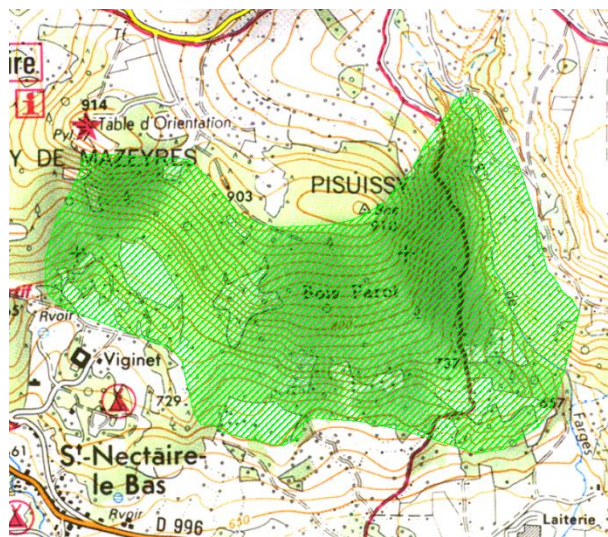
Milieux naturels :

- coteaux secs exposés au sud, surplombant la Couze Chambon et le bourg Bas.
- Quelques affleurements basaltiques.

Végétation : thermoxérophile.

- chênaie, friche, pelouse, formation pionnière liée aux affleurements rocheux.
- Un intérêt botanique : Gentiane croisette, Trèfle aggloméré, Carline à feuille d'acanthé, Orpin

Tendances : Ces milieux sont en croissance du fait de la déprise agricole.



ESPACES NATURELS

ZNIEFF de type 1 – Les Gorges de la Monne

Situation : vallée de la Monne, en limite nord de la commune, couvrant plusieurs communes.

Surface totale : 619 ha.

Surface concernant la commune de St Nectaire : ?

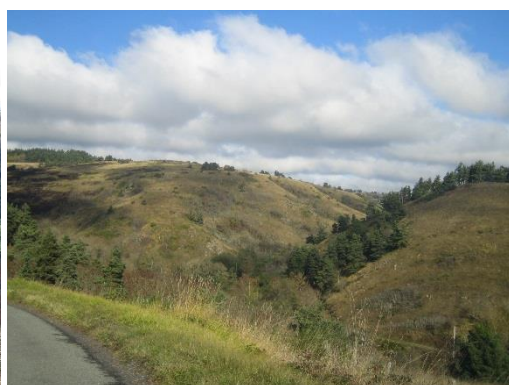
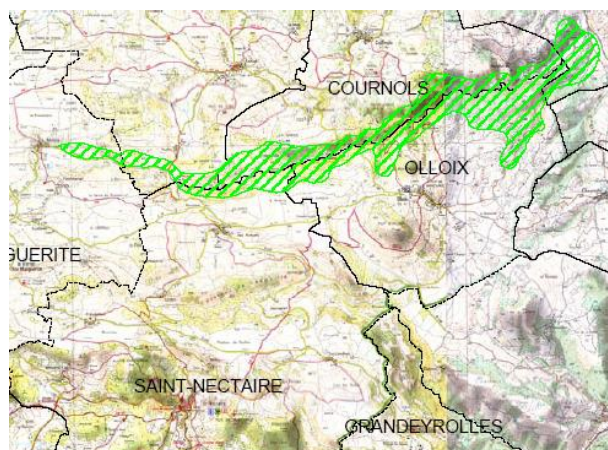
Milieux naturels : La Monne forme des gorges encaissées.

- forêt de pentes : chênaies
- affleurement rocheux avec des pelouses xérothermophiles
- milieux ouverts plus ou moins gagnés par la friche

Végétation : xérothermophiles (Orphis sureau, Hélianthème à gouttes), Lys martagon sous les bois,

Espèces animales :

- une avifaune riche (72 espèces recensées)

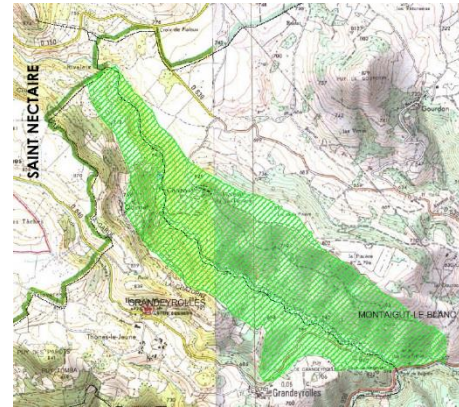
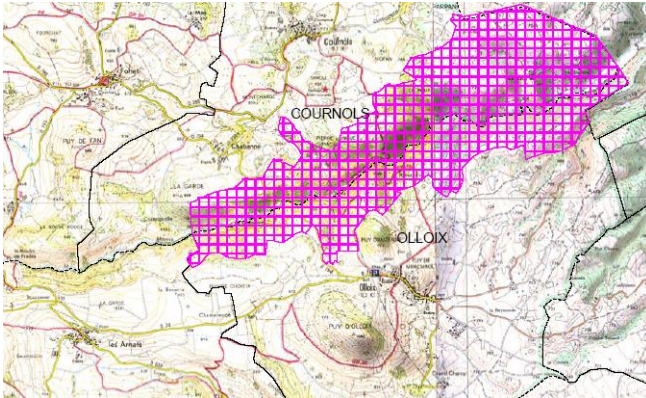


Exemples typiques d'habitats naturels présents dans les gorges de la Monne

A Noter :

- La commune de Saint Nectaire borde le site « Gorges de la Monne » classé au titre des Sites. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique à prendre en compte. La conservation de cet espace est d'intérêt général.
- La commune de Saint Nectaire borde la ZNIEFF de type 1 - Vallon de Quinsat qui s'étend sur les communes voisines de Montaigut le Blanc et Grandeyrolles. Le vallon de Quinsat a coupé des plateaux basaltiques, présente un caractère

xérothermophile accentué, abritant des chênaies et des pelouses (gagnées par la friche). Ce vallon porte un intérêt ornithologique avec 77 espèces d'oiseaux recensées.



Site inscrit des gorges de la Monne / ZNIEFF de type 1 vallon de Quinsat



Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux », codifiée par la directive 2009/147/CE, et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend :

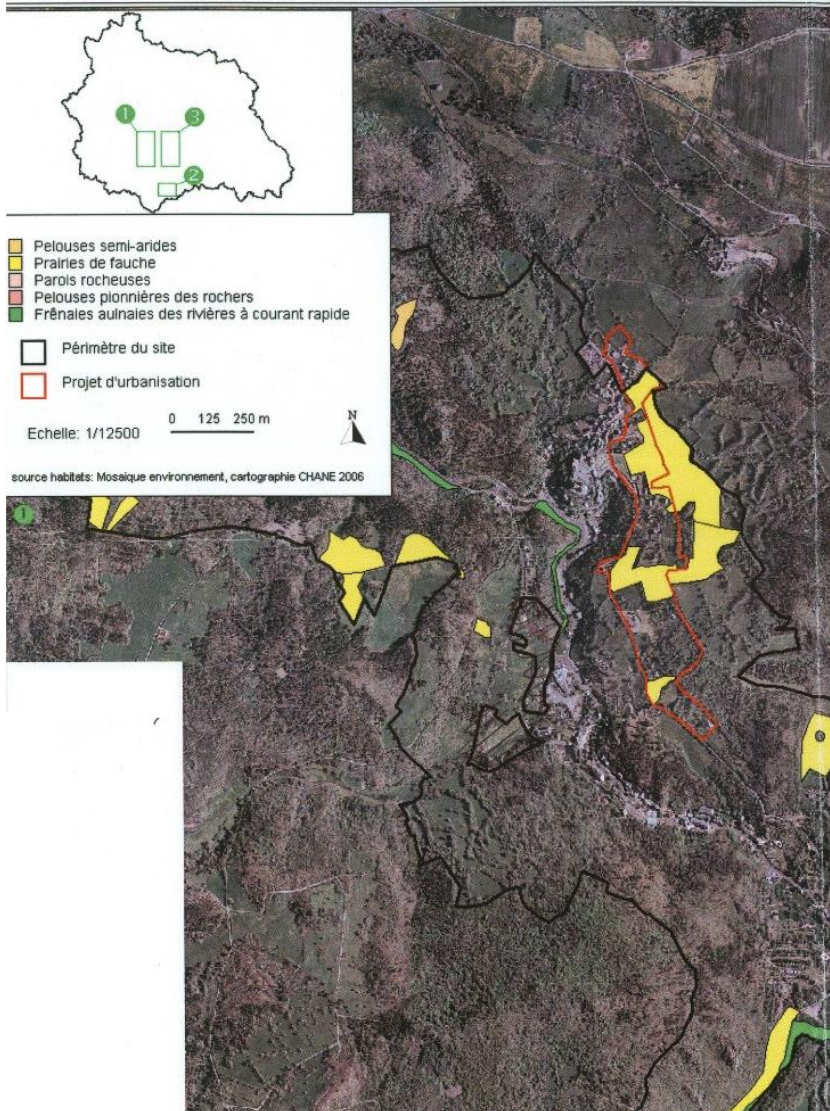
- des sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats,
- des sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Le Site Natura 2000 n°FR8302012 – « Gîtes du Pays des Couzes ».



- Localisation : vallée du Fredet puis vallée de la Couze Chambon
- Surface totale : 1233 ha
- Surface concernant la commune de Saint Nectaire : Le site est composé d'un réseau complexe de cavités et de bâtiments situés principalement dans le bourg de St-Nectaire.
- Intérêt du site : Les chauves-souris sont des mammifères nocturnes qui se nourrissent en capturant des insectes en vol. Les cavités souterraines présentes sur la commune de Saint Nectaire sont des gîtes de production privilégiés. Sous l'Office de Tourisme de Saint nectaire, plus de 200 chauves-souris se reproduisent dans un souterrain aux abords d'un ruisseau (Murin de Daubenton, espèce chassant en particulier les moustiques au ras de l'eau).

Site Natura 2000 FR830 2012 "Gites du Pays des Couzes"
Carte des facteurs socio-économiques



- Le CENA et l'association Chauve-Souris Auvergne ont signé des accords avec la commune depuis 15 ans sur un ensemble de souterrains communaux. Ces accords assurent une préservation de ces gites de reproduction et d'hibernation. Ils ont permis quelques travaux (pose de grilles) favorisant la tranquillité des animaux et une sécurité des personnes.



Source : CEPA

Cette carte superpose les habitats naturels à préserver dans le cadre de Natura 2000 et les zones d'urbanisation du POS actuel. L'enjeu majeur est bien la préservation des habitats naturels. Le choix de zones à urbaniser devra être compatible avec les objectifs Natura 2000.

Le Site Natura 2000 n°FR8301035 – « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes ».

Localisation : Ce site est constitué de 39 zonages différents et couvre 47 communes (2270 ha). Saint Nectaire fait partie du zonage n°6, localisé principalement sur les Gorges de la Monne, et un micro secteur sur le Bourg (le marais salé de saint Nectaire).

Surface concernant Saint Nectaire : 5 ha.

Un DOCUMENT d'Objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral en 2001. Il précise les orientations de gestion pour assurer la pérennité des habitats et des espèces. Le CEPA est la structure animatrice. Ce DOCOB ne concerne pas la commune de Saint Nectaire.

Menaces : la déprise agricole sur les coteaux et les buttes entraîne un embroussaillage qui conduira sans une gestion adaptée à un début de boisement. Pour sauver les pelouses sèches, il faut favoriser le pastoralisme, le pâturage et un fauchage adapté.

Enjeux :

- stopper la déprise agricole
- préserver la qualité de l'eau

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU

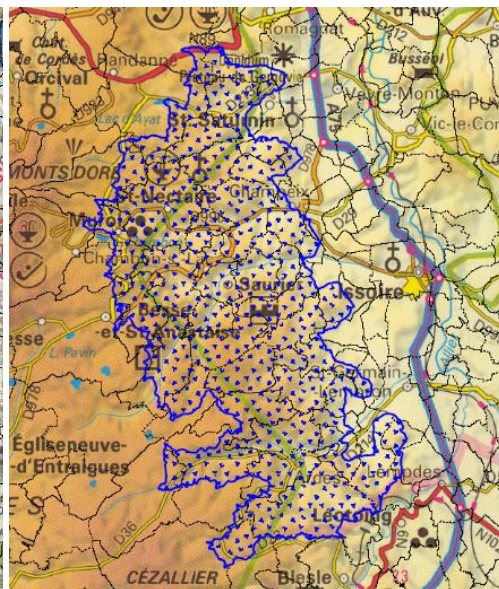
- maintenir la vocation agricole
- préserver les ripisylves et milieux humides annexes
- préserver les forêts de pente.



La ZICO « Couzes Nord » devenue Site Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale n°FR8312011 « Pays des Couzes »

La ZICO est une directive européenne (79/409 du 2 avril 1979 dite "directive Oiseaux) qui vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen.

En France, l'inventaire des ZICO a été conduit en 1990/1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du ministère de l'Environnement. Elle impose aux États membres l'interdiction de les tuer ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou les détenir (exception faite des espèces dont la chasse est autorisée).



Surface totale : 19 500 ha pour la ZICO, puis 51 720 ha pour la ZPS. Ce site Natura 2000 résulte de la fusion en 2006 de 3 ZICO « Montagne de la Serre » + « Couzes Nord » + « Couzes Sud », couvrant ainsi 59 communes.

Surface concernant la commune de Saint Nectaire : la totalité.

Remarque : Cette ZICO est indissociable des autres ZICO voisines (massif Sancy Cézallier / val d'Allier). L'ensemble forme une unité fonctionnelle.

Localisation de la ZICO et du site Natura 2000 - ZPS

Milieux naturels : le large site s'étend sur le Pays Coupé, composé de gorges profondes orientées Ouest- Est, encadrées de plateaux, allant de 600m d'altitude environ à 1200m.

- des milieux humides en bordure de rivière : mégaphorbiaies, prairies humides, prairies de fauche, aulnaies, saulaies
- des formations boisées thermophiles sur les pentes : chênaies, hêtraies, pinèdes de pins sylvestre
- des formations rocheuses : falaises, éboulis
- sur les rebords de plateaux : pelouses ouvertes, landes sèches, formations arbustives (buis, genets)
- sur les plateaux : pelouses sèches, prairies thermophiles, zones humides

Espèces animales :

Grâce à l'association rivières / forêts de pente / zones cultivées en plateau, ce secteur constitue un couloir de migration et abrite une avifaune riche et variée.

- oiseaux de rivière : Martin pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux, Cingle plongeur
- des oiseaux rupestres (Grand Duc d'Europe, Grand Corbeau)
- des oiseaux des milieux ouverts ou forestiers (Busard cendré, St Martin, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean le Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pic cendré, Alouette lulu, Pie Grièche écorcheur)
- une avifaune des milieux ouverts (sur les chaux) (Bruant ortolan, Petit duc)
- des migrateurs : nombreux rapaces, les deux espèces de cigognes.

Tendances et menaces :

- déprise agricole, remembrement, changement d'orientations agricoles
- sylviculture : intensification, enrésinement, ...

Les espèces d'oiseaux présentes

33 espèces d'oiseaux d'intérêt européen ont justifié la désignation du site en Natura 2000 dont :

- 18 sont nicheuses avérées (Aigle botté, Milan royal, Bruant ortolan)
- 13 sont seulement de passage (Grue cendrée, Cigognes, Pipit rousseline)
- 2 sont uniquement hivernantes (Faucon émerillon, Hibou des marais).

La superficie du site est de 51 716 hectares, répartie sur 59 communes et 7 communautés de communes, correspondant à 28 992 habitants. Ce site s'étend de Chanonat au nord, jusqu'à Apchat, au sud. Située dans les « Pays coupés », cette zone Natura 2000 à la géographie très variée (alt 430m à 1275 m), est un site important pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. Avec 30-40 couples nicheurs, la ZPS du Pays des Couzes abrite 2,5 % des effectifs nationaux du Grand-duc d'Europe. 34 espèces d'oiseaux de l'annexe 1 ont justifié la désignation du site en zone Natura 2000 avec des enjeux forts pour le Hibou Grand-Duc, le Circaète et le Milan Royal.



Les objectifs majeurs pour la protection des oiseaux. La mise en oeuvre de ces objectifs repose :

- soit sur la base du volontariat (V) (contrat, charte),
- soit sur des mesures réglementaires (R),
- soit sur une gestion volontariste des acteurs locaux (G).

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe

- Réduire les incidences des projets éoliens (R)
- Limiter les collisions sur les lignes haute-tension (G)
- Enfouir ou équiper les poteaux dangereux des lignes moyenne tension (G)
- Remplacer le traitement à la Bromadiolone par le piégeage des rats taupiers (G)
- Maintenir quelques mètres carrés de céréales non récoltées autour des nids de Busard cendré (V)
- Faucher les grandes prairies de façon centrifuge (V)

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction des milieux

- Réduire l'incidence des carrières en zone de falaise (R)
- Limiter l'urbanisation des terres agricoles et forestières dans les documents d'urbanisme (R)
- Réduire la pratique de l'écobuage (V)
- Restaurer des zones d'eau libre dans les lacs de chaux (G) (V)
- Augmenter les gros bois en forêt (V) (G)

Favoriser la production de ressources alimentaires pour les oiseaux

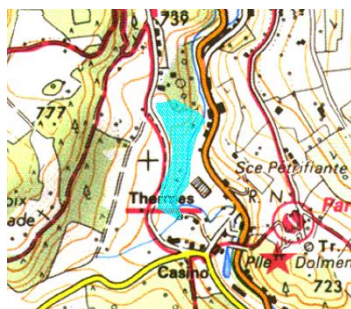
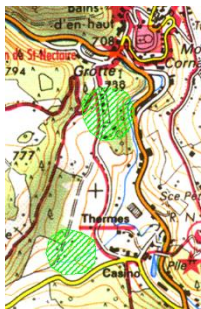
- Rechercher une solution alternative à la fermeture des décharges et au ramassage des animaux morts pour les oiseaux nécrophages (G)
- Restaurer la population de lièvres (G)
- Mettre en place des jachères (V) (G)
- Planter des haies (V) (G)
- Conserver des arbres sénescents (V)
- Irrégulariser les peuplements forestiers (V)
- Créer une réserve ornithologique locale volontaire avec une gestion expérimentale (G)
- Maintenir des fleurs dans les prairies de fauches (V)
- Favoriser le pâturage extensif sur les coteaux en déprise et les pré-bois (V)
- Favoriser les techniques culturales simplifiées (V)
- Aider à développer l'agriculture biologique (V)
- Conserver les haies, pré-verger et les murets (V)

Limiter le dérangement en période de nidification

- Faire un plan hiérarchisé des zones et périodes sensibles (aide à la décision pour la localisation des manifestations sportives) (G)
- Réduire les incidences du schéma de desserte prévu sur la communauté de communes des cheires (G)
- Aménager les dessertes existantes (accès limités aux professionnels, panneaux...) (V, G)
- Limiter les travaux d'abattage forestier et de taille de haie près des nids des espèces sensibles et/ou en période de reproduction (mesure en cours de discussion) (V)
- Etudier l'impact d'une manifestation sportive (G)



Les Marais Salé : APB, ZNIEFF et Natura 2000



Localisation ZNIEFF / APB / Natura 2000

Ce site est concerné par :
 une ZNIEFF sur environ 1 ha
 le marais fait partie du site natura 2000 Coteaux et vallées xérothermiques (vu plus haut). Le périmètre Natura 2000 sur le secteur, dénommé zonage n° 19 Pré salé de St Nectaire, est de 4 ha76.
 un APB - arrêté de protection de biotope, instauré en 1997, sur environ 3 ha. Cette protection n'est pas une servitude d'utilité publique, mais doit être prise en compte dans les choix du PLU.



Milieux naturels : marais salé

Végétation : flore halophile dont 5 plantes protégées sur le plan régional : Plantain maritime, Spergulaire marginée, Troscart maritime, Jonc de Gérard.

Gestion :

- Le site a bénéficié du programme européen Life Nature « sources salées d'Auvergne » pour financer l'élaboration d'un plan de gestion de site en 1998.
- Pour tendre vers une meilleure gestion du site, le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le CEPA et certains propriétaires ont signé des baux et des conventions de gestion.

Perspectives et menaces :

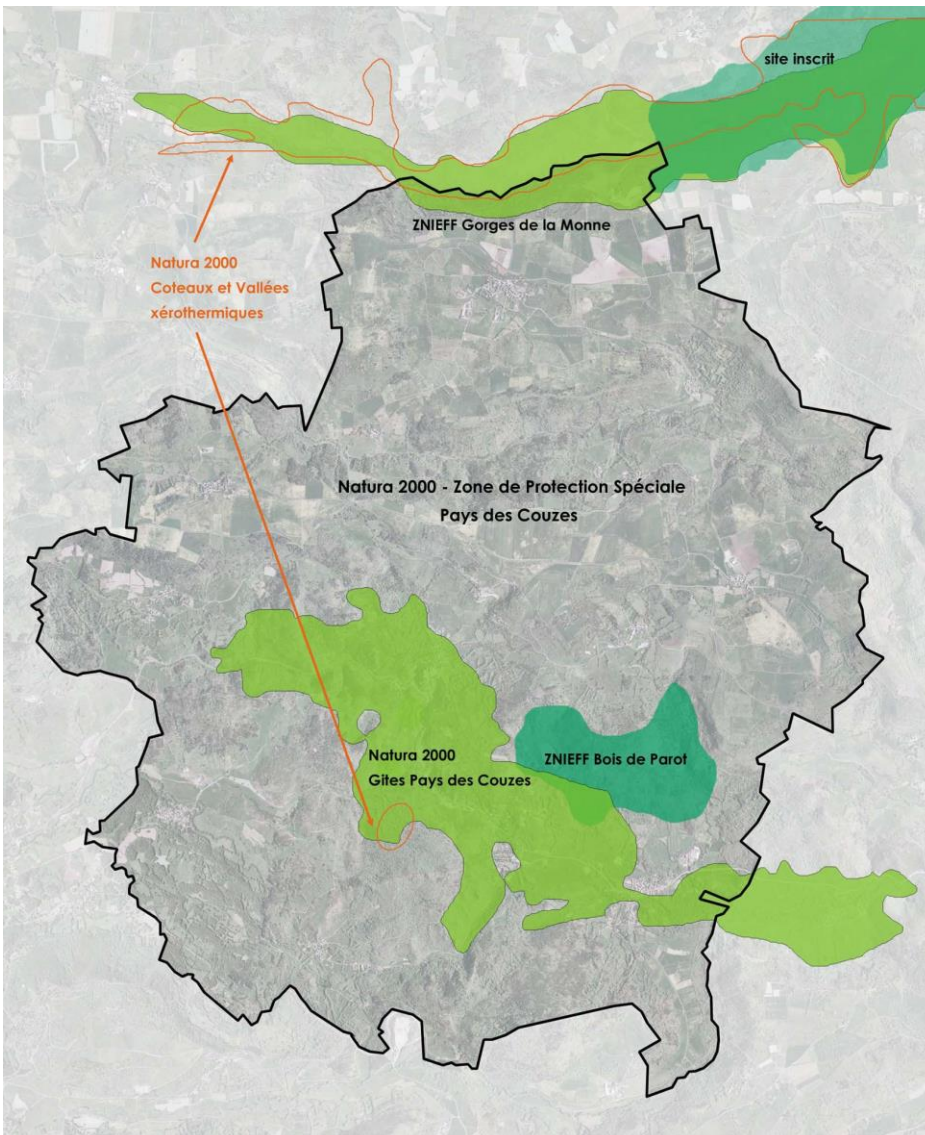
- Un certain nombre de parcelles incluses dans le zonage Natura 2000 et APB est actuellement classé en zone NH constructible au POS. Afin d'éviter une

dégradation de ce biotope et d'être en conformité avec le zonage naturel, ces parcelles devront être classées en zone ND au PLU.

- Une canalisation d'eau traverse le marais (parcelle n°99) et alimente les Thermes.
- La déprise agricole menace la partie basse du marais. Elle se caractérise par le développement de hautes herbes et arbustes, lesquels ferment progressivement le milieu. Cette végétation concurrence les plantes halophytes qui ont besoin de lumière et d'espace.
- La partie haute du marais est sensible à une pression forte du pâturage.

Enjeux :

- une illustration majeure de ce type de milieux naturels (préservation de la biodiversité et des stations halophytes).



- une valeur scientifique (approfondissement des connaissances)
- un intérêt pour la sensibilisation des publics pour le respect du patrimoine naturel.

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU

- un zonage ND approprié. Certaines parcelles situées dans l'emprise du marais salé, classées actuellement en NH au POS doivent retrouver un zonage naturel.
- ☞ Protection des milieux naturels fragiles
- ☞ Impact positif de ce choix : améliorer la gestion du site.

Carte synthétique des zonages naturels.



Les zonages Eau et Milieu Aquatique

Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015

La commune de Saint Nectaire fait partie du SAGE Loire Bretagne (en cours de révision) et du SAGE Allier Aval (en cours d'élaboration).

Il fixe les objectifs suivants pour les masses d'eau identifiées dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Pour chaque masse d'eau, l'objectif se compose d'un niveau d'ambition et d'un délai. Les niveaux d'ambition sont le bon état, le bon potentiel dans le cas particulier des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles, ou un objectif moins strict. En application du principe de non détérioration lorsqu'une masse d'eau est en très bon état, l'objectif est de maintenir ce très bon état. Les délais sont 2015, 2021 ou 2027. Le choix d'un report de délai ou d'un objectif moins strict est motivé, conformément à la directive cadre sur l'eau, par les conditions naturelles (CN), la faisabilité technique (FT) ou les coûts disproportionnés (CD).



| Objectifs cours d'eau | | | | | | | | | |
|------------------------|---|----------------------------|-------|--------------------------|-------|------------------------|-------|--|---------------------|
| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Objectif d'état écologique | | Objectif d'état chimique | | Objectif d'état global | | Paramètre faisant l'objet d'une adaptation | Motivation du délai |
| | | Objectif | Délai | Objectif | Délai | Objectif | Délai | | |
| FRGR0259 | LA COUZE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE LAC CHAMBON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER | Bon Etat | 2021 | Bon Etat | ND | Bon Etat | 2021 | | FT |

Le SAGE Allier Aval

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les études en cours pour le SAGE Allier Aval établissent les problématiques de gestion :

- Une ressource en eau potable suffisante mais fragile : La rivière Allier et sa nappe d'accompagnement constituent la principale ressource en eau potable de la population mais celle-ci est particulièrement vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses.
- Une qualité des eaux de surface à améliorer : Dans la plaine alluviale, la qualité de l'eau de l'Allier et de ces affluents reste encore affectée par des rejets domestiques et industriels. Les têtes de bassin versant ont des eaux de bonne qualité mais sont sensibles aux pollutions diffuses.
- Des étiages sévères pour les affluents de Limagne : Les affluents de l'Allier peuvent présenter une faiblesse des étiages notamment dans la plaine de la Limagne. Cette situation est aggravée par les prélèvements agricoles et peut nécessiter la mise en place de mesures de restriction.
- Les crues : Les affluents de l'Allier connaissent des crues torrentielles qui peuvent créer des dommages aux bourgs traversés.

Les principaux enjeux du SAGE pour la gestion de l'eau sont :

- La gestion qualitative de la ressource en eau : maîtriser les pollutions pour mieux satisfaire les différents usages et préserver la qualité des milieux,
- La gestion concertée de l'espace alluvial : concilier les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau,
- La gestion de la ressource en eau de la chaîne des Puys : préserver cette ressource de qualité mais fragile.

Deux Contrats de Rivière

- Veyre Aydat
- Couze Chambon

Le Contrat territorial « Veyre-lac d'Aydat »

Depuis 1999, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) s'investit pour lutter contre l'eutrophisation du lac d'Aydat et améliorer la qualité des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière « Veyre-lac d'Aydat », achevé en 2010. Un contrat territorial élaboré en 2010, permettra de poursuivre les actions engagées dans le cadre du contrat de rivière (lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, restauration de milieux aquatiques, etc.).

Le contrat de rivière est un plan d'action quinquennal qui s'appuie sur trois volets principaux :

- Volet A - maîtrise des effluents domestiques et agricoles
- Volet B - restauration et entretien des cours d'eau et zones humides
- Volet C - communication, animation

Enjeux

- Atteinte de l'objectif de bon état en 2015 pour la Veyre et ses affluents (objectif de non dégradation).
- Préservation des zones humides et milieux naturels associés (lien Trame Verte et Bleue).

Le Contrat territorial « Couze Chambon »

Le Siav de la couze Pavin (*) et le Sivu de la couze Chambon ont signé leurs contrats territoriaux, en mars 2015. Ceux-ci visent à la préservation du lac Chambon, de l'amont de la couze Chambon et de ses affluents ainsi que de la couze Pavin, de la couze Valbelex et de leurs affluents. Dix-huit communes sont concernées.

Les actions qui seront menées vont de l'arasement d'obstacles à la restauration de la ripisylve (la végétation des berges) ou encore la lutte contre les piétinements (installation d'abreuvoirs).

(*) Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Couze Pavin, Couze de Valbelex et affluents, Syndicat intercommunal à vocation unique d'assainissement de l'amont de la couze Chambon.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

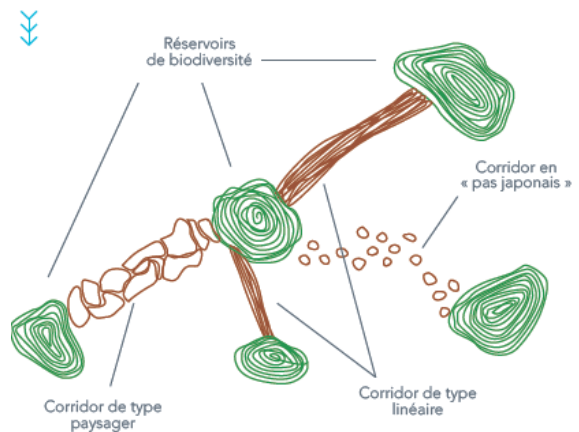
État des lieux

Introduction

L'objectif est le maintien de la connectivité entre les écosystèmes

- qui favorise leur fonctionnalité, source d'aménité et de services rendus pour la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols etc.
- Par ailleurs, le maintien d'éléments paysagers favorables à la connectivité des milieux naturels répond aussi à une demande sociale de naturalité. En effet, ils peuvent être associés aux fonctions récréationnelles des paysages et maintenir en même temps la valeur esthétique et patrimoniale des territoires.
- Ils peuvent également être utilisés dans les milieux urbains pour permettre une pénétration de la nature, ou encore offrir des voies pour les transports doux.

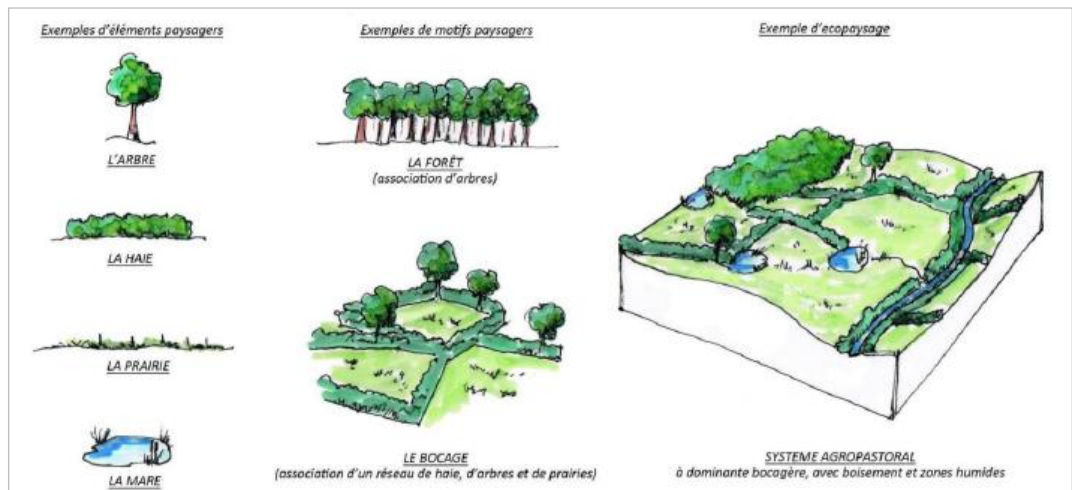
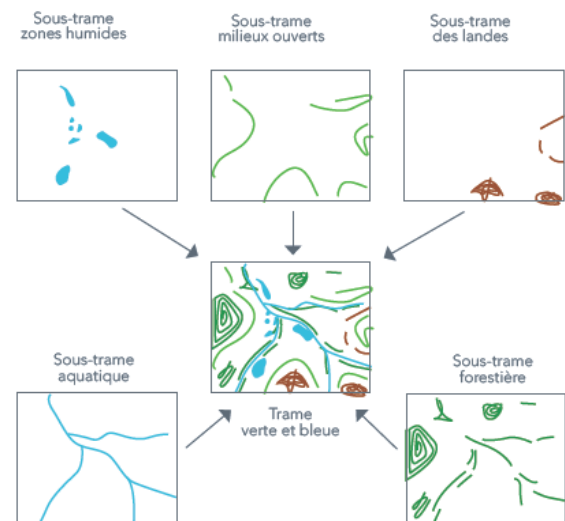
Schémas théoriques des continuités écologiques, des sous-trames composant la Trame verte et bleue et de leur hiérarchisation.
© Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, MEDDM, 2010.



CORRIDORS
ÉCO-
LOGIQUES

Définitions

- **Biodiversité** : Contraction de biologique et de diversité, représente la diversité et les interrelations des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux, mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques, et bien sûr les êtres humains.
- **Trame verte** : Elle comprend l'ensemble des milieux terrestres tels que les prairies, les landes, les estives, les forêts, etc. qui peuvent constituer autant de « sous-trames ».
- **Trame bleue** : Elle comprend l'ensemble des milieux aquatiques de type cours d'eau, lacs, étangs, etc. Les zones humides peuvent à la fois être comprises dans la Trame verte et dans la Trame bleue.
- **Continuités écologiques** : Elles constituent la Trame verte et bleue et comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- **Réservoirs de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les milieux naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement).
- **Continuum écologique** : C'est l'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces. Il est composé de plusieurs éléments continus (sans interruption physique) incluant un ou plusieurs cœurs de nature, les zones tampons et les corridors partiellement ou temporairement utilisés par le groupe d'espèces.
- **Corridors écologiques** : Ce sont des liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce permettant sa dispersion et sa migration. Leur physionomie est souvent classée en 3 types : structure linéaire (haies, bords de chemins, rives et cours d'eau, etc.), structure en « pas japonais » liée à la présence d'éléments relais ou îlots-refuges (mares, bosquets, etc) ; et matrice paysagère.
- **Zones tampons** : Ces espaces sont situés autour des cœurs de nature ou des corridors. Ils les préservent des influences et impacts négatifs.



Éléments des écopaysages définis par le SRCE auvergne

Les directives territoriales

La Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été voté le 3 août 2009 (Grenelle1). Les articles 20 à 27 intéressent particulièrement le territoire de SAINT NECTAIRE dans le cadre de la préservation de trames bleue et verte.

Article 20 : Arrêter la perte de biodiversité passe par des mesures de protection, de conservation, de restauration des milieux et par la constitution d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permette de créer une continuité territoriale. ...

Article 21 : L'élaboration de la trame verte et bleue associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties prenantes concernées sur une base contractuelle. La trame verte est constituée, sur la base de données scientifiques, de grands ensembles naturels et d'éléments de connexion les reliant ou servant d'espaces tampons. ... A l'issue d'un audit général qui aboutira en 2009, les modalités d'insertion de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, dans les schémas d'infrastructures, et les conditions de sa prise en compte par la fiscalité locale seront précisées. ...

Article 24 : La trame verte sera complétée par la trame bleue, son équivalent pour les eaux de surface continentales et leurs écosystèmes associés, permettant de préserver et de reconstituer la continuité écologique des milieux nécessaire à la réalisation de l'objectif 2015 ...

Le schéma régional de cohérence écologique

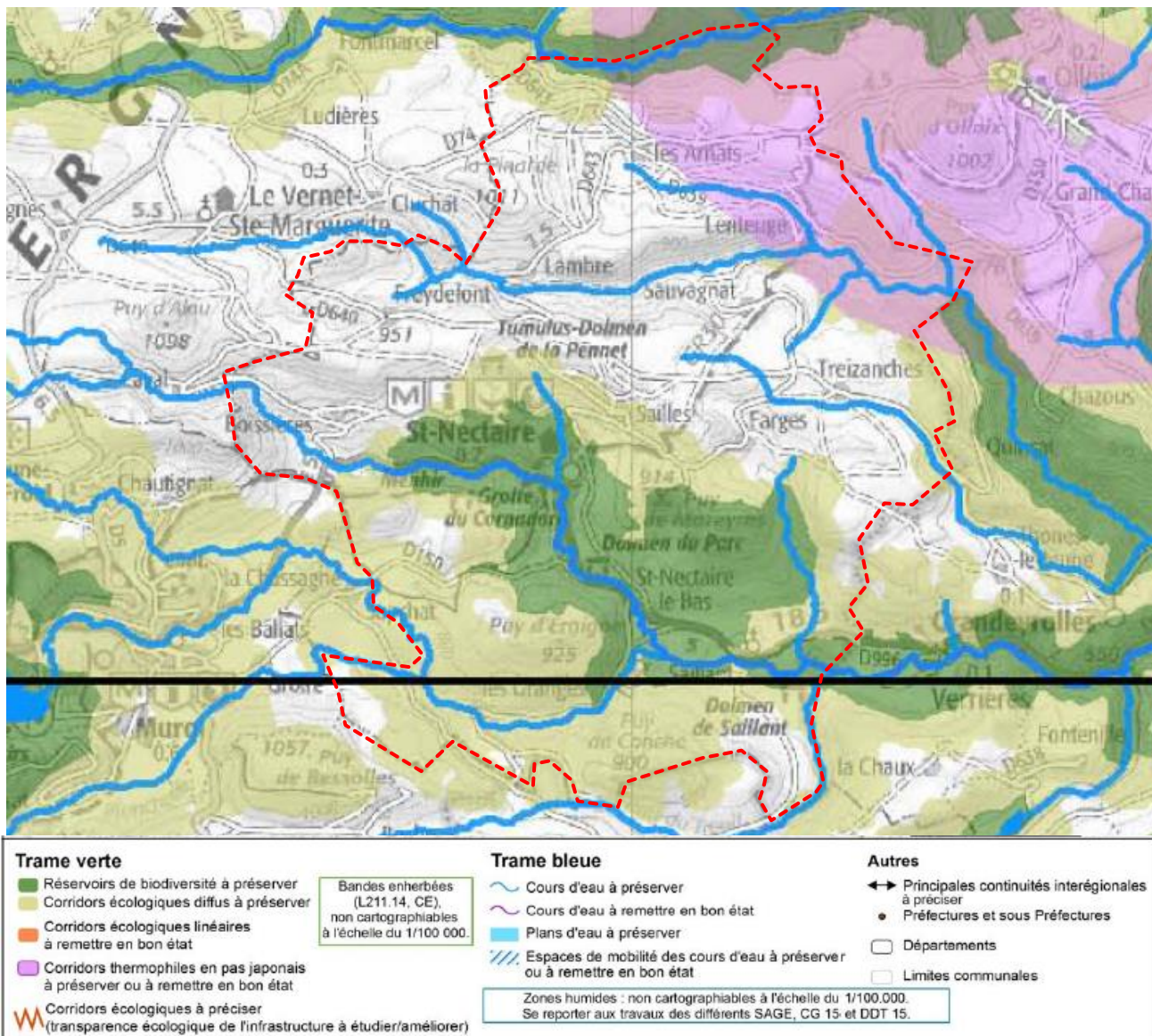
Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en oeuvre de la trame verte et bleue. Ce document cadre au niveau régional "prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques mentionnées à l'article L. 371-2 ainsi que les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau."

L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Le schéma comprend :

- ✓ Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.
- ✓ La cartographie de la trame verte et bleue d'importance régionale.
- ✓ Un plan d'actions, constitué de mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.

Zoom sur le territoire :



Saint Nectaire :

- Une premier Réservoir de biodiversité est identifié au nord de la commune et couvre les Gorges de la Monne. Le secteur correspond au site Natura 2000 ZPS des Gorges de la Monne.
- Le cœur de la commune est identifié comme un réservoir de biodiversité à préserver. Le secteur s'étend de St Nectaire le Haut jusqu'en aval de Saillant, et couvre le ruisseau le Fredet et ses pentes encaissées. Il correspond au site Natura 2000 ZPS Gites des Couzes.
- Les espaces encadrant la vallée de Fredet sont identifiés comme des corridors écologiques diffus à préserver. Ces espaces couvrent notamment la partie sud de la commune et la vallée de la Couze Chambon.
- La frange Nord-Est du territoire est identifiée comme corridor thermophile en pas japonais à préserver ou remettre en état.

Les Trames Bleues

La carte des trames bleues s'appuie sur plusieurs éléments : l'emprise des cours d'eau, des pièces d'eau et des étangs, la prélocalisation des zones humides du SAGE Allier Aval.

Le territoire est marqué par un réseau hydrographique assez dense, axé Est-Ouest. 4 grandes vallées principales se dessinent.



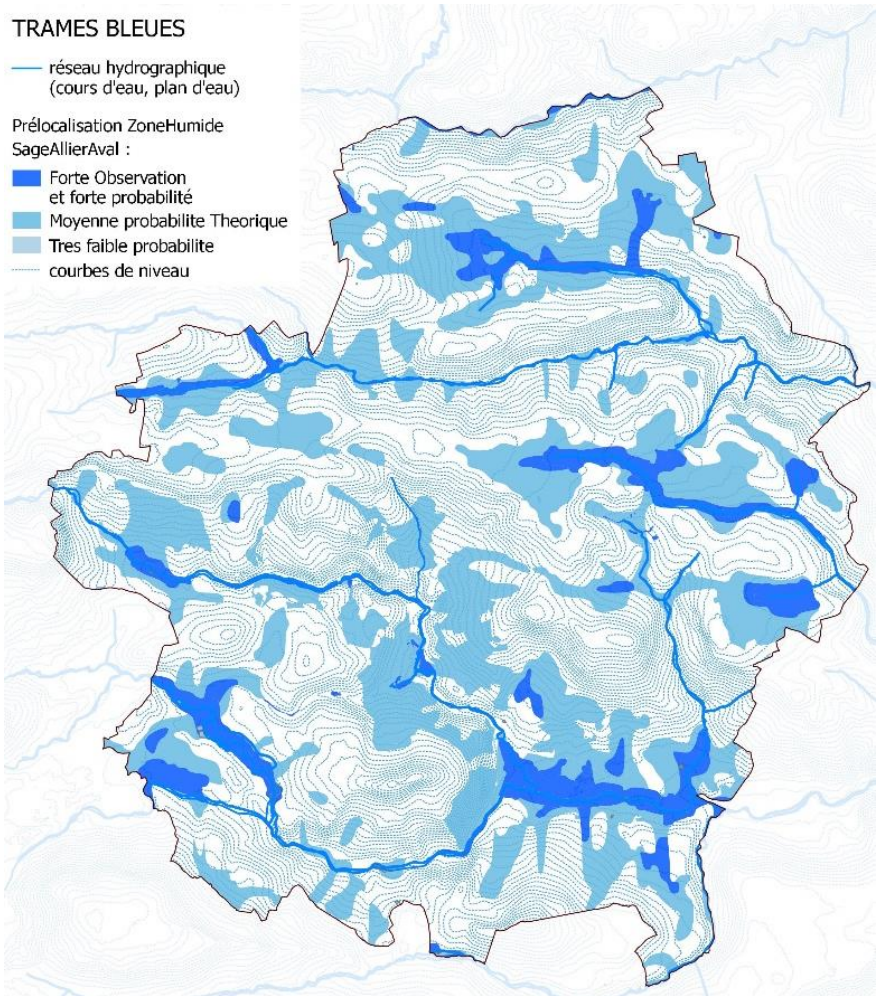
La Couze Chambon

TRAMES BLEUES

— réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)

Prélocalisation ZoneHumide SageAllierAval :

- Forte Observation et forte probabilité
- Moyenne probabilité Theorique
- Tres faible probabilité
- courbes de niveau



CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les Zones Humides

Les zones humides ont considérablement régressé depuis 50 ans sur le bassin Loire Bretagne. Celles-ci jouent pourtant un rôle fondamental à différents niveaux :

- ✓ *préservation des ressources en eau et des usages associés (eau potable, etc.).*
- ✓ *Elles assurent une autoépuration des pollutions diffuses, plus particulièrement en tête de bassin, où elles contribuent de manière déterminante à la dénitrification des eaux.*
- ✓ *Elles constituent un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité.*
- ✓ *Elles contribuent à réguler les débits des cours d'eau et des nappes souterraines (écrêtement des crues et soutien d'étiage) et à améliorer les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau.*

La conservation d'un maillage dense de zones humides contribue au maintien ou à l'atteinte des **objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Européenne pour 2015**. L'impact cumulé de la destruction des zones humides à l'échelle d'un bassin versant peut avoir un impact sur les crues, la qualité et la quantité d'eau ainsi que sur la biodiversité (Trame Verte et Bleue).

Une étude de **pré-localisation** des enveloppes potentielles à **zones humides** a été réalisée dans le cadre du **SAGE Allier Aval** en 2011.

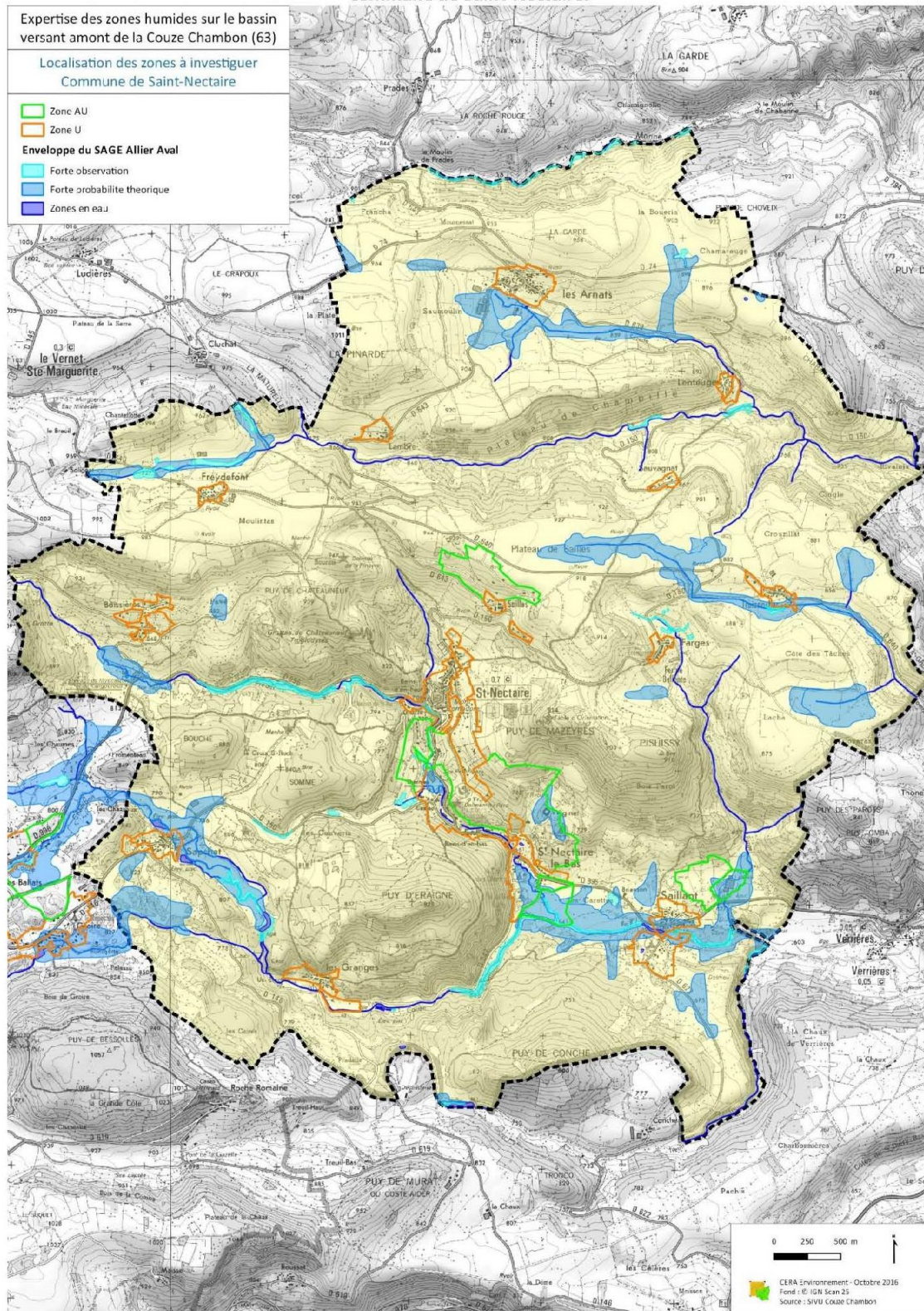


Toutefois, le manque de précision de ces enveloppes n'est pas satisfaisant à l'échelle locale et peut provoquer des incompréhensions de la part des administrés. Une action a donc été inscrite au Contrat territorial afin d'affiner le manque de connaissances et disposer d'un document d'alerte vis-à-vis de la gestion adaptée sur les terrains présentant des zones humides. En 2016, le SIVU de la Couze Chambon a réalisé une expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon. Des sondages sur plusieurs secteurs de la commune ont été réalisés pour vérifier la présence avérée ou non de zones humides. Cette démarche s'inscrit dans les actions définies par le Contrat Territoriale de l'Eau et dans la phase 2 de localisation des zones humides du SAGE.

SIVU Couze Chambon

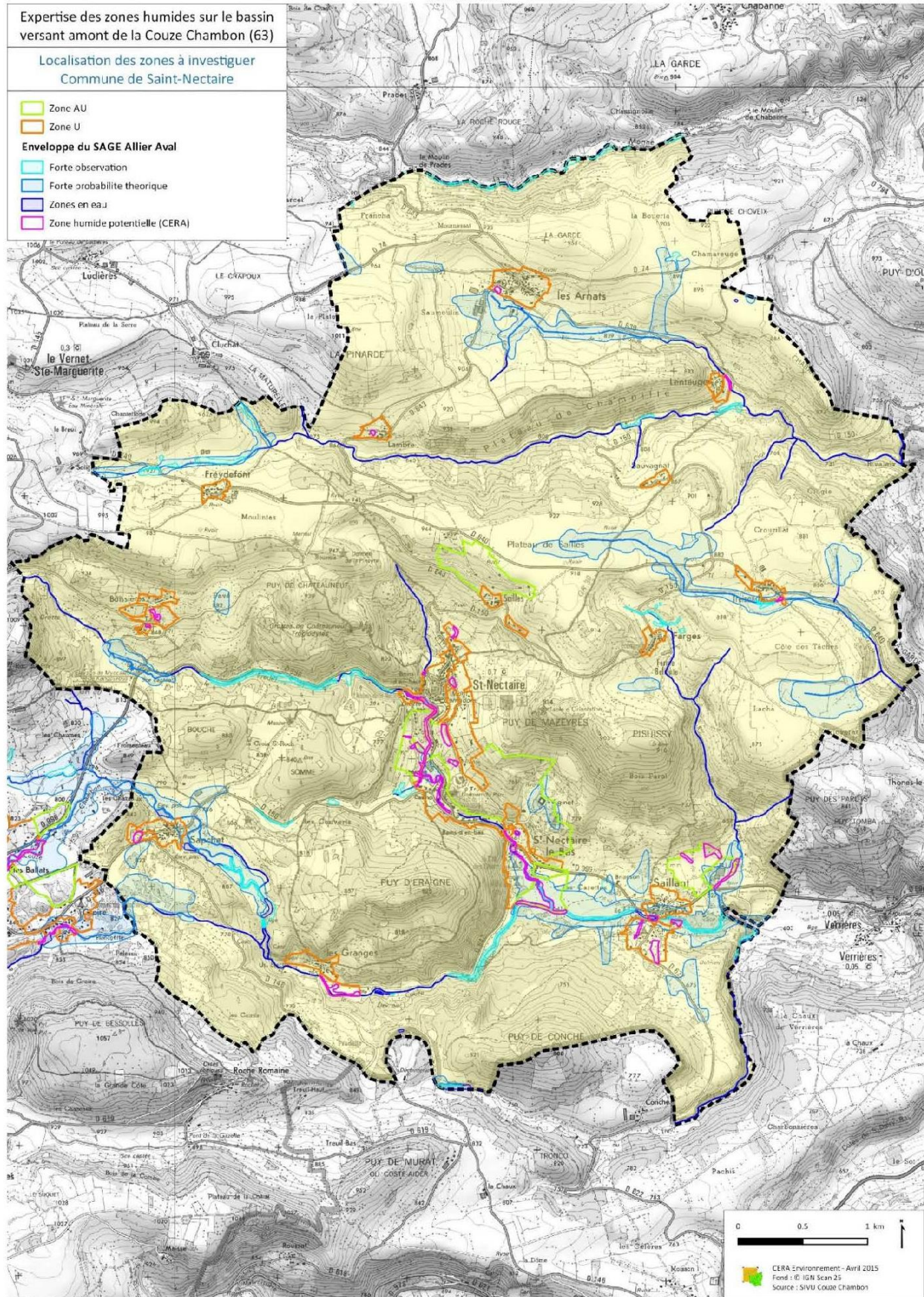
Inventaire des zones humides

Carte 4. Localisation des enveloppes de forte probabilité et des zones Urbanisées (U) et A Urbaniser (AU) sur la commune de Saint-Nectaire.

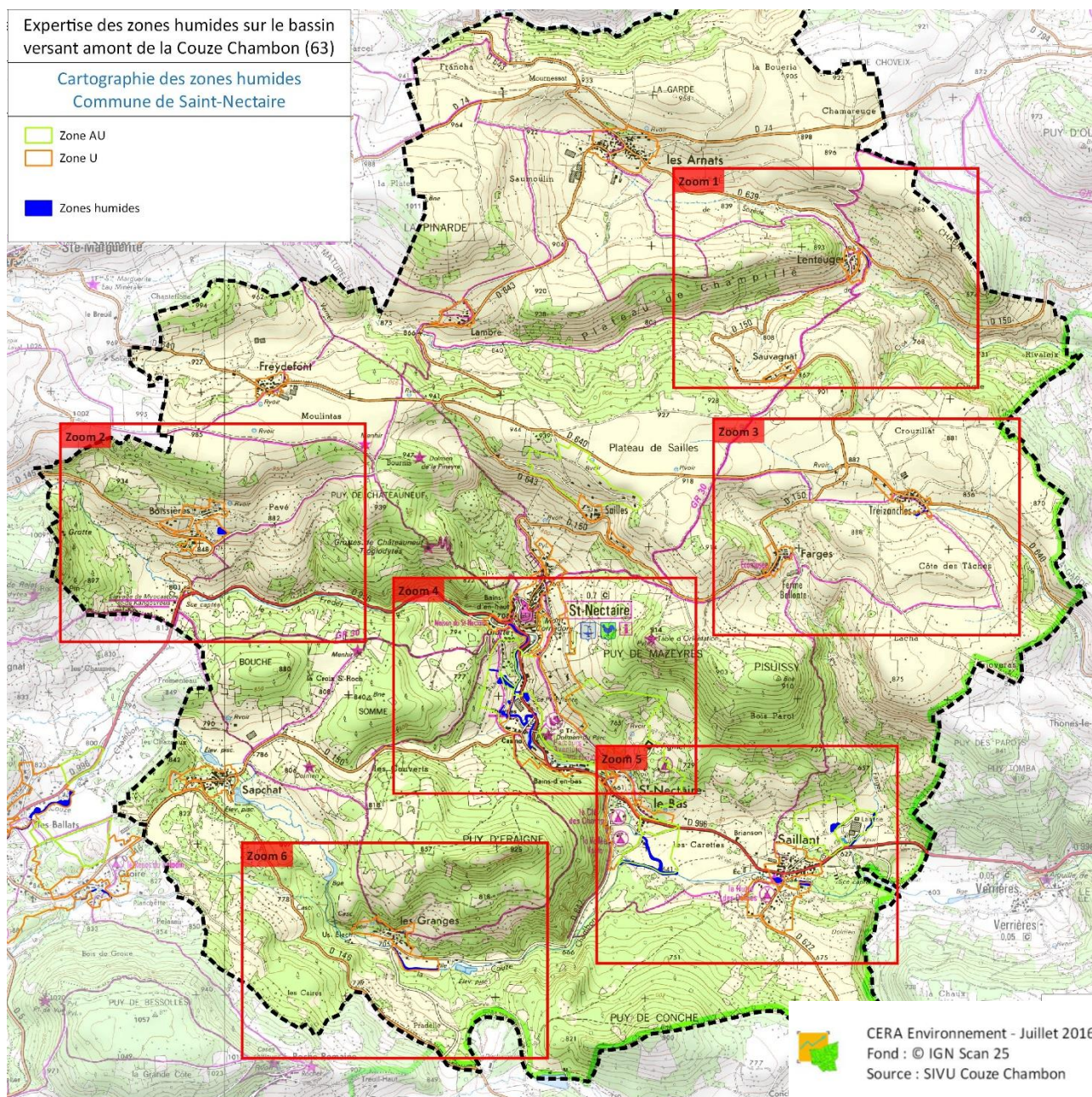


CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES

Carte 7. Carte de localisation zones humides après l'analyse par photo-interprétation sur la commune de Saint-Nectaire.



CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES

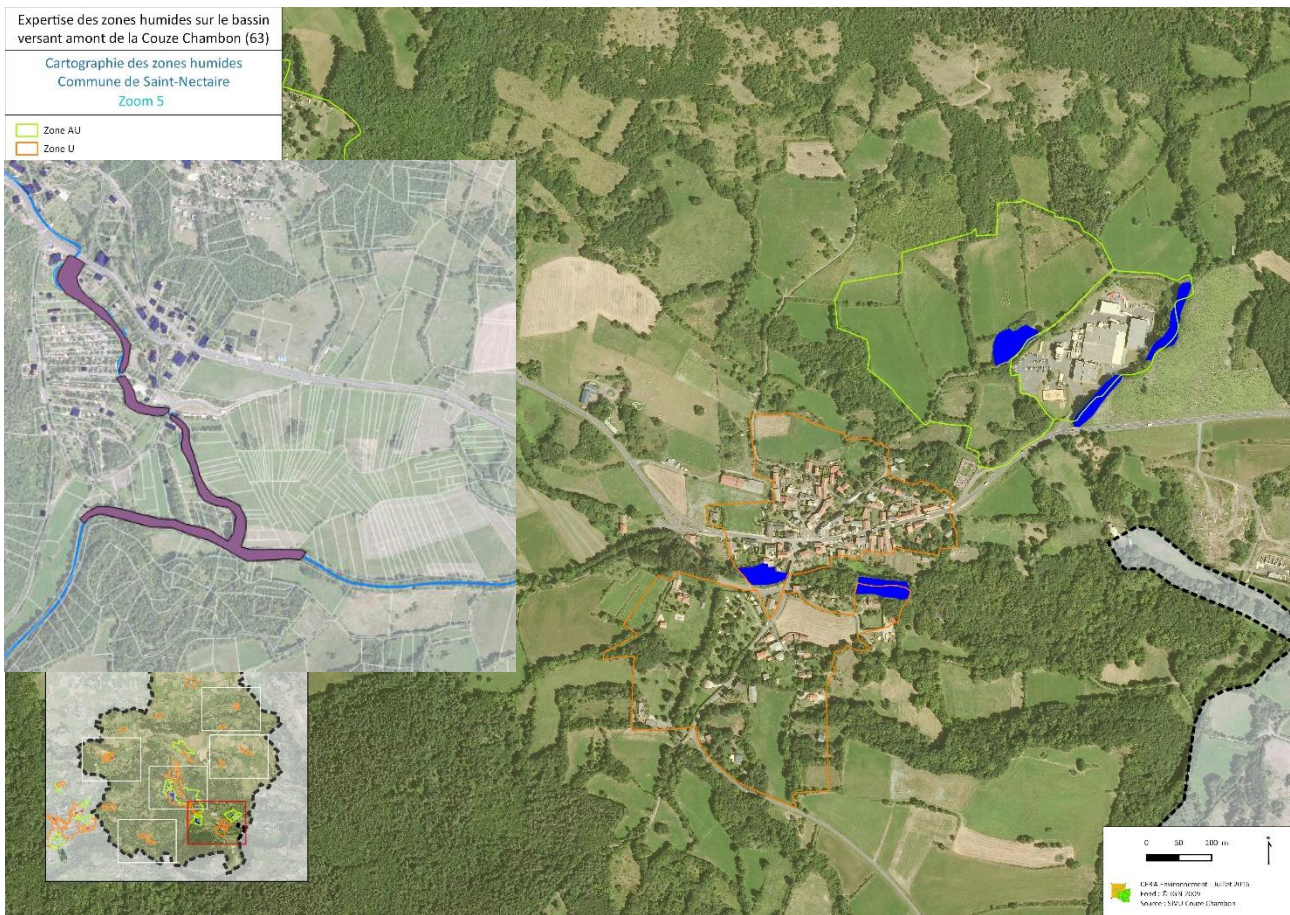
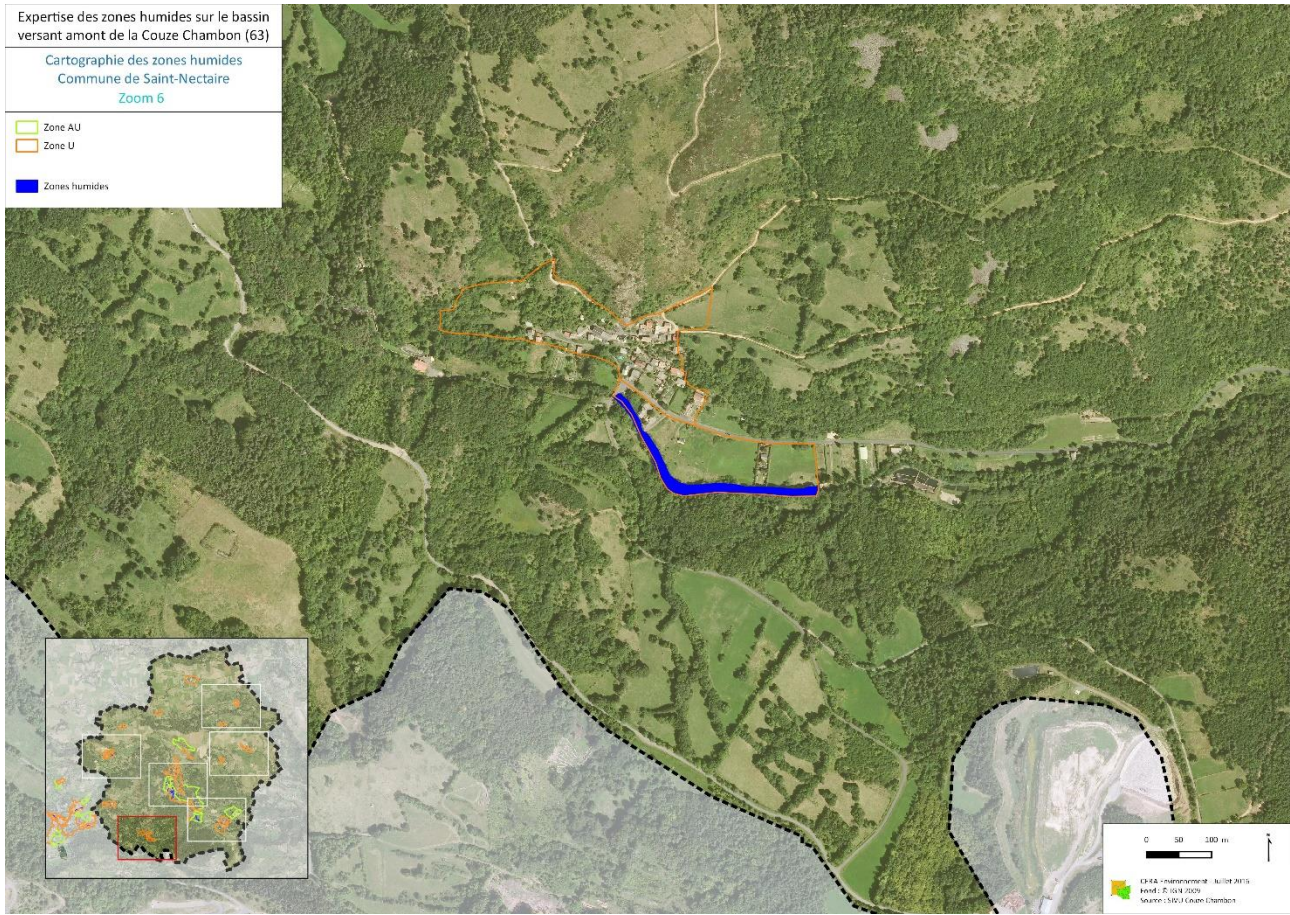


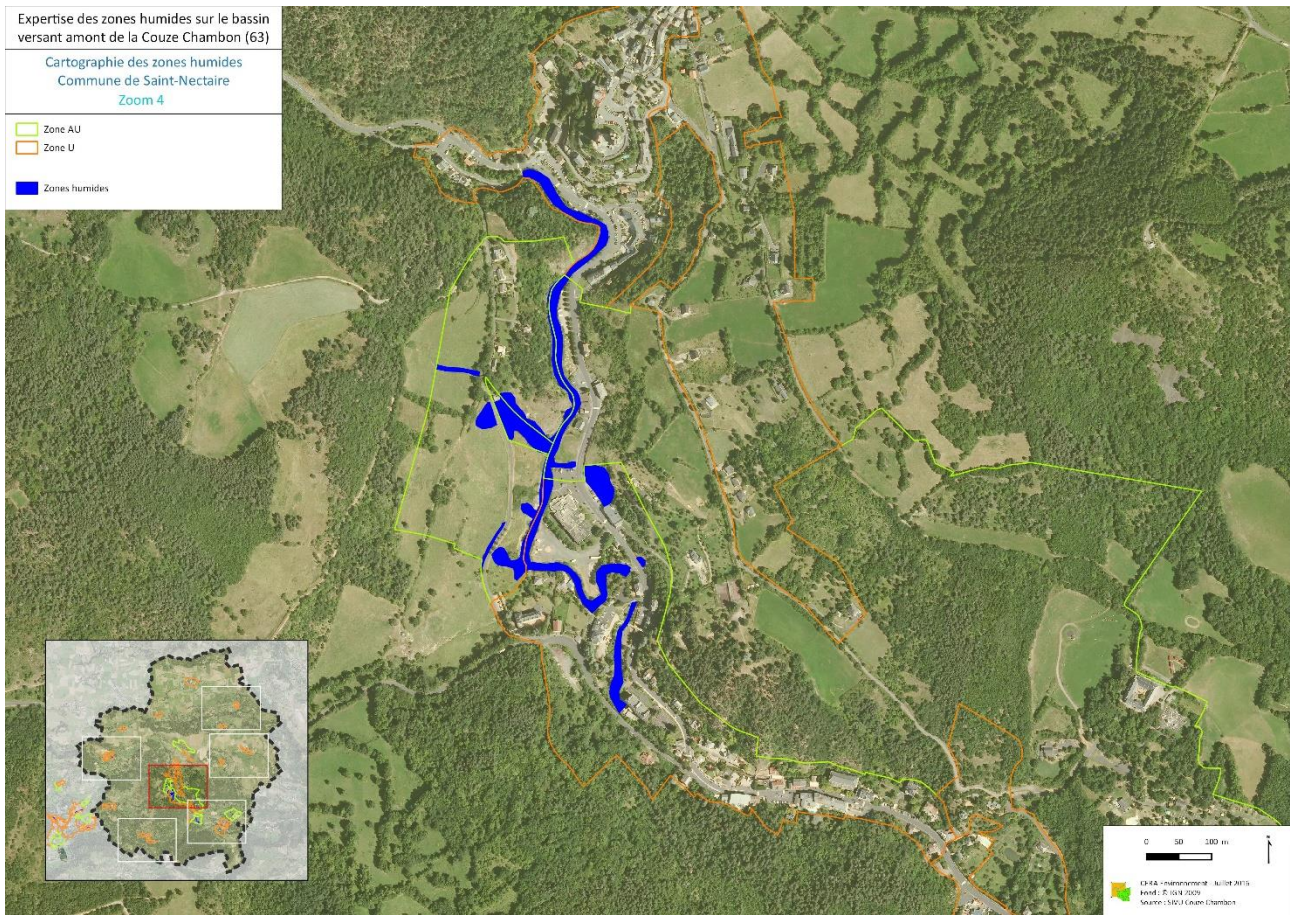
RAPPEL : Les résultats traités sur les pages suivantes portent uniquement sur les zones U (Urbanisées) et AU (A Urbaniser) des communes de Chambon-sur-Lac, Murol et Saint-Nectaire.

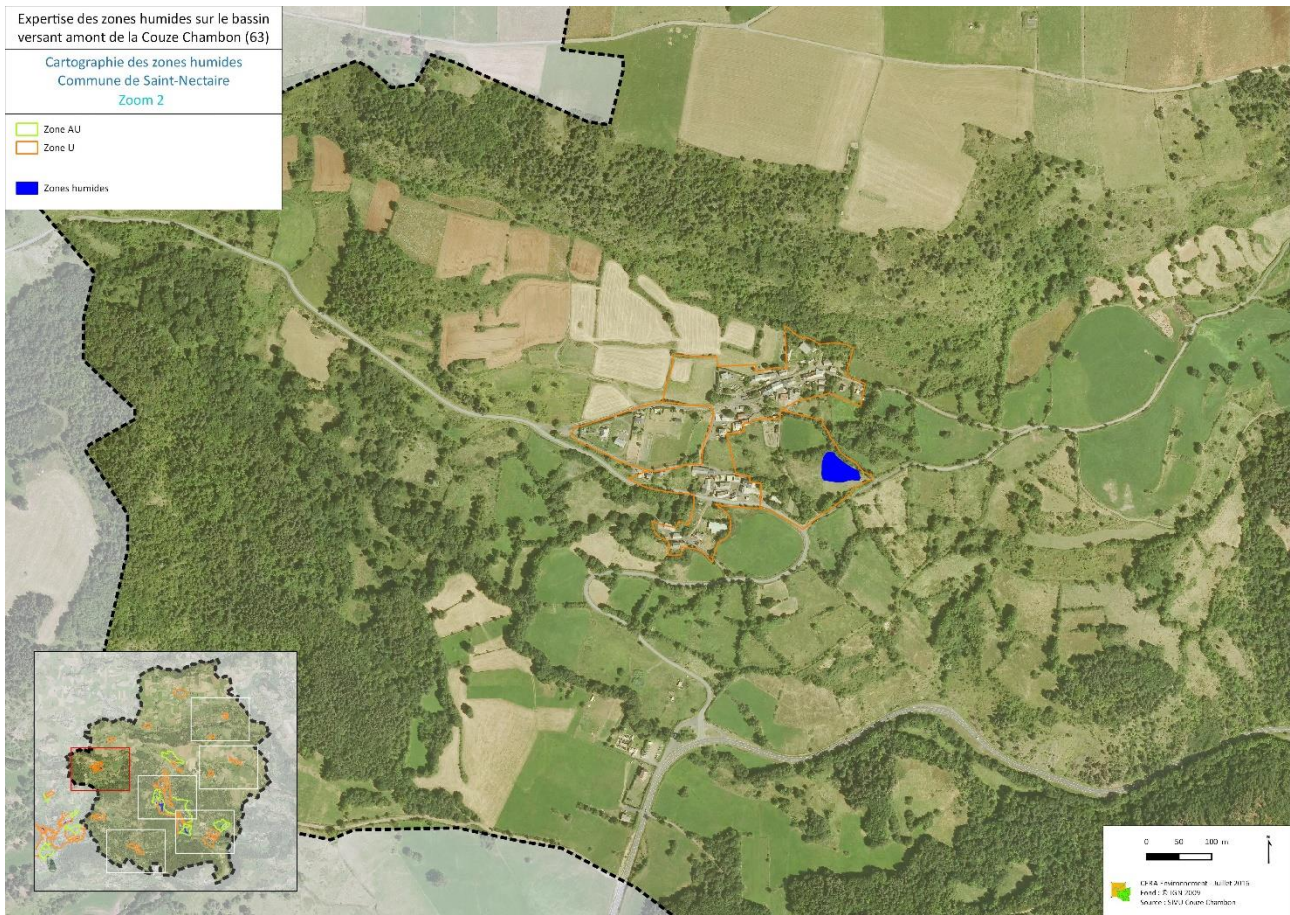
Tableau 4. Répartition et caractéristiques générales des zones humides par commune sur le bassin versant de la Couze Chambon amont.

| Communes | Nombre de zones humides | Surface totale de zones humides (ha) | Surface moyenne des zones humides (ha) | Pourcentage d'occupation du sol* |
|--|-------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|
| Chambon-sur-Lac | 45 | 21,12 | 0,47 | 3,7 % |
| Murol | 13 | 3,86 | 0,3 | 11,1 % |
| Saint-Nectaire | 17 | 4,94 | 0,3 | 6,2 % |
| Bassin versant de la Couze Chambon amont | 75 | 29,92 | 0,4 | 5,2 % |

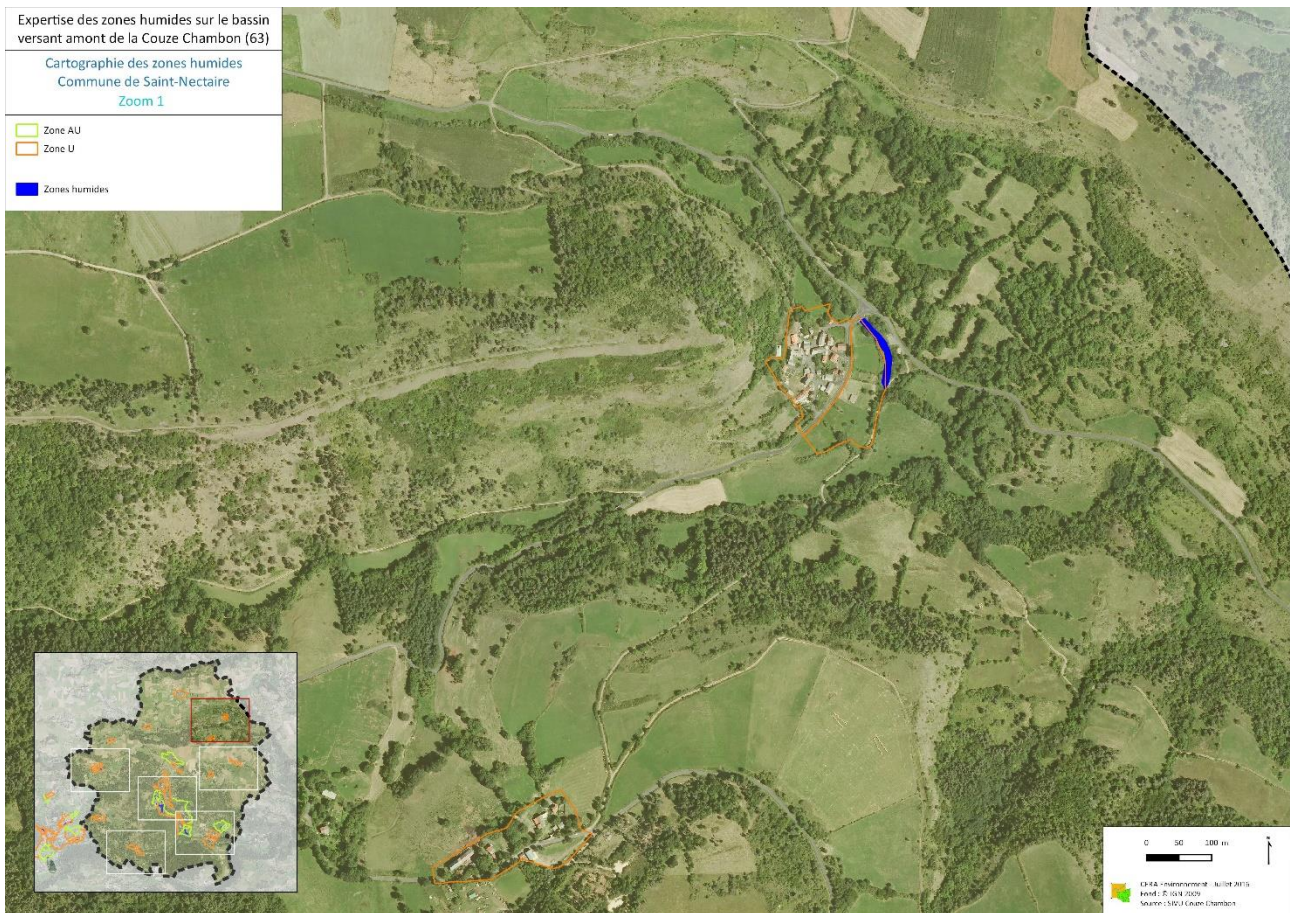
*Le pourcentage d'occupation du sol a été calculé uniquement sur le périmètre d'étude (zone U et AU) du bassin versant de la Couze Chambon amont.





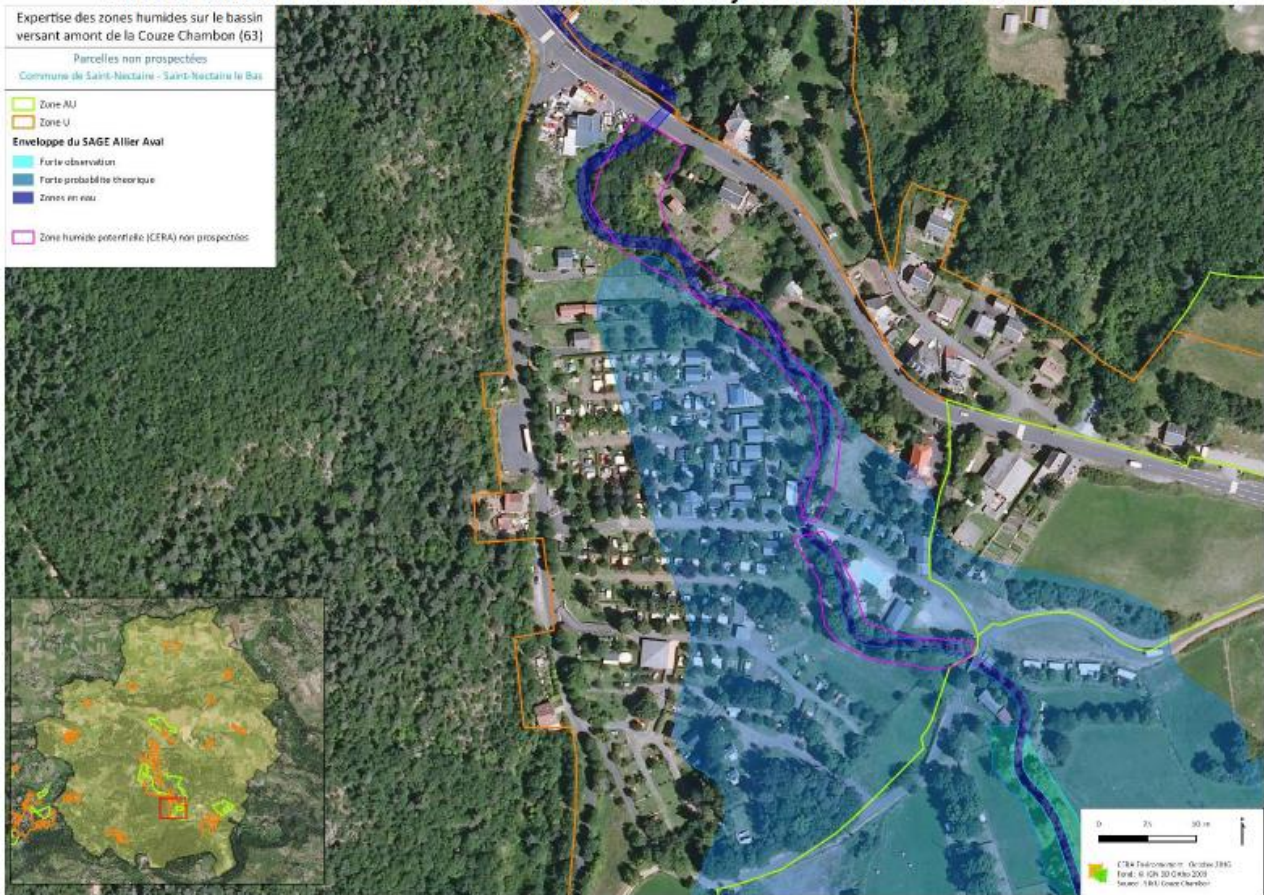


CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES



La présence de la zone d'étude au sein d'un secteur très urbanisé a rendu parfois les inventaires délicats. On note un refus de propriétaire sur la commune de Saint-Nectaire, au niveau de Saint-Nectaire le Bas (Carte 8). Il a en effet été impossible de pénétrer sur certaines propriétés privées ce qui a pu limiter la précision de la cartographie des zones humides.

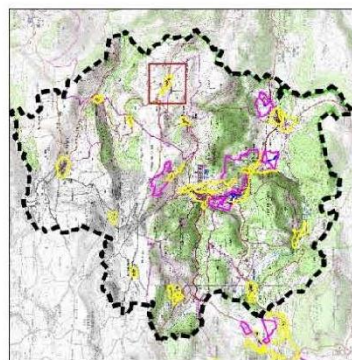
Carte 8. Carte de localisation de la zone humide non vérifiée sur la commune de Saint-Nectaire.



CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES

Expertise des zones humides sur le bassin versant
amont de la Couze Chambon (63)

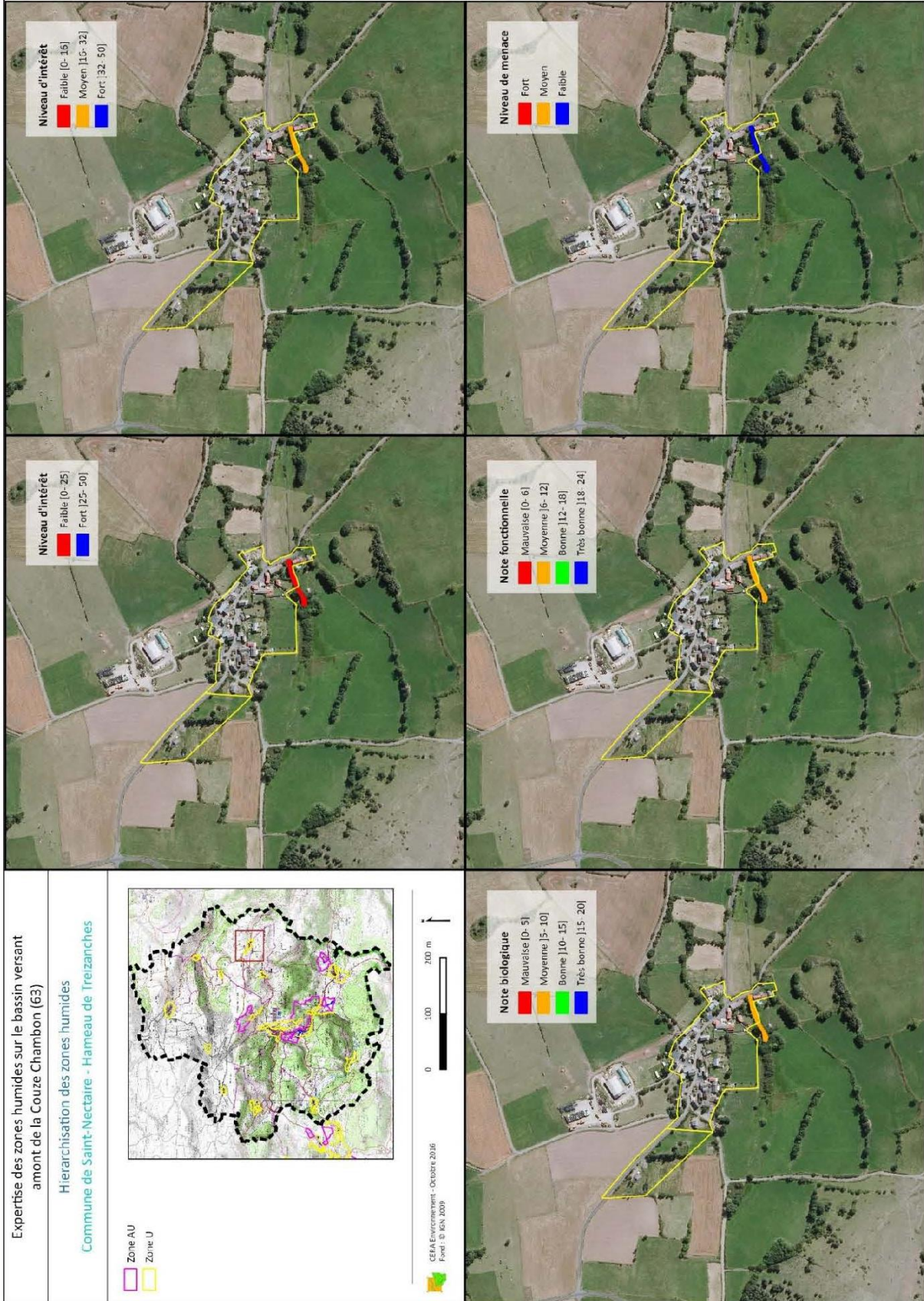
Hierarchisation des zones humides
Commune de Saint-Nectaire - Hameau de Treizanches



Zone AU
Zone U



CEFA Environnement - Octobre 2016
Fond © IGN, 2009

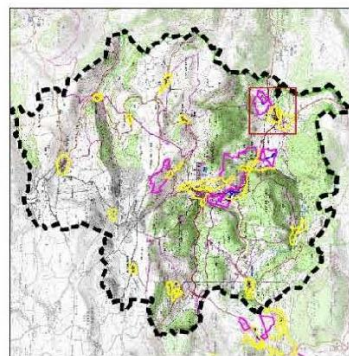


SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant
amont de la Couze Chambon (63)

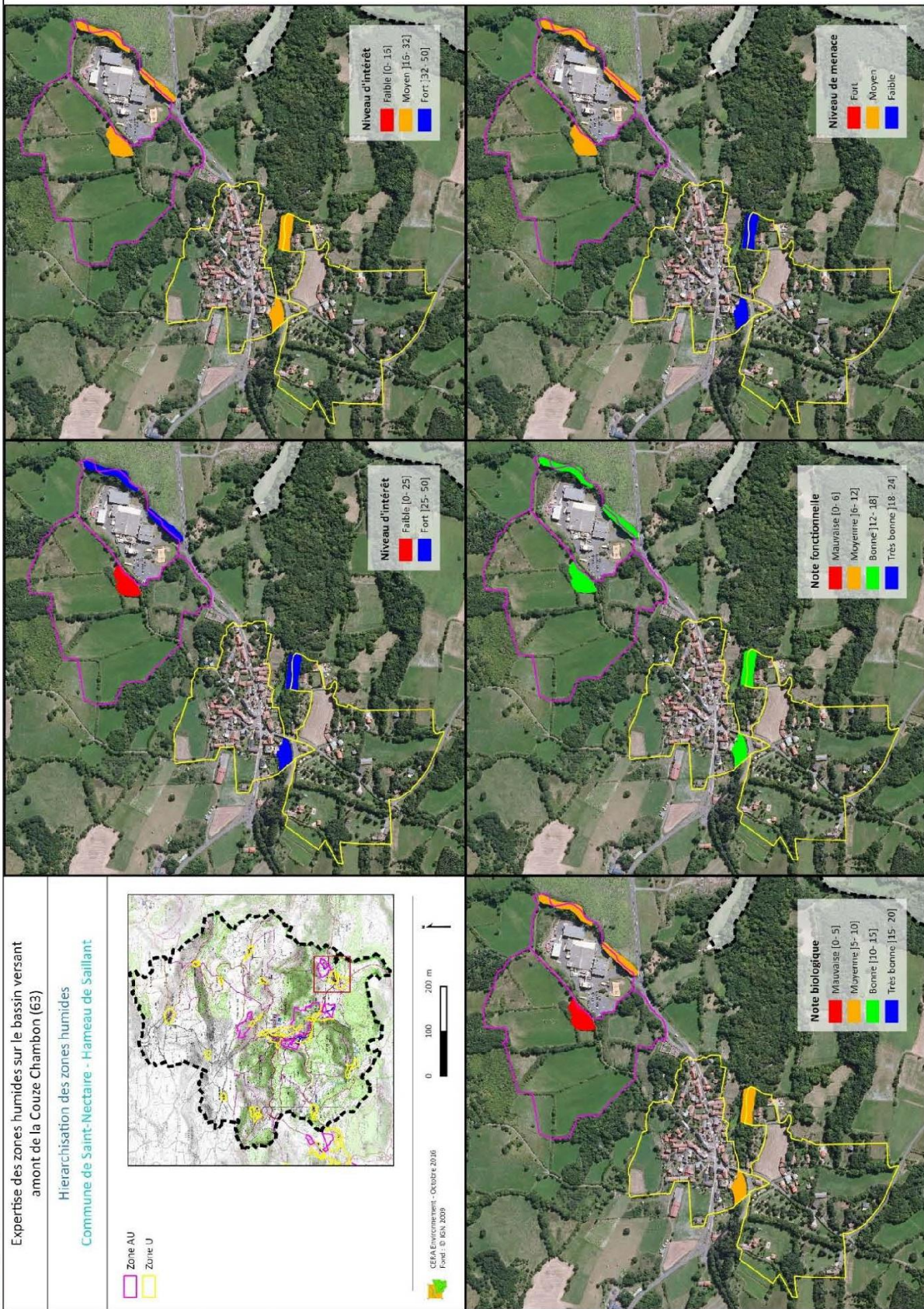
Hierarchisation des zones humides

Commune de Saint-Nectaire - Hameau de Saillant



CEEA Environnement - Octobre 2016
Plan: © IGN, 2009

Inventaire des zones humides



Rapport final

- 122 -

Novembre 2016 © CERA Environnement

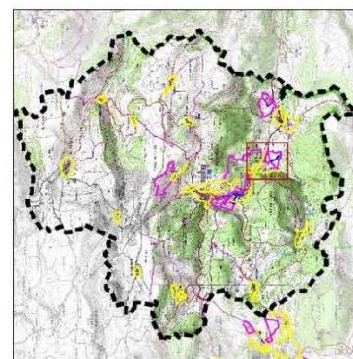


Inventaire des zones humides

SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant
amont de la Couze Chambon (63)

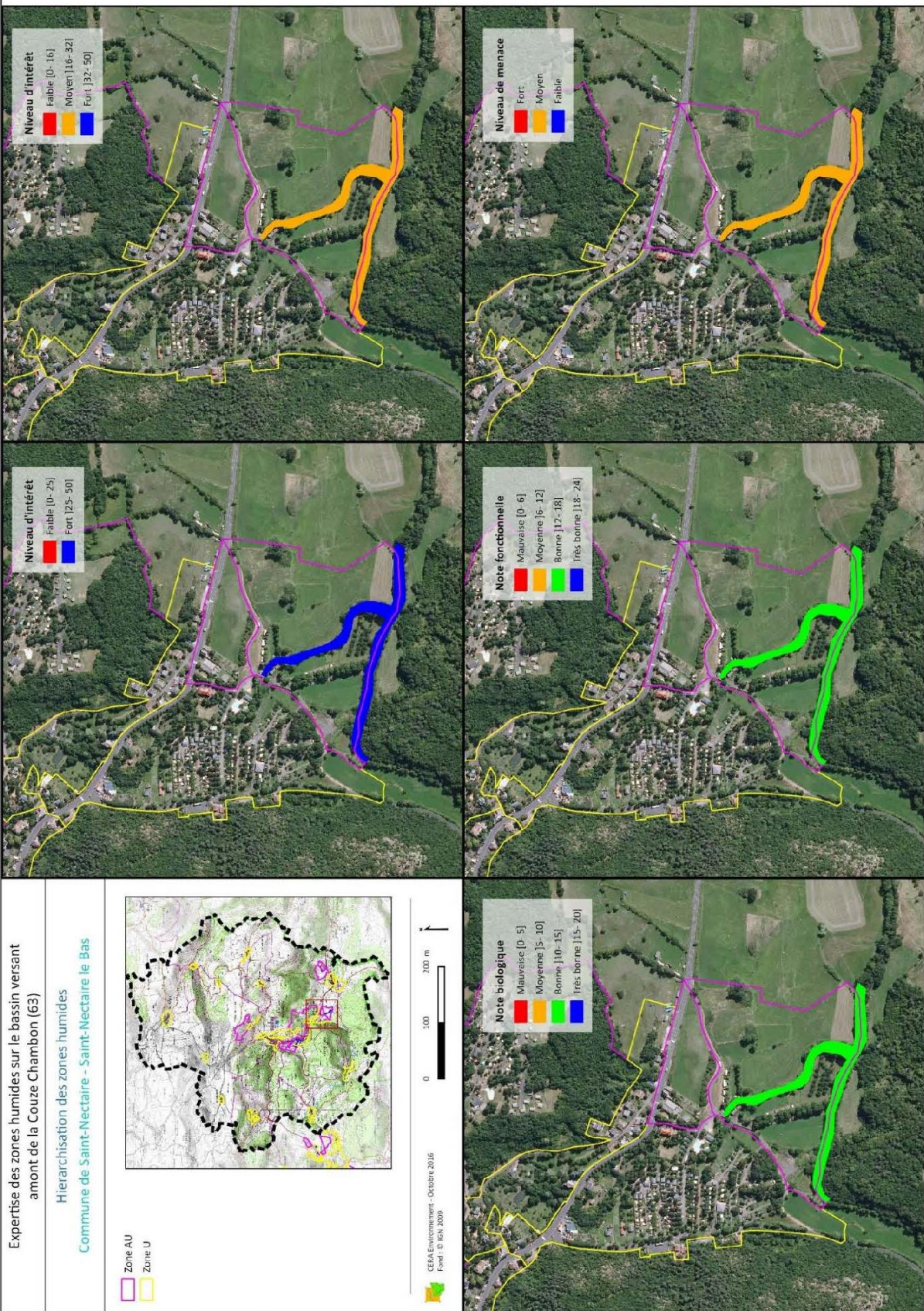
Hierarchisation des zones humides
Commune de Saint-Nectaire - Saint-Nectaire le Bas



Zone AU
Zone U



CERA Environnement - Octobre 2016
Fond: © IGN, 2009



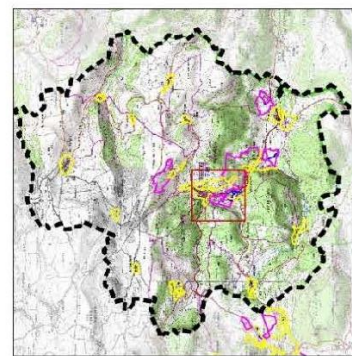
Rapport final



SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant
amont de la Couze Chambon (G3)

Hierarchisation des zones humides
Commune de Saint-Nectaire - Centre ville

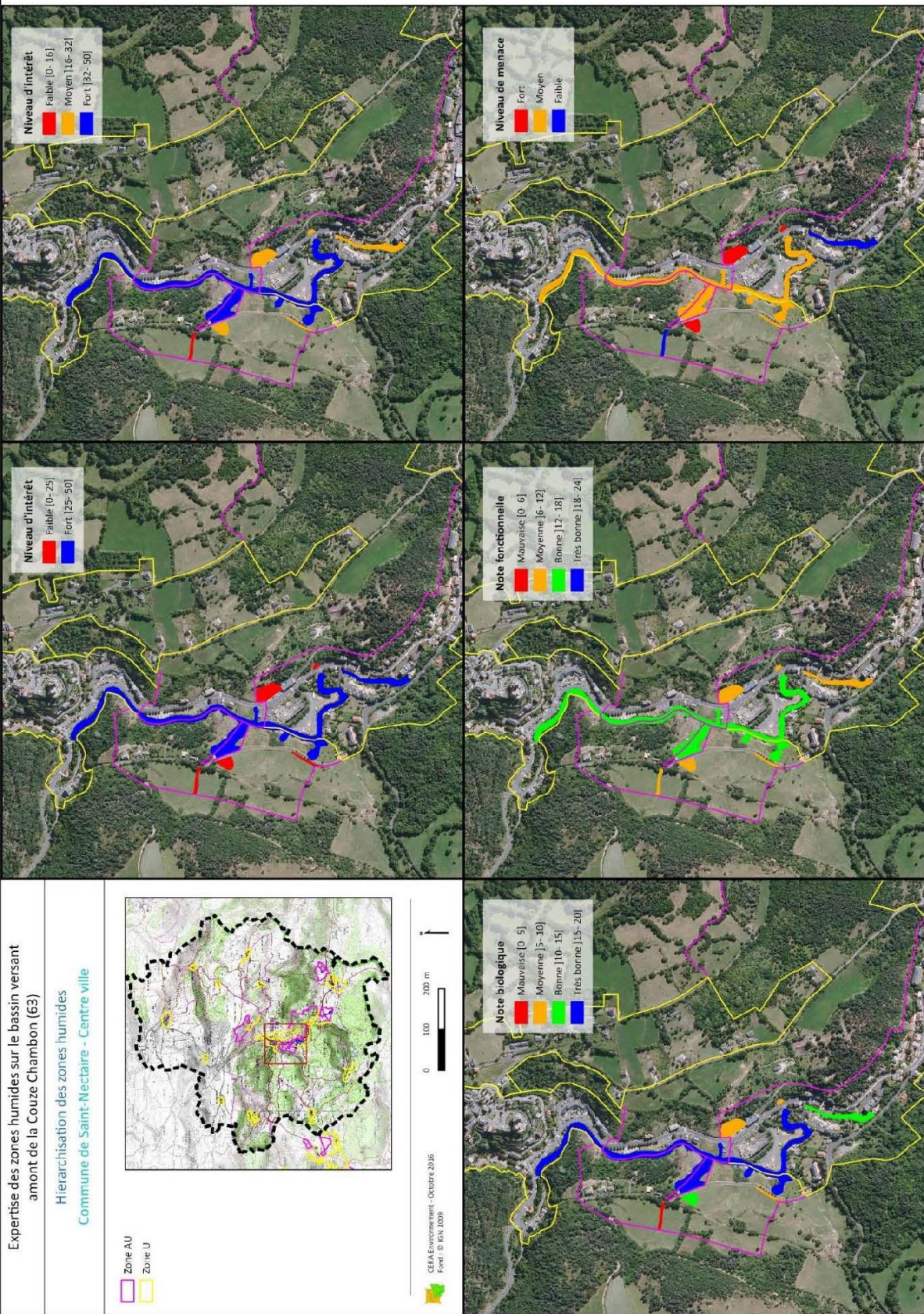


- Zone AU
- Zone U



CEFA Environnement - Octobre 2016
Fond: © IGN 2009

Inventaire des zones humides



Rapport final

- 120 -

Novembre 2016 © CERA Environnement

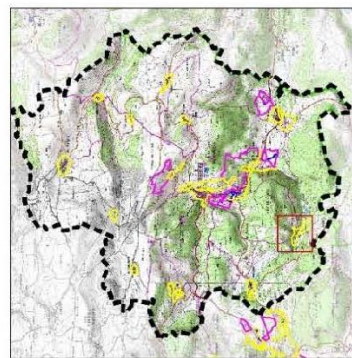


SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon (63)

Hierarchisation des zones humides

Commune de Saint-Nectaire - Hameau des Granges

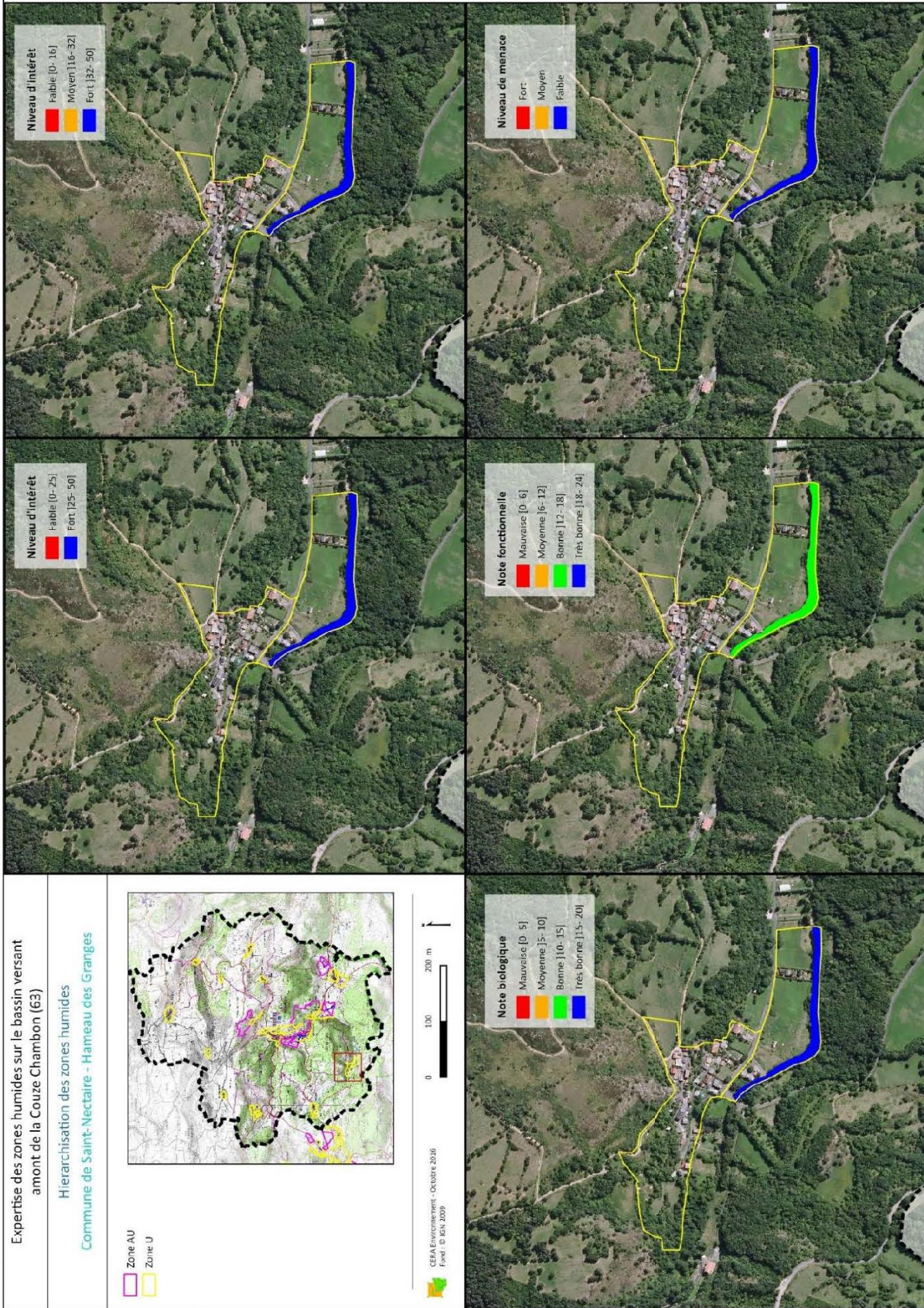


Zone AU
Zone U



CERA Environnement - Octobre 2016
Fond: © IGN, 2009

Inventaire des zones humides



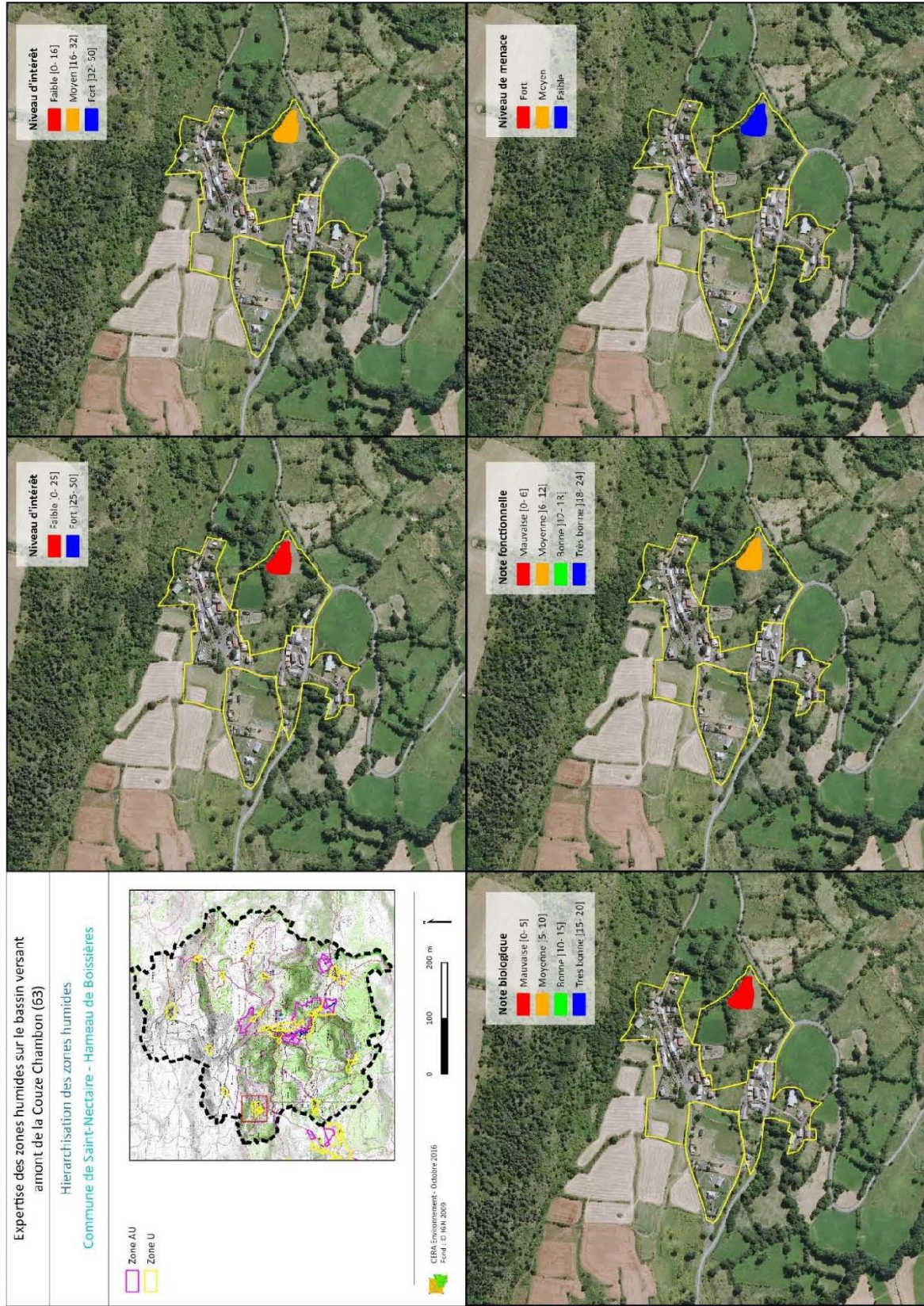
Rapport final

- 119 -

Novembre 2016 © CERA Environnement



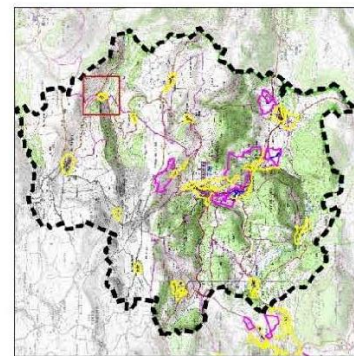
Annexe 6 : Cartes de hiérarchisation des zones humides de la commune de Saint-Nectaire.



SIVU Couze Chambon

Expertise des zones humides sur le bassin versant
amont de la Couze Chambon (63)

Hieraricisation des zones humides
Commune de Saint-Nectaire - Hameau de Lenteuge

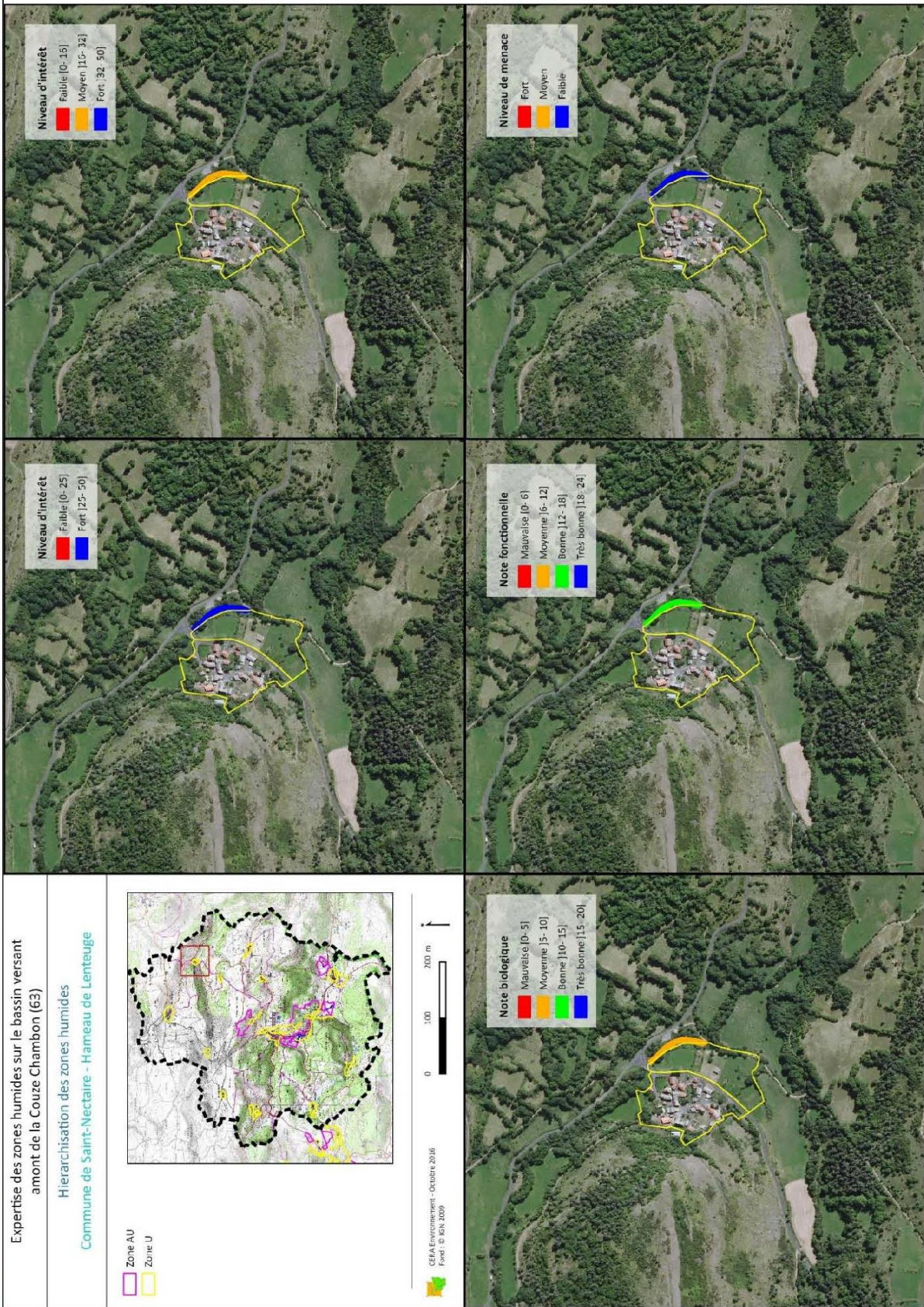


Zone AU
Zone U



CEFA Environnement - Octobre 2016
Fond: © IGN, 2009

Inventaire des zones humides



Rapport final

- 124 -

Novembre 2016 © CERA Environnement

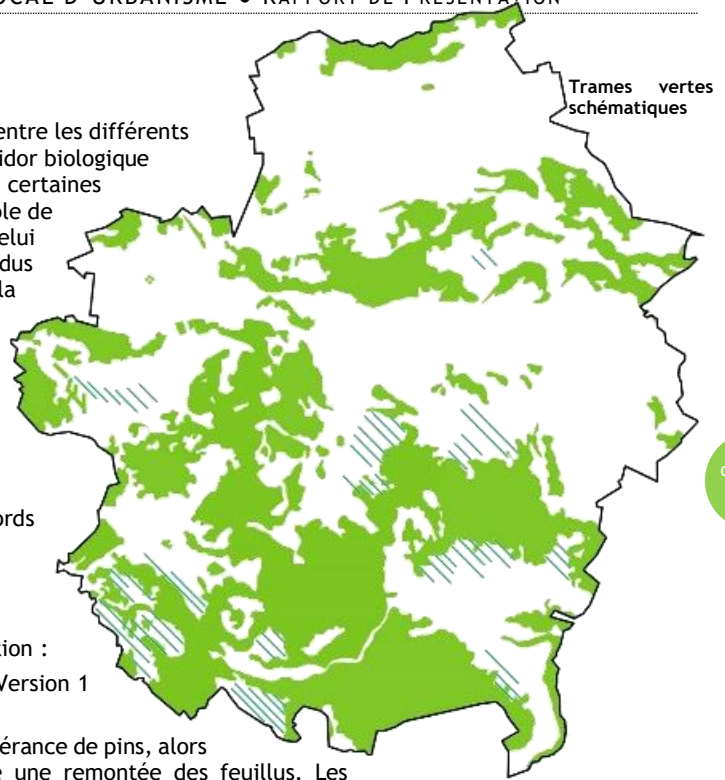


Les Trames Vertes

Les corridors permettent la dispersion animale et végétale entre les différents habitats (massifs forestiers, zones humides, etc...). Le corridor biologique joue quatre rôles : celui de couloir de dispersion pour certaines espèces, celui d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique, celui de refuge, et pour finir, celui d'habitat-source, lequel constitue un réservoir d'individus colonisateurs. Dans tous les cas, ils sont indispensables à la survie des espèces.

Les trames vertes du territoire communal offrent un maillage satisfaisant. Elles se composent :

- majoritairement de massifs boisés,
- de landes herbacées sur les rebords de plateaux,
- d'un maillage bocager intéressant surtout aux abords des villages.



Trames vertes schématiques

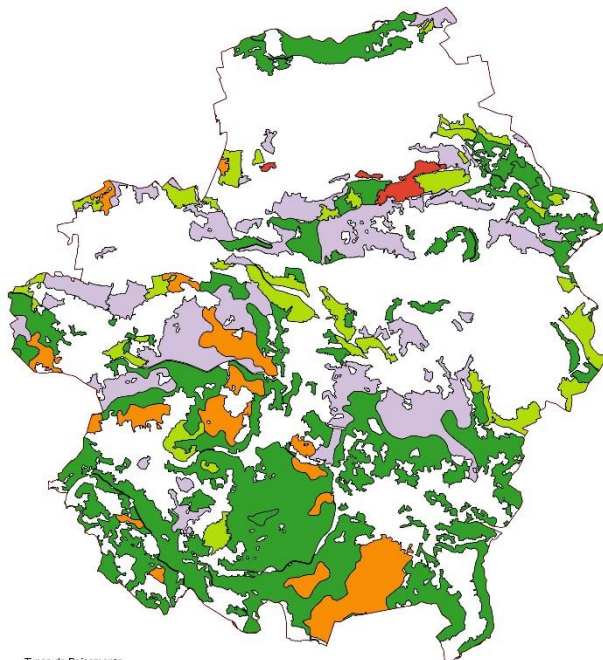
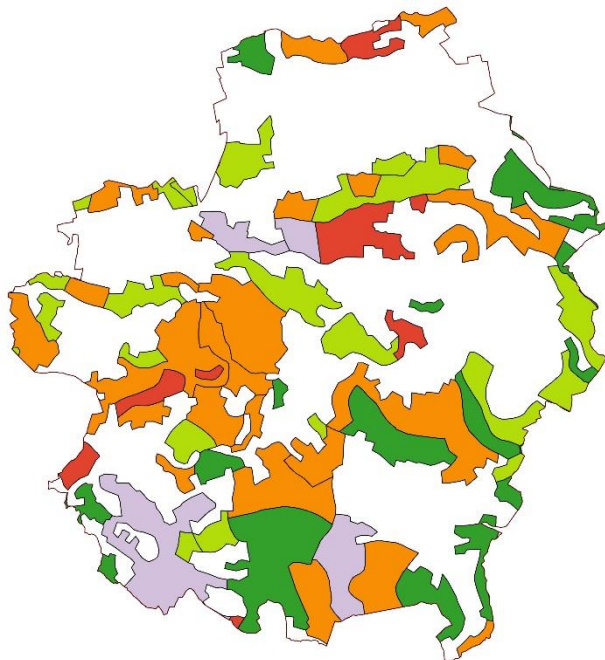
CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les massifs boisés :

Les cartes sur les types de boisements montrent leur évolution :

- la carte Version 2 (2006) est plus précise que la Version 1 (1987-2004).
- la carte Version 1 (1987-2004) affiche une prépondérance de pins, alors que la carte Version 2 (2006) met en évidence une remontée des feuillus. Les boisements encadrant les gorges de la Monne illustrent cette évolution (les boisements se sont homogénéisés et deviennent majoritairement feuillus).
- L'évolution des boisements montrent également un recul des boisements de conifères et résineux d'une manière générale. Cette évolution est bénéfique pour la biodiversité.
- La carte Version 2 semble afficher une part importante de boisement en mélange (feuillus/conifères). Ces espaces sont en transition et peuvent être à surveiller selon la nature des changements souhaités (tendance plus feuillus ou plus conifères).

La commune de Saint Nectaire a un taux de boisement de 14%. Elle est concernée par une réglementation des boisements (arrêté préfectoral du 01.04.1980.). De plus, des Espaces Boisés Classés existent au POS.



Types de Boisements

- AUTRE FORET OUVERTE DE FEUILLUS
- FORET OUVERTE DE FEUILLUS
- FUTAIE DE FEUILLUS INDIFFERENCES
- FUTAIE DE HETRE
- JEUNE FUTAIE DE CHENES
- MELANGE DE FUTAIE D'AUTRES FEUILLUS ET TAILLIS DE MONTAGNE
- MELANGE DE FUTAIE D'AUTRES FEUILLUS ET TAILLIS DE PLAIN
- MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS DE FOND DE VALLEE
- MELANGE DE FUTAIE DE HETRE ET TAILLIS DE MONTAGNE
- MELANGE MOYEN DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS DE PLAIN
- MELANGE PLAIN DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS DE PLAIN
- MELANGE RICHE DE FUTAIE DE CHENES ET TAILLIS DE PLAIN
- PEULERAIE DE PRODUCTION
- TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCES
- TAILLIS DE HETRE
- AUTRE FORET FERMEE (FEUILLUS MAJORITAIRES)
- AUTRE LANDE

- LANDE AGRICOLE
- FUTAIE MIXTE DE CONIFERES INDIFFERENCES ET FEUILLUS
- FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES
- FUTAIE MIXTE DE PINS ET FEUILLUS
- FORET OUVERTE DE PINS
- MELANGE DE FUTAIE DE PINS ET TAILLIS
- FUTAIE DE PINS
- FUTAIE DE SAPIN
- STIENNE
- AUTRE FORET FERMEE (CONIFERES MAJORITAIRES)
- AUTRE FORET OUVERTE DE CONIFERES
- FORET OUVERTE DE CONIFERES INDIFFERENCES
- FUTAIE DE CONIFERES INDIFFERENCES
- FUTAIE DE DOUGLAS
- MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES INDIFFERENCES ET TAILLIS

Source : BD Forêt, cartographie forestière (version 1) de l'Inventaire forestier national, SNG, ssp.Descoeur

Types de Boisements

- Autre feuillu pur
- Châtaignes sempervirents purs
- Châtaignier pur
- Châtaignes à cônes purs
- Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
- Feuillus purs en Aigle
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Hêtre pur
- Mélange de feuillus
- Formation herbacée
- Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- Landes ligneuses
- Neuproserie
- Robinier pur
- Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères

- Autre pin pur
- Mélange de pins purs
- Pin à crochets ou pin cembro pur
- Pin d'Alep pur
- Pin laricio ou pin noir pur
- Pin maritime pur
- Pin sylvestre pur
- Autre conifères pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze
- Conifères purs en Aigle
- Douglas pur
- Forêt ouverte de conifères purs
- Mélèze pur
- Mélange diactres conifères
- Mélange de conifères
- Sapin ou épicéa pur

Source : BD Forêt, cartographie forestière (version 2) de l'Inventaire forestier national, SNG, ssp.Descoeur

Formation ouverte de pins.



Rebord de plateau : landes, et reconquête forestière.



La palette végétale est riche sur la commune de Saint Nectaire : feuillus, pins, conifères, ...



Certains secteurs voient leur vocation agricole disparaître (ex : anciennes terrasses cultivées, jardinées) et constituent ainsi des espaces en cours de transition. L'abandon de l'entretien de ces sites se traduit par une reconquête forestière progressive).

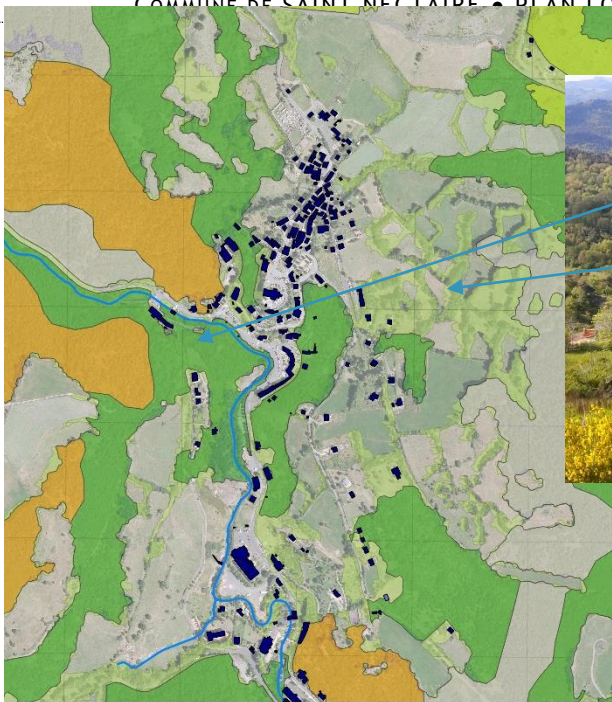


Les friches se développent sur les terrains agricoles abandonnés, les terrains agronomiquement moins intéressants, Cependant, du point de vue de la biodiversité, et de l'enrichissement des trames vertes de la commune, les friches constituent un potentiel intéressant.



Les abords des villages et hameaux disposent souvent d'un maillage arboré.





CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES

Types de Boisements

| | |
|--|--|
| Autre feuillu pur | Autre pin pur |
| Châtaigniers sempervivents purs | Mélange de pins purs |
| Châtaignier pur | Pin à crochets ou pin centiro pur |
| Châtaigniers d'acidus purs | Pin d'Alep pur |
| Forêt ouverte avec coupe rase ou incident | Pin laricio ou pin noir pur |
| Feuillus purs en taillis | Pin maritime pur |
| Forêt ouverte de feuillus purs | Pin sylvestre pur |
| Hêtre pur | Autre conifère pur autre que pin, sapin, mélèze, douglas ou mélèze |
| Mélange de feuillus | Conifères purs en taillis |
| Formation herbacée | Douglas pur |
| Jeune peuplement ou coupe rase ou incident | Forêt ouverte de conifères purs |
| Landes ligneuses | Mélange de conifères purs |
| Peupleraie | Mélange d'autres conifères |
| Rubinière pur | Mélange de conifères |
| Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères | Sapin ou mélèze pur |
| Mélange de conifères prépondérants et feuillus | |
| Mélange de feuillus prépondérants et conifères | |

Source : BD Forêt, cartographie forestière (version 2) de l'Inventaire forestier national, SIG_scp.Descoeur

Le maillage bocager

Les haies sont plutôt rares sur les grands plateaux agricoles. Elles se retrouvent plus sur les espaces intermédiaires, sur les pentes, les secteurs à vocation plus pastorales, et autour des villages.

La haie joue un rôle primordial en assurant équilibre et stabilité des terres. La haie offre plusieurs atouts tant sur le plan économique, que biologique, climatiques et hydrauliques.

Ce réseau végétal assure les liens entre espaces forestiers et agricoles. Ils constituent des corridors « secondaires », d'accompagnement, pour les déplacements de la faune locale.

Les espaces autour du bourg de Saint Nectaire le Haut affichent un riche réseau de haies.

Le recul de la haie fait apparaître la forte corrélation entre les éléments formant les paysages, et la nécessité de conserver un équilibre des milieux. Le recul de la haie favorise notamment le dénudement de la terre, alors propice à l'accroissement des mouvements de terrain et de ruissellement.



Les ripisylves

Les ripisylves des cours d'eau et rivières sont satisfaisantes.

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau. Elles forment des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Soumises à des perturbations extérieures, telles que les inondations et les phénomènes d'érosion-sédimentation qui ne se retrouvent pas dans les autres forêts. De plus, les ripisylves assurent d'importantes fonctions écologiques. En effet, elles concourent à la régulation du régime hydraulique des cours d'eau de même

qu'à l'épuration de l'eau, en filtrant et en accumulant les polluants (agricoles, domestiques et industriels). En période de végétation, les arbres captent les éléments minéraux présents dans les eaux de ruissellement des nappes (nitrates, phosphates) et les recyclent pour leur croissance. Elles améliorent, en outre, l'infiltration et le stockage de l'eau dans les nappes souterraines et à la surface des sols.



En 2016, le SIVU de la Couze Chambon a réalisé une expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la Couze Chambon.

Plusieurs espèces invasives ont été détectées durant cet inventaire.

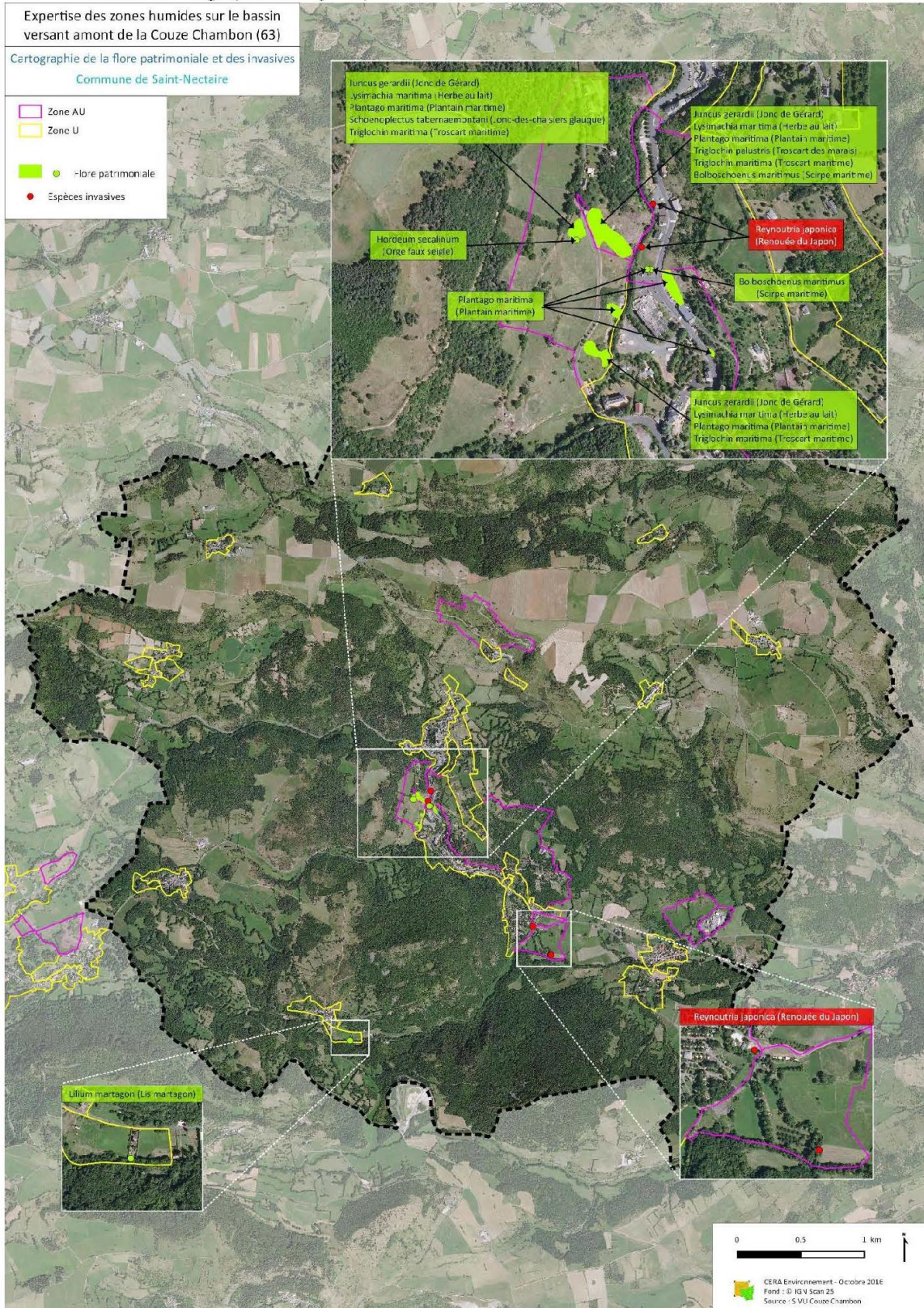
La Renouée du Japon : L'espèce a été observée sur la commune de Saint-Nectaire sur les zones humides 11 et 19.

Remarque : les inventaires n'étant pas concentrés sur la recherche d'espèces invasives, il est très probable que des espèces ou stations aient été oubliées.

SIVU Couze Chambon

Inventaire des zones humides

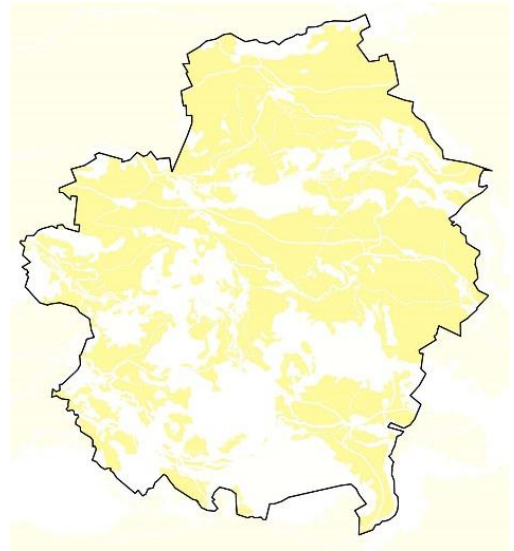
Carte 16. Cartographie de la flore patrimoniale et invasive sur la commune de Saint-Nectaire.



CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES

Les Trames Agraires

La trame agraire est définie par photo interprétation et croisement avec les RPG. La combinaison Trame Agraire et Trame Verte met en évidence les larges espaces qui couvrent le territoire, essentiellement les plateaux qui surplombent les vallées.

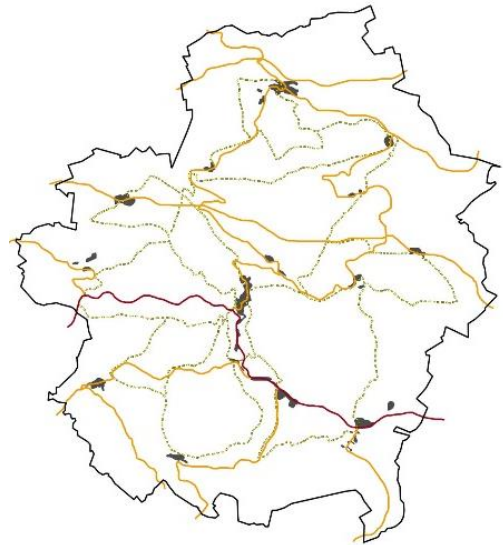


CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES

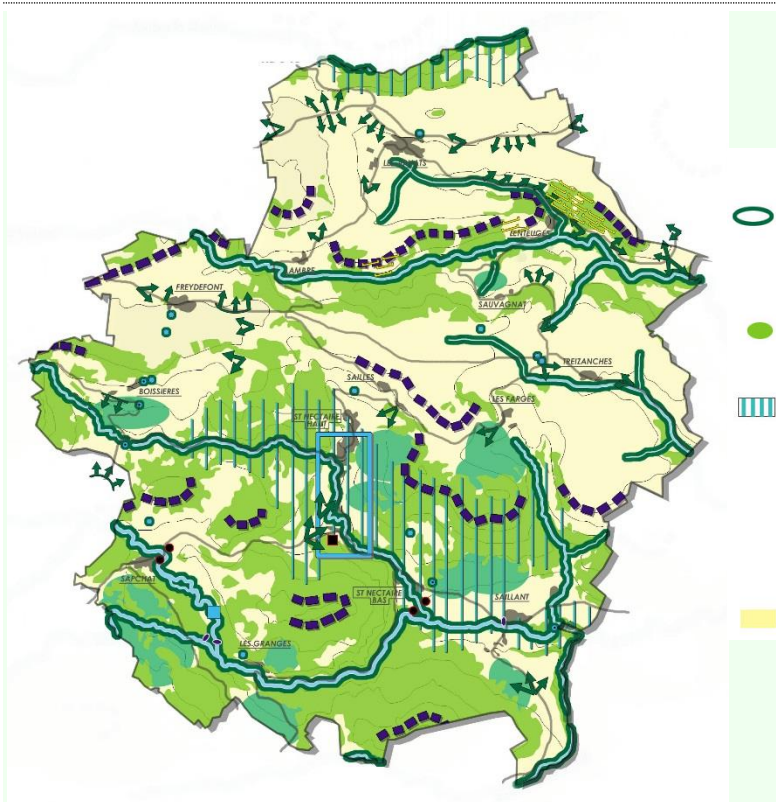
Les contraintes

Le réseau écologique est soumis à des contraintes et obstacles favorisant une fragmentation : L'urbanisation, le développement des voies de communications, les modifications des pratiques agricoles, la banalisation des espaces sont les principaux facteurs responsables de la disparition de certains habitats naturels et de leurs fragmentations.

Les corridors sont peu perturbés. L'emprise urbaine et les infrastructures ne constituent pas de barrière au déplacement de la faune sur le territoire.

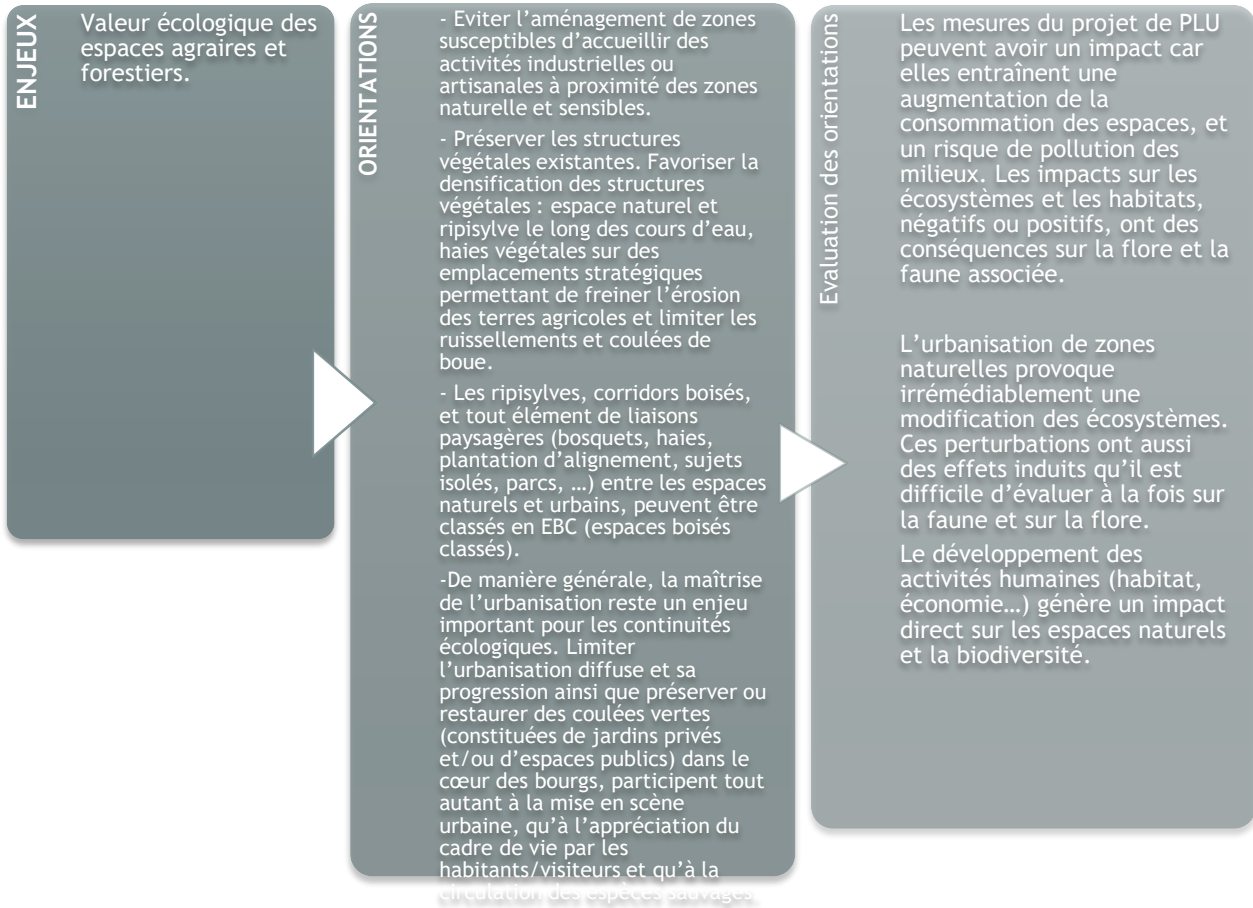


Perspectives de développement



ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles
- cours d'eau
- secteur des sources hydrothermales, salées, pétifiantes
- • • réservoirs, points d'eau, captages
- Préserver les boisements : forêt mixte (feuillus, pins sylvestre)
- les structures végétales (bocage)
- ▨ Préserver les espaces naturels (ZNIEFF, NATURA 2000, ZPS)
- Mettre en valeur les paysages
- points de vues
- élément naturel (cascade)
- (ligne d'articulation du relief, corniche, falaise)
- vestiges agraires pouvant être mis en valeur (anciennes terrasses agricoles)
- points noirs / dépôts à résorber
- Préserver, maintenir la vocation agricole



OBJECTIF SANTE : préserver les espaces naturels

Bénéfices pour la santé

La modification de l'écosystème a des conséquences indirectes sur les moyens de subsistance, les revenus, les migrations locales et elle peut même entraîner parfois des conflits politiques. En outre, la diversité biophysique des micro-organismes, de la flore et de la faune est une précieuse source de connaissances dans le domaine de la biologie, des sciences médicales et de la pharmacologie. Les grandes découvertes médicales et pharmacologiques sont possibles grâce à une meilleure compréhension de la biodiversité sur terre. La perte de biodiversité pourrait limiter la découverte de nouveaux traitements potentiels contre un grand nombre de maladies et de problèmes de santé.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

Si les espaces naturels ne sont pas correctement protégés par le PLU, les modifications de la biodiversité ont des conséquences sur le fonctionnement de l'écosystème, dont les perturbations, si elles sont importantes, peuvent avoir une incidence sur les biens et les services indispensables à la vie.

Effets positifs de l'urbanisme

Le PLU peut protéger les espaces naturels et même améliorer la biodiversité en adoptant un zonage spécifique.

Dans ce but, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- le classement en zone naturel
- les espaces boisés classés
- le repérage de certains éléments environnementaux (article L123-1-5 7°)

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

ÉTAT DES LIEUX

RISQUES

Rappel juridique et réglementaire :

- ✓ La loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- ✓ Les circulaires des 24 janvier 1994 et 24 avril 1996 précisent les objectifs de l'Etat en matière de gestion des zones inondables
- ✓ La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit le principe de prévention et de précaution.
- ✓ La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages vient renforcer le dispositif.
- ✓ Un DDRM a été réalisé par les services de l'état en 2012.

Introduction

La commune de SAINT NECTAIRE a fait l'objet de déclarations de catastrophes naturelles :

| Type de catastrophe | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|---|------------|------------|------------|--------------|
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 18/11/1982 | 19/11/1982 |
| Inondations et coulées de boue | 09/06/1992 | 12/06/1992 | 04/02/1993 | 27/02/1993 |
| Inondations et coulées de boue | 04/11/1994 | 06/11/1994 | 21/11/1994 | 25/11/1994 |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |

Source : Prim.net, juin 2014.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de 2012 rappelle les risques naturels et technologiques présents sur la commune :

| N° Insee | Communes | Inondation | | | Mouvement de terrain | | | | Séisme | | | Feux de forêts | | | Avalanches | | | Tempête | | | Industrie | | | TMD | | | Barrière | | | Minier | | |
|----------|-------------|---------------------------------|----------------|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------|------------------------------|--------|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------|---------|---------------------------------|-------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----|-----|--------|---|--|
| | | La commune est-elle concernée ? | Types d'allées | Nom du ou des principaux cours d'eau | PPRi | Nbre d'événements reconnus CATNAT | La commune est-elle concernée ? | Types d'allées | Nbre de cavités souterraines | PPRi/t | Nbre d'événements reconnus CATNAT | Niveau de sismicité | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | Type de SEVESO | PPRi | La commune est-elle concernée ? | Modis | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | PPRi/m | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | La commune est-elle concernée ? | | | | | |
| 63380 | St-Nectaire | oui | T | Couze Chambon | PPRi Couze Chambon approuvé | 3 | oui | EB | 9 | - | 1 | 3 | oui | non | oui | non | - | - | non | - | non | non | non | non | non | - | - | non | non | non | - | |

Le risque SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.

La banque de données SISFrance établie par le BRGM indique que la commune est soumise au risque sismique, et recense un événement sur la commune de SAINT NECTAIRE.

| Date | Heure | Localisation épicentrale | Région ou pays de l'épicentre | Intensité épicentrale | Intensité dans la commune |
|-----------------|------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 18 Octobre 1833 | 8 h 40 min | CEZALLIER (BLESLE) | AUVERGNE | 7 | 0 |

La carte d'aléa sismique (établie en 2005) à l'occasion du lancement du Plan Séisme, signale que la commune se situe dans une zone d'aléa modérée.

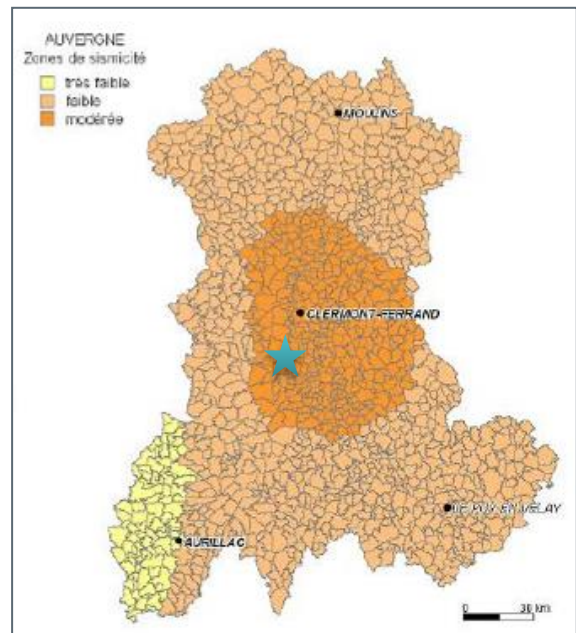
Source : <http://www.planseisme.fr/>

En zone de sismicité 3 (modérée), toutes les constructions nouvelles ou portant des modifications à des constructions existantes sont concernées.

Dans ce cadre, de nouvelles normes de construction sont imposées sur la commune (mise en place des Eurocodes 8). Ces nouveaux textes réglementaires sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011.

« Rappelons que le constructeur (conception et/ou réalisation) reste pleinement responsable du non-respect des règles parasismiques, ce non-respect ne pouvant être assimilé à une malfaçon, mais à un manquement grave à l'obligation de moyens engageant la sécurité d'autrui. » (Source : Mutuelle des Architectes Français, Flash actualités, n°75, février 2011).

<http://www.planseisme.fr/>



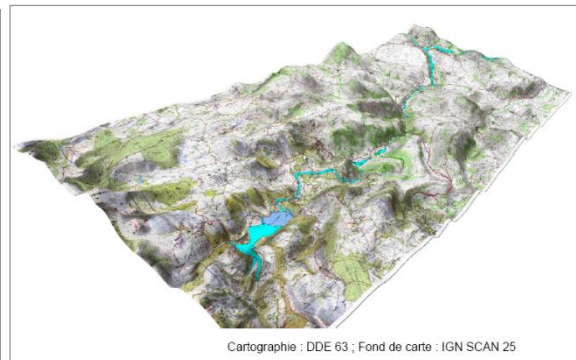
Le risque INONDATION

La Couze Chambon

La Couze Chambon est un cours d'eau avec des crues à caractère torrentiel. Les crues sont très contrastées tant par les hauteurs atteintes que par la vitesse de propagation. La montée des eaux dans les gorges est très rapide.

Les événements historiques :

Les inondations touchent les autres communes en aval depuis Saint-Nectaire jusqu'à Coudes, avec une alternance de secteurs de gorges et de plaines alluviales plus larges (1866, 1926, 1943, 1955, 1973, 1983, 1988, deux en Juin 1992, novembre 1994, décembre 2003).



Les études antérieures sur le risque d'inondation

- Programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles -SOMIVAL-1995. Ce document concerne les communes de Chambon-Sur-Lac, Montaigut-le-Blanc, Muro, Saint Nectaire, Champeix, Neschers et Coudes.
- Etude préalable au plan de prévention du risque inondation -1997- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand. L'étude avait pour but d'identifier et de cartographier les secteurs soumis aux risques inondations dans 7 communes de la vallée de la Couze-Chambon dont Saint-Nectaire.
- Etude du risque inondation des campings de « la Clef des Champs », « La Vallée Verte » et « Les Reflets du Soleil » (Commune de Saint Nectaire)-2000- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand. Cette étude consiste en une modélisation hydraulique de la vallée de la Couze qui a permis de préciser le risque inondation de trois campings de la commune de Saint-Nectaire.
- Le DDRM (2004) identifie la commune de Saint Nectaire comme soumise au risque d'inondation torrentielle (aléa 5 : intensité forte).

Un Plan de Prévention et des Risques d'Inondation a été prescrit le 27.12.1999. Il est approuvé par arrêté préfectoral le 22.12.2008. Le PPRI détermine :

- les mesures de protection et de prévention à mettre en oeuvre pour les risques naturels d'inondation représentés sur la carte d'aléa sur la Couze chambon et ses principaux affluents.
- les mesures de prévention à mettre en oeuvre pour lutter contre le risque d'inondation,
- les dispositions applicables à l'implantation de toutes constructions et installations, à l'exécution de tous travaux et à l'exercice de toutes activités, ainsi qu'aux biens et activités existants, sans préjudice de l'application des autres législations réglementaires en vigueur, selon 3 aléas (faible, moyen, fort).

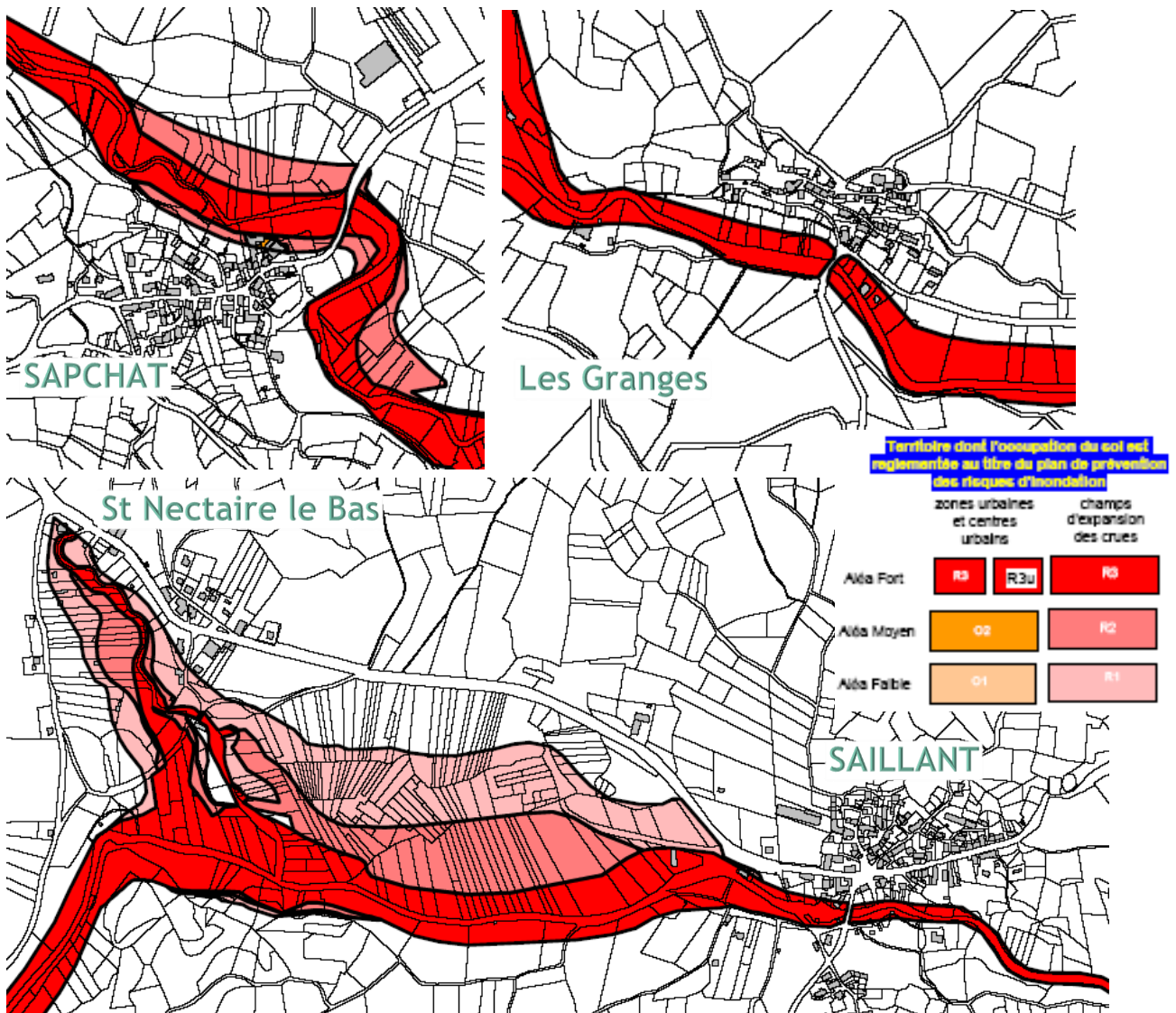
En matière d'urbanisme le P.P.R.I. vaut servitude d'utilité publique (art. L562-4 du Code de l'Environnement). Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune concernée, conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme.

Les secteurs concernés :

- le bourg de Sapchat : quelques bâtiments peuvent être touchés partiellement en rive droite de la Couze-Chambon.
- Les Granges : seules de rares constructions éparses sont concernées.
- A la confluence du Frédet et de la Couze-Chambon, 2 campings et quelques bâtiments sont également dans l'emprise de la zone inondable.
- l'école du hameau de Saillant peut être concernée par les inondations.



Extrait du zonage du PPRI



Le plan de zonage réglementaire définit deux familles de zones :

La zone d'aléa fort correspond essentiellement aux secteurs de grand écoulement avec des hauteurs d'eaux supérieures à un mètre ou bien à des vitesses importantes supérieures à un mètre par seconde. Les zones d'aléa moyen et faible représentent les secteurs d'expansion voire de stockage des crues avec caractéristiques moindres :

- ✓ pour l'aléa moyen, des hauteurs d'eau comprises entre 0,50 m et 1 m ou des vitesses d'écoulement comprises entre 0,5 m/s et 1 m/s ;

Les zones rouges correspondent aux zones urbaines soumises à un aléa fort ainsi qu'aux champs d'expansion des crues à préserver.

Dans ces zones urbaines, les conditions d'écoulement (hauteur, vitesse) des crues exceptionnelles sont de nature à présenter un danger direct pour les personnes.

Le principe général est de ne pas aggraver la situation en limitant strictement toute augmentation de la population exposée. Dans cette optique, les constructions nouvelles sont interdites.

Pour les bâtiments existants, le plan de prévention autorise l'occupation telle qu'elle est constatée avant l'approbation du document tout en veillant à ne pas aggraver la vulnérabilité humaine et économique. Ainsi, les travaux autorisés viseront la mise en sécurité des personnes et la non augmentation voire la réduction du coût des dégâts en cas d'inondation.

Pour les centres anciens denses, marqués par un zonage spécifique R3u, le règlement tient compte du caractère historique et de la densité d'occupation. Ainsi dans ces secteurs, contrairement aux autres zones situées en aléa fort (R3), il pourra être envisagé des aménagements de logements dans les étages. Parallèlement, les communes concernées sont soumises à des obligations spécifiques, telles que d'élaborer des études de réduction de vulnérabilité et d'élaborer un plan communal de sauvegarde (plan d'alerte, de secours et d'évacuation).

Quant aux secteurs peu ou pas urbanisés, ils constituent des zones naturelles d'expansion des crues. Ils doivent être préservés, afin de conserver, voire d'améliorer les services qu'ils rendent à la collectivité. Seules des activités compatibles avec la préservation de ces champs d'inondation peuvent y être autorisées de sorte que les constructions nouvelles sont interdites pour éviter une aggravation globale des effets d'une crue, en amont comme en aval et contribuer à la dispersion des moyens de secours en cas de crise. Néanmoins, quelques constructions dispersées étant présentes dans ces zones naturelles, trois secteurs de zonages R1, R2, R3 ont été définis pour réglementer les travaux sur ces constructions en fonction de l'intensité de l'aléa.

- ✓ pour l'aléa faible, des hauteurs d'eau inférieures à 0,50 m et des vitesses d'écoulement inférieures à 0,50 m/s.

Les zones oranges correspondent aux zones urbanisées (ou en cours d'urbanisation) soumises à un aléa moyen (zone 02) ou faible (zone 01).

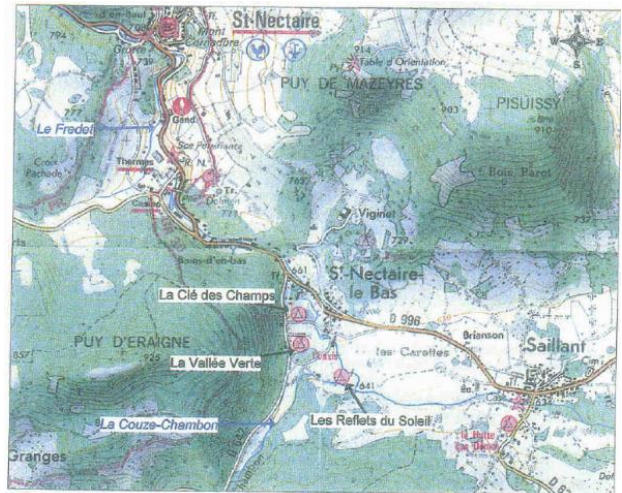
Le principe général est d'intégrer le risque d'inondation dans la vie locale en maîtrisant l'urbanisation : les constructions nouvelles sont limitées et les travaux autorisés sur les bâtiments existants doivent améliorer la sécurité des personnes sans aggraver le coût économique des dommages. Les coefficients d'emprise au sol sont variables en zone 02 et 01 en raison de la différence d'intensité de l'aléa d'inondation.



Les autres cours d'eau de la commune

Les autres cours d'eau de la commune peuvent également être naturellement soumis à des crues, malgré l'absence d'études concernant ce risque.

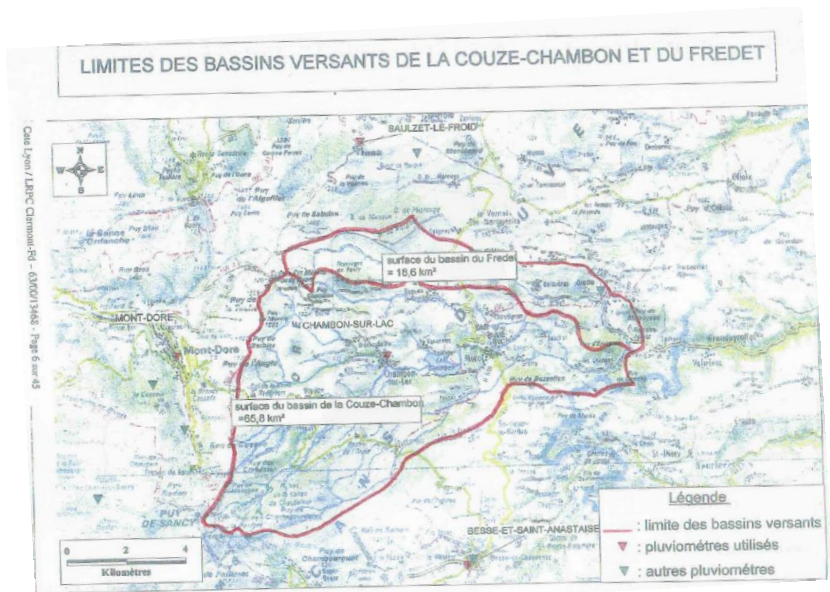
A la demande de la DDT du PDD et pour le compte de la direction départementale de la jeunesse et des sports, le laboratoire régional de l'équipement a réalisé en 2000 une expertise du risque inondation au droit de 3 campings implantés sur la commune de Saint Nectaire (La Clef des Champs, la Vallée Verte et les Reflets du Soleil), à la confluence de 2 cours d'eau : le Fredet et la Couze.



Le Fredet est un affluent de la rive gauche de la Couze Chambon. Sa superficie est de 18.6 km². Il prend sa source sur la façade Est des Monts Dore, au niveau du Puy Morand. Son plus long talweg orienté Est-Ouest correspond au ruisseau lui-même et a une longueur de 13.83 km pour une pente moyenne de 5%.

Les résultats :

- les archives départementales révèlent que le Fredet a subi de nombreux travaux (ponts, barrages, ...) et des modifications du tracé de son lit qui ne coule plus aujourd'hui, que très partiellement dans son lit d'origine.
- Quelques événements historiques :



- Le 8 juin 1947, l'eau est passée par-dessus le pont devant chez Madame Curier, légèrement en amont des campings ;
- Vers 1972, une crue a causé une petite inondation du camping, un an après sa construction.
- Au début des années 1980, le camping de « La Clé des Champs » a été inondé à la suite de la fonte des neiges.
- En octobre 1982, il y eu une inondation dans la cave du bar-tabac « Les Balladins » en amont des campings (200m).
- En 1990, c'est la Couze qui déborde dans la plaine des Carettes, en rive gauche du Fredet.
- Le 5 novembre 1994, Le Fredet déborde en face du Casino (1km en amont des campings) et dans une partie de « La Clé des Champs » (au niveau du méandre, en amont des campings).
- La tempête de décembre 1999 a entraîné un début d'inondation, qui a dépassé les berges sud du camping « Les Reflets du Soleil » et peut être sur les terrains Nord du camping « La clé des champs », et en rive gauche du Fredet, dans la plaine des Carettes (Cf. photos 4 et 5 de laisses de crues en ANNEXE 2).

Conclusion :

L'étude du risque inondation des trois campings « La Clé des Champs », « La Vallée Verte » et « Les Reflets du Soleil » s'appuie sur la démarche suivante :

➤ Une expertise de terrain morphologique de terrain qui a montré dans la partie aval du Fredet l'importance de l'anthropisation de ce cours d'eau, partiellement perché par rapport aux points bas et faisant donc porter des risques importants à ces secteurs par d'éventuels débordements.
A cela s'ajoute pour « Les Reflets du Soleil » un risque lié à son implantation dans le champ d'inondation de la Couze.

➤ Une étude hydrologique qui a consisté, à partir des caractéristiques morphologiques des bassins versants, de la pluviométrie et de l'estimation des temps de concentration de ces bassins, à calculer, par un certain nombre de formules statistiques ou déterministes, les ordres de grandeur des débits de crue de projet de période de retour 10 ans et 100 ans.
On retiendra, avec les réserves d'usage, quant à la précision d'une telle approche, les valeurs suivantes :

| | Surface du bassin | Q10 | Q100 |
|---------------|-------------------|-----|------|
| Couze-Chambon | 65.8 | 35 | 268 |
| Fredet | 18.6 | 13 | 103 |

Ce volet d'étude a été complété par une approche historique consistant en des enquêtes sur le terrain, auprès des collectivités, et enfin une compilation des archives. Cette approche n'a pas confirmé ici, par absence d'informations, les ordres de grandeur estimés pour les crues rares. Ce travail a cependant souligné le caractère partiellement inondable du secteur d'étude pour des crues très ordinaires et par conséquent la grande sensibilité de ce site à des crues rares.

➤ Une modélisation hydraulique bâtie à partir de 18 profils en travers de la Couze-Chambon et du Fredet a permis un calcul des lignes d'eau dans les deux configurations suivantes : une crue centennale du Fredet associée à une décennale de la Couze, et une crue centennale de la Couze associée à une décennale du Fredet.

A partir de ces données, il a été établi une carte de l'aléa inondation, définie par une hiérarchie des hauteurs et des vitesses d'écoulement. Trois niveaux d'aléa ont été distingués sur la base des critères suivants :

| Aléa | Hauteur (en m) | Vitesse (en m/s) |
|--------|--------------------------------|--------------------------------|
| Fort | $> \text{ou} = \text{à } 1$ | $> \text{ou} = \text{à } 1$ |
| Moyen | $0,50 \leq H < 1$ | $0,50 \leq V < 1$ |
| Faible | $< \text{ou} = \text{à } 0,50$ | $< \text{ou} = \text{à } 0,50$ |

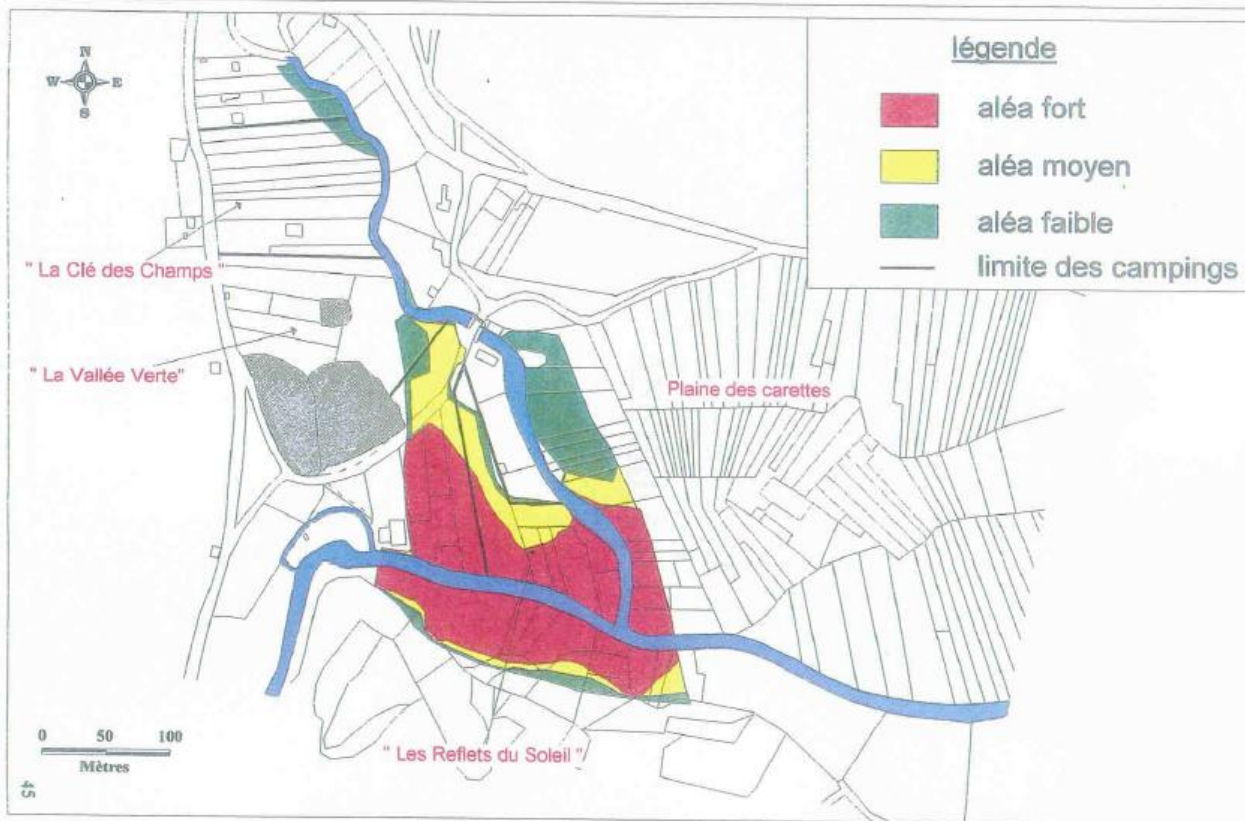
A partir de ce rendu cartographique, il apparaît que le camping « Les Reflets du Soleil » est porteur d'un aléa moyen à fort. Quant aux deux autres campings, l'aléa n'est que partiel, sur les parties basses.

Il n'est pas du ressort de ce travail de conclure quant aux solutions à mettre en œuvre pour gérer le risque inondation. Nous devons cependant attirer l'attention des décideurs sur les points suivants :

- Prévenir une crue du Fredet, notamment liée à un orage d'été est à notre sens illusoire. Les temps de réponse étant significativement plus faibles que ceux adoptés dans nos calculs.
- Vis à vis de la Couze Chambon, nous tempérerons notre propos d'autant que le lac Chambon pourrait jouer un rôle d'amortisseur de la crue et un site de mesure relativement bien protégé.
- Il n'y a pas de dispositions constructives qui puissent significativement mettre à l'abri ces campings, seuls les « Les Reflets du Soleil » pourraient bénéficier de quelques aménagements pour réduire le risque en provenance du Fredet.

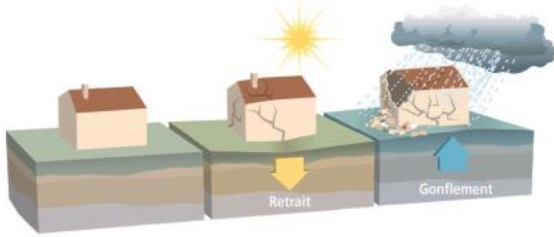


ALÉA INONDATION POUR LA COUZE



Le risque ARGILES

Pourquoi les sols gonflent-ils et se rétractent-ils ?



Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le ministère de l'écologie et du développement durable a demandé au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de réaliser une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle de tout le département, dans le but de définir les zones les plus exposées à ce phénomène.

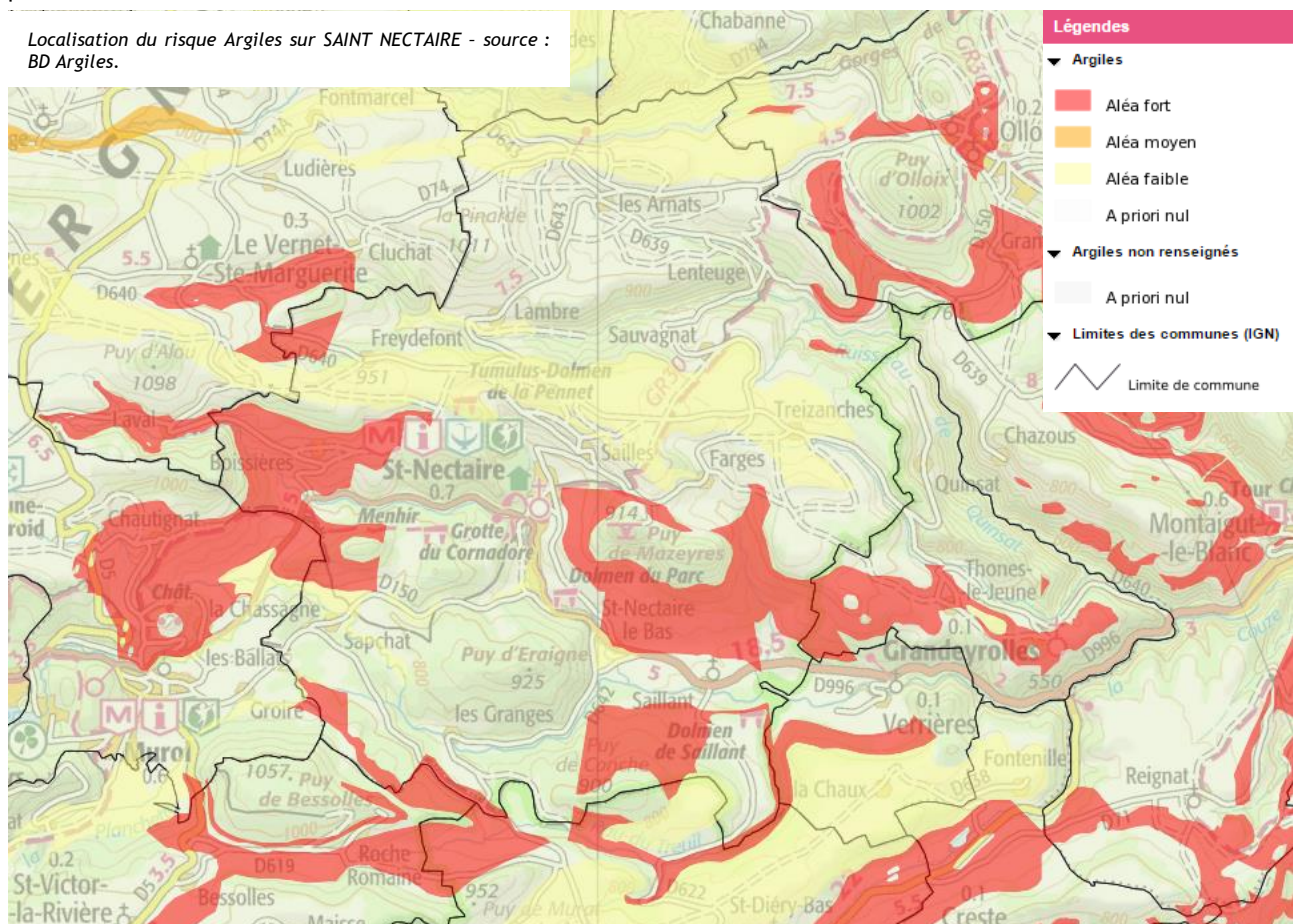
Le matériau argileux présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériau plastique et malléable. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner, en fonction de la structure particulière de certains minéraux argileux, de variations de volume plus ou moins conséquentes : fortes augmentations de volume (phénomène de gonflement) lorsque la teneur en eau augmente, et inversement, rétraction (phénomène de retrait) en période de déficit pluviométrique marqué.

La commune de SAINT NECTAIRE est concernée sur une partie de son territoire, par le risque Argiles.

Les aléas sont faibles à forts. Cependant, il est à rappeler que, du fait de la lenteur et de la faible amplitude des déformations du sol, ce phénomène est sans danger pour l'homme. Les PPR ne prévoient même pas d'inconstructibilité, même dans les zones d'aléa fort. Les mesures prévues dans le PPR ont un coût, permettant de minorer significativement le risque de survenance d'un sinistre, sans commune mesure avec les frais (et les désagréments) occasionnés par les désordres potentiels.



Localisation du risque Argiles sur SAINT NECTAIRE - source : BD Argiles.



Les secteurs bâtis concernés :

- En aléa faible : Treizanches (zones UD et NB du POS actuel), Saillants (une partie des extensions récentes en NAh), une partie de Freydefont (UD), la zone thermique de Saint Nectaire (UC), Saint Nectaire le Bas.
- En aléa fort : Boissières (UD, NB), partie sud de la zone NB de Saillant, zone d'urbanisation future NA de la Laiterie, les pentes du Vignet (UG, NAL).


Risque Argiles et POS actuel

 Zonage POS

bdArgiles (BRGM) :

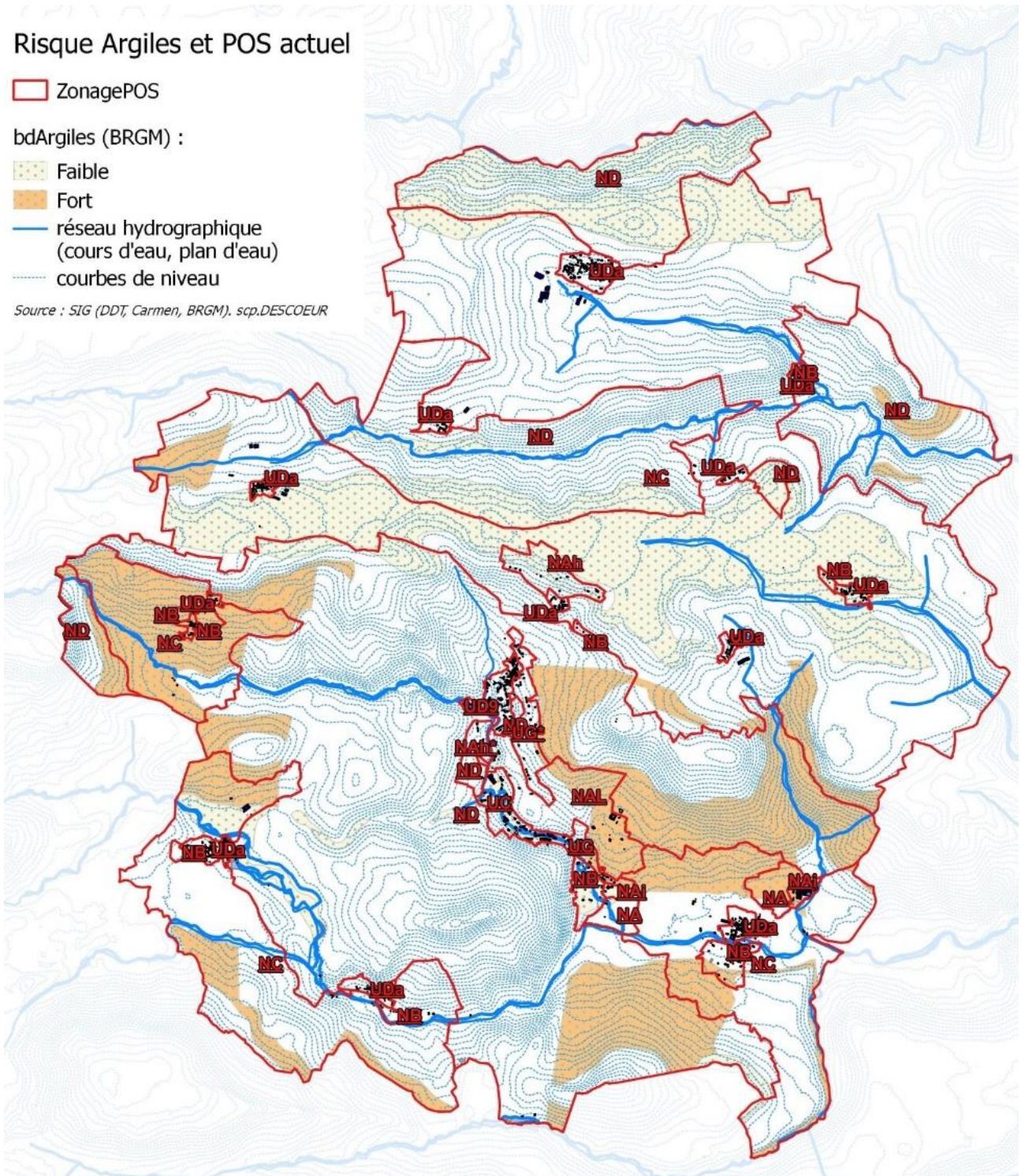
 Faible

 Fort

 réseau hydrographique
(cours d'eau, plan d'eau)

 courbes de niveau

Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR



Le risque Glissement / Mouvement de Terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

Le DDRM 2012 identifie la commune comme soumise au risque Mouvement de terrain. 1 évènement est reconnu catastrophe naturelle en 1999.

La Banque de Données BDmvt sur les mouvements de terrain recense 1 incident sur la commune, de type érosion des berges.

Fiche Synthétique

Identification

Type de mouvement : Erosion de berges
 Degré de fiabilité sur le type : Fort
 Date de début : 01/01/1111
 Degré de précision sur la date : Inconnue
 Département : PUY-DE-DOME (63)
 Commune principale : SAINT-NECTAIRE
 Numéro INSEE : 63380
 Coordonnées X saisi (m) : 651101
 Coordonnées Y saisi (m) : 2065463
 Type coordonnées : FRANCE NTF Lambert 2 Centre carto/étendu
 Précision X Y saisi : Hectomètre
 Longitude (°) : 2.9913197834777
 Latitude (°) : 45.5876333150277

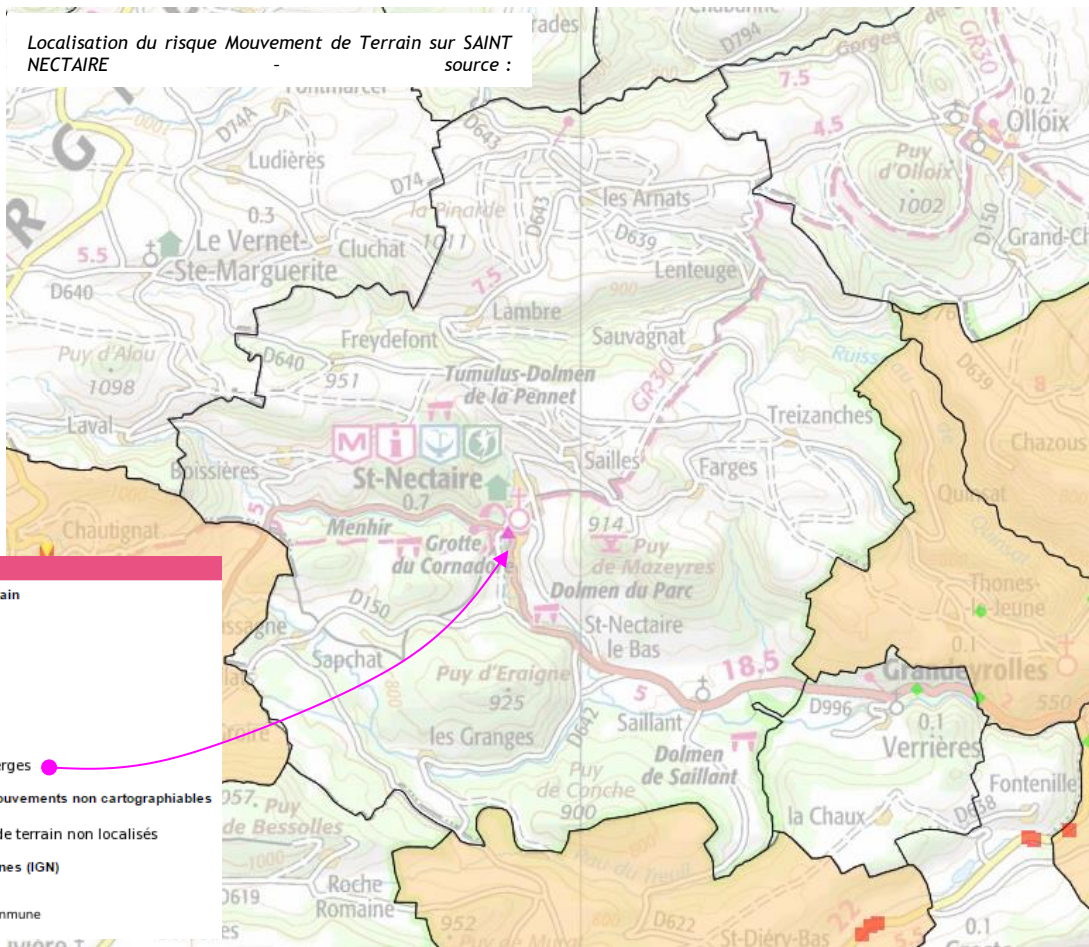


Qualité

Degré de fiabilité de la fiche : Forte
 Précision/Exhaustivité de la fiche : Moyenne

Source(s)

Organisme de saisie / Contexte étude : SGR/AUV-63 / Inventaire départemental Puy-de-Dôme



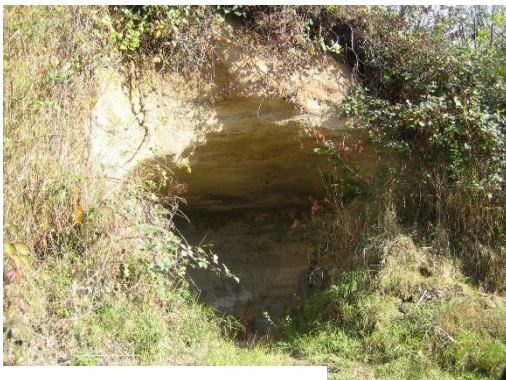
La Banque de Données sur les cavités souterraines (BDCavités) du BRGM et du MEDD s'intègre dans la politique de prévention des risques naturels mise en place depuis 1981, en permettant le recueil, l'analyse et la restitution des informations de base nécessaires à la connaissance et à l'étude préalable des phénomènes liés à la présence de cavités.

Plusieurs ouvrages sont recensés sur la commune de Saint Nectaire.

| Identifiant | Nom | Type |
|--------------|----------------------------------|---|
| AUVAA0001024 | Grotte de Boissières | ouvrage civil : Habitats troglodytes |
| AUVAA0001031 | Grotte du Cornadore | naturelle : Orifice naturel |
| AUVAA0001030 | Grotte face à la Poste | ouvrage civil : Cavité creusée dans du socle très fracturé : grande diaclase sur la voûte. Cavité inondée. Infiltration d'eau par les diaclases. Formation de stalagmites |
| AUVAA0001032 | Grotte face à office de tourisme | ouvrage civil : Cavité creusée dans du socle fracturé. Circulation d'eau par ces fractures. Petite cavité inférieur à 5m ² , inondée. |
| AUVAA0001025 | Grottes de Chateauneuf | ouvrage civil : Grottes aménagées, troglodytes. Présence de grandes fractures E-W qui traversent la cavité |
| AUVAA0001028 | Grotte sous l'office de tourisme | ouvrage civil Entrée grillagée: protection chauve-souris. Galerie inondée |
| AUVAA0001027 | Les Mystères de Farges | ouvrage civil : Habitats troglodytes, creusés dans le tuf volcanique. Site aménagé pour tourisme |
| AUVAA0001029 | Source pétrifiante | indéterminé |

D'autres cavités ont été repérées sur la commune.

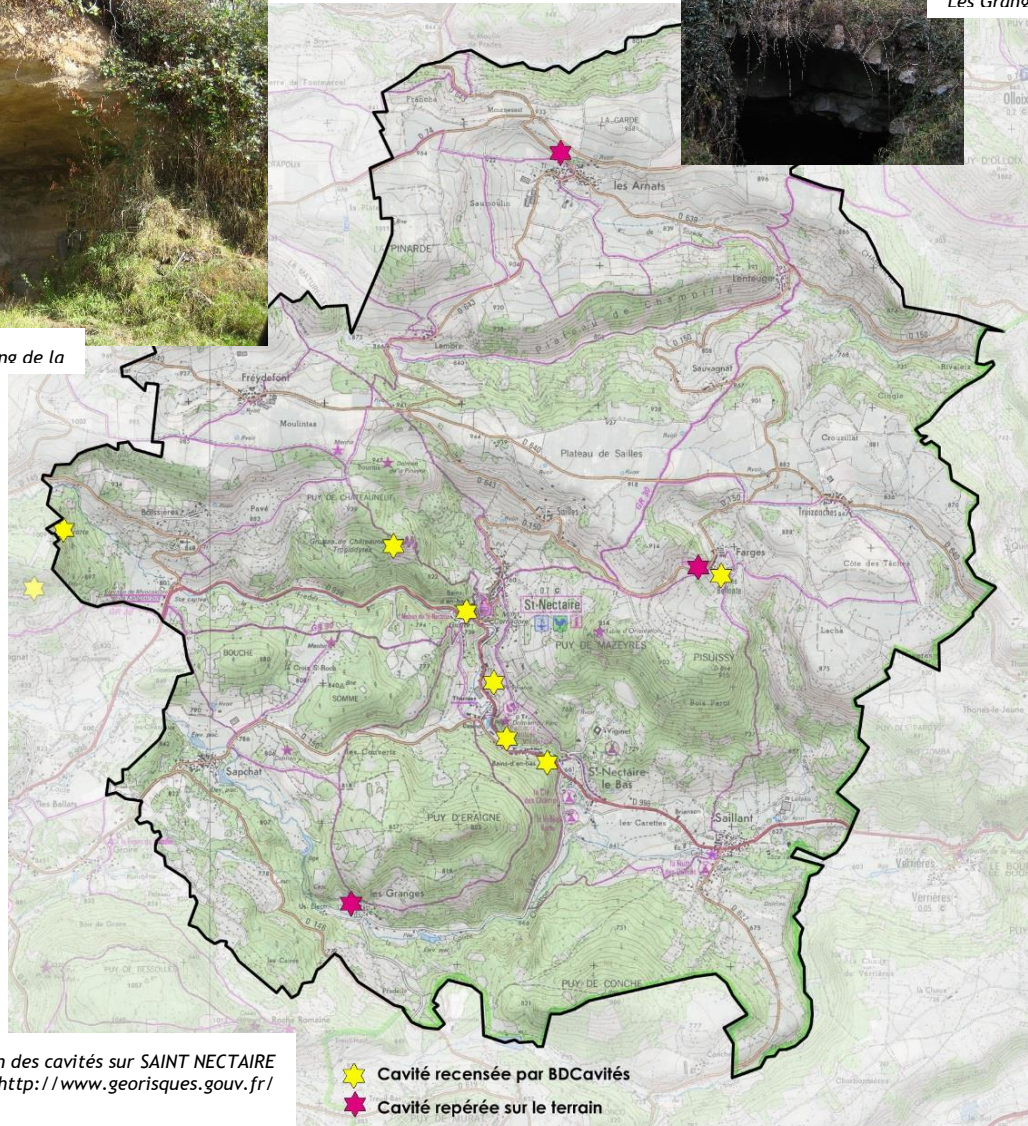
- Les Arnats : 3 cavités
- Les Farges : une petite carrière abandonnée le long de la RD150, en sortie de village.
- Les Granges : cavités à l'intérieur du village



Les Arnats. 2 cavités le long de la



Les Granges



Localisation des cavités sur SAINT NECTAIRE
- source : <http://www.georisques.gouv.fr/>
et terrain.

★ Cavité recensée par BDCavités
★ Cavité repérée sur le terrain

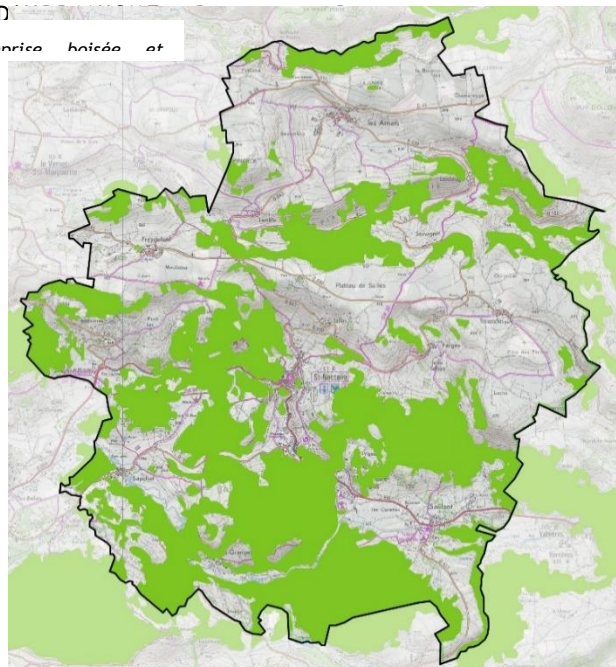


Les autres risques

La commune de Saint NECTAIRE est soumise :

- au risque feu de forêt avec un aléa moyen.
- au risque tempête.

Elle n'est pas concernée par les risques avalanches, industriels, transports des matières dangereuses, et miniers.



Le radon

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m⁻³) à plusieurs milliers becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la teneur en uranium des terrains sous-jacents est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire, et en particulier de leur concentration en uranium, rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain.

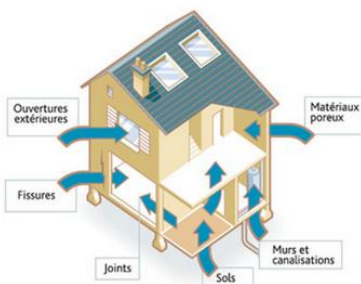
La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. La commune de Saint NECTAIRE se situe en aléa moyen à élevé.

Comment le radon peut-il s'infiltrer et s'accumuler dans mon habitation ?

Le radon présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol et dans une moindre mesure des matériaux de construction et de l'eau de distribution.

La concentration du radon dans l'air d'une habitation dépend ainsi des caractéristiques du sol mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Les parties directement en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) sont celles à travers lesquelles le radon entre dans le bâtiment avant de gagner les pièces habitées. L'infiltration du radon est facilitée par la présence de fissures, le passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.



Le radon, qui s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires, entre dans les maisons par différentes voies : fissures, passage des canalisations...

Le renouvellement d'air est également un paramètre important. Au cours de la journée, la présence de radon dans une pièce varie ainsi en fonction de l'ouverture des portes et fenêtres. La concentration en radon sera d'autant plus élevée que l'habitation est confinée et mal ventilée.

Les communes à potentiel moyen ou élevé

Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central, Guyane française...), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs.

Dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la [campagne nationale de mesure](#) en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments de ces communes dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400 Bq.m⁻³.

Source : <http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/>

Les champs électromagnétiques et les ondes

Cartoradio permet, d'une part, de connaître l'emplacement des stations radioélectriques et, d'autre part, d'avoir accès, pour un site donné, aux résultats des mesures de champ électromagnétiques synthétisés par une fiche de mesures.

La base de données : L'ANFR en lien avec la Commission des Sites et Servitudes (COMSIS) reçoit de chaque opérateur ou administration qui souhaite implanter un émetteur, un dossier qui comporte notamment : les coordonnées géographiques, le type d'équipement, ses paramètres d'utilisation et le respect des seuils d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Ces informations sont utiles à l'ANFR pour délivrer une autorisation d'implantation.

La commune de Saint NECTAIRE est concernée par la présence de plusieurs supports réunis sur un site, le Puy de Mazières. Les supports sont d'ordre téléphonique, télévisuel, radiophonique.

Les autres supports les plus proches se situent sur les communes voisines de Grandeyrolles et Saint Victor la

Source : <http://www.cartoradio.fr/>

| Support 448334 | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| N° Identification | 448334 |
| Description du support | Pylône autostable/ 35.5 m / TDF |
| Adresse | BOUSE, PUY DE MAZEYRE S |
| Code Postal / Commune | 63710 SAINT-NECTAIRE |
| Téléphonie | |
| | 2G/3G/4G |
| | 2G/3G |
| | 2G/3G/4G |
| TNT | |
| TDF | 6 Multiplex |
| FM, AM et Radio Numérique | |
| TDF | 1 FM |
| Autres | |
| | Faisceau hertzien |
| ORANGE service fixe | Faisceau hertzien |
| | Faisceau hertzien |



PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

OBJECTIF SANTE : prévenir les risques naturels et technologiques

Bénéfices pour la santé : Face à des phénomènes naturels ou technologiques que l'on ne peut pas, ou peu, contrôler, se pose la question de la prévention. La prévention des risques regroupe l'ensemble des actions destinées à réduire les conséquences dommageables d'événements exceptionnels d'origine naturelle ou technologique. Elle comporte quatre volets ; la connaissance des aléas, l'information, la réglementation dans l'aménagement et l'urbanisme, et la réduction de la vulnérabilité du territoire. Un bon travail de prévention permet de protéger les vies humaines et les biens exposés aux risques majeurs.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : L'installation de bâtiments dans des zones à risque majeur peut mettre en péril des vies humaines (exemple : risque feux de forêt)

Effets positifs de l'urbanisme : Le PLU réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Il peut imposer des prescriptions d'implantation pour les constructions nouvelles ainsi que les interdire dans certains cas.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

ENJEUX
 Protection des personnes et des biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances sonores.

ORIENTATIONS

La protection contre les risques impose des contraintes sur le tissu urbain existant, tant sans sa requalification que dans sa densification.

- Gérer le risque inondation. Limiter les constructions et interventions en zone inondable et dans le lit majeur des cours d'eau. Le règlement du PLU devra intégrer les mesures réglementaires du PPRI : recul, côtes d'implantation, ...
- Le PLU doit tendre à assurer un espace minimum au ruisseau pour maintenir les capacités de stockage des zones inondables
- Les interventions et aménagements devront prendre compte des risques d'effondrement de terrain.
- Lutter contre le bruit : créer des « zones tampons » entre les secteurs de différentes vocations. Eviter d'implanter des sources de bruit à proximité de bâtiments ou de zones sensibles.

Evaluation des orientations

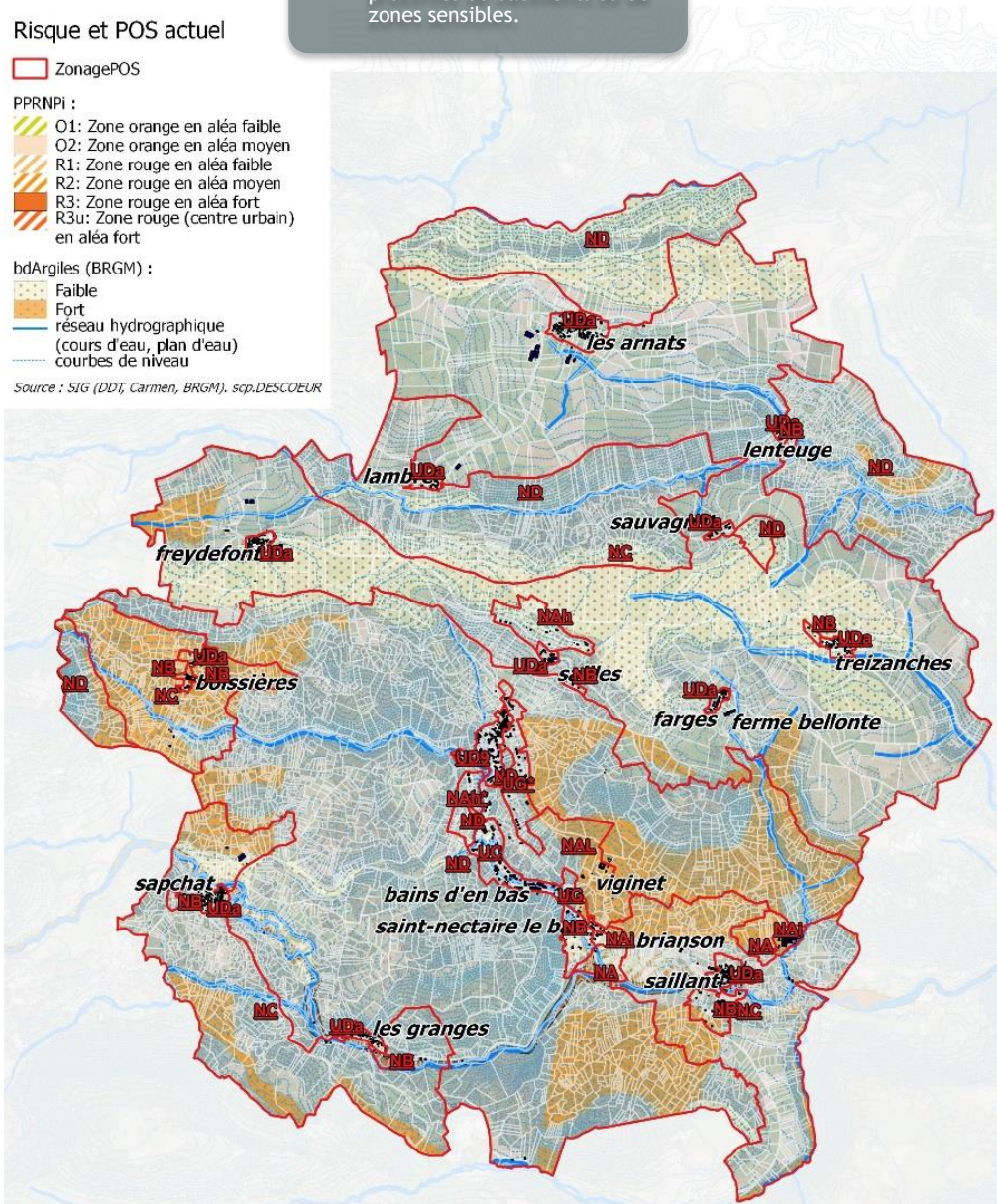
L'enjeu sur la commune est plutôt faible, dans le sens où les risques potentiels couvrent peu de zones bâties. Le POS actuel a cherché à identifier le plus possible les secteurs à risques en zones agricoles ou naturelles. Peu de zones d'urbanisation future sont concernées par des risques forts.

L'enjeu du futur PLU doit chercher à poursuivre cette tendance, une limitation de l'augmentation des risques.



Risque et POS actuel

- Zonage POS
 - PPRNPI :
 - O1: Zone orange en aléa faible
 - O2: Zone orange en aléa moyen
 - R1: Zone rouge en aléa faible
 - R2: Zone rouge en aléa moyen
 - R3: Zone rouge en aléa fort
 - R3u: Zone rouge (centre urbain) en aléa fort
 - bdArgiles (BRGM) :
 - Faible
 - Fort
 - réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
 - courbes de niveau
- Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR



LES PAYSAGES

Les paysages sont le fruit de la relation qu'entretiennent les hommes avec leur milieu. Leurs formes changent au cours des siècles, répondant aux transformations des sociétés qui l'habitent. De l'articulation des grandes données naturelles et d'une multitude d'histoires individuelles, résulte un foisonnement de formes, d'implantations et de structures paysagères. C'est pourquoi chaque habitant et chaque acteur, à son échelle, en porte une part de responsabilité.

PAYSAGES



ÉTAT INITIAL

RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

- loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages.
- la convention européenne du paysage du 1 mars 2004, ratifiée en France le 13 octobre 2005 : « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien », « le paysage constitue un élément essentiel du bien être individuel et social ; et sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».
- La loi d'orientation agricole et la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, promulguées en 1999, confirment le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages.
- Le territoire communal de Saint Nectaire est concerné par la Loi Montagne du 9 janvier 1985, relative à la protection et l'aménagement de la montagne. Un des objectifs est de préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

INTRODUCTION

La commune se situe au sein de l'entité paysagère des Pays Coupés.

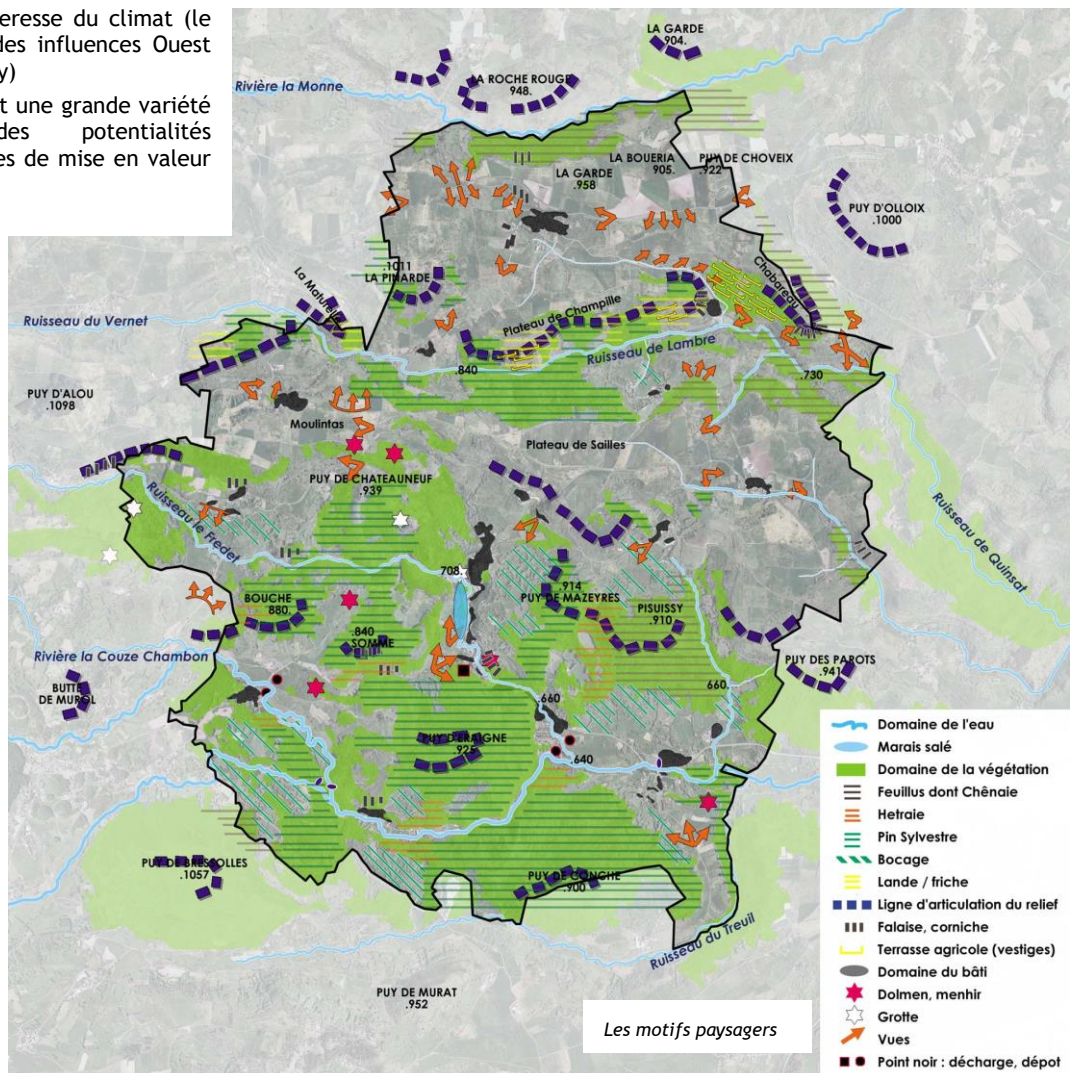
Cette situation lui confère une richesse et une identité paysagère particulière largement déterminés par la géologie, couplée avec l'action des glaciers et des ruisseaux qui a contribué à accentuer les caractéristiques.

L'étagement de la végétation, l'occupation des sols et les effets de versant, de pente et d'orientation, créent une véritable diversité des paysages.

Constat :

- complexité géologique,
- variété des sols,
- étagement en altitude de 600 à 1000m
- une certaine sécheresse du climat (le secteur est protégé des influences Ouest par les reliefs du Sancy)

Ces éléments génèrent une grande variété des terroirs, des potentialités agronomiques, et types de mise en valeur et donc des paysages.



Le domaine des plateaux

Cette unité paysagère forme un secteur étendu correspondant à la partie nord du territoire communal.

- Chabareau
- Champille
- Sailles

A/ Les plateaux agricoles

Le plateau est issu des roches cristallines du socle, malmenées par des mouvements volcaniques. Ce contexte géologique conjugué à l'effet de l'érosion a raboté le socle, et donné naissance à des courbes souples et douces.

Le plateau n'est pas complètement plan, mais se constitue plutôt de larges ondulations.

Ces formes "molles" ont été bousculées par un réseau hydrographique qui draine tout le territoire : l'eau est partout présente mais sans être abondante. Le plateau est ainsi fragmenté par de nombreux talwegs.

Occupation du sol :

- Ces espaces dominants sont ouverts, à vocation agro-pastorale.
- Les prairies dominent largement et déterminent l'ambiance générale. Elles se présentent sous forme de larges dégagements, où la végétation arborée est très limitée, ce qui permet à l'œil d'apprécier le développement des reliefs.
Ex : plateau de Moulintas.

Sans obstacle, l'œil peut voler sur les étendues immenses de territoire et ne rencontre que les massifs montagneux l'encadrant. Plus que le lieu touristique reconnu ou qu'un simple décor pour la commune, le massif des Monts Dore constitue l'ancrage, les fondations du territoire communal, tout en lui assurant un fond de plan théâtral.



Plateau de Champille



Plateau de Moulintas, au dessus du village de Boissières



Plateau de Champille : ambiance de steppe. Les parcelles agricoles ouvertes offrent une végétation rase, mise en exergue par une station de pin sylvestre.



La Garde (958m). Cette butte peut élevée offre une ambiance très agricole.

Sur les sols maigres et caillouteux parfois hygromorphes, les terroirs « ingrats » ont été peu cultivés. Lorsqu'ils l'ont été, la nécessité de les épierrer a conduit à la mise en place de murets de pierres ou de pierriers en cordon.

Ces éléments sont aujourd'hui souvent recouverts de friche.



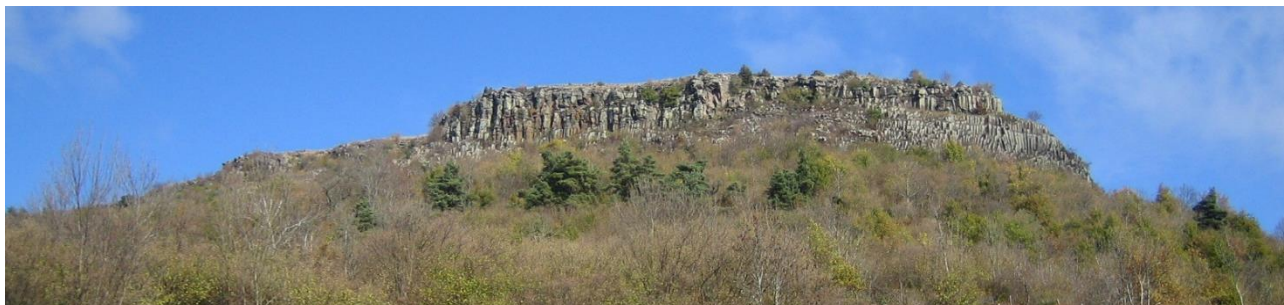
B/ Les pentes

Les pentes affichent différents visages :

- L'érosion met en évidence certaines formations géologiques.

Ex : Le front rocheux de Chabareau : une des particularité physique du territoire.

On peut observer une multitude de colonne d'orgues volcaniques plus ou moins verticale, suivant que les coulées ont refroidi sur une surface plus ou moins inclinée.



- Les rebords de plateaux font souvent affleurer le socle. Ces milieux plutôt secs favorisent le développement de pelouses et de formations arbustives (genêts). Ces versants étaient traditionnellement pâturés par des caprins ou des ovins. L'abandon progressif de cette agriculture entraîne des départs de friches et accrues forestières.



Les flancs sud du plateau de Champille, le long du ruisseau de la Lambre, présentent une mosaïque de milieux



Depuis la RD640, vue sur les flancs de la Maturelle et de la Pinarde



Végétation arbustive des rebords de plateaux



- Les pentes accessibles sont occupées par des prairies.

La Pinarde : cette butte molle au sommet aplani offre un paysage agricole : prairies arborées sur les pentes douces, boisement sur les flancs sud et ouest.



- Les pentes fortes bien exposées pouvaient être travaillées.

On note quelques vestiges de terrasses agricoles sur le flanc sud du plateau de Chabareau. L'abandon de ce mode de culture entraîna la friche, qui gagne les terrasses et camoufle progressivement ce type de paysage.

LES PUY

Cette unité paysagère se concentre sur la moitié sud du territoire. Plusieurs puy ponctuent le secteur, entre lesquels circule la Couze Chambon. La présence de la forêt est ce qui caractérise l'image d'ensemble des puy au sud du territoire. Elle induit dans la perception de ses paysages le sentiment d'une "nature" très prégnante. Les villages semblent isolés les uns des autres.



Les pentes des puy et leur sommet sont occupés par la forêt.

Les peuplements diffèrent en fonction de l'exposition et du mode d'exploitation. Les pentes offrent des ambiances variées, traduisant des milieux naturels différents. Ainsi peuvent être observés sur les versants : des chênaies, et des chênaies hêtraies sèches, des forêts de ravin, des pelouses ouvertes, des landes sèches, des formations arbustives (buis, genêt).

L'implantation des villages est contrainte par les éléments physiques ou peut en jouer (belvédère de l'église de Saint Nectaire).



LES VALLEES

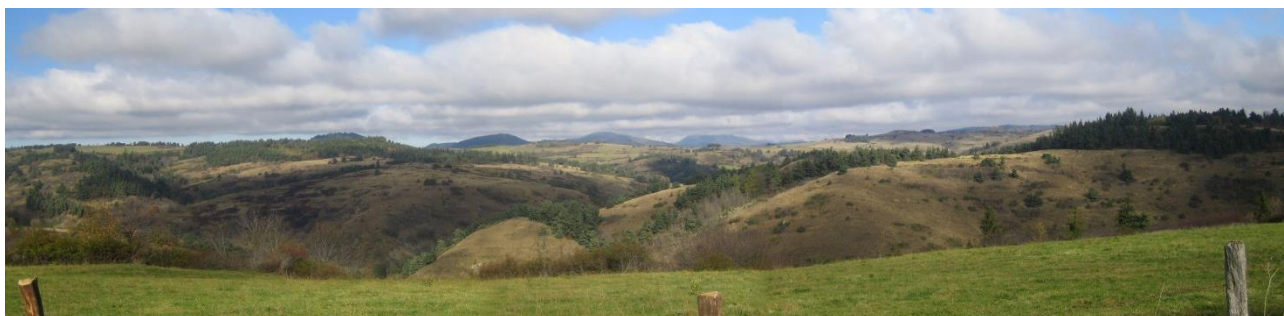
Cette dernière grande unité paysagère fait référence au Pays des Couzes. Le terme de Couze désigne les ruisseaux descendant des versants est des Monts Dore. Le relief est constitué par des lambeaux de coulées volcaniques entre lesquelles s'insinuent ces couzes. Plusieurs vallées découpent le territoire.

Ces interfluves présentent différents aspects :

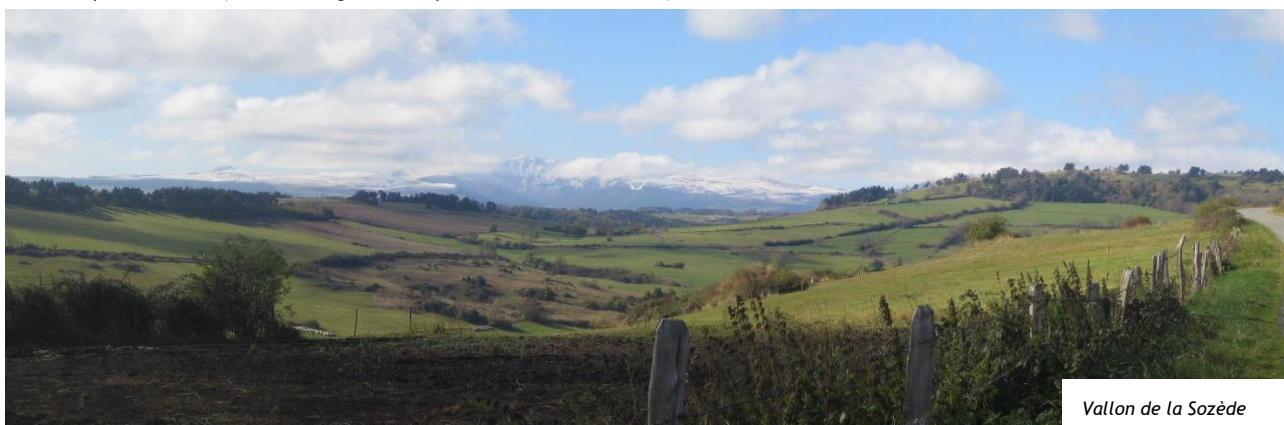
- Des secteurs où le fond de vallée est plus ou moins étroit et encaissé en gorges, et les pentes abruptes sont couvertes de forêts (Ex : Couze Chambon, Gorges de la Monne) s'opposent à des secteurs plus larges et ouverts à vocation agricole. Ces vallons présentent un caractère de bocage ponctué de formations arborées qui accompagnent les cours d'eau, les chemins et les groupements bâtis. Ex : Sozède vers les Arnats, La Couze à Saillant
- De fortes pentes occupées par la forêt (Mazeyre, Pisuissy, Bouche, Somme, Eraigne, Conche) s'opposent à des flancs plus adoucis agrémentés de milieux spécifiques (Champille, Chabareau).

Cette variété de paysages détermine des ambiances différentes :

- Des secteurs à caractère plus « sauvage » : le couloir présente un fond de vallée assez étroit, sinueux ; et des flancs à forte pente recouverts de forêts.
- Des secteurs à caractère jardiné, où l'activité pastorale est dominante (grandes prairies ouvertes, ponctuées de quelques lignes arborées). La vallée s'élargie, les pentes se sont adoucies. Ces formes molles sont soulignées de haies végétales discontinues, accompagnant le cours d'eau. Ex : Le vallon de la Sozède.



Vue depuis le plateau de Mournessat sur le secteur des gorges de la Monne. La rivière très encaissée n'est pas perceptible. Les vues lointaines survolent les sommets qui l'encadrent (la Roche Rouge, la Pouleyre, la Serre de Fontmarcel).



Vallon de la Sozède

Les cours d'eau sont soulignés par un cordon végétal dense qui en suivant les méandres, découpe l'espace en sous-unités occupées par des champs ouverts, des pacages et quelques vergers résiduels. Les bords de rivières, humides peu propices à la grande culture, sont laissés en prés étroits ou en vergers.



Ruisseau le Vernet, en contrebas du village de Lambre. / Ripisylve du ruisseau de la Couze Chambon à hauteur du village de Sapchat. / Ripisylve en mauvais état (coupes rases) de la Couze Chambon au village des Grançes



Cascade de Saillant

Les pentes fortes sont laissées exclusivement à la forêt. On a alors des peuplements qui diffèrent selon leur mode d'exploitation et l'exposition

- en altitude : des formations où domine le hêtre, parfois en mélange avec le sapin (qui supporte mal les climats trop secs) ou le pin
- une chênaie pubescente (jusqu'à 800 m d'altitude sur versants bien exposés) : des formations parfois entrecoupées de cordons d'érables ou de frênes dans les talwegs plus humides et de peuplements de pins sur les sols les moins épais.
- des plantations d'épicéas qui suivent les découpages du parcellaire et qui forment des trouées dans ce couvert de feuillus dominants.

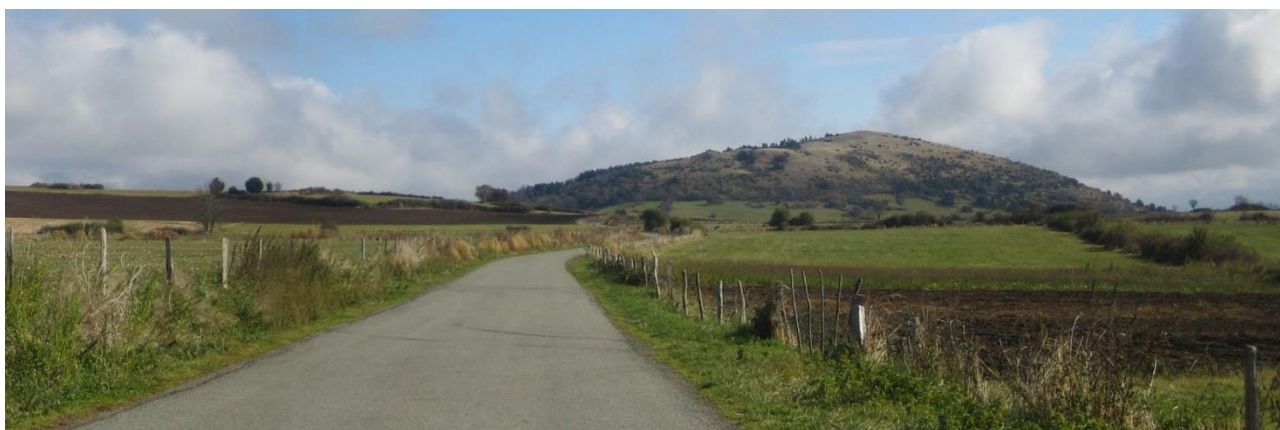
LES VUES

PAYSAGES

La complexité du relief de la commune permet des vues lointaines et cadrées.



Entrée du territoire communal, par la RD150. Cette route paysagère épouse le dénivelé et permet de dégager des vues lointaines et cadrées.



La RD74 menant des Arnats à Olloix est une des routes paysagères à préserver. L'ambiance de plateau à la végétation rase, offre des vues frontales sur les sommets environnants (puy d'Olloix) ou sur les vallées (vallée de Sozède)



Lambre entre les inversions de relief des plateaux de Chabareau et de Champille).

Les perceptions paysagères du bourg de Saint Nectaire sont parfois endommagées par :

- l'omniprésence du caractère routier de la RD996 traversant le bourg,
- des éléments de mobiliers urbains parfois peu adaptés, mal positionnés,
- une absence de traitements des espaces publics, des cheminements mal entretenus
- une profusion de signalétiques



Depuis la RD150 au niveau du village des Sailles : vue plongeante sur St Nectaire Haut, vue lointaine sur les sommets environnants, le château de Murol et le massif du Sancy en toile de fond.

PERSPECTIVES

ENJEUX

- Accompagner l'évolution des paysages et le développement de la commune
- Préserver les paysages en étant vigilant notamment sur la qualité et l'implantation des constructions neuves et les réhabilitations

ORIENTATIONS

- Préserver les silhouettes bâties, limiter le mitage,
- Préserver les vues remarquables
- Protéger les milieux, préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager
- Maintenir une pratique agricole dynamique
- Inscrire les structures végétales dans le document d'urbanisme. Renouveler ce patrimoine végétal par des actions de replantation.

La hauteur des constructions constitue un élément à prendre en compte pour préserver une cohérence harmonieuse de villages. Rechercher des formes architecturales et des teintes en harmonie avec l'architecture traditionnelle.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine

- ★ monument historique
- ★ petit patrimoine rural
- vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
- ★ menhir, dolmen, grotte

Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage

- points de vues
- ligne du relief, corniche, falaise

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel

- espaces naturels
- ★ site du marais : gérer les pressions et menaces

Favoriser des aménagements de qualité

- projet d'amphithéâtre vert à créer
- développer les cheminements existants
- favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
- ➡ projet de recalibrage de la traverse du bourg

PAYSAGES

SYNTHESE DES ORIENTATIONS GENERALES

ANNEXES

Synthèse ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les éléments structurants du territoire et les risques naturels conditionnent pour une part le mode d'occupation du territoire, en termes d'urbanisme, d'agriculture.



ANNEXES

L'Etat Initial de l'Environnement a pour objectif de dégager les **caractéristiques** essentielles de la commune de SAINT NECTAIRE, les **enjeux** environnementaux qui en découlent et qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre du PLU.

| | |
|---|--|
| <p>Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types de reliefs et de paysages, liés à l'environnement géologique (tectonique cassante et coulées volcaniques) :</p> | <ul style="list-style-type: none"> - au nord, les plateaux, avec une altitude moyenne de 850m, sur lesquels se situent la plus grande partie des terres agricoles. - au sud, des reliefs plus variés constitués de puys, à une altitude moyenne de 900m, où se situent la majorité du domaine boisé. |
| <p>La commune est drainée par plusieurs ruisseaux, formant une 3^e entité paysagère (les vallées):</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La rivière la Monne borde la limite communale nord - Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet - Le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille. - La Couze-Chambon |
| <p>Le sous-sol du territoire recèle des ressources naturelles particulières :</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les sources hydrothermales - Les sources pétifiantes - Les sources salées |
| <p>Le territoire communal est marqué par la présence et la superposition de plusieurs zonages naturels :</p> | <ul style="list-style-type: none"> - périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. - ZNIEFF de type 1 - Bois Parot - ZNIEFF de type 1 - Les Gorges de la Monne - Site Natura 2000 « Gîtes du Pays des Couzes ». - Site Natura 2000 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et des Limagnes ». - ZICO « Couzes Nord » devenue Site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale « Pays des Couzes » - 2 Contrats de Rivière : Veyre Aydat, Couze Chambon - SAGE Allier Aval |

☺ POINTS FORTS

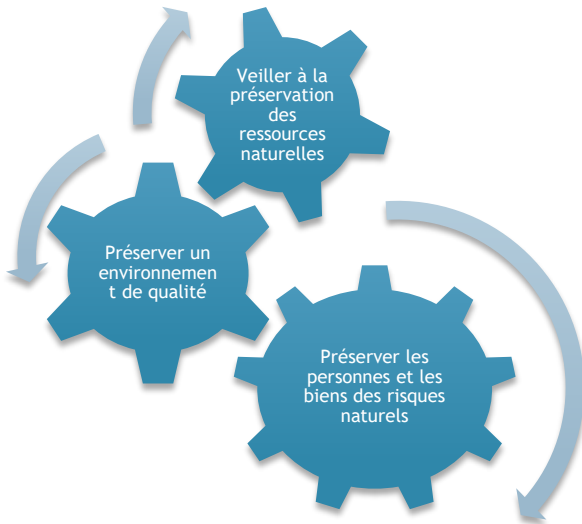
| | |
|---|---|
| - Le gisement d'eau minérale de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m3/h à elles toutes. | |
| - Les besoins en eau minérale sont satisfaits. | On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées. Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables. |
| - Les débits captés d'eau potable permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. | |
| - Bonne qualité de l'air. Pas de sols pollués. Pas de nuisances sonores. | |
| - Des espaces naturels de bonne qualité. | Des corridors écologiques intéressants, d'une composition riche (bocage, bosquet en timbre poste, milieux ouverts, forêts, eau). Les corridors écologiques sont peu perturbés. L'emprise urbaine et les infrastructures ne constituent pas de barrière au déplacement de la faune sur le territoire. |
| - Un Schéma d'assainissement existe. | - St Nectaire Haut et Bas, Saillant, Les Granges, Sapchat, Boissières : assainissement collectif - Création d'un assainissement collectif pour Les Arnats, Lenteuge et Treizanches, avec construction de 3 nouvelles stations d'épuration. - Sauvagnat, Les Farges, Freydefont, Sailles, Lambre : assainissement autonome |

☹ POINTS FAIBLES

| | |
|--|--|
| - 4 anciens sites pollués sur la commune (anciennes décharges). | |
| - Une baisse des débits d'eau minérale est constatée. | |
| - Les captages d'eau minérale sont situés sur une aquifère très vulnérable aux contaminations superficielles. | |
| La commune de Saint Nectaire est soumise au risque d'inondation. Il est impératif de prendre en compte le risque inondation, dans sa globalité. Les autres cours d'eau de la commune peuvent également être naturellement soumis à des crues, malgré l'absence d'études concernant ce risque. | La Couze Chambon est un cours d'eau avec des crues à caractère torrentiel. Un Plan de Prévention et des Risques d'Inondation a été approuvé le 22.12.2008. Les secteurs concernés : - le bourg de Sapchat : quelques bâtiments peuvent être touchés partiellement en rive droite de la Couze-Chambon. - Les Granges : seules de rares constructions éparses sont concernées. - A la confluence du Frédet et de la Couze-Chambon, 2 campings et quelques bâtiments sont également dans l'emprise de la zone inondable. - l'école du hameau de Saillant peut être concernée par les inondations. |
| - Le risque effondrement de terrain : de nombreuses cavités souterraines ponctuent le territoire. Certaines d'entre elles peuvent constituer des menaces. | |
| - Le DDRM identifie la commune de Saint Nectaire comme soumise au risque feu de forêt, avec un aléa moyen. | |
| - Le Marais Salé est un micro site naturel protégé de moins de 5 ha situés en cœur de bourg, très vulnérable aux mutations environnantes (orientations du POS actuel, pression urbaine, déprise agricole). | |



ENJEUX majeurs de l'EIE



- Veiller à la préservation des ressources naturelles :
Préserver la ressource en eau
Préserver la qualité des eaux
Protéger les écosystèmes fragiles, économiser et mettre en valeur les ressources naturelles
Limiter les rejets d'effluents (domestique, agricole, industriel)
Protéger les sols agricoles
Développer les énergies renouvelables.
- Préserver les personnes et les biens des risques naturels
Maintenir la dynamique fluviale.
Limiter les aménagements et constructions dans les secteurs à risques
- Préserver un environnement de qualité
Tenir compte de la vulnérabilité de certains éléments (eau, air)
Viser une utilisation économe des ressources naturelles (→ eau potable)
Gérer les eaux usées et pluviales
Accompagner l'évolution des paysages et le développement de la commune. Le paysage, dans sa dimension anthropique et naturelle, constitue une valeur à prendre en compte dans le développement local. Il est à la fois : un enjeu touristique, un enjeu économique, un enjeu social (qualité des paysages recherchée par les habitants et néo ruraux).
Préserver les boisements. Conserver l'équilibre milieux ouverts avec végétations structurantes et forêt
Gérer l'ouverture à l'urbanisation en adéquation avec les enjeux environnementaux

ANNEXES



Les sites archéologiques - source : DRAC

(10)



PATRIARCHE : Liste des sites archéologiques recensés pour la commune de :
SAINT-NECTAIRE (PUY-DE-DOME)
 état des données au 26/9/2008

Soit au total : 25 sites (pour : 25 Entités Archéologiques) dont : 1 site non localisé

Nom du site :

Lieu-dit : BOISSIERES

réf. référence à l'ancien N° 63380001AH

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------|
| 633800016 | 643091 | 2066050 | Moyen-âge classique | Moyen-âge classique | habitat troglodytique | |

Nom du site : DOLMEN SOUS TUMULUS DE LA PENNET (OU DE LA PINEYRE)

Lieu-dit : BOURNIS

réf. référence à l'ancien N° 63380001AP

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| 633800001 | 650466 | 2066690 | Néolithique | Néolithique | dolmen tumulus | |

Nom du site : GROTTES DE CHATEAUNEUF

Lieu-dit : PUY DE CHATEAUNEUF

réf. référence à l'ancien N° 63380002AH

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------|
| 633800017 | 650523 | 2066800 | Moyen-âge classique | Moyen-âge classique | habitat troglodytique | |

Nom du site : DOLMEN DU PUY D'ERAIGNE OU DE SAPCHAT 1

Lieu-dit : MARE OMEROUX

réf. référence à l'ancien N° 63380002AP

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------|-------------------|
| 633800002 | 649610 | 2064525 | Néolithique | Néolithique | dolmen ? | |

Nom du site : ANCIEN VILLAGE DE FARGES ?

Lieu-dit : EN CONTREBAS DU PLATEAU DE LACHA

réf. référence à l'ancien N° 63380003AH

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|--|-------------------|
| 633800018 | 653460 | 2065080 | Haut moyen-âge | Epoque moderne | 1 habitat déserté(e) 12 bâtiment pierres sèches rectangulaire | |

Nom du site : MEGALITHE DU PUY D'ERAIGNE OU DE SAPCHAT 2

Lieu-dit : MARE OMEROUX

réf. référence à l'ancien N° 63380003AP

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------|-------------------|
| 633800003 | 649610 | 2064530 | Néolithique | Néolithique | dolmen ? | |

ANNEXES

Nom du site : DOLMEN DU PARC OU DE SAINT-NECTAIRE LE BAS

réf. référence à l'ancien N° 63380004AP

Lieu-dit : SAINT-NECTAIRE LE BAS OUEST

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------|---|
| 63 380 0004 | 661350 | 2064740 | Néolithique | Néolithique | dolmen inhumation | céramique ; faune ; hache polie ; restes osseux humains |

Nom du site : LES GROTTES

réf. référence à l'ancien N° 63380005AH

Lieu-dit : FARGES

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------|
| 63 380 0020 | 662768 | 2066863 | Bas moyen-âge | Epoque contemporaine | 1 habitat troglodytique | |

Nom du site : DOLMEN DE SAILLANT OU DE PALET DE ROLAND

réf. référence à l'ancien N° 63380005AP

Lieu-dit : BARBAVOUX PRADENAS

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|---|--|
| 63 380 0006 | 663300 | 2063500 | Néolithique moyen | Néolithique final | dalage dolmen tumulus 2 inhumation | céramique ; lithique ; restes osseux humains |

Nom du site : LES CARRIERES DU VILLAGE DE FARGES

réf. référence à l'ancien N° 63380005AH

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------|-------------------|
| 63 380 0021 | 662396 | 2066968 | Moyen-âge | Périodécanté | 15 carrières tuf | |

Nom du site : MENHIR DE FREY DE FOND

réf. référence à l'ancien N° 63380008AP

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------|-------------------|
| 63 380 0005 | 660096 | 2066660 | Néolithique | Néolithique | menhir | |

Nom du site : LA MOUTE

réf. référence à l'ancien N° 63380007AH

Lieu-dit : FARGES

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------|-------------------|
| 63 380 0022 | 662736 | 2065906 | Moyen-âge | Moyen-âge | 1 motte castrale ? | |



Nom du site : MENHIR DE SAPCHAT

réf. référence à l'ancien N° 63380007AP

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------|-------------------|
| 63 380 0007 | 850060 | 2065280 | Néolithique | Néolithique | menhir | |

Nom du site : VILLAGE DE FARGES

réf. référence à l'ancien N° 63380008AH

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|--------------|-------------------|
| 63 380 0023 | 652850 | 2065900 | Moyen-âge | Moyen-âge | sarcophage ? | |
| | | | | | sépulture | |

Nom du site : DOLMEN DE CHABAREAU

réf. référence à l'ancien N° 63380008AP

Lieu-dit : CHABAREAU

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------|-------------------|
| 63 380 0008 | 653821 | 2068476 | Néolithique | Néolithique | 1 dolmen | |

Nom du site : LA MAISON DITE DU CURE DUBOIS

réf. référence à l'ancien N° 63380008AH

Lieu-dit : FARGES

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------|
| 63 380 0024 | 852900 | 2068000 | Epoque moderne | Epoque moderne | bloc ouvragé en remploi | |
| | | | | | 1 croix | |
| | | | | | 1 maison | |

Nom du site : TUMULI DE CHABAREAU

réf. référence à l'ancien N° 63380008AP

Lieu-dit : CHABAREAU

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|--------------|-------------------|
| 63 380 0009 | 663921 | 2068111 | Age du bronze | Age du fer | 1 nécropole | |
| | | | | | 20 tumulus ? | |

Nom du site : CHAMPILLE EST

réf. référence à l'ancien N° néant

Lieu-dit : PLATEAU DE CHAMPILLE

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------|
| 63 380 0026 | 852421 | 2067811 | Age du bronze | Age du fer | 1 tumulus allongé(e) ? | |

Nom du site : PLATEAU DE SAILLES

réf. référence à l'ancien N° néant

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------|-------------------|
| 63 380 0027 | 662468 | 2066001 | Gallo-romain | Gallo-romain | | tuile ; sigillée |

ANNEXES

Nom du site : EGLISE DE SAINT-NECTAIRE

référence à l'ancien N° 63380010AH

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 63 380 0010 | 651175 | 2066635 | Moyen-âge classique | Epoque contemporaine | cerueil | |
| | | | | | cimetière | |
| | | | | | inhumation en pleine terre | |
| | | | | | sarcophage | |
| | | | | | 1 église | |

Nom du site :

référence à l'ancien N° 63380011AH

Lieu-dit : PUY DE CHATEAUNEUF

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------|-------------------|
| 63 380 0011 | 650550 | 2066060 | Moyen-âge | Moyen-âge | 1 château fort ? | |

Nom du site :

référence à l'ancien N° 63380012AH

Lieu-dit : SAINT-NECTAIRE-LE-BAS

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| 63 380 0012 | | | Moyen-âge | Moyen-âge | 1 enceinte pierres sèches | |
| | | | | | 8 construction pierres sèches | |

Nom du site : GROTTES DU CORNADORE

référence à l'ancien N° 63380013AH

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|--|-------------------|
| 63 380 0013 | 651087 | 2065502 | Epoque indéterminée | Epoque indéterminée | bains ? | |
| | | | | | 40 bassin en grotte ou en abri maçonnerie) | |

Nom du site : ANCIEN CHATEAU DE SAINT-NECTAIRE

référence à l'ancien N° 63380014AH

Lieu-dit :

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|----------------|-------------------|
| 63 380 0014 | 651174 | 2065562 | Moyen-âge classique | Epoque moderne | 1 château fort | |

Nom du site : CHAMPILLE OUEST

référence à l'ancien N° nkant

Lieu-dit : PLATEAU DE CHAMPILLE

| Numéro de l'EA | X centroïde | Y centroïde | Début d'attribution chronologique | Fin d'attribution chronologique | Vestiges | Liste de mobilier |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------|-------------------|
| 63 380 0025 | 651308 | 2067583 | Age du bronze | Age du fer | 3 tumulus ? | |

ANNEXES

Bibliographie

- Expertise des zones humides sur le bassin versant amont de la couze chambon (63), SIVU Couze Chambon, CERA Environnement, novembre 2016.
- Analyse du Foncier Agricole sur la Communauté de Communes du Massif du Sancy, Horizon CER France, 2013.
- Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de Saint Nectaire, Diagnostic, et Plan Programme, Bénézech architecte, Actour, Eurospa, 2005.
- Porter à connaissances, DIREN, 2008.
- Porter à connaissances, DDEA, 2009.
- Schéma directeur d'assainissement, Notice de Zonage d'assainissement, SAFEGE, 2008.
- Dossier Départemental des Risques Majeurs, Puy de Dôme, 2004.
- Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Objectif 2000-2010.
- Fiche « Eléments scientifiques et juridiques pour votre information » - Le marais salé de St Nectaire, CEPA, PNR Volcans d'Auvergne.
- Etude pour le recensement et la requalification de l'immobilier professionnel vacant du Pays du Grand Sancy, Cahier des Charges, Association du Pays du Grand Sancy, Communauté de Communes du Massif du Sancy, 2008.
- Fiche Agreste, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, 2000.
- Enquête agricole, Chambre départementale de l'agriculture, février/mars 2009.
- Réseau d'alimentation en eau potable au 1/25000^e, Somival, 2002.
- Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine des sites thermaux en Auvergne, Site de St Nectaire, BRGM, DRIRE, DRASS, 2003.
- Inventaire du patrimoine thermal de la route des villes d'eaux du massif central, avril 2009.
- Etude préalable à la restauration extérieure et à l'aménagement des abords de l'église de Saint Nectaire, FVoinchet, ACMH, 1992.
- Observatoire des énergies, consommation et production d'énergie sur la communauté de communes du Massif du Sancy, ADUHME, 2009.
- <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr>
- <http://www.ville-saint-nectaire.fr/>
- <http://www.fromage-aoc-st-nectaire.com/>
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Nectaire>
- <http://saintnectaire.stationverte.com/>
- http://www.romanes.com/Saint_Nectaire/
- <http://www.auvergne-centrefrance.com/>
- <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>
- <http://www.prim.net/>
- <http://www.atmoauvergne.asso.fr>
- <http://www.ades.eaufrance.fr/>
- <http://www.hydro.eaufrance.fr/>
- <http://sandre.eaufrance.fr/geoviewer/>
- <http://www.inondationsnappes.fr/>
- <http://www.sisfrance.net/>
- <http://www.argiles.fr/>
- <http://www.bdmvt.net/>
- <http://www.bdcavite.net/>
- <http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr/>
- <http://basol.ecologie.gouv.fr/>